



RÉPUBLIQUE DE LA GUINÉE-BISSAU

SECRETARIAT D'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

SIXIÈME RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DE LA
RÉPUBLIQUE DE LA GUINÉE-BISSAU



FICHE TECHNIQUE

Titre: Sixième Rapport National (Guinée-Bissau) de la Convention sur la Diversité Biologique

Edition: Direction Générale du Développement Durable - Secrétariat d'Etat à l'Environnement et Biodiversité

Direction National: Matilde da Conceição Gomes Lopes

Coordination: Aissa Regalla de Barros

Consultants sectoriels:

- *Abílio Rachid Said* – Composante Biodiversité et Aires Protégées
- *Aissa Regalla de Barros* – Composante Ressources Halieutiques et Marins
- *Bucar Indjai* – Composante Services des Ecosystèmes, Eau et Zones Humides
- *Carlos Adriano Conduto* – Composante Menaces (Changements climatiques et Pollution) et mécanismes innovants
- *Leonildo Cardoso* – Composante Système Agro-Sylvo-Pastoral
- *Mário Biague* – Composante Institutionnel (Sectoriel et National)
- *Miguel de Barros* – Composante Information, Communication et Education Environnemental & Productions, Consommations durables et Bonnes pratiques

Photo de couverture: J.F. Hellio

Traduction: Alfredo Cristóvão Gomes Lopes

Numéro de copies: 300

Financement: FEM/GEF – Fond Environnemental Mondial/PNUE

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	5
INTRODUCTION	6
METHODOLOGIE	8
PARTIE I. Informations sur les Objectifs poursuivis au niveau national	9
PARTIE II. Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux.....	24
PARTIE III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national ..	55
PARTIE IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondial.....	108
PARTIE V. Description de la contribution national à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondial pour la conservation des plantes.....	132
PARTIE VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales.....	137
PARTIE VII. Mise à jour du profil des pays en matière de biodiversité.	139
<i>Principales pressions exercées sur la biodiversité et facteurs de changement (directs et indirects) dans la diversité biologique.....</i>	<i>142</i>
<i>Mesures prises pour renforcer l'application de la Convention</i>	<i>144</i>
Mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANDB)	144
<i>Ensemble de mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre du Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020:</i>	<i>146</i>
TABLEAU D'ÉVALUATION DES MESURES IDENTIFIÉES DANS LA SPANDB (2015-2020).....	147
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	202

SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

AAAC/CAIA	Agence d'évaluation environnementale Compétente/ Cellule d'Evaluation d'Impact Environnemental
AD	Action pour le Développement
ADPP	Aide au Développement entre Peuples
AMP	Aires Marines Protégées
AMPC-Urok	Aire Marine Protégée Communautaire des îles Formosa, Nago et Chediã
AP	Aire Protégée
APAC	Accès et Partage des Avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques
BAD	Banque Africaine de Développement
BD/DB	Biodiversité / Diversité Biologique
BNPA	Brigade Nationale de Protection Environnementale
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CHM	<i>Clearning House Mechanism</i> / Mécanisme d'Echange d'Information
CIPA	Centre de Recherche Appliquée sur les Pêches
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et Faune Sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur les espèces Sauvages Migratrices
CNB	Comité National de la Biodiversité
CNI	Communication Nationale Initial (sur les changements climatiques)
COP	Conférence des Parties
CQNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CSRP	Commission Sous-Régionale des Pêches
DB	Diversité Biologique
DBT	Dulombi-Boé-Tchéché
DGDD	Direction Générale du Développement Durable
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGE	Direction Générale de l'Elevage
DGFF	Direction Générale de la Forêt et Faune
DGPA	Direction Générale de la Pêche Artisanale
DGT	Direction Générale du Tourisme
DSRP	Document de Stratégie national de Réduction de la Pauvreté
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EIES	Etude d'Impact Environnementale et Social
EVE	Ecole de Vérification Environnementale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBG	Fondation BioGuiné
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
FISCAP	Service national d'inscription et de contrôle des activités de pêche
FREL	Ligne de Référence des Émissions Forestières (<i>Forest Reference Emissions Level</i>)
GAECA	Groupe d'Appui à l'Education et Communication Environnemental
GES	Gaz à Effet de Serre
GPC	Bureau de Planification Côtière
GTP IE	Groupe de Travail Pétrole et autres Industries Extractives
IBAP	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
ICOMOS	The International Council on Monuments and Sites
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Education et Communication
IICT	Institut de Recherche Scientifique Tropical du Portugal
ILAP	Enquêtes Légères d'Evaluation de la Pauvreté
IMP	Institut Maritime Portuaire
INDC	Contributions Nationales Déterminées (<i>Intended Ntionally Determined Contributions</i>)
INEP	Institut National d'Etudes et Recherche
INN	Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée
INPA	Institut National de Recherche Agraire
ISPA	Institut Universitaire des Sciences Psychologiques, Sociales et de la Vie
LCD	Convention de lutte contre la désertification
MDL	Mécanisme de Développement Propre
MRN	Ministère des Ressources Naturelles
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs de Développement Durable
OGE	Budget Générale de l'Etat

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisations des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PANA	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAN/LCD	Plan d'Action de Lutte contre la Désertification
PFNL	Produits Forestier Non-Ligneux
PIB	Produit Interne Brut
PNB	Parc National de Boé
PNC	Parc National de Cantanhez
PND	Parc National de Dulombi
PNGA	Politique Nationale de Gestion Environnemental
PNLC	Parc Naturel des Lagunes de Cufada
PNMJVP	Parc National Marin João Vieira et Poilão
PNO	Parc National d'Orango
PNTC	Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Cacheu
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAO	Programme Régional des Pêches pour l'Afrique de l'Ouest
PRCM	Partenariat Régional pour la Conservation Côtière et Marine
PoWPA	Programme de Travail sur les Aires Protégées
RAMPAO	Réseau des aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest
RAMSAR	Convention sur les zones humides d'importance internationale
RAPPAM	Evaluation Rapide et Priorisation de la Gestion des Aires Protégées
RAR	Réseau d'Alerte Rapide
RBABB	Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama Bijagós
RDH	Rapport de Développement Humain
REIES	Rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social
RNA	Régénération Naturelle Assistée (Mangrove)
REDD+	Réduction des Emissions causées par la Dégradation et la Déforestation
SEA	Secrétariat d'Etat à l'Environnement
SIG	Système d'Information Géographique
SNAP	Système National des Aires Protégées
SPANDB	Stratégie et Plan d'Action National sur la Diversité Biologique
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Nature
WAMER	West African Marine Ecoregion
WI	Wetlands International
ZEE	Zone Economique et Exclusive

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: ALIGNEMENT DES AXES AVEC LES OBJECTIFS NATIONAUX/ OBJECTIFS D'AICHI	31
TABLEAU 2: EVALUATION DE L'EFFICACITE DES MESURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANDB (2015-2020)	32
TABLEAU 3: RESUME DES EVALUATIONS DE L'EFFICACITE PAR AXE DEFINI.	52
TABLEAU 4: NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS NATIONAUX	106
TABLEAU 5: RELATIONS ENTRE LES OBJECTIFS NATIONAUX ET LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE MONDIALE POUR CONSERVATION DES PLANTES (SMCP)	133

LISTE DES FIGURES

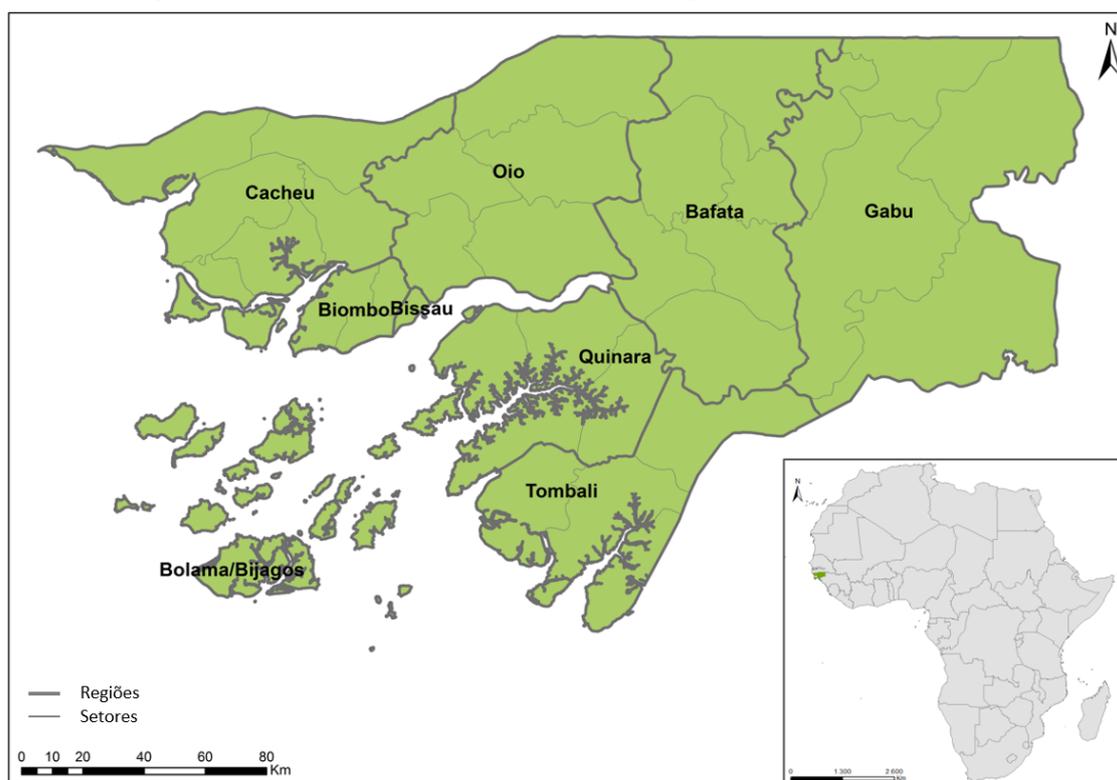
ILLUSTRATION 1: CARTE DE LA DIVISION ADMINISTRATIVE ET LOCALISATION DE LA GUINEE-BISSAU	6
ILLUSTRATION 2: PROCESSUS D'ÉLABORATION DU 6 ^{ÈME} RAPPORT NATIONAL	8
ILLUSTRATION 3: PERTE D'ECOREGIONS EN GUINEE-BISSAU (1993-2009)	65
ILLUSTRATION 4: PROTECTION DE L'ECOREGION MARINE EN GUINEE-BISSAU (2018)	65
ILLUSTRATION 5: DEGRADATION DES ECOREGIONS DE LA GUINEE-BISSAU (2016).	66
ILLUSTRATION 6: PROTECTION DES ECOREGIONS DE LA GUINEE-BISSAU (2018).	66
ILLUSTRATION 7: ZONES FORESTIERES INVENTORIEES DANS LE SNAP	67
ILLUSTRATION 8: PECHE DANS LA ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE (ZEE) DE LA GUINEE-BISSAU	69
ILLUSTRATION 9: PROTECTION DU LITTORALE DE LA GUINEE-BISSAU (2016)	78
ILLUSTRATION 10: CARTE D'AIRES PROTEGEES DE LA GUINEE-BISSAU	80
ILLUSTRATION 11: EFFICACITE DE GESTION DES AIRES PROTEGEES DE LA GUINEE-BISSAU	82
ILLUSTRATION 12: COUVERTURE DES AIRES PROTEGEES (TERRESTRE) EN GUINEE-BISSAU	82
ILLUSTRATION 13: COUVERTURE DES AIRES MARINES PROTEGEES DE LA GUINEE-BISSAU	83
ILLUSTRATION 14: INDICE DE PROTECTION ET CONNECTIVITE EN GUINEE-BISSAU	83
ILLUSTRATION 15: PROTECTION DES AIRES CLES DE LA BIODIVERSITE EN GUINEE-BISSAU	84
ILLUSTRATION 16: DISTRIBUTION DES ESPECES RARES EN GUINEE-BISSAU (UICN)	88
ILLUSTRATION 17: RICHESSE ESPECIFIQUE EN GUINEE-BISSAU (UICN)	88
ILLUSTRATION 18: RICHESSE DES ESPECES MENACEES DANS LE RESEAU DES AIRES PROTEGEES DE LA GUINEE-BISSAU (UICN)	89
ILLUSTRATION 19: PRINCIPALES ZONES DE SECURITE EN EAU EN GUINEE-BISSAU	93
ILLUSTRATION 20: POTENTIEL DE SEQUESTRATION DU CARBONE EN GUINEE-BISSAU	95
ILLUSTRATION 21: STOCKAGE DU CARBONE DANS LES AIRES PROTEGEES DE LA GUINEE-BISSAU	95
ILLUSTRATION 22: PERTE DU COUVERT FORESTIER EN GUINEE-BISSAU (2000-2017)	96
ILLUSTRATION 23: EVALUATION DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS NATIONAUX.	105

INTRODUCTION

La République de la Guinée-Bissau est située sur la côte ouest africaine, avec une superficie de 36 125 km². Le pays s'étend sur 200 km du nord au sud (10°55' – 12°41'W) et 335 Km d'est à l'ouest (13°37' – 16°43' W). Elle fait frontière au nord avec la République du Sénégal et à l'est et sud avec la République de Guinée et est baignée par l'océan Atlantique à l'ouest.

Le pays comprend une partie continentale et un ensemble d'îles pas très loin du continent, l'Archipel des Bijagós, composé par 88 îles et îlots dont seulement 21 sont habitées. En outre, il existe d'autres îles séparées du continent à peines par des étroites rivières, telles que Bolama, l'île de Komo, l'île de Melo ou l'île de Pecixe.

Illustration 1: Carte de la division administrative et localisation de la Guinée-Bissau



La Guinée-Bissau abrite, grâce à un nombre de contraintes et de spécificités géographiques et environnementales, un patrimoine naturel d'une considérable à l'échelle mondiale. Le Système National des Aires Protégées – SNAP couvre tous les sites de conservation officiellement désignés, prend en considération les différentes unités biogéographiques représentatives des écosystèmes naturels et de la diversité biologique de la Guinée-Bissau (milieu marin, côtier, terrestre, zones humides, mangroves) et accueille des populations d'espèces rares et/ou emblématiques protégées d'importance nationale, régionale et mondiale. La reconnaissance de la valeur du dispositif de conservation de la Guinée-Bissau a eu une signification en 2001 lors de la cérémonie du "*Don à la Terre*", campagne internationale du Fond Mondial pour la Nature – WWF. Actuellement le Système National des Aires Protégées couvre 26,3% du territoire national.

Dans le but de conserver sa biodiversité, de garantir l'utilisation durable de ses éléments et de promouvoir le partage juste et équitable des bénéfices et des avantages qui en découlent, la Guinée-Bissau, comme d'autres pays du monde, a signé en 1992 et ratifié en octobre 1995, la

Convention sur la Diversité Biologique (CBD). Cette convention définit trois objectifs principaux: 1) la conservation de la biodiversité; 2) l'usage durable des éléments qui la constituent et; 3) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Sa ratification a conduit les autorités nationales et compétentes du pays à doter une série de mesures visant à encourager le maintien et la valorisation des composantes de la diversité biologique dans un contexte itératif et ouvert à la participation des populations locales pour un environnement durable en conformité avec les principes et les obligations de la Convention (CDB).

Dans le cadre de sa politique de protection de l'environnement, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a entrepris des actions pour promouvoir la mise en œuvre effective et participative de plusieurs conventions internationales qu'elle a ratifiées, y compris celles relatives à la Diversité Biologique et a pris les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs, notamment à travers des stratégies et plans d'action nationaux de conservation de la biodiversité. Dans le cas de la Guinée-Bissau, la première version de ce document a été élaborée en 2002.

La 10^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) réalisée en 2010 au Japon a validé le Plan Stratégique de Nagoya 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi. La COP 11, réalisée en 2012 à Hyderabad (Inde), dans l'une de ses résolutions, a invité les Parties qui ne l'aient pas encore fait, à revoir, mettre à jour et à réviser leurs Stratégies et Plans d'Action pour la Biodiversité, en conformité avec les objectifs du nouveau Plan Stratégique 2011 – 2020 et aux Objectifs d'Aichi.

La Guinée-Bissau, comme d'autres pays signataires de la Convention, doit fournir des informations à jour sur les progrès réalisés depuis la présentation du Cinquième (5^{ème}) Rapport National en 2015, y comprises des informations sur les initiatives ou travaux nouveaux ou récemment entrepris.

Ce Sixième (6^{ème}) Rapport National de la Convention sur la Diversité Biologique est basé sur les lignes directrices adoptées lors de la 12^{ème} Conférence des Parties (Corée). Le canevas se présente sous la forme de questions ouvertes et fermées concernant la mise en œuvre des cibles d'Aichi.

C'est dans cette optique que la Guinée-Bissau, avec l'appui de ses partenaires de développement représentés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a entamé le procès d'élaboration de son Sixième Rapport National de la CDB, en conformité avec l'esprit et les exigences méthodologiques citées dans le manuel de procédures.

Le Sixième (6^{ème}) Rapport National sur la Biodiversité de la République de la Guinée-Bissau est structuré en sept (07) parties principales. La structure et le format du présent rapport sont basés sur l'ébauche proposée par la Secrétaire Exécutive de la Convention sur la Diversité Biologique, à savoir:

- ✓ Introduction générale;
- ✓ Informations relatives aux objectifs poursuivis au niveau national;
- ✓ Les mesures de mise en œuvre prises et l'évaluation de son efficacité, obstacles et nécessités scientifiques et techniques connexes pour atteindre les objectifs nationaux;
- ✓ Évaluation des progrès atteints dans la consécution de chaque objectif national;
- ✓ Description de la contribution nationale pour l'atteinte de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité globale;
- ✓ Description de la contribution nationale pour la réalisation des objectifs de la stratégie globale pour la conservation des plantes et;
- ✓ Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité.

METHODLOGIE

La préparation du Sixième Rapport National de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) de la Guinée-Bissau a été marquée par plusieurs étapes, à savoir:

- ✓ Célébration d'un mémorandum d'entente entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Secrétariat d'État à l'Environnement à travers la Direction Générale du Développement Durable, pour la concession d'une subvention pour la préparation du rapport.
- ✓ Mise en place d'une équipe de coordination pour la mise en œuvre du Projet d'élaboration du Sixième Rapport.
- ✓ Lancement officiel du Projet.
- ✓ Recrutement du consultant principal, sur la base d'un TdR clairement identifié.
- ✓ Participation du consultant principal dans un atelier tenu à Luanda-Angola, pour les pays de la CPLP (Communauté des Pays de Langue Portugaise) sur les directrices pour l'élaboration de ce rapport.
- ✓ Mis en place du Comité de Pilotage et sa composition.
- ✓ Sélection de six (6) experts nationaux indépendants de différents profils pour appuyer l'évaluation des mesures et des objectifs identifiés pour la Guinée-Bissau.
- ✓ Célébration de contrats de prestation de services avec ce groupe d'experts sur la base de TdR clairs.
- ✓ Organisation d'une session technique destinée à la divulgation et appropriation des directrices de l'élaboration du sixième Rapport National, pour la Coordination et pour le groupe d'experts constitué.
- ✓ Collecte de données et consultation avec les parties concernées et des institutions étatiques.
- ✓ Réalisation d'un workshop technique pour évaluer l'état d'élaboration du rapport national.
- ✓ Organisation d'un workshop national pour présenter et valider les six (6) rapports des groupes d'experts.
- ✓ Correction des rapports du groupe de spécialistes sur la base de commentaires, suggestions et amendements.
- ✓ Finalisation du rapport par le groupe de spécialistes et sa présentation à la Coordination Editoriale.
- ✓ Compilation du travail final du groupe d'experts par l'équipe de coordination dans un rapport national.
- ✓ Soumission du rapport final en format électronique au Secrétariat de la CDB.

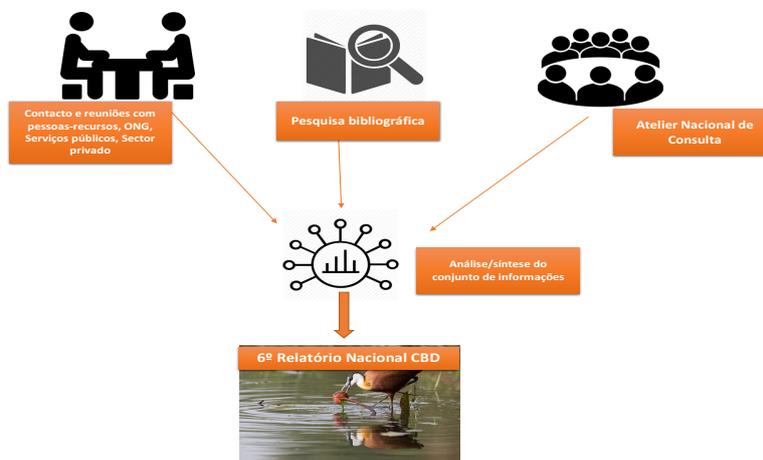


Illustration 2: Processus d'élaboration du 6^{ème} Rapport National

PARTIE I. Informations sur les Objectifs poursuivis au niveau national

(Si votre pays a établi et/ou adopté des objectifs nationaux ou s'est engagé à respecter des engagements équivalents liés au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, veuillez utiliser les directives ci-dessous pour les décrire. Veuillez remplir ce tableau pour chacun des objectifs nationaux de votre pays. Les objectifs nationaux présentés dans cette section seront liés à la Partie III afin de permettre une évaluation des progrès réalisés. Si votre pays n'a pas fixé ou adopté d'objectifs nationaux pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, veuillez l'indiquer dans la première case et passer à la Partie II).

<p>I. Informations sur les Objectifs poursuivis au niveau national</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mon pays a adopté des objectifs nationaux pour la biodiversité ou souscrit à des engagements équivalents en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.</p>
<p>Objectif national 1: <i>D'ici 2020 au plus tard, 50% de la population Bissau-guinéenne aura des connaissances des valeurs de la biodiversité et des mesures qui peuvent être prises pour la conserver de manière durable.</i></p>
<p>Fondement de cet objectif national:</p> <p><i>On part du principe que la perte actuelle de la biodiversité ne peut être interrompue ou minimisée que si la majorité des citoyens et des décideurs se familiarisent et prennent conscience de la forte dépendance humaine (individuelle et collective) vis-à-vis des biens et services fournis par les écosystèmes.</i></p>
<p>Niveau d'application:</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input type="checkbox"/> Infranational</p>
<p>Objectif national 2: <i>D'ici 2018, les valeurs de la biodiversité seront intégrées dans les stratégies nationales et locales de développement et de réduction de la pauvreté ainsi que dans les procédures de planification et, cas échéant, intégrées dans les comptes nationaux.</i></p>
<p>Fondement de cet objectif national:</p> <p><i>La raison de cet objectif part du principe qu'il est essentiel d'intégrer différentes valeurs de biodiversité/environnement dans les politiques et les plans sectoriels de développement, tels que l'agriculture et la pêche, l'aménagement du territoire et des infrastructures, le tourisme, l'industrie, la gouvernance et le développement humain pour réduire la pauvreté.</i></p>
<p>Niveau d'application:</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input type="checkbox"/> Infranational</p>
<p>Objectif national 3: <i>D'ici 2018, le pays disposera d'un diagnostic et d'un inventaire à jour et disponible sur des incitations et subventions nuisibles à la biodiversité et élaborera un plan d'action pour corriger, réduire ou éliminer ces incitations négatives et promouvoir des mesures positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques.</i></p>

Fondement de cet objectif national:

Au cours des dernières années, la Guinée-Bissau s'est efforcée de réduire les pratiques économiques nocives sur les ressources patrimoniales du pays au niveau national. Afin de réduire et/ou supprimer les incitations nuisibles à la biodiversité, des réformes fiscales qui éliminent ou réduisent progressivement aux incitations et subventions néfastes doivent être menées, en priorisant les instruments économiques qui peuvent contribuer pour le développement durable et induire un certain comportement social positif.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 4: *D'ici 2020 au plus tard, le Gouvernement de la Guinée-Bissau, le secteur privé et les groupes d'intérêt à tous les niveaux auront pris des mesures ou élaboré des plans de production et de consommation durables et auront réussi à restreindre les impacts des secteurs de développement qui exercent la plus forte pression sur la biodiversité et les ressources naturelles.*

Fondement de cet objectif national:

La recherche de la durabilité dans la production et la consommation consiste à reconnaître les pressions, à comprendre leurs causes directes et indirectes et les impacts environnementaux que, individuellement ou collectivement, nous produisons avec nos actions. Des actions visant à évaluer la durabilité des principales activités économiques du pays devraient être entreprises en vue de comprendre les impacts réels sur la biodiversité et les ressources naturelles et mettre en œuvre des mesures et des plans qui intègrent toutes les parties prenantes.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 5: *D'ici 2020, réduire de plus de moitié la dégradation et la fragmentation des habitats et des écosystèmes, en particulier les forêts et les écosystèmes les plus sensibles, provoquées par des activités illégales.*

Fondement de cet objectif national:

Le fondement de cet objectif repose sur la nécessité de réaliser un diagnostic sur l'état de la biodiversité et l'analyse des principales causes susceptibles de provoquer la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, de la biodiversité et des services écosystémiques pour établir des stratégies de réduction de ces pressions grâce à un plan directeur d'aménagement forestier et agro-écologique.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 6: *D'ici 2020, la gestion et la capture de toutes les réserves de poissons et d'invertébrés seront durables, légales et réalisées par l'application d'approches écosystémiques et dans des limites écologiques sûres, et des plans et mesures de rétablissement seront mises en place pour les espèces les plus sensibles et/ou menacées.*

Fondement de cet objectif national:

Diverses approches de gestion des ressources halieutiques ont été mises en œuvre dans le pays, de sorte que cet objectif national repose sur la nécessité pour la Guinée-Bissau de combler les lacunes qui existent encore, mais aussi de capitaliser, divulguer et répliquer les résultats obtenus pour réduire les pressions et les impacts qui existent encore dans ce secteur par des plans et mesures claires d'exploitation durable et permettre une pêche responsable.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 7: *D'ici 2020, des aires sous l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture seront gérées de manière durable, en assurant la conservation de la biodiversité, et le maintien des processus écologiques essentiels et la connectivité entre les différents écosystèmes.*

Fondement de cet objectif national:

Il se fonde sur la nécessité pour la Guinée-Bissau d'assurer l'utilisation durable de la diversité biologique, car il est reconnu que les grandes interactions entre l'homme et la biodiversité se manifestent au niveau des secteurs productifs primaires, notamment l'agriculture, la foresterie, l'élevage et la pêche, qui jouent un rôle décisif tant au niveau microéconomique, auprès des ménages, qu'au niveau macroéconomique du pays en général. Pour ces raisons, l'utilisation durable de la biodiversité dans ces secteurs est reconnue par le pays comme le principal moteur d'une croissance économique durable et, par conséquent, le principal moteur de prospérité pour le pays et de sa population.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 8: *D'ici 2018, identifier les polluants et les principales sources de pollution et créer les mécanismes juridiques et institutionnels pour leur gestion et la réduction à des niveaux non nuisibles au fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité.*

Fondement de cet objectif national:

Cet objectif repose sur le fait de que le pays ne dispose pas, dans toute son étendue, d'un système de drainage, d'égouts et de traitement de déchets urbains ou domestiques et hospitaliers, de sorte que la question de la gestion des déchets solides et liquides est l'une des principales préoccupations en matière de santé environnementale, animale et humaine. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des mesures et des actions urgentes pour identifier les sources, prévenir et atténuer les impacts des substances polluantes.

Niveau d'application: Régional/multilatéral **National/fédéral** Infranational

Objectif national 9: *D'ici 2020, identifier des espèces exotiques et envahissantes et leurs respectives valeurs et établir des mécanismes de contrôle pour empêcher leur introduction et leur établissement.*

Fondement de cet objectif national:

Cet objectif repose sur le fait que la Guinée-Bissau a encore peu de connaissances sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEI) et que des stratégies efficaces devraient être élaborées pour la gestion de cette problématique qui passe par:

- *Elaborer, publier et mettre à jour périodiquement la liste des EEI présentes en Guinée-Bissau;*
- *Réaliser un diagnostic pour identifier les principales voies d'introduction et de propagation des EEI et évaluer son impact sur l'environnement et la santé publique;*
- *Concevoir des stratégies pour un système de surveillance, de prévention, de contrôle et d'éradication des EEI;*
- *Elaborer, réviser et mettre à jour la législation existante;*
- *Former, informer et sensibiliser tous les secteurs concernés sur cette problématique et aux conséquences de l'introduction des EEI.*

Niveau d'application: Régional/multilatéral **National/fédéral** Infranational

Objectif national 10: *D'ici 2020, identifier les multiples pressions anthropiques sur les mangroves, les plages, les vasières et d'autres écosystèmes marins et côtiers affectés par le changement climatique ou l'acidification des océans et établir des stratégies et programmes pour maintenir leur intégrité et leur fonctionnement.*

Fondement de cet objectif national:

La Guinée-Bissau est Partie des SIDS (Petits Etats Insulaires en Développement), et est donc vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques dans presque tous les secteurs productifs de la vie nationale, en particulier sa population et ses écosystèmes marins, estuariens et côtiers. Le fondement de cet objectif repose sur la nécessité de concevoir des stratégies et de prendre des mesures pour renforcer les capacités d'adaptation et réduire la vulnérabilité des écosystèmes marins, en particulier de la mangrove aux effets des altérations climatiques, par des stratégies de conservation et de reproduction des modes d'usage et savoirs traditionnels.

Niveau d'application: Régional/multilatéral **National/fédéral** Infranational

Objectif national 11: *D'ici 2020, renforcer et consolider le Système National des Aires Protégées et l'étendre à 26% du territoire national, couvrant les aires d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques, gérées de manière effective et équitable, écologiquement représentatives et reliées de manière satisfaisante, et proposer d'autres mesures spatiales de conservation, intégrées dans des paysages terrestres et marins plus amples.*

Fondement de cet objectif national:

Cet objectif national repose sur la nécessité d'assurer la représentativité des écosystèmes (marins, côtiers et terrestres) afin de maintenir les processus écologiques importants, assurer la connectivité écologique dans le Système National des Aires Protégées (SNAP) et au niveau transfrontalier et d'accroître la résilience du système aux effets des changements climatiques et à l'expansion de la désertification.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 12: *D'ici 2020, le risque d'extension des espèces menacées connues sera considérablement réduit, ce qui détiendra le déclin des espèces les plus menacées.*

Fondement de cet objectif national:

La raison de cet objectif national découle de la nécessité de déterminer le statut de la biodiversité dans le pays afin d'améliorer son état de conservation et empêcher ainsi la disparition ou la fuite des espèces considérées comme menacées. Pour cela, il est essentiel que la Guinée-Bissau entame le processus d'élaboration d'une Liste Rouge nationale des principaux groupes d'espèces de faune et de flore et renforcer le suivi des espèces identifiées comme menacées au niveau global.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 13: *D'ici 2020, maintenir, à travers l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies adéquates, la conservation des espèces cultivées, des animaux domestiques, des espèces forestières et d'autres espèces ayant une valeur socio-économiques et/ou culturelle.*

Fondement de cet objectif national:

Cet objectif national découle de la nécessité de réduire l'érosion et de sauvegarder la diversité génétique en actualisant l'inventaire des espèces génétiques de plantes cultivées et d'animaux d'importance socioéconomique et culturelle, en élaborant et appliquant des programmes de préservation des races locales, avec adoption de modèles de conservation in situ et ex situ du patrimoine génétique. Cela devrait se faire de façon participative, avec l'implication des communautés locales et la mise en valeur de leurs connaissances et savoirs traditionnels.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 14: *D'ici 2020, les écosystèmes pourvoyeur des services essentiels, y compris les services relatifs à l'eau et qui contribuent à la santé, aux moyens d'existence et au bien-être seront préservés, compte tenu des besoins des femmes, des pauvres, des plus vulnérables et des communautés ethniques locales en ce qui concerne leur reproduction socioculturelle et religieuse.*

Fondement de cet objectif national:

Cet objectif national vient de la nécessité d'identifier les services écosystémiques de valeur particulière pour les plus pauvres et les plus vulnérables, en augmentant leurs bénéfices directs et essentiels, en particulier les zones humides, par la mise en œuvre de plans de gestion intégrée des ressources en eau, y compris la protection et la restauration des zones humides critiques de la Guinée-Bissau.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 15: *D'ici 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone auront été augmentées par des mesures de conservations et de restauration, notamment en restaurant au moins 15% des écosystèmes forestiers les plus sensibles et dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification.*

Fondement de cet objectif national:

La forêt est le pilier de la durabilité des moyens d'existence de la population rurale de la Guinée-Bissau, d'où proviennent les principales sources alimentaires, médicinales et culturelles. La richesse naturelle est observée sur l'ensemble du territoire national avec la présence de forêts ouvertes, des parcelles plus septentrionales de forêt dense et sèche guinéenne au sud-ouest et des savanes d'affinités soudanaises au Sud-est. Le fondement de cet objectif national réside dans la nécessité pour la Guinée-Bissau de prendre les mesures conséquentes pour l'abandon des pratiques qui conduisent à la dégradation des habitats naturels. La restauration de ces habitats par la promotion de bonnes pratiques auprès des différents acteurs impliqués et la réplique des actions déjà identifiées seront essentiels pour la rétention du carbone et l'adoption de mécanismes innovateurs, notamment le REDD, pour combattre les effets des changements climatiques, la promotion de la biodiversité et la réduction de la pauvreté.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 16: *D'ici à la fin 2016, veiller à la création, à l'adoption et à l'opérationnalisation d'un cadre juridique simple et efficace permettant la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment dans le domaine de l'Accès aux Ressources Génétiques et au Partage Juste et Équitable des avantages dérivés de son Utilisation, en conformité avec la législation nationale.*

Fondement de cet objectif national:

Cet objectif national se justifier par la nécessité de créer les conditions nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre effective des instruments juridiques, institutionnels et réglementaires relatifs au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en Guinée-Bissau, ainsi que d'élaborer et d'exécuter des programmes de renforcement de capacités, d'information et de sensibilisation sur cette matière.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 17: *D'ici la fin 2015, actualiser et adopter, à travers des méthodes participatives, la stratégie et le plan d'action pour la biodiversité comme instrument de politique de conservation de la biodiversité et de mise en œuvre au niveau nationale des dispositions de la Convention sur la biodiversité.*

Fondement de cet objectif national:

Cet objectif national repose sur la nécessité de créer un cadre stratégique efficace et participatif pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour la diversité biologique en tant qu'instrument essentiel de planification dans ce domaine. Le succès de la mise en œuvre de cet instrument repose sur la bonne compréhension par la société civile, les organismes privés, les autorités publiques ainsi que les communautés locales de l'importance de la protection de la biodiversité et des mesures requises à cette fin.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 18: *D'ici 2020, respecter et faire respecter, conformément à la législation nationale et les obligations internationales, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés ethniques locales en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que l'utilisation coutumière de ces ressources biologiques, en les intégrant et en veillant à ce qu'elles soient prises en compte dans l'application des dispositions de la Convention, avec la participation pleine et effective des communautés ethniques locales à tous les niveaux.*

Fondement de cet objectif national:

La raison d'être de cet objectif national se base sur le fait que les connaissances, les techniques et les pratiques traditionnelles liées à la biodiversité doivent être inventoriées sur la base d'accords mutuels avec les communautés détentrices des mêmes, visant une meilleure protection, manutention, restauration et intégration dans les efforts nationaux de conservation et de la mise en valeur de la biodiversité et des services des écosystèmes. La Guinée-Bissau a déjà entamé cette dynamique et les résultats devraient être capitalisés à travers la mise en valeur du patrimoine culturel, du cadre juridique de gestion des espaces et des savoirs traditionnels, la conciliation des objectifs de conservation de la biodiversité et des besoins de développement durable.

<p>Niveau d'application:</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input type="checkbox"/> Infranational</p>
<p>Objectif national 19: <i>D'ici 2020, améliorer le partage, le transfert et application des connaissances, des bases scientifiques et des technologies liées à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement, sa situation, ses tendances et les conséquences de sa perte.</i></p>
<p>Fondement de cet objectif national:</p> <p><i>Le fondement de cet objectif national repose sur la nécessité d'améliorer les connaissances sur la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement et ses tendances et les conséquences de sa perte sur une base scientifique valide et crédible. Pour cela, il convient de promouvoir des études scientifiques sur les différentes thématiques concernant la biodiversité et pour qu'elles soient dûment valorisées, les résultats de ces études devront être amplement diffusés, en particulier auprès des décideurs, du public et de tous les acteurs concernés.</i></p>
<p>Niveau d'application:</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input type="checkbox"/> Infranational</p>
<p>Objectif national 20: <i>D'ici 2020, assurer et mobiliser progressivement les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la Stratégie et du Plan d'Action pour la Biodiversité, y compris en intégrant des mécanismes de financement innovants et plus durables.</i></p>
<p>Fondement de cet objectif national:</p> <p><i>Le fondement de cet objectif national repose sur la nécessité de dépasser l'un des grands défis, la recherche de la durabilité financière pour la mise en œuvre effective de la SPANDB. On entend par durabilité financière la capacité d'obtenir des ressources stables et suffisantes pour couvrir les coûts nécessaires à une gestion efficace, permettant l'atteinte des objectifs sociaux, économiques et environnementaux de la SPANDB. Cette durabilité financière ne dépend pas seulement de ressources financières, mais aussi de ressources humaines capacités et en quantité suffisante pour appliquer cette stratégie d'action bien définie. La recherche de la capitalisation du fonds environnemental peut provenir des plus diverses sources de ressources, soit nationales, internationales, publiques, privées, volontaires et compensatoires, et la Guinée-Bissau a choisie et franchie une étape importante dans la création de la Fondation BioGuiné, dont le défi est désormais de la capitaliser pour qu'elle puisse jouer le rôle pour lequel a été créée.</i></p>
<p>Niveau d'application:</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input type="checkbox"/> Infranational</p>

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (*Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.*)

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action Nationale sur la Diversité Biologique (2015-2020), la Guinée-Bissau a aligné ses objectifs nationaux sur les objectifs mondiaux d'Aichi, afin de garantir qu'ils correspondent aux résultats et les acquis de la vision établie dans la stratégie et, avec l'objectif final d'améliorer les conditions et modalités de sa mise en œuvre et identifier les activités susceptibles de contribuer à la réalisation des vingt (20) objectifs et leur donner la priorité au niveau national.

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (*Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).*)

<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> 16
<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 12	<input type="checkbox"/> 17
<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 13	<input type="checkbox"/> 18
<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 14	<input type="checkbox"/> 19
<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 15	<input type="checkbox"/> 20

Autres informations pertinentes

Le processus de révision de la II^{ème} édition de l'SPANDB de la Guinée-Bissau a démarré en 2014 par le Secrétariat d'État de l'Environnement et Développement Durable, à travers la Direction Générale du Développement Durable.

Grâce à un effort concerté, le processus de mise à jour de la SPANDB de Guinée-Bissau s'est déroulé en plusieurs étapes et a rassemblé tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnementale en général et la préservation de la biodiversité en particulier. Chacune de ces étapes a fait l'objet d'une large participation des parties prenantes.

Le document présente les causes et les conséquences de la perte de biodiversité et les mesures à prendre pour réduire cette perte. Le document est accompagné d'une stratégie de communication du CHM qui fournit les pistes pour une meilleure appropriation et diffusion de la 2^{ème} édition de la SPANDB aux parties concernées.

L'objectif national de gestion durable de la biodiversité est soutenu par divers plans et programmes de développement nationaux, régionaux et internationaux, entre autres :

- Plan National de Gestion Environnementale (PNGA)
- Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)
- Politique Commune de l'UEMOA pour l'amélioration de l'Environnement
- Programme Régional de Conservation Marine (PRCM)
- Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- Plan Directeur de la Planification Côtière
- Plan de Lutte contre la Désertification
- Plan Directeur Forestier
- Plan Directeur des Pêches
- Plan Directeur du Tourisme
- Plan Général de l'Urbanisme de la Ville de Bissau
- Charte de Politique de Développement Agricole
- Document de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (DSRP)
- Stratégie des Aires Protégées et Conservation de la Biodiversité
- Stratégie et Plan d'Action Nationale de Conservation de la Biodiversité
- REDD+

On s'en souvient que:

1^{er} - Plan National de Gestion Environnementale (PNGA): institutionnalisé comme le document principal de la politique nationale de l'environnement par arrêté n° 03/2004. Ce document vise à optimiser les ressources existantes afin d'assurer la croissance économique et d'améliorer la qualité de vie de la génération actuelle et assurer le maintien des ressources naturelles pour les générations futures, contribuant ainsi au développement socio-économique durable du pays. En outre, elle soutient la recherche de solutions visant à garantir:

- la sécurité alimentaire
- l'éradication de la pauvreté
- le contrôle de la pollution, les nuisances et l'assainissement de l'environnement
- la conservation des ressources naturelles
- la maîtrise de la progression de la désertification (Sahel) et
- la minimisation des impacts anthropiques qui influencent le changement climatique.

2^{ème} - Plan d'Action National pour l'Adaptation au Changement Climatique (PANA): élaboré en 2006, afin d'aider les Pays les Moins Avancés à identifier les activités prioritaires pour répondre à leurs besoins immédiats et aux préoccupations les plus urgentes en matière d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique. Ce document d'orientation est accompagné de la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Communication Nationale sur les Changements Climatiques.

3^{ème} - Stratégie et Plan d'Action Nationale de Conservation de la Diversité Biologique (SPANDB): Document de politique du sous-secteur de la biodiversité établit en détail les lignes directrices nationales, les thèmes et les domaines d'intervention nationale liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB. Il établit également comme objectifs nationaux, la protection des écosystèmes, le reboisement, l'optimisation des ressources en eau, l'exploitation de nouvelles sources d'énergie, la lutte contre l'érosion des sols et l'érosion côtière, le renforcement de la participation de la société civile, fondée sur l'éducation et la formation dans le domaine de l'environnement.

4^{ème} - Politique commune de l'UEMOA pour l'amélioration de l'Environnement: La Communauté des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont adopté une politique environnementale régionale et communautaire aux niveaux global et sectoriel. La vision de la politique globale de la CEDEAO pour 2025 appelle à "*une Afrique de l'Ouest pacifique, digne et prospère, dont les ressources naturelles et la diversité productive sont conservées et gérées de manière durable pour le développement et l'équilibre spécial dans la sous-région*". L'intention d'inverser la tendance à la dégradation et d'épuisement des ressources naturelles, des moyens de subsistance et de la qualité de vie, afin d'assurer un environnement sain et productif et d'améliorer les conditions de vie de la population de l'espace sous-régional, est clairement affichée.

Le protocole additionnel n° II du Traité définit les orientations d'une Politique Commune pour l'Amélioration de l'Environnement: protection des ressources naturelles et de la biodiversité; lutte contre la désertification; amélioration de l'environnement dans les zones rurales et urbaines; exploitation des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire; lutte contre l'érosion côtière. Cette politique intègre la préservation des écosystèmes, de la biodiversité et du climat, la gestion des ressources forestières et de la faune sauvage, la gestion des polluants et des risques et la gestion des ressources en eau.

5^{ème} – Partenariat Régional de Conservation Marine (PRCM) : Cette initiative regroupe six pays de la sous-région Ouest Africaine (Cap Vert, Gambie, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal) et est soutenue par des organisations qui interviennent dans le domaine de l'environnement en Afrique occidentale. Un document stratégique a été élaboré et présente les grandes lignes pour guider les acteurs de la zone côtière en ce qui concerne les aires marines protégées dans les pays de la sous-région au cours des 20 prochaines années. La Guinée-Bissau, par l'intermédiaire de son gouvernement, a signé une déclaration de politique générale qui engage les pays à participer conjointement à la gestion des aires protégées, de la biodiversité et des ressources communes au niveau sous-régional.

6^{ème} - Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD): La Guinée-Bissau fait partie de cette initiative continentale, un nouveau partenariat pour le développement, dans lequel un plan d'action environnemental a été élaboré pour: contribuer à la mise en œuvre du NEPAD par l'exécution d'initiatives environnementales; promouvoir une utilisation durable des ressources; renforcer l'appui public et politique aux initiatives environnementales régionales et sous-régionales. D'autre part, le procès-verbal additionnel n° 01/2008/CCEG/UEMOA, relatif à l'adoption de la politique commune pour l'amélioration de l'environnement dans la zone UEMOA, vise à garantir et à assurer la gestion durable des ressources naturelles, la préservation des écosystèmes, de la biodiversité et du climat, la lutte contre la pollution et sa nocivité.

7^{ème} - Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD): La Guinée-Bissau est l'un des pays signataires de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification. Ce document, issu de la Conférence de Rio en 1992, invite les parties contractantes à élaborer le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD). La Guinée-Bissau a finalisé et validé son plan d'action en 2006, les instabilités politiques et institutionnelles ainsi que le manque de ressources financières ayant entraîné des retards. Le processus d'élaboration du PAN/LCD a été participatif, impliquant tous les niveaux de la société guinéenne (institutions étatiques, ONG, associations de base). En 2015, le PAN/LCD de la Guinée-Bissau a été aligné sur la Stratégie Décennale de l'UNCCD (2008-2018) dont la vision globale est de "construire un partenariat mondial pour arrêter et prévenir la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse dans les zones affectées afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable".

8^{ème} - Plan Directeur d'Aménagement du Littoral: Le Plan Directeur de la Zone Côtière, élaboré dans le cadre du Programme de Planification Côtière (UICN/MDRA-DGFC, 1993), vise à définir des lignes directrices qui conduisent à un développement durable de l'ensemble de la zone côtière, garantissant une exploitation correcte et durable des ressources naturelles et de l'environnement, en préservant les écosystèmes côtiers et leur diversité biologique. Ce plan a guidé les actions suivantes: Analyse de l'occupation des sols et de l'espace pour le suivi de l'évolution des différents écosystèmes; Proposition de la création et la gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité et maintien des ressources génétiques; Communication et éducation environnementale des populations; Échange d'informations à travers des réseaux d'experts (Planification Côtière, Aires Protégées, Pêche).

9^{ème} - Plan Directeur Forestier: Il établit une analyse de la situation par lequel sont définis les politiques, stratégies et objectifs à atteindre pour l'utilisation durable des ressources forestières, mais définit également les moyens nécessaires à leur application. Il propose des mesures spécifiques pour renforcer la capacité institutionnelle du secteur, ainsi que la création, dans le cadre de l'aménagement nationale du territoire, d'unités de conservation représentatives des différentes zones biogéographiques de la Guinée-Bissau.

10^{ème} - Plan directeur de la pêche : Le secteur de la pêche, en plus de ce plan, dispose de tout un cadre juridique (lois, décrets...) qui permet une bonne gestion de l'une des ressources naturelles les plus importantes du pays. Ce plan prévoit, dans le cadre de l'exploitation des ressources halieutiques, l'amélioration du système de contrôle de la pêche, un système de suivi scientifique et de gestion de ces ressources et des mesures visant à leur utilisation durable.

11^{ème} - Plan Général d'Urbanisme de la Ville de Bissau: Les espaces verts, favorisés par les conditions climatiques de la Guinée-Bissau, sont l'un des facteurs de la qualité de vie de la population. Le Plan général d'urbanisme de la ville de Bissau (PGUB) est le seul plan disponible, lorsqu'il s'agit de cette plus grande ville de la zone côtière du pays. Il propose la création et l'entretien d'espaces verts, des espaces formés par une grande diversité forestière et de plantes. Le PGUB recommande que les zones humides et les terres basses (*bolanhas*), à l'intérieur et à l'extérieur des limites de la ville, soient occupées par des cultures adaptées et la zone verte de la ville, avec les mangroves du littoral de Bissau, par exemple. Elle recommande également l'entretien, l'aménagement des espaces verts existants (granjas et autres) et la création d'autres zones, en insistant sur la protection stricte des espaces déjà existants et la plantation rigoureuse de nouveaux arbres le long des avenues et des rues.

12^{ème} - Lettre de Politique de Développement Agricole: Elaborée en 1997, elle établit la stratégie et les priorités dans les domaines de la production agroforestière et de la recherche agraire. Ses principaux objectifs pour le secteur sont d'assurer la sécurité alimentaire, d'accroître et de diversifier les exportations agricoles, d'assurer la gestion rationnelle des ressources et d'améliorer la qualité de vie de la population. Ce document présente de manière cohérente les différentes politiques sous-sectorielles (agriculture, élevage et sylviculture) et les interactions avec d'autres secteurs, à savoir la pêche, les travaux publics, les ressources naturelles, l'environnement, l'éducation, la promotion du genre et le commerce. L'analyse de ce document montre que l'agriculture est le secteur qui a la relation la plus étroite avec la désertification, compte tenu des pressions forestières découlant de l'agriculture itinérante et de la déforestation pour les plantations d'anacardier. La nouvelle politique forestière reflétée dans la LPDA, actualisée en 2002, vise essentiellement à responsabiliser la population et les communautés rurales, notamment dans la gestion des ressources et des espaces.

13^{ème} - Document de Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté (DSRP): Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) découle des décisions de l'étude prospective à long terme, avec un horizon fixé à 2025. Le document souligne que le développement de la Guinée-Bissau dépend de l'éradication de la pauvreté et que cela nécessitera la prise en compte non seulement des aspects macroéconomiques, mais aussi des aspects sociaux, humains, environnementaux et institutionnels. Cela implique d'examiner les questions liées à la gouvernance, la lutte contre la corruption, le respect des droits de l'homme, l'égalité du genre, le renforcement des capacités institutionnelles, l'amélioration de l'offre de services sociaux, l'accroissement de la production agricole et halieutique, la préservation de l'environnement, etc. Ses objectifs à long terme s'inscrivent dans les engagements internationaux et nationaux définis lors de différentes réunions, notamment la Déclaration du Millénaire, la Conférence des Pays les Moins Avancés, le Sommet Mondial pour le Développement Durable, etc. La prise en compte et l'intégration des questions socio-environnementales, y compris l'égalité de genre, dans toutes les politiques sectorielles de développement sont essentielles. Il existe cependant de nombreux secteurs de développement économique et social national dans lesquels les préoccupations environnementales et sociales n'ont pas encore été explicitement intégrées. Certains de ces secteurs n'ont même pas leurs propres politiques. En effet, dans le cadre de l'administration régionale et sectorielle, et malgré la diversité des richesses naturelles et sociales, toutes les unités administratives ne disposent pas de documents de politique de développement (plans de développement) et aucune d'entre elles dispose d'un programme spécifique pour la mise en œuvre de la CDB.

14^{ème} - Stratégie pour les Aires Protégées et la conservation de la Biodiversité (2014-

2020): vise à donner la continuité naturelle à la précédente (2007-2011) et cherche à renforcer les objectifs moins atteints et à répondre aux nouveaux défis posés par une réalité en constante évolution. Elle intègre un ensemble d'actions, mesures et projets prioritaires répartis en trois grands piliers stratégiques, à savoir : I) Consolider l'IBAP et renforcer les partenariats, dans une perspective; II) Renforcer la gestion du réseau d'aires protégées et; III) Suivi des AP, des connaissances et valorisation de la biodiversité et des écosystèmes, et diffusion d'informations et sensibilisation.

Compte tenu des menaces et des atouts à préserver, les défis majeurs de la gestion des aires protégées et de la biodiversité en Guinée-Bissau dans un contexte 2014-2020, sont : a) assurer l'efficacité des zones de pêche conditionnées en tant que zones de préservation et de reproduction des stocks et de la biodiversité; b) réduire considérablement le braconnage dans les aires protégées; c) maintenir l'état naturel des zones centrales des aires protégées; d) contrôler efficacement l'exploitation illégale de bois dans les aires protégées et les zones périphériques; e) contrôler l'expansion de l'agriculture itinérante (m'pampam) et des plantations d'anacardier; f) préserver l'écosystème de mangrove; g) contrôler l'expansion du pâturage dans les aires protégées; h) promouvoir des projets de soutien au développement dans les AP qui soient des initiatives des populations résidentes et qui soient écologiquement durables; i) veiller à ce que l'exploitation durable des ressources naturelles revienne principalement aux communautés résidentes et aux groupes les plus défavorisés; j) veiller à ce que les parcs ne deviennent pas un pôle d'attraction pour les activités extractives ou économiques, contrôlant l'immigration temporaire ou permanente; k) veiller à ce que toute activité d'exploration pétrolière dans la zone côtière et dans les eaux nationales, ou toute autre activité minière, soit menée en utilisant les meilleures pratiques de protection de l'environnement sur la base de la législation en vigueur; l) assurer une bonne gestion intégrée de l'Archipel des Bijagós, et si possible faire reconnaître la RBABB comme site du patrimoine naturel et culturel de l'humanité.

15^{ème} - Feuille de route pour la préparation de REDD+ en Guinée-Bissau :

Le gouvernement de Guinée-Bissau a reconnu que REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, et Conservation, gestion durable des forêts et augmentation des stocks de carbone dans les forêts) est un mécanisme avec un concept novateur, aligné sur une stratégie pour le développement durable et la mitigation des effets négatifs du changement climatique, qui encourage la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, proposé pour évaluer la possibilité de lancer un processus pour élaborer le mécanisme REDD+ national.

La Guinée-Bissau a actuellement le statut d'observateur dans les programmes UN-REDD et FCPF (Forest Carbon Partnership Facility), et bénéficie de deux initiatives d'appui technique de la FAO et de la BM. Dans ce contexte, un Groupe de travail REDD+ (GTR) a été créé au début de 2015, composé d'éléments de diverses institutions nationales dans une approche multisectorielle. L'objectif principal du GTR est de coordonner le développement de la feuille de route de préparation REDD. Ce document décrit la situation actuelle dans les secteurs de la forêt et de l'utilisation des terres et identifie les capacités et les besoins existants dans le pays en fonction d'un ensemble d'exigences minimales nécessaires pour préparer la Guinée-Bissau à la future mise en œuvre du mécanisme REDD+ (Accords de Cancun, COP16, CCNUCC).

Ce document sert d'indicateur de la manière dont la Guinée-Bissau a l'intention d'aller de l'avant dans ces composantes et peut être utilisé pour lever des fonds pour la préparation REDD+ en Guinée-Bissau. En ce sens, un accent particulier est mis sur l'interconnexion des activités de préparation REDD+ et REDD+ avec d'autres initiatives et objectifs nationaux pour le développement durable, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la réduction de la pauvreté, la conservation de la biodiversité, la gestion forestière durable, etc.

Ce document (feuille de route REDD+) analyse les capacités, les besoins et propose un plan d'action pour la préparation du REDD+ dans le pays, il se divise en quatre composantes principales:

- ✓ Composante 1: Organisation, partage d'information et consultation (pour valider les plans d'action proposés dans la feuille de route et l'ensemble du processus de leur mise en œuvre).
- ✓ Composante 2: Préparation de la Stratégie nationale REDD+.
- ✓ Composante 3: Niveau de référence des émissions, système de surveillance des forêts, MRV (en cours d'élaboration par l'équipe FAO du PCT);
- ✓ Composante 4 : Démonstration à l'échelle infranationale (PNTC & Cantanhez pilote).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents *(Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)*

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la biodiversité, ainsi que dans les sites Web des Ministères.

CHM Guinée-Bissau: www.biodiv.be/guine-bissau

SEA: Page facebook – Secrétariat d'Etat à l'Environnement de la Guinée-Bissau

IBAP: www.ibap-gb.org ; Page facebook: IBAP – Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées

ONG Tiniguena: www.tiniguena.org

ONG Palmeirinha: www.palmeirinha.org

INEP: www.inep.gw

CBD-Habitat: www.cbd-habitat.org

ONG AD: www.adbissau.org

PARTIE II. Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux.

(En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez rendre compte des mesures importantes que votre pays a prises pour mettre en œuvre sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la diversité biologique. Veuillez fournir aussi une évaluation de l'efficacité de ces mesures. Le tableau doit être complété pour chaque mesure indiquée.)

II. Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux

Veuillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays.

Au total **124 Mesures** ont été identifiées pour la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la conservation de la Diversité Biologique – SPANDB de la Guinée-Bissau, à savoir:

- **Mesure 1:** créer et opérationnaliser le Comité National de la Biodiversité (CNB).
- **Mesure 2:** opérationnaliser les mécanismes de partage et d'échange d'informations sur la biodiversité (CHM) et l'Accès et le Partage Juste des Bénéfices.
- **Mesure 3:** évaluer, mettre à jour et divulguer auprès du grand public les politiques, les stratégies, les plans et programmes nationaux du domaine environnemental (PNGA, NAPA, NAMA, PAN LCD, les Communications Nationaux sur les changements climatiques, etc.).
- **Mesure 4:** présenter et diffuser la SPANDB auprès des décideurs, du grand public et des organismes internationaux de coopération.
- **Mesure 5:** élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information, d'éducation et de communication pour le grand public et pour les secteurs spécifiques, sur la diversité biologique guinéenne, sa valeur, tendances et les conséquences de sa perte ou dégradation (exhibitions sur la BD).
- **Mesure 6:** réaliser une enquête pour capter la compréhension des différents acteurs sur l'importance de la diversité biologique.
- **Mesure 7:** intégrer et opérationnaliser la Politique et la SPANDB dans les institutions publiques et Organisations Non Gouvernementales avec des compétences dans la conciliation entre la gestion des écosystèmes et de la diversité biologique avec les nécessités d'un développement durable.
- **Mesure 8:** évaluer et présenter les services des écosystèmes clé et principales valeurs de la biodiversité critique nationale.
- **Mesure 9:** renforcer la capacité des gestionnaires institutionnels et leaders d'opinion pour une meilleure connaissance sur la valeur environnementale, économique et sociale de la diversité biologique.
- **Mesure 10:** renforcer les exigences pour les études préalables à l'installation d'infrastructures, afin d'éviter des impacts négatifs sur le milieu naturel ou l'introduction du principe de compensation des aires dégradées dans l'impossibilité de contourner des dommages sur le milieu naturel.
- **Mesure 11:** intégrer les orientations pour appliquer ou renforcer la mise en valeur de la biodiversité dans les Études d'Impact Environnemental (EIE) et Évaluation

Environnemental Stratégique (EES)

- **Mesure 12:** renforcer les capacités sur l'utilisation d'outils pour la comptabilité nationale des services environnementaux, économiques et sociaux de la biodiversité et des écosystèmes.
- **Mesure 13:** réaliser une Etude d'évaluation économique de la biodiversité et du paiement des services des écosystèmes et développement d'instruments pour son intégration dans le système de comptabilité nationale.
- **Mesure 14:** incorporer la diversité biologique dans la comptabilité nationale.
- **Mesure 15:** évaluer le degré de prise en considération de la biodiversité et de ses impacts sur la croissance et dans la réduction de la pauvreté.
- **Mesure 16:** réaliser l'inventaire des incitations et subventions nationaux dans les différents secteurs et analyser leurs efficacités et impacts sur la biodiversité et le maintien des services des écosystèmes.
- **Mesure 17:** élaborer un plan d'action national en vue de la réduction, la réforme et l'élimination des incitations et subventions préjudiciables à la biodiversité.
- **Mesure 18:** développer et divulguer les incitations pour les externalités environnementales positives.
- **Mesure 19:** promouvoir l'application des orientations et guides de la CBD relatives aux Évaluations Environnementales Stratégiques et renforcer l'analyse sur la biodiversité dans les EIE.
- **Mesure 20:** introduire les impôts et taxes environnementales et des instruments économiques comme part d'un Cadre de Réforme Fiscale Environnementale.
- **Mesure 21:** identifier et promouvoir les bonnes pratiques de l'utilisation durable de la biodiversité dans les différents secteurs économiques et activités productives.
- **Mesure 22:** valoriser et promouvoir la production et la consommation locales, à travers la campagne "*Consommer local, ce qui est de la terre et à nous*".
- **Mesure 23:** développer, de façon participative, des directrices et politiques pour la mise en œuvre des actions d'atténuation/mitigation (NAMA, LEDS et MRV) appropriées pour le pays relativement aux trois principales activités économiques (agriculture, exploitation des ressources forestières, l'élevage), associées à la déforestation et à la dégradation forestière.
- **Mesure 24:** développer des modèles productifs qui promeuvent l'usage durable des composantes de la biodiversité et des services écosystémiques.
- **Mesure 25:** renforcer la conservation et la gestion des ressources biologiques de la pêche.
- **Mesure 26:** créer et/ou réhabiliter des arborets spécialisés pour mieux gérer les différents types de climat et végétations et opérer des stations de collecte de semences et centres de prolifération de plantes utiles.
- **Mesure 27:** divulguer, recommander et mettre en œuvre les directrices de bonnes pratiques environnementales et sociales pour les industries extractives.
- **Mesure 28:** inventorier les aires forestières dégradées et leurs respectives causes en vue d'élaborer des plans spécifiques de prévention et de récupération.
- **Mesure 29:** élaborer et mettre en œuvre des stratégies de fiscalisation sectorielle, régionale et locale pour réduire la dégradation des écosystèmes.
- **Mesure 30:** promouvoir des incitations qui permettent la participation de toutes les

couches sociales dans le processus de récupération des écosystèmes dégradés.

- **Mesure 31:** mettre en œuvre des mécanismes de compensation en vue de compléter les efforts déployés dans le cadre de conservation des écosystèmes forestières (REDD, REDD+, ...).
- **Mesure 32:** élaborer une stratégie nationale de restauration écologique des écosystèmes et habitats en risque de disparition ou qui abritent des espèces menacées.
- **Mesure 33:** mettre en œuvre les activités de conservation et de restauration des écosystèmes et habitats dégradés.
- **Mesure 34:** identifier et intensifier des programmes et actions susceptibles de minimiser les répercussions de l'usage du matériel ligneux, en promouvant l'utilisation de sources d'énergies alternatives.
- **Mesure 35:** identifier, compiler, capitaliser les bonnes et mauvaises pratiques d'exploitation et de gestion durable de la terre et de la biodiversité dans les diverses domaines d'activité (agriculture, pêche, sylviculture, chasse, tourisme, etc.).
- **Mesure 36:** garantir la conformité avec les règlements en matière de la pêche, en renforçant l'activité de contrôle, en luttant contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et en appliquant le régime de sanctions adéquat.
- **Mesure 37:** promouvoir l'approche territorial pour la pêche artisanale avec le droit d'accès aux nationaux et aux résidents, en particulier dans les zones d'intérêt stratégique pour la sécurité environnementale et alimentaire (y compris les estuaires et îles).
- **Mesure 38:** renforcer la surveillance, le démantèlement et la relocalisation de campements de pêche artisanale illégale.
- **Mesure 39:** réduire et modifier les activités de pêche qui portent des préjudices à la durabilité des populations et la conservation des espèces marines et aquatiques.
- **Mesure 40:** établir des mesures pour améliorer les méthodes de pêche, afin de minimiser les pertes, les captures accidentelles de cétacées, d'oiseaux et de tortues et des impacts négatifs dans les habitats et écosystèmes, avec la participation des secteurs et groupes concernés.
- **Mesure 41:** augmenter la connaissance sur le milieu marin et ses écosystèmes.
- **Mesure 42:** exiger l'introduction du système d'exclusion (TED) pour les crevettières.
- **Mesure 43:** incorporer dans les EIES les critères de durabilité des projets et programmes agricoles, sylvicoles et piscicoles.
- **Mesure 44:** cartographier les terres agricoles, sylvicoles et de vocation pour l'élevage en vue de sa gestion durable.
- **Mesure 45:** revoir les plans nationaux, régionaux et communautaires d'aménagement et administration du territoire, en intégrant les zones destinées à l'agriculture, aquaculture et exploitation forestière.
- **Mesure 46:** appliquer les principes de l'approche écosystémique dans l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et aquaculture.
- **Mesure 47:** réaliser e/ou mettre à jour l'inventaire d'objets, des substances et organismes dangereux.
- **Mesure 48:** identifier les principales sources de pollution préjudiciables aux écosystèmes.
- **Mesure 49:** renforcer le contrôle et l'inspection des activités avec de fortes indices de pollution.

- **Mesure 50:** élaborer et mettre en œuvre la Politique Nationale d'Assainissement de Base.
- ✓ **Mesure 51:** créer des Centres de Déchets et de Produits Chimiques dans une vision intégrée de collecte, traitement, mise en valeur et destination finale.
- ✓ **Mesure 52:** instituer un système de quarantaine pour les organismes suspects.
- ✓ **Mesure 53:** revoir et mettre à jour les législations existantes sur le contrôle de l'introduction et dispersion des espèces exotiques envahissantes.
- ✓ **Mesure 54:** élaborer la Stratégie et Plan d'Action pour les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).
- ✓ **Mesure 55:** développer des mécanismes et des mesures pour prévenir l'introduction, l'établissement et le contrôle des espèces exotiques envahissantes, surtout dans les écosystèmes les plus critiques.
- ✓ **Mesure 56:** développer des programmes d'éradication des EEE nuisibles à la biodiversité et aux écosystèmes.
- ✓ **Mesure 57:** identifier et créer une banque de données des principales espèces envahissantes établies dans le pays et évaluer celles avec plus de potentiel pour causer des dommages environnementaux.
- ✓ **Mesure 58:** identifier et mettre en œuvre des paquets technologiques pour la mise en valeur des espèces exotiques et envahissantes.
- ✓ **Mesure 59:** établir un système d'alerte rapide sur les EEE.
- ✓ **Mesure 60:** améliorer et réformer les structures de gouvernance pour assurer une gestion et conservation intégrée.
- ✓ **Mesure 61:** identifier, reconnaître et divulguer la législation gouvernementale, ainsi que les directrices/lois/traditions communautaires locales, qui visent la protection et l'utilisation durable de l'écosystème de mangrove.
- ✓ **Mesure 62:** surveiller les variations en termes de l'étendue et de distribution des différents habitats marins et côtiers, ainsi que des littoraux, en vue d'interpréter et de comprendre la dynamique de l'occupation du sol.
- ✓ **Mesure 63:** réaliser l'évaluation de vulnérabilité et développer des mesures adéquates d'adaptation pour améliorer la résilience des écosystèmes prioritaires aux changements climatiques.
- ✓ **Mesures 64:** mettre en œuvre des mesures effectives d'évaluation, suivi, de vigilance et de fiscalisation pour la protection des mangroves.
- ✓ **Mesures 65:** réaliser des études d'Impact Environnemental conséquentes, participatives et indépendantes avant l'approbation de tout programme/projet de développement ou l'expansion qui interfère avec l'écosystème de mangrove, e naval et en amont.
- ✓ **Mesure 66:** promouvoir la réhabilitation ou la régénération naturelle assistée ou des interventions où les écosystèmes de mangrove n'ont pas eu la capacité d'auto-rénovation, y compris, la restauration du régime hydrologique et/ou la plantation de mangrove.
- ✓ **Mesure 67:** promouvoir et améliorer les techniques traditionnelles de conservation et de gestion durable de l'écosystème de mangrove et de leurs ressources.
- ✓ **Mesure 68:** assurer la conservation et la gestion durable de la mangrove dans une approche écosystémique.
- ✓ **Mesure 69:** réglementer et mettre en œuvre des mesures appropriées pour éliminer, minimiser ou mitiger les impacts de la pollution, y compris ceux provoqués par le déversement de déchets de différentes sources, égouts, huile et des effluents industrielles,

des résidus solides et toxiques.

- ✓ **Mesure 70:** identifier et améliorer l'utilisation des meilleures pratiques de gestion des écosystèmes de mangrove par la recherche, l'éducation, la formation et les incitations à la conformité par les communautés et autres parties prenantes.
- ✓ **Mesure 71:** reconnaître, promouvoir et assurer le maintien des liens culturels/historiques et autres liens traditionnels et en particulier la contribution des femmes à la conservation, la réhabilitation et à la gestion durable des mangroves.
- ✓ **Mesure 72:** améliorer les opportunités et promouvoir d'autres activités génératrices de revenus associées à l'écosystème de mangrove.
- ✓ **Mesure 73:** intensifier les actions de formation, de sensibilisation et d'éducation environnementale en cours sur l'utilisation durable des produits de mangrove.
- ✓ **Mesure 74:** élaborer et/ou mettre à jour les plans de gestion et d'affaires et les règlements internes de toutes les aires protégées.
- ✓ **Mesure 75:** revoir et mettre à jour le système de zonage des AP, en valorisant les connaissances scientifiques et locales, et surtout assurer la faisabilité de l'identification et la mise en œuvre de cet aménagement du territoire.
- ✓ **Mesure 76:** améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de fiscalisation, patrouille et vigilance dans les aires protégées.
- ✓ **Mesure 77:** promouvoir un dialogue et une concertation continus avec et au sein des communautés résidentes et entre toutes les parties prenantes, en les impliquant dans tous les processus de conservation et de gestion.
- ✓ **Mesure 78:** renforcer les infrastructures et équipements de toutes les aires protégées pour améliorer le fonctionnement et l'environnement de travail et les rendre des destinations attractives pour les touristes et investisseurs du tourisme.
- ✓ **Mesure 79:** consolider la gestion intégrée des aires protégées afin qu'elles puissent générer des bénéfices économiques, résoudre les conflits entre la faune et la flore et l'Homme et indemniser les communautés locales.
- ✓ **Mesure 80:** identifier les opportunités d'écodéveloppement pour les communautés résidentes dans et autour des Aires Protégées.
- ✓ **Mesure 81:** appuyer le développement d'un écotourisme d'impact réduit qui bénéficie les communautés résidentes.
- ✓ **Mesure 82:** identifier les habitats et les écosystèmes sensibles non protégés, les aires marines d'importance écologique et biologique en particulier, et réaliser l'inventaire sur la biodiversité présente en vue de son intégration dans le SNAP.
- ✓ **Mesure 83:** évaluer les opportunités et potentialités et reprendre le processus de création et de gestion des forêts communautaires.
- ✓ **Mesure 84:** promouvoir la création et l'utilisation durable des forêts et d'autres sites sacrés et appuyer l'élaboration des respectifs plans de gestion, visant intégrer la conservation de la biodiversité dans leurs activités.
- ✓ **Mesure 85:** réaliser des études et des négociations pour identifier les possibilités d'accroître la connectivité entre les aires protégées existantes grâce à la création de corridors écologiques au niveau national et avec les pays voisins.
- ✓ **Mesure 86:** renforcer l'encadrement juridique pour l'application des lois associées au commerce illégal de la faune, de la flore et de produits dérivés des espèces menacées.
- ✓ **Mesure 87:** finaliser et divulguer la liste rouge des espèces de la faune, de la flore et

d'autres groupes taxinomiques menacés dans le pays.

- ✓ **Mesure 88:** améliorer la gestion et l'état de conservation des espèces menacées et vulnérables.
- ✓ **Mesure 89:** identifier et introduire des mesures et incitations légaux pour la conservation des écosystèmes et habitats des espèces menacées hors des aires protégées.
- ✓ **Mesure 90:** mettre à jour et promouvoir des connaissances sur les ressources génétiques des animaux et plantes existants dans le pays.
- ✓ **Mesure 91:** recenser les races en risque, spécifier la nature des risques, ainsi que les mesures de préservation appropriées.
- ✓ **Mesure 92:** mettre en place des moyens pour traiter, réserver et analyser les données et établir un système d'alerte rapide pour des races animales et les espèces végétales menacées.
- ✓ **Mesure 93:** maintenir et améliorer la diversité génétique des espèces de animales et des cultures grâce à des mesures de conservation efficaces *l'in-situ* et *ex-situ* (jardins botaniques et zoologiques, des musées vivants, des arboretums, des bancs de gènes), et d'utilisation sûre de la biotechnologie pour améliorer la sécurité alimentaire et la résistance de l'agriculture aux changements climatiques.
- ✓ **Mesure 94:** élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de la diversité génétique des plantes et des animaux domestiques menacés.
- ✓ **Mesure 95:** régénérer et conserver le matériel génétique des variétés déjà introduites dans le milieu paysan.
- ✓ **Mesure 96:** améliorer la génétique des races locales et introduire des races améliorées d'animaux à cycle court.
- ✓ **Mesure 97:** identifier les services écosystémiques présentant une valeur particulière pour les plus pauvres et les plus vulnérables, en augmentant leurs bénéfices directs.
- ✓ **Mesure 98:** promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus dans les communautés locales.
- ✓ **Mesure 99:** promouvoir la mise en œuvre de plans de gestion intégrée des ressources en eau, y comprise la protection et la restauration des zones humides critiques.
- ✓ **Mesure 100:** mettre à jour l'évaluation de toutes les zones humides du pays, élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion conformes aux principes de gestion des sites Ramsar.
- ✓ **Mesure 101:** instituer l'attribution des incitations et la reconnaissance annuelle des meilleures pratiques en matière de gestion publique, privée et communautaire aux niveaux local, régional et national en faveur de la conservation de la biodiversité.
- ✓ **Mesure 102:** concevoir et mettre en œuvre des programmes de réduction d'émission de gaz à effet de serre.
- ✓ **Mesure 103:** revoir et compiler des informations sur la contribution possible des écosystèmes clés à la séquestration et au stockage du carbone afin de renforcer la participation de la diversité biologique et la résilience des écosystèmes au stockage du carbone.
- ✓ **Mesure 104:** promouvoir des actions de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité qui contribuent activement pour la mitigation et l'adaptation aux changements climatiques.
- ✓ **Mesure 105:** veiller à ce que les actions de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques répondent de manière adéquate les exigences en matière de conservation de la

biodiversité.

- ✓ **Mesure 106:** poursuivre et améliorer le processus de mensuration du rôle des systèmes forestiers en tant que puits de carbone et d'adaptation aux changements climatiques.
- ✓ **Mesure 107:** maintenir ou rétablir la capacité d'adaptation des espèces et la capacité de restaurer les habitats clés qui servent de puits ou de réservoirs de carbone.
- ✓ **Mesure 108:** finaliser et rendre opérationnels les instruments juridiques, institutionnels et réglementaires sur l'APA.
- ✓ **Mesure 109:** développer et mettre en œuvre un programme national de renforcement des capacités pour un régime APA.
- ✓ **Mesure 110:** établir des programmes/projets qui contribuent à améliorer l'accès et le partage des avantages pour faire en sorte que les parties prenantes bénéficient suffisamment des mesures de conservation de la biodiversité.
- ✓ **Mesure 111:** lancer une initiative pilote, visant la protection et la mise en valeur du savoir traditionnel associé aux ressources génétiques et biologiques.
- ✓ **Mesure 112:** créer des mécanismes opérationnels pour protéger les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales, qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
- ✓ **Mesure 113:** instituer une cellule de coordination, suivi et évaluation de la SPANDB.
- ✓ **Mesure 114:** établir des mécanismes de collaboration et coopération dans la mise en œuvre et le développement du Plan Stratégique et garantir la participation de tous les acteurs pertinents.
- ✓ **Mesure 115:** établir des mécanismes de décision et de régulation conjointe pour la mise en œuvre des mesures contenues dans le Plan Stratégique qui affectent les différentes politiques sectorielles.
- ✓ **Mesure 116:** inventorier et diffuser des connaissances, des innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales.
- ✓ **Mesure 117:** développer des lois et règlements pour la protection des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés locales.
- ✓ **Mesure 118:** encourager les activités traditionnelles qui favorisent la conservation des ressources biologiques (apiculture, plantes médicinales, paille, etc..).
- ✓ **Mesure 119:** compiler et synthétiser des données scientifiques et informations existantes sur la biodiversité et disséminer cette connaissance dans le grand public.
- ✓ **Mesure 120:** promouvoir et stimuler la recherche qui contribue à la connaissance et la compréhension de la biodiversité, des services écosystémiques, aux valeurs et des avantages socio-économiques pour le bien-être humain.
- ✓ **Mesure 121:** développer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources et un plan d'action pour l'obtention de financement en faveur de la biodiversité.
- ✓ **Mesure 122:** créer un groupe de travail de l'administration de l'Etat en charge d'étudier les mécanismes fiscaux visant à encourager la conservation de la biodiversité.
- ✓ **Mesure 123:** promouvoir l'utilisation de mécanismes de financement innovateurs pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
- ✓ **Mesure 124:** renforcer et élargir des partenariats avec des organisations régionales, sous-régionales et internationales sur des questions environnementales.

Pour faciliter l'évaluation, les différentes mesures ont été regroupées en **huit (8) grands thématiques/Axes**, notamment:

- ✓ **Axe 1: Institutionnel (Sectoriel et National)** – regroupe **26 Mesures** relatives au cadre légal, politique et institutionnel (sectoriel et national) en rapport avec la biodiversité.
- ✓ **Axe 2: Information, Communication et Education Environnementale** – regroupe **5 Mesures** relatives à la perception des communautés sur la biodiversité guinéenne, sa valeur et sa tendance à travers le renforcement de l'Information, Éducation, Communication et Sensibilisation environnementale des communautés locales et de la population en général.
- ✓ **Axe 3: Services des Ecosystèmes, Eau et Zones Humides** – regroupe **10 Mesures** relatives à l'évaluation des services (environnemental, social et économique) fournis par les écosystèmes et son intégration dans la comptabilité nationale.
- ✓ **Axe 4: Productions, Consommations durables et Bonnes pratiques** – regroupe **18 Mesures** sur l'inventaire de connaissances traditionnelles et la promotion de directrices et de bonnes pratiques environnementales dans les différents secteurs économiques et activités productives, en mettant l'accent sur les industries extractives.
- ✓ **Axe 5: Système Agro-Sylvo-Pastoral** – regroupe **22 Mesures** sur les secteurs productives dans le domaine agro-sylvo-pastoral, avec accent sur la cartographie des terres à vocation agricole, sylvicole et pour l'élevage en vue de la gestion durable et la manutention et amélioration de la diversité génétique existante dans le pays.
- ✓ **Axe 6: Ressources Halieutiques et Marines** – regroupe **8 Mesures** sur le processus de renforcement de la gestion et conservation des ressources biologiques des pêches.
- ✓ **Axe 7: Biodiversité et Aires Protégées** - regroupe **21 Mesures** sur l'état de la biodiversité nationale, les mécanismes pour améliorer son état de conservation à travers la consolidation d'une gestion intégrée et la promotion du dialogue permanent avec et dans les communautés locales.
- ✓ **Axe 8: Menaces (Changements climatiques et Pollution) et mécanismes innovateurs** – regroupe **14 Mesures** sur la pollution, les changements climatiques et le développement de mécanismes innovateurs pour la mise en œuvre d'actions d'atténuations/mitigation.

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue.

Le tableau suivant présente la relation entre les Axes créés, les mesures identifiées et l'alignement avec les Objectifs Nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité mondiale.

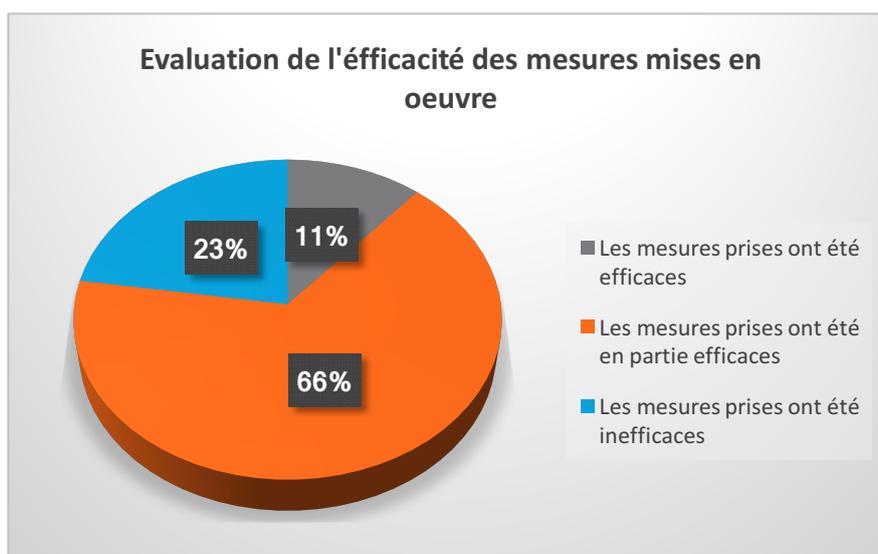
Tableau 1: Alignement des Axes avec les Objectifs nationaux/ Objectifs d'Aichi

Axes		Mesures Nationaux (M)	Objectifs nationaux/ Objectifs d'Aichi
Axe 1	Institutionnel (Sectoriel et National)	1, 3, 7, 10, 11, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 43, 45, 50, 65, 86, 108, 109, 110, 113, 114, 115, 121, 122, 123, 124	1, 2, 3, 7, 8, 10, 12, 16, 17, 20
Axe 2	Information, Communication et Education Environnementale	2, 4,5,6, 73	1 e 10
Axe 3	Services des Ecosystèmes, Eau et	8, 9, 12, 13, 16, 46, 68, 97, 99, 100	2, 3, 8, 10, 14

	Zones Humides		
Axe 4	Productions, Consommations durables et Bonnes pratiques	21, 22, 24, 26, 27, 35, 66, 67, 70, 71, 72, 98, 101, 111, 112, 116, 117, 118	4, 5, 10, 14, 16, 18
Axe 5	Système Agro-Sylvo-Pastoral	28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 44, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96	5, 7, 9, 13
Axe 6	Ressources Halieutiques et Marines	25, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42	4, 6
Axe 7	Biodiversité et Aires Protégées	60, 61, 62, 64, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 119, 120	10, 11, 12, 19
Axe 8	Menaces (Changements climatiques et Pollution) et mécanismes innovateurs	23, 47, 48, 49, 51, 52, 63, 69, 102, 103, 104, 105, 106, 107	4, 8, 10, 15

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités

Les résultats de l'évaluation des mesures montrent qu'environ **11%** des mesures prises (14 mesures) ont été efficaces en ce qui concerne la mise en œuvre de la SPANDB de la Guinée-Bissau, avec un accent particulier sur les mesures de sensibilisation, éducation environnementale et certaines mesures spécifiques concernant la gestion et la gouvernance dans les aires protégées, notamment la surveillance maritime participative, les actions de concertation avec les communautés locales, les activités alternatives de développement et le renforcement de partenariats régionaux et internationaux. En ce qui concerne les mesures considérées partiellement efficaces ou d'efficacité limitée représentent environ **66%** (82 mesures) et représentent la plus grosse partie, car de nombreuses actions ont été réalisées, mais de façon ponctuelle et/ou sur certaines parties du territoire national ou même seulement une partie de la mesure a été mise en œuvre, telles que les mesures liées à l'évaluation des valeurs des écosystèmes, le diagnostic des subventions et incitations nuisibles à la biodiversité ou encore liée au domaine halieutique. Ces mesures devraient être reproduites pour une majeure portée ou revues pour être mieux adaptées au contexte national. Les mesures considérées inefficaces représentent environ **23%** (28 mesures), s'agissant spécifiquement de la mise en place d'un cadre pour l'opérationnalisation de la SPANDB.



Graphique 1: Evaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Tableau 2: Evaluation de l'efficacité des mesures pour la mise en œuvre de la SPANDB (2015-2020)

Mesures	Numéro
Les mesures prises ont été efficaces	14
Les mesures prises ont été en partie efficaces	82
Les mesures prises ont été inefficaces	28
Inconnu	0
Total	124

Axe 1: Institutionnel - Sectoriel et National (26 Mesures)

Les informations disponibles pour évaluer les mesures contenues dans cet axe sont factuelles.

Pour une meilleure compréhension de l'évaluation, cet axe a été divisé en trois (3) composantes et évaluées séparément, à savoir, le cadre juridique et réglementaire, le cadre politique et directeur et le cadre institutionnel et technique.

Cadre Juridique et Réglementaire:

En ce qui concerne le **cadre juridique et Réglementaire**, d'une manière générale, les **mesures prises ont été en parties efficaces** car, à l'horizon 2015-2019, plusieurs lois, règlements et normes ont été élaborés pour traiter les questions liées à la conservation de la diversité biologiques, promouvoir la croissance économique et assurer l'amélioration de la qualité et les conditions de vie des populations, en particulier:

- ✓ **Décret-loi n°5/2017 et du 16 février**, relatif à la participation populaire au processus d'évaluation environnementale, instrument qui permet une prise de décision inclusive, éclairée et intégrée;
- ✓ **Décret-loi n° 6/2017 du 16 février**, relatif à la création du fonds de l'environnement, instrument par lequel il peut contribuer à la prévention, la conservation et la restauration de la biodiversité;
- ✓ **Décret-loi n° 7/2017 du 16 février**, relatif à l'étude des impacts environnementaux et sociaux, qui permet l'identification préalable des impacts et risques potentiels et propose des mesures d'atténuation et/ou compensation;
- ✓ **Décret-loi n° 8/2017 du 16 février**, relatif à l'octroi de licence environnementales avant le début de toute activité susceptible de polluer ou de dégrader l'environnement (eau, air et sol) avec des conséquences néfastes pour l'économie, les êtres vivants et la santé publique;
- ✓ **Décret-loi n° 9/2017 du 16 février**, sur l'audit environnemental, un outil de contrôle qui permet un suivi systématique des impacts sur les écosystèmes;
- ✓ **Promulgation de la Réglementation de la loi foncière**, un instrument normatif qui permettra de gérer le droit à l'accès à la terre et qui contient une forte composante de droit des communautés autochtones.

Malgré ces progrès, il reste encore beaucoup à faire en vue de la mise en œuvre effective de ces instruments juridiques et de l'amélioration de la performance des objectifs fixés, et les principales contraintes identifiées étaient les suivants:

- ✓ Le manque de respect total de l'application des lois et règlements en vigueur et avant la prise de décision;
- ✓ La faible intégration des préoccupations liées à la préservation de la diversité biologique dans les lois et règlements sectoriels, à savoir, le tourisme, l'industrie, les infrastructures de transport, etc.;
- ✓ Insuffisance de connaissances et manque de divulgation des lois et règlements existants, en particulier, auprès des communautés, associé au manque de données et informations

- scientifiques sur les valeurs de ces ressources;
- ✓ Insuffisance de suivi et évaluation de l'efficacité et de l'efficience des lois et règlements existants pour déterminer s'ils sont appliqués intégralement et/ou partiellement.

Toutefois, pour combler ces lacunes et ces déficits, il est recommandé ce qui suit:

- ✓ Intensifier les actions de production d'informations et des données scientifiques sur les valeurs et la fonction de la biodiversité et promouvoir sa diffusion en vue d'en tenir compte dans la planification de développement et de les intégrer dans les différentes stratégies de réduction de la pauvreté;
- ✓ Promouvoir l'élaboration, la mise à jour et l'harmonisation des lois, règlements et normes sectorielles et nationales conformément aux exigences régionales et mondiales pour accroître les avantages de la biodiversité et des services écosystémiques pour tous, en particulier dans le domaine de l'Accès aux Ressources Génétiques et à la Répartition Juste et Equitable des Avantages;
- ✓ Renforcer les lois sectorielles et élaborer un guide spécifique contenant des lignes directrices sur l'intégration des différents paramètres de la biodiversité dans les procédures d'évaluation environnementale et sociale, tant stratégiques qu'économiques, y compris par l'évaluation de l'impact environnemental;
- ✓ Evaluer systématiquement l'efficacité et l'efficience des mesures appliquées ainsi que la pertinence des lois, règlements et normes en vigueur;
- ✓ Créer une culture du respect des lois et du respect des normes avec un impératif no système éducatif national;
- ✓ Approuver et publier les nombreux avant-projets de lois importants dont le contenu inclut la préservation et la mise en œuvre de la biodiversité et des ressources naturelles, notamment, la loi de base du tourisme, la loi de base de l'aménagement du territoire, loi nationale de la mangrove.

Cadre Politique et Directeur:

D'une manière générale, les mesures contenues dans le **cadre politique e directives**, ont été évaluées **en partie efficaces**, puisque ces dernières années, les nouveaux instruments politiques, stratégies et directives nationales et sectorielles reconnaissent et intègrent le rôle de la diversité biologique dans le processus du développement, ce qui a été démontré dans les documents stratégiques suivants:

- ✓ *Plan stratégique et opérationnel 2015 – 2020 "Terra Ranka"*, la diversité biologique et le capital naturel sont l'un des axes du développement;
- ✓ *Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2018-2020*, cette stratégie reconnaît les indicateurs établis sur le plan opérationnel "**Terra ranka**", par conséquent, l'intégration dans la comptabilité nationale les indicateurs environnementaux, c'est à dire des actifs naturels constitue l'un des enjeux de cet instrument;
- ✓ *Plan de Développement Agricole de la Région de Quínara 2017 – 2021*, l'amélioration et la conservation de la biodiversité est son épicerie, surtout pour ce qui est de la création des zones de réserves agricoles dans la région;
- ✓ *Stratégie Nationale de communication pour l'échange d'informations sur la biodiversité 2015 – 2020*, vise à renforcer la communication des valeurs et attributs de la biodiversité pour un développement économique durable;
- ✓ *Plan Stratégique pour le Développement de la Pêche (2015)*, ce plan prévoit l'amélioration du système de contrôle et surveillance des pêches, en ce qui concerne le suivi scientifique et la gestion des ressources halieutiques, ainsi que certaines mesures visant leur utilisation durable.

Malgré l'existence de ces politiques et stratégies, il subsiste encore de nombreuses lacunes qui influencent, surtout, le comportement de la société en matière de préservation et de mise en

valeur durable les ressources de la biodiversité dans le pays que nous pouvons mettre en évidence:

- ✓ Absence de politique environnementale nationale et de développement durable, malgré l'existence d'un Projet de politique;
- ✓ Politiques, plans et stratégies sectorielles obsolètes, notamment en ce qui concerne des secteurs tels que l'agriculture (Charte de la Politique Agricole), les forêts (Plan Directeur Forestier), l'élevage et le tourisme, dont les politiques datent toutes des années 1990 à 2005;
- ✓ Absence d'une Politique Nationale d'aménagement du territoire, un document essentiel pour réduire la pression sur les ressources de la Terre;
- ✓ Faible divulgation des politiques sectorielles existantes.

Compte tenu de ces contraintes, les recommandations suivantes sont proposées:

- ✓ Elaborer des politiques cohérentes dans des domaines stratégiques pour le développement national;
- ✓ Actualiser et approuver la Politique Nationale de l'Environnement et le Développement durable, ainsi que d'autres politiques sectorielles dont les propositions de projets sont déjà disponibles;
- ✓ Créer un mécanisme de suivi et d'évaluation systématique de toutes les politiques nationales et sectorielles en fonction de leur horizon temporel et spatial;
- ✓ Améliorer la diffusion de tout plan, politique et/ou stratégie adoptés, à tous les niveaux de la société guinéenne.

Cadre Institutionnel et Technique:

Les mesures contenues dans le cadre institutionnel et technique ont généralement été évaluées **inefficaces**. Bien que les statuts du département du gouvernement responsable de la politique de l'environnement aient été considérés dans toutes les organiques de l'État, cette classification est principalement due à l'instabilité politique dans le pays, sinon, voyons :

- ✓ En 2014, il a été Secréariat d'État à l'Environnement et au Développement Durable ;
- ✓ En 2016, avec le nouveau gouvernement, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable a été créé;
- ✓ En 2018, avec le nouveau gouvernement, il est passé de nouveau comme Secréariat d'État à l'Environnement.

En ce qui concerne les Conventions, malgré l'existence de nombreux comités nationaux liés à différentes conventions similaires, notamment, changements climatiques, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, la convention d'Abidjan sur la pollution, les zones humides d'importance internationale (Ramsar), entre autres, l'incapacité à créer le Comité National de la Biodiversité, conformément aux exigences conventionnelles, a contribué à cette classification.

Malgré les faiblesses décrites ci-dessus, certains progrès ont été réalisés dans ce domaine, en particulier:

- ✓ Création du Fonds pour l'Environnement par le *Décret-loi n° 6/2017*, relatif à la création d'un instrument permettant de contribuer à la prévention, conservation et restauration de la biodiversité;
- ✓ Renforcement de la capitalisation de la Fondation BioGuinée, avec un capital "ciment" d'un million trois cent mille Euros (1 300 000 Euros) donné par le Gouvernement de la Guinée-Bissau à travers du fonds de compensation des pêches et par d'autres institutions internationales partenaires, en vue d'assurer la durabilité financière des activités de conservation de la biodiversité et des aires protégées.

Afin d'améliorer la performance du cadre institutionnel et technique dans le domaine de la

conservation et la valorisation d'une manière juste et équitables des bénéfices tirés de la biodiversité, des réformes majeures devraient être faites et les recommandations suivantes sont proposées:

- ✓ Créer, à court terme, par un Arrêté, le Comité National de la Biodiversité (CNB) conformément aux exigences et à l'instar des autres conventions;
- ✓ Créer, à court terme, par un Arrêté, la Cellule chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationale de la Biodiversité sous tutelle du Premier-ministre;
- ✓ Opérationnaliser le Conseil National de l'Environnement (CNE), organe de caractère technique et scientifique qui rassemble tous les décideurs au niveau technique (directions générales et équivalentes) et apporte un soutien technique aux décisions du Conseil des ministres, notamment dans le domaine de l'environnement;
- ✓ En ce qui est de la stabilité gouvernementale, institutionnaliser les postes des directeurs généraux et équivalents de manière à ce que leurs origines soient le fruit d'appels d'offres publics.

Axe 2: Information, Communication et Education Environnementale (05 Mesures)

Les données utilisées pour évaluer les mesures contenues dans cet axe reposaient en partie sur des données factuelles et ont été considérées globalement **Efficaces**.

La Loi fondamentale du Système Éducatif, Loi 4/2011 du 29 mars, à travers l'article 1° n° 3 comprend l'éducation comme "*le droit social, reconnu à tous, à un processus de formation permanente, en vue de l'accomplissement du plein développement de la personnalité humaine, de la démocratie et du processus social*". En plus, dans ses principes généraux, l'article 2° de la Loi stipule que "*L'éducation doit stimuler l'émergence et la consolidation démocratique et pluraliste de la société*". En ce sens, le Programme Sectoriel de l'Éducation 2016-2025 (PSE), adopté par le Ministère de l'Éducation Nationale pour le développement du secteur de l'éducation s'articule autour de cinq axes d'intervention prioritaires: Paix et la bonne gouvernance; Biodiversité et capital naturel; Infrastructures et développement urbain; Développement humain; et Environnement des affaires.

La Guinée-Bissau a des politiques de l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement, qui sont intégrées de manière satisfaisante dans le programme d'enseignement de base (pas encore dans l'enseignement secondaire), mais ne sont pas mises en œuvre efficacement. Cela est dû à un manque de formation des enseignants et l'inexistence d'outils pédagogiques pour le faire; par ailleurs, parce que l'Institut National pour le Développement de l'Éducation (INDE), l'institution responsable du développement des *curricula* et des supports pédagogiques, ne dispose pas non plus de connaissances et des moyens spécialisés suffisants pour mettre en œuvre ces politiques ou évaluer leur efficacité par le suivi de l'apprentissage.

Cependant, il existe dans certaines écoles de l'enseignement élémentaire et secondaire des centres de ressource équipés de bibliothèques, d'ordinateurs et de salles polyvalentes pour les enseignants et les élèves, sous-utilisés dans leur potentiel d'appui pédagogique et dans l'organisation d'activités d'ECE à l'école. Les plus grands progrès ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de projets-pilotes dans les aires protégées, grâce au soutien de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature – UICN en partenariat avec l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées – IBAP avec des Organisations de la société civile, en particulier les ONGs (Tiniguena, AD, Palmeirinha) qui ont permis par un processus participatif, la production et la distribution de manuels pédagogiques aux enseignants et élèves, ainsi que la réalisation de programmes de communication pour sensibiliser et aussi des visites d'étude et les échanges sur les sites du patrimoine naturel et culturel.

Les stratégies et actions de cet action ont permis la collecte, la dissémination et l'échange

d'informations facilitant l'accès à l'information et la participation de la communauté éducative, avec la mise en place d'un réseau d'enseignants et un réseau d'ecojournalistes, facilitant ainsi les interactions qui devraient être établies entre le secteur éducatif et les entités publiques, particulièrement avec le réseau des parlementaires "verts".

Il convient de noter que la stratégie nationale de communication en matière d'échange d'informations sur la biodiversité (2015-2020), élaborée dans le cadre du Projet de mise à jour de la Stratégie et du Plan d'Action et de développement du cinquième Rapport National sur la Diversité Biologique en Guinée-Bissau, s'inscrit dans cette même perspective, considérant la communication comme un facteur fondamental pour la mise en œuvre du *Clearing House Mechanism* – CHM et, en conséquence, influençant l'intégration du volet biodiversité dans les stratégies et politiques sectorielles de développement, ainsi que pour disséminer une vision globale en matière de protection et de gestion de la diversité biologique en Guinée-Bissau. Cette vision se présente comme suit: "D'ici 2020, des informations sont fournies à toutes les parties prenantes sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les outils, les méthodes, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action pour la Diversité Biologique" et dont l'opérationnalisation repose sur trois axes stratégiques majeurs, à savoir: (i) Diffusion d'informations, de connaissances, de données, d'outils, de technologies et de pratiques pour mieux faire connaître la mise en œuvre de la CDB; (ii) Renforcement des capacités du centre d'échange d'informations sur la biodiversité et; (iii) Création d'un mécanisme financier pour le CHM de la Guinée-Bissau, en vue d'opérationnaliser les approches stratégiques.

La perspective des pratiques sociales des citoyens, dans un contexte marqué par la dégradation permanente de l'environnement et de son écosystème, crée une articulation nécessaire avec la production de la conscience humaine sur l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement, et c'est dans ce cadre qu'une initiative régionale a été lancée en Afrique occidentale pour partager des connaissances et expériences en éducation environnementale avec le soutien de la fondation MAVA, permettant l'harmonisation progressive des outils pédagogiques.

Enfin, la tenue du IV^{ème} Congrès d'éducation environnementale de la CPLP en Guinée-Bissau en 2019 vient apporter une grande visibilité aux efforts nationaux de promotion de l'éducation environnementale au niveau de la lutte contre le changement climatique, les migrations et pour la création d'emploi durables.

Axe 3: Services des Ecosystèmes, eaux et Zones Humides (10 Mesures)

Le présent axe a été divisé en deux composantes majeures, concernant (i) les Services écosystémiques et (ii) Eau et Zones Humides, qui intègrent cinq mesures qui constituent des défis majeurs pour la mise en œuvre de la SPANDB de la Guinée-Bissau d'ici 2020.

Par rapport à la **composante Services écosystémiques**, la Guinée-Bissau est considérée comme l'un des pays d'Afrique de l'Ouest présentant la diversité biologique la plus riche, résultant de plusieurs facteurs écologiques favorables qui permettent de capter et convertir l'énergie, largement disponible sous forme de biomasse accessible pour le maintien des écosystèmes et pour la prestation des services écosystémiques, grâce à une production élevée et un flux énergétique relativement stable.

De manière générale, les évaluations des mesures qui composent ce volet, montrent que le niveau d'efficacité a été faible en raison du manque de soutien technique, scientifique, législatif, entre autres, et qu'elles ont été classées comme partiellement efficaces.

Les données qui ont permis d'évaluer cette composante étaient basées sur des données factuelles limitées, car il a été constaté que plusieurs activités étaient développées par différents secteurs sociaux, publiques et privées de manière déconcertée, sans communication et coordination préalables, et souvent les activités se chevauchent dans une zone géographique. On a également constaté qu'il y a peu de données et qu'elles ne sont pas accessibles au public.

En sachant que les écosystèmes naturels fournissent des biens et services bénéfiques pour le bien-être de la communauté. Cependant, la plupart de ces biens et services n'ont pas de prix. En conséquence, la Guinée-Bissau n'a pas encore défini d'indicateurs de valeur pour évaluer ce que les utilisateurs sont prêts à sacrifier pour obtenir ou maintenir l'intégrité de leurs ressources. Cette absence d'indicateur de valeur a souvent conduit les acteurs économiques à attribuer implicitement une valeur nulle aux biens et services écologiques au moment de la prise de décision, entraînant en surexploitation des écosystèmes naturels.

Dans le cas de la Guinée-Bissau, on sait que l'économie et la survie de la majorité de la population dépend directement de l'exploitation de la biodiversité et des ressources naturelles. Tant au niveau macroéconomique que local, l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles constituent la base du développement du pays.

Les forêts contribuent à hauteur de 13,7% au PIB et servent de source de nourriture et de combustible (énergie ligneuse), de matériaux de construction, de fibres et les médicaments pour presque toute la population bissau-guinéenne. La collecte de plantes médicinales, est profondément enracinée dans les communautés rurales du pays. Au-delà de sa dimension sacrée, son rôle dans l'itinéraire d'initiation et les cultures religieuses, la forêt fournit également plusieurs services écologiques.

L'écosystème de mangrove "tarrafe", est la formation végétale la représentative de la zone côtière de la Guinée-Bissau, couvrant environ 9% du territoire national. Le système racinaire de ces essences forestières sont très denses et permettent la fixation des sédiments, limitant ainsi l'érosion côtière et abritant des organismes de petites tailles. Les mangroves sont également un écosystème d'une grande importance pour la sécurité alimentaire et pour la conservation et refuge de la biodiversité. Ils fournissent également d'innombrables services de manutention et de régulation, principalement parce qu'ils constituent un important puits de carbone et aussi d'approvisionnement pour les populations humaines côtières.

L'essentiel des besoins en protéines est ainsi couvert par l'exploitation des espèces et des produits sauvages (viande de brousse, poisson, miel, bivalves, sous-produits des plantes tels que des feuilles, des troncs, des fruits, racines et tubercules, etc.). Les poissons et les mollusques sont les principales sources de protéines animales à l'échelle du pays, d'où leur importance vitale pour l'économie et la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres.

Plusieurs études ont été menées pour déterminer le potentiel de la richesse naturelle du pays, et une récente "Évaluation des services de provision et de régulation des mangroves de la Guinée-Bissau" menée en 2018, dans deux aires protégées fournit des informations complémentaires sur cet écosystème unique en Guinée-Bissau. Parallèlement, des instruments légaux, tels que, les Études d'Impact Environnemental et les Plans de Gestion Environnementale réglementent aussi les actions du développement axées sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Malgré certains progrès, la Guinée-Bissau est encore à un stade embryonnaire en ce qui concerne l'évaluation des services essentiels étant, pourtant, fondamental:

- ✓ Évaluer économiquement ces biens et services pour la prise de décision et pour la gestion rationnelle des ressources naturelles, préservant ainsi les écosystèmes naturels et évitant d'engager des dépenses significatives pour la restauration des services qu'ils fournissent aux êtres humains;
- ✓ Évaluer en des termes monétaires les effets des activités humaines sur l'environnement;
- ✓ Renforcer les composantes scientifiques et techniques pour une meilleure compréhension de la dynamique des écosystèmes et des problèmes sociaux et environnementaux qui s'y posent;
- ✓ Améliorer la compréhension de la réalité environnementale et de la diversité biologique en stricte collaboration avec la communauté locale;
- ✓ Promouvoir une meilleure compréhension des mécanismes de mise en valeur et paiement des services écosystémiques.

En ce qui concerne la **composante Eau et Zones Humides**, le territoire de la Guinée-Bissau dispose de ressources en eau abondantes et importantes, qui couvrent largement les besoins actuels en eau, même si elles inégalement distribuées dans le temps et dans l'espace, avec un degré élevé de vulnérabilité et avec de faibles capacités d'adaptation aux effets des changements climatiques. Le pays est situé dans un espace physiographique privilégié par des conditions climatiques, où les précipitations annuelles sont de l'ordre de 1500 à 2000 mm par an et, où il pleut actuellement environ cinq mois. Ces caractéristiques climatiques en convergence avec les facteurs géomorphologiques et hydrographiques font du pays une authentique zone humide, où de grandes quantités d'eaux de pluie descendent vers la mer, ainsi que les eaux fluviales qui serpentent à travers les bassins hydrographiques vers la l'intérieur du pays, inondant de vastes zones interfluviales, situées à environ de 100 km de la côte.

Les ressources en eau de surface se caractérisent principalement par l'existence de deux grands fleuves transfrontaliers - Kayanga/Geba, d'une superficie de 14 900 km², dont 10 000 km² sur le territoire de la Guinée-Bissau et Koliba/Corubal, d'une superficie de 26 000 km², dont 8 800 km² sur le territoire de la Guinée-Bissau.

Les ressources en eaux pluviales sont généralement mal exploitées, principalement en raison du manque d'infrastructures de rétention de ces eaux, dont la presque la totalité s'écoule directement dans la mer et seule une petite partie est utilisée pour renouveler les nappes phréatiques pour l'approvisionnement en eau potable.

Les ressources en eaux souterraines sont généralement abondantes, mais avec de faibles taux d'exploitation et un degré de pollution de divers types, comme le problème de l'intrusion saline, facilité par la pression sur les zones côtières.

La gestion des ressources en eau est partagée au niveau institutionnel par diverses organisations centrales, régionales et locales, à savoir, le Ministère des Ressources Naturelles, la Direction générale des Ressources en Eau, le Ministère de l'Énergie et de l'Industrie, le Secrétariat d'État à l'Environnement, la Direction générale pour la prévention et la promotion de la santé publique du Ministère de la Santé, le Ministère de l'Agriculture, des forêts et de l'élevage, la Compagnie publique des eaux et de l'électricité de Guinée-Bissau (EAGB), le Conseil national des eaux et le Comité interministériel des eaux (CIMA).

Malgré la libéralisation du secteur, les principaux opérateurs de services publics, outre l'EAGB, sont les communautés bénéficiaires organisées en Associations d'Intérêts en Eau (AIH) dans les zones rurales, à savoir ENAFUR dans la ville Gabu, ASPAAB à Bafatá, ACBD à Bambadinca et Wede Bontche à Mansoa. Ces associations ou organisations ont le soutien d'organisations internationales telles que PLAN, SNV, TESE, Swissaid, AINDA, etc.

L'évaluation des mesures contenues dans ce volet visant à réduire les pressions directes sur la biodiversité et à promouvoir son utilisation durable a conclu qu'en termes de soutien technique, législatif et autre, elles ont été classées comme partiellement efficaces. Les données qui ont permis d'effectuer l'évaluation étaient fondées sur des données factuelles et des données factuelles limitées.

Plusieurs activités ont été menées sur les thématiques de l'eau et des zones humides par différents secteurs, à savoir:

- ✓ Le Gouvernement, avec l'appui des partenaires (PNUD et UE), a élaboré la Politique et le Code de l'eau, et met actuellement à jour le Plan directeur de l'eau et de l'assainissement (2012-2020);
- ✓ Le pays est signataire de plusieurs conventions internationales sur l'eau et est membre de l'OMVG;
- ✓ Un Comité interministériel de l'eau (CIMA) a été créé, organe de coordination entre les ministères et pour les actions relatives au secteur de l'eau et de l'assainissement;
- ✓ Le pays est membre de l'Organisation pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRA).

Trois (3) nouveaux sites de l'importance internationale ont été reconnus comme des sites RAMSAR, notamment, la Reserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagós, la lagune d'Wendu Tcham dans le Parc National de Boé et le Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Cacheu.

Les obstacles et les menaces à la mise en œuvre de ces mesures sont: le manque de ressources financières et de politiques d'incitation; le manque de ressources humaines spécialisés, financières et matérielles; la difficulté à contrôler et à gérer les zones humides périurbaines; manque d'engagement politique et financier de l'État de Guinée-Bissau.

Il est urgent d'adopter les stratégies suivantes pour le secteur, en particulier:

- ✓ Approuver et publier le Plan Quinquennal OMD/SMDD pour le secteur de l'eau et de l'assainissement;
- ✓ Préparer et mettre à jour les documents de politique générale et la législation pour le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement (schéma directeur de l'eau et de l'assainissement, les règlements d'application du Code de l'eau) et institutionnaliser le Fonds national de l'eau;
- ✓ Redynamiser le Comité interministériel de l'eau (CIMA) et le Conseil national de l'eau (CNA);
- ✓ Mettre à jour les connaissances sur les ressources en eau;
- ✓ Former, recycler et encadrer les ressources humaines pour les deux secteurs des ressources en eau et de l'assainissement.

Axe 4: Productions, consommations durables et Bonnes pratiques (18 Mesures)

Le régime productif et alimentaire des communautés guinéennes sont étroitement liés à un ensemble de facteurs qui passent par les formes d'occupation des terres, les cultures productives, les traditions culturelles qui leur sont associées, les mécanismes de mobilisation de la main-d'œuvre, de génération de revenus, d'épargne et d'investissement et les priorités de consommation (Gouvernement de la Guinée-Bissau, 2019).

La Guinée-Bissau est un pays dont l'activité agricole est la principale base de l'économie, représentant environ 60% du PIB et plus de 90% des exportations (DENARP 2, 2011-2015, p.1). Le régime productif prédominant est l'agriculture pluviale, avec un seul cycle annuel de cultures bénéficiant de pluies abondantes et de zones cultivées importantes et fertiles (Charte de la politique de développement agricole de la Guinée-Bissau, Ministère du développement rural et de l'agriculture, 2002: 3).

Le poids excessif de la production manuelle à tous les stades de l'activité agricole a un impact négatif en termes de santé publique, de mobilisation de la main-d'œuvre due à l'usure physique et au vieillissement accéléré et précoce des hommes et des femmes, et entraîne également un exode rural. La mobilisation de la main-d'œuvre dans le système de production traditionnel avait une durabilité basée sur le corporatisme et la solidarité. Aujourd'hui, en raison du phénomène de l'exode rural, surtout chez les jeunes, la main-d'œuvre est de plus en plus chère.

Dans ce secteur, l'accessibilité aux techniques de production reste problématique en raison du manque de connaissances des producteurs de nouvelles techniques de production agricole, notamment celles fondées sur l'agroécologie, ainsi que sur l'utilisation de technologies favorables et adaptées pour accroître la production et préserver la santé des sols et écosystèmes. Le recours aux produits chimiques de synthèse reste la plus privilégiée au détriment des produits agro-écologiques et biologiques.

Selon l'analyse de la filière du riz (Ministère de l'Economie et des Finances, 2003), on estime qu'environ 99% de la production et de la productivité agricoles dépendent du niveau des précipitations, bien que l'utilisation des mécanismes d'irrigation puisse être encouragée. Cependant, plus de 80% de la population vit des ressources agro-sylvo-pastorales qui dépendent de facteurs ethnoculturels et anthropologiques fortement basés sur des aspects traditionnels. Par

exemple, le système de production du riz de plateau se caractérise par une pratique culturelle extensive, essentiellement basée sur la conquête des terres arables avec recours au brûlis, soit coupe-brûlis-culture du riz, suivi par la plantation de l'anacardier ou de la jachère. L'impact environnemental de ce système est basé sur la perte de la couverture végétale et de la diversité biologique, ainsi que sur la perte de la capacité de production du sol, entraînant des changements climatiques. Les savoirs traditionnels doivent être récupérés et combinés aux connaissances actuelles et aux technologies de conservation de l'environnement.

Actuellement, le manque d'investissement et d'accès au crédit agricole a conduit à une plus grande adhésion à l'exploitation des cultures de rente, en l'occurrence la monoculture de l'anacardier, entraînant une déforestation galopante, une perte de biodiversité et un accès réduit à une consommation diversifiée et équilibrée sans dépendance du marché. Sur cette base, il est nécessaire un aménagement du territoire en vue de structurer les terres agricoles, notamment en ce qui concerne le zonage agricole par type de cultures et l'appui technique aux agriculteurs.

Un autre élément critique à la question de la production et de son impact sur les processus de consommation durable est lié à la faible productivité alimentaire associée aux pertes post récolte dues aux ravageurs et aux maladies dans l'environnement, les paysans ne disposant pas de mécanismes immédiats de prévention et de contrôle biologique, en raison de la déstructuration des autorités compétentes, ce qui génère une énorme insécurité productive.

Cependant, des initiatives diverses et encourageantes en faveur d'une production locale et durable ont vu le jour, avec des technologies adaptées dans certaines régions du pays exploitant les filières de commercialisation, à travers des initiatives d'ONG avec des indicateurs de succès, soit par la récupération des espaces productifs comme moyen de prévention des effets du changement climatique, la construction d'infrastructures modernes de production et de transformation des produits de biodiversité, soit en termes d'influence des politiques publiques de consommation locale et naturelle, avec un accent sur les achats locaux de produits auprès des paysans issus de l'agriculture familiale pour les cantines scolaires, l'institution de la Journée de la consommation nationale ou encore de fortes campagnes de sensibilisation sur la valorisation socio-économique de produits nationaux (i.e. kil ki di nos ten balur).

L'un des défis majeurs de ces initiatives est leur intégration dans les politiques publiques et la création de mécanismes pour leur durabilité et leur coordination. L'un des secteurs les plus importants à cet égard est le système éducatif, où des réformes sont en cours pour intégrer au nouveau plan curriculaire la discipline de l'éducation alimentaire et nutritionnelle. Car, c'est en combinant ces facteurs, que le régime alimentaire obéit à une rationalité basée sur la consommation de quantités suffisantes en période d'abondance, ce qui permet de générer une main d'œuvre motrice, un régime de diversification alimentaire qui permet d'augmenter la qualité nutritionnelle. En effet, la dimension nutritionnelle, en termes de rationalité, n'est pas prise en compte en raison de la faible connaissance par les communautés guinéennes, culturellement imprégnées par la consommation excessive de riz représentant 75% de la consommation actuelle de céréales, soit 130 mille tonnes par an, ou 130 kg par personne par an, lorsque le pays a un déficit de couverture d'environ 45 mille et 60 mille tonnes par an (Ministère de l'Économie et Finances, 2003:1).

Un autre défi que le pays devra être en mesure de relever concerne le modèle de production et de consommation d'énergie. Selon les données, le bois de feu et le charbon sont les principales sources d'énergie domestique en Guinée-Bissau utilisées par environ 96% de la population (INE, 2010). Le bois de chauffage est, sans aucun doute, le principal combustible domestique utilisé pour cuisiner principalement dans les zones rurales, et maintenant, avec la prolifération de l'industrie de la boulangerie et de la confiserie, la consommation de ce produit augmente fortement dans les grands centres urbains, en particulier à Bissau et dans les zones rurales car c'est la seule source d'énergie domestique (Tinguena, 2017). Le plus inquiétant, c'est que les acteurs du secteur forestier, en particulier l'industrie du bois, n'ont pas les connaissances technico-scientifiques minimales et de la dynamique des peuplements forestiers et n'ont pas les

conseils techniques en la matière, ni de la part de la DGFF, et encore moins à leur propre initiative. Ils ignorent totalement que l'intensité de coupe, à la fois pour l'agriculture itinérante et pour la production de bois de chauffage et de charbon de bois.

Il sera fondamental de changer le modèle de production énergétique associé à l'amélioration du processus d'attribution des licences d'exploitation forestière associée à l'adoption de technologies plus modernes et moins coûteuses telles que l'utilisation de foyers améliorés pour réduire la pression sur les forêts, améliorer la santé des femmes et des enfants et économiser l'énergie.

Axe 5: Système Agro-Sylvo-Pastoral (22 Mesures).

Cet axe a été divisé en quatre (4) composantes principales, qui ont été évaluées séparément, à savoir: Forêts, agriculture, élevage et les espèces exotiques envahissantes.

Composante forestière, en général, toutes les mesures prises ont été partiellement efficaces, mais ceci est dû principalement au fait qu'une bonne partie des actions de ces mesures font partie d'activités récurrentes mises en œuvre dans des institutions sectorielles ciblées. En d'autres termes, les actions menées étaient plus spécifiques et localisées au niveau des projets, plutôt qu'une couverture nationale à titre d'exemple:

- ✓ Inventaire forestier réalisé uniquement dans les Aires Protégées (Dulombi-Boé-Tchéché - 2015/ Parc Naturel des Lagunes de Cufada - PNLC - 2018 / Parc National de Cantanhez - PNC - 2018);
- ✓ Inventaire de la couverture de la mangrove du fleuve Cacheu- PNTC (2016), réalisée dans le cadre du projet de gestion durable des ressources forestières du PNTC;
- ✓ Les activités de reboisement des forêts et des mangroves, plus intensives dans les Aires Protégées, dans lesquelles elles sont menées en collaboration avec le Bureau de Planification Côtière - GPC, des ONG, les communautés résidentes, les groupements de jeunes "CNJ, RENAJ, Scouts", etc;
- ✓ Promotion d'actions visant à réduire l'utilisation de matériaux ligneux, menées davantage au niveau du Système National des Aires Protégées - SNAP, également dans certaines cantines scolaires et dans certaines casernes, où l'utilisation de foyers améliorés a été encouragée;
- ✓ Distribution de quelques kits dans le cadre du projet Pro-gas "Sustainable Domestic Energy Development Project de la ville de Bissau".

Le manque de capacité financière des institutions chargées de la mise en œuvre de mesures au niveau national a été le facteur déterminant pour que leur efficacité soit pleine. En effet, la plupart de ces mesures dépendent largement des capacités externes. Par exemple, la réalisation d'un inventaire forestier au niveau national, la mise en place d'un zonage agro-écologique au niveau du pays, la réalisation d'un FREL national, un plan de récupération des grandes zones dégradées, la mise en œuvre de programmes et d'actions favorisant l'utilisation des énergies alternatives " Pro-gas "...). C'est pour cette raison il est recommandé:

- ✓ La création de capacités techniques nationales pour mener à bien de nombreuses activités dépendantes de l'extérieur;
- ✓ La création d'une structure nationale pour coordonner les actions similaires menées dans diverses institutions.

Toutefois, il convient mentionner que les quatre dernières années ont été assez troublées, avec 5 gouvernements différents, tous sans approbation de leur programme de gouvernement ni se leur budget, ce qui a énormément conditionné la mise en œuvre de mesures qui exigent une grande empreinte scientifique et académique, les reléguant au second plan au détriment d'actions sociales telles que le paiement des salaires, un approvisionnement régulier en électricité, en eau, etc.

Dans le scénario actuel, les actions de dégradation se poursuivront, telles que l'agriculture basée sur la destruction et la combustion de la biomasse végétale; l'expansion intensif des vergers d'anacardier; la production croissante de bois de chauffage et de charbon de bois pour l'usage domestique comme source d'énergie; l'exploitation galopante du bois pour exportation; la demande continue de "*borrassus sp.*" et de palmiers naturels pour la construction d'habitations; le pâturage intensif; l'apparition de nouveaux groupements populationnels, etc.

Composante agricole, le zonage agroécologique est l'un des instruments les plus importants pour soutenir l'activité agricole, il s'appuie sur la connaissance des potentialités et des vulnérabilités environnementales d'une région donnée, en particulier le comportement et les caractéristiques du climat, du sol, de la végétation, de la géomorphologie, et avec un accent sur l'aptitude des terres pour un usage agricole.

Bien qu'il s'agisse d'une priorité du Ministère de l'agriculture, le pays n'a malheureusement pas encore parvenu à réaliser son zonage agro-écologique au niveau national, ce qui a aidé jusqu'à présent sont des actions spécifiques, menées davantage dans le cadre de projets, comme par exemple le projet ACTIVA, dans lequel le zonage agroécologique a été réalisé dans les régions de Bafatá, Quinará et Tombali, également dans le cadre du PADES cette activité est prévue pour certains endroits des régions de Quinará, Tombali et Bolama, etc. De ce fait, on peut considérer que la mesure prise a été en partie efficace, en raison de sa mise en œuvre ponctuelle dans certaines régions.

Le principal obstacle à la mise en œuvre efficace de cette mesure est le manque de capacités internes pour sa mise en œuvre.

La mise en œuvre de cette mesure contribuera de manière significative non seulement à des gains agronomiques, mais aussi à mettre un terme à l'occupation anarchique de terres principalement destinées à la culture de l'anacardier, où les compétences agronomiques ne sont pas respectées, et à réduire les conflits fréquents entre éleveurs et agriculteurs, principalement dans les régions d'Oio, Bafatá et Gabu.

Composante Elevage, en général, les mesures ont été évaluées partiellement efficaces, les données factuelles étant très limitées.

En ce qui concerne les mesures relatives à l'utilisation sûre de la biotechnologie pour améliorer la sécurité alimentaire et la résilience de l'agriculture aux changements climatiques, elle a été évaluée inefficace parce que le pays manque de capacités techniques et humaines dans le domaine de la biotechnologie et de l'amélioration génétique. Seule la multiplication des semences et des propagules végétales est effectuée dans les centres de Contuboel, Caboxanque, Carantaba et Coli. Il convient de mentionner que ces centres n'ont pas les capacités techniques nécessaires pour remplir leur mandat.

Comme recommandation, il est important de doter les institutions telles que l'Institut National de Recherche Agraire - INPA, la Direction Générale de l'Elevage, etc. des moyens nécessaires pour reprendre la recherche sur l'amélioration de la race bovine, étendre l'amélioration aux animaux à cycle court, améliorer et produire des semences alimentaires, créer des jardins botaniques dans les régions, etc.

D'autres mesures contenues dans cette composante font partie des activités récurrentes mises en œuvre dans les institutions sectorielles, notamment dans le cadre de la promotion des connaissances sur les ressources génétiques d'animaux existants dans le pays. La Direction Générale de l'Elevage - DGP a réalisé la caractérisation morphogénétique des ruminants et des bovins; 4 zones agroécologiques et 4 zones de production animale ont été analysées. Au niveau végétal, des inventaires forestiers ont été réalisés dans les Aires Protégées, nombreuses publications sur la valorisation des ressources forestières en termes de pharmacopées (mesinhos du PNMVJP, PNO, Cacheu).

En ce qui concerne le recensement des races à risque, préciser la nature des risques, ainsi que les mesures de conservation appropriées, cette mesure est partiellement mise en œuvre par la

DGP, à travers le service de protection épidémiologique, dans lequel la race "Damu manjaku" a été identifiée comme une race bovine à risque.

Dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des plans de gestion de la diversité génétique des plantes et des animaux domestiques menacés, un code de l'élevage a été validé en 2018 et attend son approbation par le Conseil des ministres. Il existe également un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) et une Charte de politique agricole dépassée.

En ce qui concerne l'amélioration génétique des races locales et l'introduction de races améliorées d'animaux à cycle court, cette mesure est récurrente dans certaines communautés, grâce au soutien de projets financés par des partenaires au développement tels que l'UE, LVIA, ADPP, Manetese, etc, dans lesquels des coqs améliorés sont introduits dans le milieu paysan afin d'améliorer des races locales.

En guise de recommandation, il est nécessaire de commencer à définir et améliorer la performance des races animales en les rendant aptes à la production, soit de la viande ou du lait.

D'autres mesures se sont révélées efficaces, notamment en ce qui concerne la mise en place de moyens pour traiter, réserver et analyser les données et pour établir un système d'alerte rapide pour les races animales et les espèces végétales menacées. Dans le domaine de l'élevage, il existe un réseau de surveillance et un système d'alerte rapide dans le domaine de la santé animale; pour la protection végétale, il existe également un système d'alerte au sein des services de protection végétale, dans lequel des interventions sont effectuées dans les champs agricoles des communautés pour combattre les ravageurs et maladies observés.

Il est donc recommandé d'améliorer le système d'intervention sur les plantes et les animaux, souvent faites tardivement, lorsque les dégâts sont déjà évidents.

Les actions liées à la régénération et à la conservation du matériel génétique des variétés déjà introduites dans le milieu paysan sont déjà mises en œuvre dans les différents centres de l'INPA (Coli, Contuboel et Caboxanque), Ministère de l'Agriculture (Carantaba) et par des ONG telles que Guiarroz, Aprodél, etc, où ils font la multiplication et la distribution de semences agricoles aux agriculteurs traditionnels. Il est recommandé de doter ces centres des capacités techniques nécessaires en termes de qualité et de quantité dans le domaine de la recherche.

Composante Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), selon la Convention sur la diversité biologique, les espèces exotiques envahissantes sont celles qui proviennent d'autres régions géographiques et qui entrent et s'adaptent bien dans d'autres régions, où elles n'existaient pas auparavant, prolifèrent sans contrôle et deviennent une menace majeure pour les espèces indigènes, la santé humaine et les activités socio-économiques, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage et pour l'équilibre des écosystèmes, en occupant et transformant les habitats de ces dernières de façon à ce que leur adaptation se fasse le mieux.

Bien qu'il n'existe toujours pas de définition consensuelle des EEE, plusieurs études indiquent qu'elles sont la deuxième cause de perte de la biodiversité mondiale après la désertification.

En Guinée-Bissau, la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes est plus ressentie dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, en particulier ces dernières décennies, en raison des dommages qu'elles causent directement à ces secteurs traditionnels et de subsistance des communautés locales et d'une importance capitale pour l'économie nationale. Toujours, ou mieux chaque année, les institutions compétentes des Services de la protection végétale et celles des Services concernant la Direction générale de l'élevage sont confrontées à des faibles moyens logistiques et techniques de lutte contre les ravageurs, insectes et parasites qui attaquent les espèces fruitières et céréalières et les pestes bovines, caprines et porcines, qui causent de lourdes pertes économiques, incalculables au niveau national.

En ce qui concerne les espèces végétales, quatre dizaines d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ont été identifiées, dont certaines ont une grande capacité d'adaptation et de multiplication. Tout récemment, un article a été publié dans BioInvasions Record (vol.8) sur les

premiers signalements et tendances de l'expansion de *Chromolaena odorata* en Guinée-Bissau (Catarino L, Indjai B, Duarte MC, Monteiro F, 2019). Une espèce exotique envahissante d'origine américaine, introduite accidentellement en 1937 au Nigeria et qui a envahi actuellement plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

Les mesures relatives aux EEI constituent des défis majeurs pour le pays. Les principaux obstacles à la mise en œuvre de cet ensemble de mesures sont les suivants: Absence de législation à jour sur les EEI; absence de priorité des EEI dans le programme du Gouvernement; manque de ressources financières et matérielles pour un contrôle efficace et efficient des EEI au niveau national; absence de ressources financières pour développer la recherche et l'inventaire sur les EEI; manque de connaissances approfondies sur la biologie et l'écologie des EEI; manque de ressources humaines et matérielles (réactifs) pour rendre fonctionnel le laboratoire de biosécurité; et absence de système d'alerte rapide et de contrôle efficace des EEI.

Toutefois, les recommandations formulées sont les suivantes: améliorer les connaissances sur les EEI; mettre à jour la législation sur les EEI; placer les EEI parmi les priorités des ministères concernés; allouer des moyens financiers et des équipements pour combattre et contrôler les EEI au niveau des services de protection végétale; le gouvernement en collaboration avec le secteur privé, doit s'engager le plus sérieusement dans la lutte contre EEI; soutenir les initiatives actuelles en matière de recherche sur les EEI; échanger les informations sur les EEI aux niveaux national et sous-régional; renforcer les capacités techniques et matérielles en matière de biosécurité et opérationnaliser le seul laboratoire de biosécurité existant au niveau national qui manque de techniciens et de réactifs; intensifier le contrôle des EEI au niveau des frontières nationales.

Axe 6: Ressources Halieutiques et Marins (08 Mesures).

Pour le secteur de la pêche, l'évaluation était fondée sur des données factuelles et les mesures qu'elles contenaient ont été jugées **Efficaces**.

Le Plan stratégique de développement des pêches de la Guinée-Bissau (2015-2020) a servi de document d'orientation pour les actions du secteur le long des dernières années, dont l'objectif est de "parvenir à une exploitation économiquement et écologiquement durable des ressources marines qui contribue de plus en plus au développement de l'économie nationale et du bien-être national". Dans ce contexte, beaucoup d'actions ont été mises en œuvre:

- ✓ La campagne d'évaluation scientifique des stocks de démersaux dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de Guinée-Bissau menée en 2018, dont les résultats ont permis d'actualiser les estimations globales de ces ressources en 300 008 tonnes. Du point de vue bathymétrique, la biomasse la plus importante se trouvait dans la strate profonde (200 - 500 mètres). Ces résultats de la biomasse totale ont été trois fois supérieurs à ceux estimés en 2017, en raison de la diminution de l'effort de pêche, par l'Union Européenne et la Chine, en 2018. Les résultats de ces études fourniront des orientations claires sur les mesures d'exploitation et la gestion de l'effort de pêche.
- ✓ En ce qui concerne la pêche artisanale avec les droits exclusifs de pêche dans un rayon de 12 milles nautiques avec quelques restrictions dans les aires protégées, l'enquête socio-économique, menée par le CIPA en 2011, a estimé le nombre de pêcheurs artisanaux nationaux et étrangers à 4142 et 22137 personnes, respectivement. Le nombre d'embarcations de pêche artisanale en 2011 était de 1520, dont seulement 16,2% sont étaient motorisés et appartenaient dans la majorité à des pêcheurs étrangers. Et ils indiquent une capture estimée à 21 895 tonnes, sans compter les captures débarquées et commercialisées dans les pays voisins, le Sénégal et la Guinée-Conakry.

En ce qui concerne les accords de pêche:

- ✓ Union Européenne: Existence d'un accord de pêche quinquennal (2018-2023) entre l'UE et la Guinée-Bissau, basé sur une coopération renforcée pour le développement d'une

pêche durable par la mise en œuvre de la stratégie nationale des pêches et l'économie bleue. Avec une contribution financière annuelle de 15,6 millions d'euros et un accès réglementé et transparent aux espèces pélagiques et démersales.

- ✓ Renforcer la structure de surveillance par la construction de centres de surveillance et de bases avancées de surveillance marine, acquisition de nouveaux moyens de surveillance et renforcement des capacités techniques. Cela a permis d'améliorer sensiblement les activités de surveillance et de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la ZEE de la Guinée-Bissau.
- ✓ Mise en œuvre de diverses initiatives à travers des projets tels que la cogestion des pêcheries dans les estuaires de Guinée-Bissau (Buba, Cacine et Cacheu), l'appui à la valorisation et à la gestion durable des produits de la pêche artisanale, l'amélioration de la protection des parcs naturels et le développement de la pêche artisanale, l'appui à la pêche à petite échelle et à la construction du port de pêche d'Alto Bandim à Bissau pour servir la flotte industrielle et artisanale.
- ✓ Mise en œuvre de la première phase du Programme Régional des Pêches de l'Afrique de l'Ouest (PRAO) financé par la Banque Mondiale, qui regroupe les sept pays de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) et vise à augmenter de manière durable la richesse totale générée par l'exploitation des ressources halieutiques identifiées comme cible dans les pays participants et la part de cette richesse captée. Ses principales composantes sont (1) Bonne gouvernance et gestion durable des pêcheries; (2) Réduction de la pêche illégale; (3) Augmentation de la contribution des ressources halieutiques marines pour l'économie nationale; et (4) Coordination, suivi et gestion du programme.
- ✓ Poursuite de la collaboration et de l'échange de connaissances et d'expériences au niveau du Réseau d'Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO).

Toutefois, les dernières années ont été encore enregistré beaucoup d'obstacles dans la mise en œuvre du cadre législative et réglementaire dû à la faible présence des autorités compétentes de surveillance dans les zones de pêches et de l'instabilité politique que le pays a connue dans le passé récent.

Le secteur de la pêche est considéré comme stratégique dans le plan de développement global du pays, renforçant sa contribution aux recettes fiscales et aux recettes en devises de la Guinée-Bissau. D'autre part, c'est un secteur important dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et dans la sécurité alimentaire du pays. Il est donc nécessaire de renforcer les connaissances sur les espèces marines et les interactions trophiques et les paramètres océanographiques, renforcer la coopération scientifique pour la poursuite de l'évaluation des stocks et le renforcement des capacités des cadres nationaux.

Axe 7: Biodiversité et Aires Protégées (21 Mesures).

Les informations disponibles, qui ont permis d'évaluer les mesures contenues dans cet axe, ont été considérées comme factuelles.

Pour une meilleure compréhension de l'évaluation, cet axe a été divisé en deux (2) composantes principales et a été évalué séparément, à savoir : la biodiversité nationale et les aires protégées.

En ce qui concerne la **Biodiversité nationale**, les mesures prises pour la conserver ont été en grande partie **efficaces**, car elles ont cherché à intégrer les connaissances et les savoirs ancestraux en matière de gestion des espaces et des ressources et des mécanismes de gestion plus modernes, notamment pour réduire la pression sur la biodiversité et les écosystèmes et les ressources naturelles en général, et pour assurer une gouvernance plus intégrée et participative. Ces expériences ont été plus intensives au niveau des aires protégées, considérées au niveau national comme le principal instrument de conservation de la biodiversité, et dans lesquelles plusieurs exemples et modèles pilotes de gestion de la biodiversité et des ressources naturelles sont en cours de développement. Certaines sources de pression anthropique continuent d'exister

et proviennent des activités agricoles, de la pêche et de la construction d'infrastructures. Dans l'agriculture et la pêche, c'est essentiellement l'utilisation de méthodes ancestrales et d'engins de pêche peu recommandés qui sont à l'origine de cette source de pression. Dans le cas des infrastructures c'est la réalisation tardive de l'EIAS et/ou quand ils sont mis en œuvre c'est le manque de capacité d'accompagner et de suivre les Plans de Gestion Environnementale et Sociale. Une autre source majeure de pression est la forte concentration des populations dans la zone côtière et en particulier dans les grandes villes, ce qui entraîne une augmentation de la demande de certaines ressources naturelles et de certaines espèces telles que les matériaux énergétiques ligneux, les matériaux de construction comme le cibe (*Borassus aethiopicum*), etc.

Les populations, c'est-à-dire les communautés, ont été encouragées à améliorer la gestion de leurs territoires respectifs, la conservation de leurs sites naturels sacrés, la création de forêts communautaires et le contrôle des incendies, facteurs qui ont généralement contribué au maintien et à la conservation de la biodiversité. Avec l'appui de certaines ONG nationales (KAFO, ADCTAL, Sahel 21), il a été possible de créer 104 forêts communautaires dans différentes régions du pays et qui sont gérées par les communautés locales. Dans certains cas il a été possible de mettre en œuvre des mesures de repeuplement forestier avec l'appui des communautés, des ONG, comme la cas de la mangrove, des borassus et d'autres espèces sauvages, qui ont connu un grand succès, notamment dans les régions de Cacheu, Quinara et Tombali.

De plus, par rapport aux écosystèmes de mangrove, contrairement aux tendances de dégradation d'autres pays, leur superficie s'est considérablement accrue ces dernières années, contribuant naturellement à leur fonction de protection de la zone côtière. Une loi pour la protection de la forêt de mangrove a été élaborée et est actuellement en discussion. Occasionnellement, des inventaires forestiers sont réalisés, aboutissant à la préparation de plans d'aménagement et de plans de surveillance et de suivi des forêts, notamment dans le PNTC, le PNLC, le PNC et le complexe DBT. La "*Ligne de Référence pour les Emissions Forestières*" a été élaborée dans le PNTC et PNC en vue d'entrer sur le marché du carbone et de mobiliser des ressources financières pour encourager la conservation au sein des communautés rurales.

La connaissance de la biodiversité s'est considérablement améliorée, en particulier pour certaines espèces, grâce aux actions de recherche menées et en cours, notamment les tortues marines en particulier sur la tortue verte (*Chelonia mydas*), une espèce qui, en termes numériques, fréquente le plus les eaux et les plages de Guinée-Bissau et que malgré le frai sur de nombreuses plages des îles Bijagós et du continent, c'est dans l'îlot de Poilão au PNMJVP que la plupart des tortues préfèrent frayer, où tous les ans le nombre de nids varie entre 4 000 à 40 000; les chimpanzés et autres primates, dans le cas du chimpanzé, tout le sud-ouest de la Guinée-Bissau est considéré comme une zone critique pour sa conservation; la sous-espèce du perroquet gris (*Psittacus timneh*), les oiseaux migrateurs du nord de l'Europe et les résidents; le lamantin (*Trichechus senegalensis*), très commun dans les eaux intérieures de Guinée-Bissau, l'hippopotame, entre autres.

Un système de base de données est en cours d'élaboration avec des indicateurs de suivi écologique des espèces prioritaires de faune et de flore dans le Système National des Aires Protégées (SNAP). Cette base de données sera ensuite consolidée et adaptée au niveau national.

Soit des échantillons des écosystèmes insulaires et marins côtiers aux écosystèmes de l'intérieur continental, peuvent être trouvés dans le SNAP.

Les campagnes de pêche ont permis d'obtenir des informations régulières sur la biomasse et les espèces de poissons présentes dans les différents milieux marins.

La présence d'une petite population de lions et d'éléphants a été confirmée, ce qui nécessite des mesures plus draconiennes pour leur conservation car il existe un risque très élevé de disparition sur le territoire national.

Bien qu'occasionnellement, le couvert végétal a également été étudié, la composition floristique

de certaines formations végétales et l'utilisation de certaines espèces, notamment dans la pharmacopée traditionnelle. En fait, le Système National d'Aires Protégées est aujourd'hui plus représentatif en termes d'écosystèmes existants et caractéristiques au niveau national. En d'autres termes, des échantillons des écosystèmes insulaires, marins et côtiers aux écosystèmes de l'intérieur du continent peuvent être trouvés dans le SNAP.

Le bois-rose (*Pterocarpus erinaceus*), espèce très demandée sur le marché chinois et qui a fait l'objet de coupes abusives, a été inscrit à l'annexe II de la CITES et a fait l'objet, avec d'autres espèces productrices de bois, d'un moratoire de cinq ans, notamment pour mettre fin aux coupes abusives et pour permettre l'application des réformes et la restructuration du secteur forestier.

Les recherches menées, dont certaines à l'aide d'innovations technologiques, ont fourni des éléments d'extrême importance sur la répartition spatiale de certaines espèces au niveau national et entre pays (tortues marines, espèces aquatiques migratrices, chimpanzés, entre autres). Ces différentes informations faciliteront l'élaboration d'une liste rouge pour la Guinée-Bissau et l'amélioration de la capacité de gestion des populations de certaines espèces en déclin.

Les résultats de la recherche susmentionnées ainsi que d'autres mesures de gestion de la biodiversité sont largement diffusés auprès du grand public et des décideurs. Toutefois, d'autres domaines de recherche doivent être renforcés en termes de capacités techniques et scientifiques.

La production, la transformation et la vente de produits forestiers non ligneux, très recherchés aux niveaux national et sous-régional et qui contribuent à améliorer la sécurité alimentaire des communautés, ont également été encouragées comme moyen de protéger la végétation et d'accroître les revenus des communautés.

D'une manière générale, le cadre réglementaire institutionnel et juridique doit être réformé et mis à jour respectivement afin de supprimer les fragilités et aux lacunes existantes. Les principaux obstacles et/ou menaces résident dans la grande faiblesse des structures de gestion de la biodiversité en dehors des aires et terres protégées, notamment en termes de capacité à mettre en œuvre les lois et règlements relatifs au secteur forestier, à la chasse et au régime foncier. La loi foncière, bien qu'elle ait été adoptée en 1998, n'a été officiellement réglementée que récemment, ce qui permettra une meilleure réglementation de l'utilisation des terres agricoles et une meilleure répartition des terres contrairement aux tendances actuelles. Tout aussi importante est la nécessité de renforcer le rôle des communautés dans la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles. Dans le contexte actuel du changement climatique, il est pertinent de renforcer la capacité d'adaptation et d'accroître la résilience des communautés.

C'est important de créer, à moyen et long terme, un sanctuaire pour soutenir les processus de formation à la réintroduction de certaines espèces capturées dans leur milieu naturel, comme les chimpanzés.

En ce qui concerne la composante **Aires protégées**, la République de Guinée-Bissau a enregistré les plus grands succès puisque les mesures prises ont été **très efficaces**, dépassant les engagements pris par le pays en 2010 à Nagoya.

L'engagement international de la Guinée-Bissau d'étendre la superficie du SNAP d'environ 15% à 26,3% du territoire national a été tenu, ce qui a permis d'accroître sensiblement la représentativité des écosystèmes au sein du SNAP. Les nouvelles aires protégées créées dans le cadre de cette extension sont situées dans le bassin du fleuve Corubal, un connecteur extrêmement important au niveau sous-régional, notamment en ce qui concerne la grande faune migratrice. Ces parcs de nouvelle génération comprennent des corridors écologiques pour accroître la connectivité entre les parcs de l'intérieur continental et les parcs les plus côtiers.

La plupart de ces parcs fonctionnent régulièrement avec l'application de leurs principaux instruments de gestion, à savoir le décret-loi sur les aires protégées, les décrets de création respectifs, les plans de gestion, les plans de zonage, le règlement intérieur et les plans d'affaires respectifs. L'efficacité des AP est évaluée périodiquement. Tous fonctionnent de manière inclusive et participative, impliquant les communautés et leurs représentants, l'État, les ONG et

les représentants de la société civile.

Des actions de patrouille et de surveillance sont régulièrement menées à terre et en mer, respectivement, afin de prévenir les perturbations et les dommages à l'intérieur des parcs du SNAP.

Des actions de recherche sont quasi permanentes, en partenariat avec des institutions de recherche nationales, sous-régionales et européennes, qui sont complétées par la mise en œuvre d'un système de suivi SNAP basé sur des indicateurs écologiques, économiques et sociaux spécifiques pour chacune des aires protégées du SNAP, qui permettra de suivre et de surveiller l'efficacité de la gestion de chaque aire protégée.

La valorisation du potentiel écotouristique du SNAP est en cours, notamment par l'expansion des offres écotouristiques et le renforcement du cadre juridique de cette activité. Il convient de noter qu'il y a eu une augmentation considérable des flux touristiques ces dernières années, en particulier vers les AP du SNAP.

Le plus grand risque du SNAP est la viabilité financière, puisqu'il fonctionne sur la base de projets. Les menaces proviennent de la faible capacité de mise en œuvre des repères physiques pour la délimitation du parc et de ses différentes zones. Il convient de noter que certains parcs n'ont pas encore leur propre siège et un nombre suffisant de postes de garde. Un autre risque important est la construction d'infrastructures, en particulier de routes qui, dans certains cas traversent des aires protégées, ce qui facilite l'accès et la création d'établissements qui ont un impact sur la gestion et les ressources des parcs.

Les lacunes les plus importantes sont liées au manque d'infrastructures, à la qualité des ressources humaines, aux faibles investissements dans la conservation et à la faible capacité scientifique des institutions nationales à produire des connaissances sur un certain groupe d'espèces, comme les espèces carnivores, les grands herbivores et certaines espèces aquatiques, comme le lamantin.

Malgré la création de la Fondation BioGuinée (FBG) comme mécanisme alternatif de financement des activités de conservation de la biodiversité, le risque de viabilité financière du SNAP persiste, en raison de la lenteur de la capitalisation de cette fondation et de la forte dépendance vis-à-vis des projets de courte ou moyenne durée.

En étendant le SNAP à 26,3% du territoire national par la création de 5 nouvelles unités de conservation, soit deux parcs nationaux et trois corridors écologiques, la perspective de la nomination de la Réserve de Biosphère de Bolama-Bijagós comme site du Patrimoine Mondial Naturel et la perspective de créer une nouvelle réserve de biosphère dans les "îles des terres Manjac", il est nécessaire de renforcer les équipements, infrastructures, ressources humaines et financières du SNAP dans son ensemble.

Axe 8: Menaces (Changements climatiques et Pollution) et mécanismes innovants (14 Mesures)

Cet axe a été divisé en trois (3) composantes: Changement climatique, pollution et mécanismes innovants.

En ce qui concerne la composante **Changement climatique**, l'évaluation était fondée sur des données en partie factuelles et les mesures qu'elle contenait ont été jugées **en partie efficaces**.

Au niveau international, la Guinée-Bissau a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto et, dans ce cadre, a participé activement aux Conférences des Parties (COP), dans des négociations internationales sur la réduction des gaz à effet de serre.

Au niveau national, des évaluations et des recherches ont été menées sur la vulnérabilité, les risques et les méthodes d'adaptation pour améliorer la résilience des écosystèmes prioritaires.

En tant que pays vulnérable, des efforts ont été faits pour mobiliser davantage de fonds en faveur des projets et programmes de résilience aux changements climatiques et d'adaptation, en particulier:

- ✓ Moratoire sur l'interdiction pendant cinq (5) ans, de la coupe et exportation du bois dans le pays, depuis 2015;
- ✓ Programme de "Récupération, plantation et de repeuplement des mangroves", dans différentes régions du pays et en particulier dans les zones côtières; associé à des actions de recherche sur le terrain et à la mise en œuvre d'une nouvelle technique appelée Régénération Naturelle Assistée (RNA), en collaboration avec des ONG nationales et internationales et avec un fort volet d'intégration des communautés locales;
- ✓ Des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été développés dans le pays à travers des projets de développement en énergies domestiques durables tels que le projet "FUMUKABA" financé par l'UE et la Fondation GALP et mis en œuvre dans la ville de Bissau en 2018, avec extension prévue à d'autres zones géographiques du pays;
- ✓ Moratoire sur l'interdiction d'abattre des arbres dans le pays pendant cinq (5) ans depuis 2015;
- ✓ Lancement d'un projet dans le domaine des énergies renouvelables, avec la construction de centrales solaires photovoltaïques de 312 KW à Bambadinca, en opération depuis 2015 et de 500 KW à Bissorã, en 2018, qui n'est pas encore en fonctionnement;
- ✓ Afin d'assurer des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, dans le cadre de l'efficacité énergétique, le projet d'utilisation de Lampes de Basse Consommation (LBC) a été lancé et mis en œuvre par le Ministère de l'Energie et Industrie en 2015. Des kits solaires et des ampoules électriques ont été installés dans les centres de santé de la région de Biombo dans le cadre du projet d'énergie renouvelable développé par le Ministère de l'Energie et Industrie et des Ressources Naturelles en 2019;
- ✓ Le projet Aires Protégées et résilience au changement climatique a également été mis en œuvre, financé par EU-GCCA+, à travers lequel un ensemble d'actions de résilience a été identifiées avec les communautés à travers un diagnostic participatif et sont en cours de mise en œuvre.

Les principaux obstacles identifiés dans la mise en œuvre de ces mesures ont été: la faible mobilisation des ressources et la faiblesse des capacités techniques. En attendant, il est recommandé:

- ✓ Promouvoir l'utilisation massive de foyers améliorés dans les communautés et sur l'ensemble du territoire national;
- ✓ Promouvoir des actions de reboisement sur l'ensemble du territoire national;
- ✓ Renforcer des mécanismes visant à faciliter l'introduction de "crédits carbone" sur le marché du carbone.

En ce qui concerne le volet **Mécanismes Innovateurs**, l'évaluation était fondée sur des données factuelles et les mesures qu'il contient sont très récentes et ont donc été évaluées **en partie efficaces**.

En 2011, la Guinée-Bissau a lancé le développement d'un projet pilote visant à réduire la déforestation et la dégradation forestière dans le Parc National de Cantanhez (PNC) et le Parc Naturel de "Tarrafes" de Cacheu (PNTC). Le projet REDD+ a été développé selon les exigences du VCS (*Verified Carbon Standard*, maintenant connu sous le nom de VERRA) et a été audité par un organisme de validation et de vérification (SCS - www.scsglobalservices.com) en février 2015. En 2017, le premier suivi a été effectué et le deuxième audit pour l'émission de crédits carbone négociables est en cours de préparation.

Le pays a également reconnu la nécessité de développer des actions pour l'intégration sectorielle et intersectorielle des mécanismes de paiement des services environnementaux (pêche, forêts), la participation au marché des crédits carbone (REDD, REDD+), la formation, le renforcement des capacités et l'identification de nouvelles sources énergétiques. Malgré les contraintes financières, les goulets d'étranglement institutionnels, le manque de ressources humaines, le suivi et les indicateurs.

Les stocks de carbone forestier sont importants en termes de contribution potentielle de la Guinée-Bissau au Mécanisme pour le Développement Propre (MDP) dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Ainsi, des projets et programmes ont été développés dans le pays, au cours des trois dernières années, au niveau du REDD, dont les actions ont été mises en œuvre au niveau sectoriel, à travers l'IBAP et le SNAP et qui ont contribué aux actions d'atténuation et d'adaptation, pour la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation forestière:

- ✓ Deux (2) projets pilotes ont été mis en œuvre au niveau des aires protégées (AP) pour la quantification du carbone, soit Cacheu et Cantanhez;
- ✓ La Guinée-Bissau a élaboré une Ligne de Référence infranationale pour les Emissions Forestières (FREL) comme première étape vers la construction d'une FREL nationale. Cette FREL comprend la composante terrestre du (SNAP) et correspond à sept aires protégées: Parc National des Lagunes de Cufada (PNLC), Parc National de Cantanhez (PNC), complexe de Dulombi, Boé et Tchétché (DBT), Parc National d'Orango (PNO), Parc National des "Tarrafes" de Cacheu (PNTC), la partie terrestre du Parc National Marin João Vieira et Poilão (PNMJVP) et AMPCU (Aire Marine Communautaire Protégée des îles Urok). L'élaboration du FREL est un processus itératif, il est important de commencer par tester des méthodologies accréditées pour la collecte, l'analyse et la communication des données. Le document est soumis pour validation depuis février 2019;
- ✓ Le système MRV (*Monitoring, Reporting and Verification*) a été mis en place dans le cadre du système de suivi du SNAP;
- ✓ Programme pour l'utilisation et la diffusion des fours et foyers améliorés, dans le cadre du développement de l'énergie domestique durable dans la ville de Bissau.

Les difficultés et les obstacles à la mise en œuvre de certaines mesures sont principalement dus au manque de ressources financières pour la création d'une base de données sur les écosystèmes et au manque d'expertise nationale. Toutefois, il est recommandé de poursuivre avec l'opérationnalisation du système de surveillance de la végétation.

En ce qui concerne le volet **Pollution**, les mesures ont été évaluées **inefficaces**, car le pays ayant eu d'immenses difficultés à mettre en œuvre des mesures visant à détecter les différentes sources de pollution, à contrôler et isoler les espèces suspectes et dangereuses, à créer un centre de gestion des informations sur les produits phytopharmaceutiques qui rentrent dans le territoire, à créer un laboratoire de technologies avancées équipé et fonctionnel et des techniciens spécialisés dans les domaines du classement et du tri des déchets et des substances dangereuses.

Un autre obstacle important est l'absence d'un cadre juridique pour la définition et la classification des déchets et des substances dangereuses et l'absence dans le pays d'une entité en charge du catalogage, du recyclage et/ou de l'élimination des déchets, substances et organismes dangereux. Bien qu'un inventaire national préliminaire ait déjà été réalisé par l'Institut National de Santé Publique - INASA.

Néanmoins, certains progrès ont été réalisés, en particulier:

- ✓ Ratification de la Convention de Minamata sur le mercure en 2018, un polluant dangereux ayant des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement;
- ✓ Inventaire validé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, avec une évaluation initiale

et une étude réglementaire de référence sur le mercure, mais en attente de validation par le PNUD et l'UNITAR;

- ✓ Approbation du décret interdisant la fabrication, l'importation et la commercialisation de sacs en plastique à base de polyéthylène, mais sans grand succès.

C'est recommandé:

- ✓ L'établissement d'un cadre juridique pour la gestion des déchets, qui permet la définition et la classification des déchets en fonction de leur propriété;
- ✓ Insister sur la nécessité pour la Guinée-Bissau de faciliter les mécanismes de mise en œuvre effective et de respect des mesures et recommandations des différentes conventions ratifiées.

Afin de mieux identifier les secteurs qui entravent la mise en œuvre effective des mesures contenues dans la SPANDB, une évaluation spécifique de chaque axe a été réalisée, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3: Résumé des évaluations de l'efficacité par axe défini.

N° axes	Désignation	Composante	Etat de mise en œuvre
Axe 1	Institutionnel	Juridique et Réglementaire	En partie Efficace
		Politique et Directeur	En partie Efficace
		Institutionnel et technique	Inefficace
Axe 2	Information, Communication et Education Environnementale	Information, Communication et Education Environnementale	Efficace
Axe 3	Services des Ecosystèmes, Eau et Zones Humides	Services des Ecosystèmes	En partie Efficace
		Eau et Zones Humides	En partie Efficace
Axe 4	Productions et consommations durables et bonnes pratiques	Production et consommation durables	En partie Efficace
		Bonnes pratiques	Efficace
Axe 5	Système Agro-Sylvo-Pastoral	Forêts	En partie Efficace
		Agriculture	En partie Efficace
		Elevage	En partie Efficace
		Espèces Exotiques Envahissantes	Inefficace
Axe 6	Ressources Halieutiques et Marines	Ressources Halieutiques et Marines	Efficace
Axe 7	Biodiversité et Aires Protégées	Biodiversité	Efficace
		Aires Protégées	Efficace
Axe 8	Menaces (Changements Climatiques et Pollution) et mécanismes innovateurs	Changements Climatiques	En partie Efficace
		Pollution	Inefficace
		Mécanismes innovateurs	En partie Efficace

Évaluation globale de l'efficacité des mesures d'exécution prises pour atteindre les résultats attendus

En résumé, si l'on analyse l'évaluation de l'efficacité des mesures regroupées en grands axes, on constate que les axes évalués **efficaces** sont liés aux composantes information, communication et éducation environnementale (Axe 2), les bonnes pratiques (Axe 4), les ressources halieutiques (Axe 6) et la biodiversité et les aires protégées (Axe 7) et qu'il est indispensable de renforcer les mesures identifiées.

En ce qui concerne les axes évalués **partiellement efficaces**, il est nécessaire de renforcer ou d'adapter, à court terme, les mesures qu'ils contiennent, à savoir les mesures institutionnelles spécifiquement dans les domaines juridique et réglementaire et le cadre politique et directive (Axe 1), les services écosystémiques, l'eau et les zones humides (Axe 3), la production et la consommation durables (Axe 4), le système agro-sylvo-pastorale (Axe 5), les changements climatiques et les mécanismes innovants (Axe 8), ce dernier avec des actions très récentes et encore dans une phase embryonnaire. Enfin, trois axes ont eu une efficacité très faible et il est nécessaire de changer ou d'adapter la stratégie de mise en œuvre, notamment, pour le domaine institutionnel et technique (Axe 1), espèces exotiques envahissantes (Axe 5) et pollution (Axe 8).

Malgré les obstacles identifiés, la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action de la Biodiversité peut encore être efficace grâce aux efforts nationaux, au financement des partenaires et au soutien technique et scientifique, à la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

En effet, les mesures prises ont permis la mise en œuvre de nombreux accords dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'agroforesterie, de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes.

Cette évaluation, vue sous un angle différent, identifie **les principaux obstacles**:

- ✓ Instabilité politique et institutionnelle;
- ✓ Faible mobilisation de ressources financières;
- ✓ Croissance démographique et par conséquent pression sur les ressources et la zone côtière;
- ✓ Mauvaise application des lois et règlements;
- ✓ Faible synergie entre les stratégies, programmes et plans sectoriels et faible évaluation de ceux-ci;
- ✓ Manque d'expertise dans divers domaines stratégiques liés à la diversité biologique, ressources humaines insuffisantes et peu qualifiées;
- ✓ Absence de plateforme pour la gestion des interventions des ONG;
- ✓ Insuffisance de programmes de recherche sur la diversité biologique;
- ✓ Insécurité foncière;
- ✓ Absence de Plans locaux de développement et de Plan d'Aménagement du territoire et;
- ✓ Forte concentration des agriculteurs dans la monoculture d'anacardier et faible diversification des cultures de rente.

Dans cette perspective, il a été recommandé le suivant:

- ✓ Renforcer la conservation de la biodiversité en renforçant la conservation *in situ*;
- ✓ Renforcer la promotion de la gouvernance participative et partagée;
- ✓ Renforcer l'implication des communautés locales par l'amélioration de leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles durables pour l'environnement;
- ✓ Développer des outils et moyens de sensibilisation et de communication appropriés et établir un réseau d'information efficace pour développer la coopération, la collaboration et la participation de toutes les parties prenantes;
- ✓ Créer une banque de ressources phylogénétiques pour la conservation des gènes;
- ✓ Renforcer la recherche scientifique sur l'écologie systémique;
- ✓ Promouvoir la gestion participative des ressources naturelles dans les villages et les communautés, par le renforcement du cadre juridique des forêts communautaires et privées et des réserves naturelles communautaires;
- ✓ Renforcer le concept de droit prioritaire dans l'exploitation des ressources pour les communautés résidentes;
- ✓ Intensifier des patrouilles et la surveillance participative;
- ✓ Identifier des sites sacrés sur l'ensemble du territoire national et les raisons de leur création;

- ✓ Identifier et étendre les zones prioritaires pour la conservation de la diversité biologique sur le territoire national, en intégrant une diversité d'écosystèmes;
- ✓ Développer les activités éducatives, informatives et de sensibilisation sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique à travers les Ecoles de Vérification Environnementale (EVA), les radios et télévisions communautaires, les cinémas-débats, bulletins, etc ;
- ✓ Mettre à jour des Plans de Gestion, Règlements Internes, Plans d'Affaires et Evaluations (METT, RAPPAM) dans toutes les aires protégées du pays;
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un programme de recherche visant à améliorer les connaissances taxonomiques de la faune et de la flore;
- ✓ Reconnaissance d'un plus grand nombre de zones humides d'importance internationale - Ramsar, réserves de biosphère et sites du patrimoine mondial;
- ✓ Procéder à l'inventaire et à la cartographie du couvert végétal sur l'ensemble du territoire national;
- ✓ Consolidation de la base de données pour le suivi du Système National des Aires Protégées;
- ✓ Renforcer les activités de développement alternatif pour les communautés à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées;
- ✓ Intensifier les campagnes de replantation de mangroves et d'autres espèces à partir des pépinières créées;
- ✓ Mise en œuvre effective des politiques existantes et élaboration d'outils législatifs;
- ✓ Ratification et mise en œuvre des conventions et protocoles pertinents;
- ✓ Améliorer les capacités nationales (aux niveaux individuel, institutionnel et systémique) sur les questions critiques de la manière d'appliquer différentes approches de développement, en valorisant les opportunités et les limites de l'impact sur l'environnement.

Sites Internet, links Internet e fichiers pertinents. *(Utilise este campo para indicar os sitios e links Internet ou documentos que permitem aceder a mais informações sobre essa avaliação).*

Tous les documents cités sont disponibles dans les entités nationales impliquées dans la gestion de la biodiversité et aussi sur les sites des Ministères.

CHM Guinée-Bissau: www.biodiv.be/guine-bissau

SEA: Page facebook – Secrétariat d'Etat à l'Environnement de la Guinée-Bissau

IBAP: www.ibap-gb.org ; Page facebook: IBAP – Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées

ONG Tiniguena: www.tiniguena.org

ONG Palmeirinha: www.palmeirinha.org

INEP: www.inep.gw

IMFV: www.imvf.org

CBD-Habitat: www.cbd-habitat.org

ONG AD: www.adbissau.org

PARTIE III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

(En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez évaluer le niveau de progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national de votre pays ou engagements semblables. Le tableau doit être rempli pour chaque objectif national. Si votre pays n'a pas fixé d'objectifs nationaux, veuillez utiliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national
Objectif 1: <i>D'ici 2020 au plus tard, 50% de la population Bissau-guinéenne aura des connaissances des valeurs de la biodiversité et des mesures qui peuvent être prises pour la conserver de manière durable.</i>
Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné: <input type="checkbox"/> En voie de dépasser l'objectif <input checked="" type="checkbox"/> En voie d'atteindre l'objectif <input type="checkbox"/> Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents <input type="checkbox"/> Aucun changement notable <input type="checkbox"/> Éloignement de l'objectif <input type="checkbox"/> Inconnu
Date de l'évaluation: <i>Mars 2019</i>
Informations supplémentaires <i>(Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).</i> <p>L'élaboration en 2015 du Plan stratégique national de communication sur la biodiversité (2015-2020), dont la vision est formulée comme suit: " <i>D'ici 2020, toutes les informations seront fournies aux parties prenantes sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, outils, méthodes et innovations, technologies et meilleures pratiques pour leur mise en œuvre de cette stratégie</i> ", repose sur 3 axes stratégiques, à savoir la diffusion d'informations, le renforcement des capacités en matière de biodiversité et la création et consolidation du CHM (<i>Cleaning House Mechanism</i>) de Guinée-Bissau. A cette fin, différents outils de sensibilisation à la protection de l'environnement et de la biodiversité ont été créés, des ateliers de sensibilisation et de formation ont été organisés à l'intention des différents groupes cibles (décideurs, gouverneurs et administrateurs régionaux, police, forces armées, services techniques, secteur privé, communautés locales, enseignants, étudiants et réseaux d'écojournalistes et de parlementaires) avec l'objectif de les sensibiliser sur l'importance de la biodiversité et les inviter à prendre des mesures et des engagements efficaces pour sa conservation et la gestion durable.</p> <p>Il convient de noter que la Guinée-Bissau a reçu en 2018, lors de la COP 14, le prix de bronze pour la mise en œuvre de son site CHM. Ce site est régulièrement mis à jour et regorge d'informations.</p> <p>Le pays a procédé à l'intégration de l'éducation environnementale dans ses programmes scolaires au niveau national avec l'appui du Programme Régional d'Education Environnementale (PREE) et renforce chaque année les capacités du réseau d'enseignants à différents niveaux par des cours de formation sur l'environnement et l'écopédagogie.</p> <p>Enfin, la tenue du IV^{ème} Congrès d'Education Environnementale de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) en Guinée-Bissau en 2019 apporte une plus grande visibilité aux</p>

efforts nationaux visant à promouvoir l'éducation environnementale au niveau de la lutte contre les changements climatiques, les migrations et la création d'emplois durables.

Le calendrier de cet objectif a été fixé pour 2020, et il y a une bonne évolution, cependant, les actions de sensibilisation doivent se poursuivre.

Les évidences utilisées pour évaluer cet objectif se basent sur des données factuelles disponibles et, dans une certaine mesure, sur une analyse subjective fondée sur des entretiens avec des personnes ressources.

Obstacles: Accès et diffusion très limités des données et des informations, car il n'existe pas de plateforme pour consolider les actions des différentes parties prenantes en matière de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Plan stratégique national pour la communication sur la biodiversité, élaboré, disponible et mis en œuvre (2015-2020);
- 50% de la population de Guinée-Bissau est consciente des valeurs de la biodiversité (sondages d'opinion réalisés en 2018);
- Célébration, chaque année, d'au moins trois (7) journées environnementales, à savoir, les zones humides, les oiseaux migrateurs, la biodiversité, l'environnement, les océans, les arbres et les tortues marines;
- Etablissement dans une université nationale, d'un cursus universitaire en sciences de la mer et de l'environnement;
- Existence de 32 stations de radio communautaires dans tout le pays, avec au moins 30 programmes de sensibilisation sur l'environnement;
- Production, jusqu'à ce jour de 32 numéros du magazine Palmeirinha - Bulletin pour une meilleure compréhension de notre milieu naturel;
- Création du site Web du CHM de Guinée-Bissau en 2015: www.biodiv.be/guine-bissau ;
- Tenu en 2018 de deux (2) sessions de formation pour les membres (10 points focaux institutionnels) du HCM national pour collaborer avec le centre d'échange d'informations;
- Portail CHM disponible et actif;
- Dans le cadre du partenariat avec la CHM belge, le projet "Sensibilisation et éducation environnementale des agents de développement local sur la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles en Guinée-Bissau" a été financé, dans le but de contribuer au changement de comportement des populations afin d'améliorer, protéger et conserver la biodiversité nationale;
- Décret n° 5/2017 réglementant la participation du public au processus d'évaluation environnementale;
- Cinq (5) guides des espèces produites (tortues marines, mammifères de Cantanhez et plantes médicinales du PNMJVP, PNO);
- Programmes et différents médias utilisés (presse écrite, radios nationales et communautaires, télévision, réseaux sociaux, écoles EVA, caméras ouvertes, etc) pour diffuser la SPANDB et les thématiques de conservation;
- Trois (3) sessions de travail et d'échanges avec des écojournalistes et parlementaires nationaux et sous-régionaux dans le cadre du projet GoWamer et aussi du PRCM;
- Production de T-shirts, chapeaux, sacs, cahiers, stylos, affiches, brochures, guides, spots, débats et autres matériels de sensibilisation par différents partenaires.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont :

- Analyse de documents, plans d'action, études, archives de presse, rapports d'activités, etc;

- Résultats d'enquêtes menées auprès d'organismes publics, d'institutions, d'associations et de la communautés locales;
- Entrevues avec des personnes-ressources;
- Vidéos, calendriers, cartes postales, images, affiches, magazines, dépliants, enregistrements magnétiques, bulletins officiels, sites Web et autres moyens de communication et/ou de publication disponibles.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance dans l'évaluation repose en partie sur des données factuelles, car certaines données existent et sont accessibles.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif est assuré par la mise en œuvre d'un cadre de collaboration interinstitutionnelle (SEA, IBAP, DGFF, CIPA, INEP, etc.).

III. Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 2: *D'ici 2018, les valeurs de la biodiversité seront intégrées dans les stratégies nationales et locales de développement et de réduction de la pauvreté ainsi que dans les procédures de planification et, cas échéant, intégrées dans les comptes nationaux.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation: *Mars 2019*

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'intégration des questions de biodiversité et de gestion durable dans les différents documents sectoriels et juridiques est l'une des priorités du pays, considérant que le Plan Stratégique et Opérationnel (2015-2020) "*Terra Ranka*", le document directeur du pays, place la Biodiversité au centre du développement avec de fortes interactions avec d'autres secteurs et politiques concernant la gestion et l'exploitation des ressources, l'assainissement, la santé, le genre, l'éducation, entre autres.

Bien que l'échéance soit fixée à 2018, l'objectif n'a pas été entièrement atteint. Toutefois, il s'agit d'un processus continu.

Les évidences utilisées pour évaluer cet objectif reposent sur les politiques, stratégies, plans, programmes et projets élaborés et mis en œuvre dans divers secteurs.

Obstacles: Le processus d'intégration de la biodiversité dans les programmes de développement est encore très faible et aggravé par l'instabilité politique et la paralysie des institutions de gouvernance.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Sept (7) Plans d'action et stratégies sectorielles adoptés par le gouvernement intégrant les questions de biodiversité et de gestion durable, à savoir:
 - ✓ Document de Stratégie national pour la Réduction de la Pauvreté phase II - DSRP II (2011-2015);
 - ✓ Plan Stratégique et Opérationnel "*Terra Ranka*" (2015-2020);
 - ✓ Stratégie de Sécurité Alimentaire - Faim zéro (2018-2030);
 - ✓ Plan Stratégique pour le Secteur de la Pêche (2015-2020);
 - ✓ Programme National d'Investissement Agricole de 2^{ème} génération - PNIA (2017);
 - ✓ Plan National de Lutte contre la désertification (PAN LCD) aligné sur la Stratégie décennale de l'UNCLOS (UNCLOS, 2015);
 - ✓ Stratégie nationale d'écotourisme – Guinée-Bissau, Terre de la biodiversité (2018-2023);
- Charte Nationale de la Politique du Tourisme élaborée et en cours d'approbation par le Conseil des ministres;
- Sessions de formation permanente avec le Réseau des parlementaires pour l'environnement;
- Au moins 15 sessions de formation pour les décideurs (Réseau des parlementaires, Gouverneurs et Administrateurs locaux);
- Au moins 20 rapports d'Études d'Évaluation Environnementale (EIE) et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale respectifs élaborés et mis en œuvre entre 2015 et 2019;
- Projet sur la comptabilité environnementale financé par le PNUD/FEM en cours d'exécution.

Veuillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Analyse des documents de politiques, stratégies, plans d'action existants;
- Réalisation d'enquêtes auprès d'organismes publics, d'institutions, d'associations et de communautés locales.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Au niveau de confiance dans l'évaluation est basé sur des données factuelles, parce que les données sont disponibles et accessibles.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif est très faible, mais il y a une certaine collaboration entre certains ministères et des Points Focaux interministériels ont été établis.

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national.

Objectif 3: *D'ici 2018, le pays disposera d'un diagnostic et d'un inventaire à jour et disponible sur des incitations et subventions nuisibles à la biodiversité et élaborera un plan d'action pour corriger, réduire ou éliminer ces incitations négatives et promouvoir des mesures positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation: Mars 2019

Informations supplémentaires *(Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).*

Des efforts en vue de réduire les incitations négatives à la conservation de la biodiversité ont été faits, notamment à travers l'obligation de réaliser des Etudes d'Impact Environnemental et Social avec des respectifs Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour tous les projets

de développement.

Parallèlement, un Fonds pour l'environnement a été créé et il existe un règlement (décret n° 6/2017) prévoyant des redevances sur la pollution à percevoir depuis janvier 2019.

Le chronogramme a été fixé pour 2018, mais l'objectif n'a pas encore été pleinement atteint.

Les évidences utilisées pour évaluer cet objectif se basent en partie sur les données factuelles disponibles et sur une analyse quelque un peu subjective.

Obstacles: Absence d'un cadre de coordination des interventions relatives aux projets d'appui communautaire pour réduire les incitations négatives et promouvoir des incitations positives en matière de biodiversité. Accès très limités et dispersion des données et informations.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Obligation de réaliser des Etudes d'Impact Environnemental et Social avec des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour tous les projets de développement;
- Au moins 20 rapports d'Etude d'Evaluation d'Impacts Environnemental (EIE) et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale respectifs préparés et mis en œuvre entre 2015 et 2019;
- Projet Fumu Kaba - Projet de développement des énergies domestiques durables, dont la première phase s'est déroulée dans la ville de Bissau avec des possibilités de réplication dans d'autres régions;
- Construction de fours et foyers améliorés dans les zones de Dulombi et Cacheu;
- Moratoire (2015) interdisant la coupe, la commercialisation, le transport et la vente du bois;
- Diagnostic des alternatives de génération de revenus pour les communautés des 5 aires protégées développées en 2017;
- Au moins 30 sessions de formation sur l'utilisation durable des ressources biologiques, la transformation, le traitement et l'hygiène dans les zones protégées;
- Interdiction de la commercialisation de plastiques (sacs non biodégradables) par décret n° 16/2013 et décret n° 120/2018;
- Réalisation de missions en 2018 avec une couverture nationale, afin de suivre la dynamique de la collecte des sacs plastiques dans les institutions commerciales;
- Établissement de la période de repos biologique pour les ressources halieutiques dans 3 fleuves du pays (Cacheu, Buba et Cacine);
- Existence d'un projet de guide méthodologique de référence pour le secteur Forestier et les Aires Protégées;
- Existence du projet de comptabilité environnementale financé par le PNUD/GEF;
- Décret portant réglementation du Fonds pour l'environnement (décret n° 6/2017);
- Réalisation d'une étude de caractérisation des ménages à Bissau sur l'utilisation des énergies domestiques (2018);
- Existence du Plan d'Action National des énergies renouvelables;
- Mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement Rural – PAIDR, qui intègre 30 associations d'agriculteurs, soit un total de 4328 bénéficiaires.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Analyse des documents de politiques, stratégies et plans d'action existants;
- Réalisation d'enquêtes auprès d'organismes publics, d'institutions, d'associations et de communautés locales;
- Capitalisation de la Fondation BioGuiné.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance dans l'évaluation repose en partie sur des données factuelles.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Ce suivi s'effectue par le biais de missions sur le terrain et des rapports sont disponibles auprès des institutions, ONG et projets concernés.

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national.

Objectif 4: *D'ici 2020 au plus tard, le Gouvernement de la Guinée-Bissau, le secteur privé et les groupes d'intérêt à tous les niveaux auront pris des mesures ou élaboré des plans de production et de consommation durables et auront réussi à restreindre les impacts des secteurs de développement qui exercent la plus forte pression sur la biodiversité et les ressources naturelles.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation: *Mars 2019*

Informations supplémentaires *(Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).*

Le développement du pays repose sur l'exploitation de ses ressources naturelles, les différentes parties utilisatrices, à savoir le secteur privé et les groupes d'intérêts à tous les niveaux, tirant

profit de ces ressources.

Des mesures ont été mises en œuvre par le pays pour déterminer la capacité d'exploitation de certaines ressources stratégiques, mais il existe encore de nombreuses lacunes.

Les évidences utilisés pour évaluer cet objectif sont fondés en partie sur des données factuelles disponibles et, dans une certaine mesure, sur une analyse subjective basée sur des entretiens avec des personnes-ressources.

Obstacles: Accès très limité et dispersion des données et informations. Manque d'outils de connaissance pour gérer le rythme de dégradation de la biodiversité.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Existence de normes nationales de production et de consommation;
- Guide des bonnes pratiques en matière d'exploitation des ressources naturelles;
- Existence de trois (3) Aires Marines Protégées, trois (3) aires côtières et une réserve de biosphère et trois (3) zones de pêche fonctionnelles réservées;
- Existence de plans de gestion, de surveillance et de patrouille;
- Arrêté, mars/2015 pour la nomination des membres du groupe de travail de la Feuille de route pour le REDD+;
- Roadmap de préparation du REDD+ en Guinée-Bissau (2016-2020);
- Programme National de Développement Agricole 2^{ème} génération - PNIA (2017);
- Au moins cinq (5) pépinières établies dans différentes régions;
- Protection des écosystèmes forestiers et de leurs ressources par le développement des énergies renouvelables;
- Plan stratégique pour le secteur de la pêche (2015-2020);
- Programme de cantines scolaires adopte les achats d'aliments locaux directement auprès des agriculteurs familiaux;
- Établie un jour de consommation nationale (20 décembre);
- Existence d'un réseau d'organisations de la société civile dédiées à la valorisation et à la consommation de la production locale;
- Visites d'échange, débats et conférences organisés par le Groupe de Travail sur le Pétrole et les autres Industries Extractives - GTP-IE;
- Mise en œuvre du Projet Pétrole et Gaz en régime offshore et des infrastructures dans les zones humides d'Afrique de l'Ouest mis en œuvre en Guinée-Bissau par IBAP et Tiniguena;
- Au moins 20 rapports d'Étude d'Évaluation d'Impacts Environnemental (EIE) élaborés entre 2015 et 2019.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Analyse des documents politiques, stratégies et plans d'action existants ;
- Réalisation d'enquêtes auprès d'organismes publics, d'institutions, d'associations et de communautés locales.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de l'évaluation est basé, en partie, sur des données factuelles, car

certaines données sont qualitatives

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

III. Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 5: *D'ici 2020, réduire de plus de moitié la dégradation et la fragmentation des habitats et des écosystèmes, en particulier les forêts et les écosystèmes les plus sensibles, provoqués par des activités illégales.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation: Mars 2019

Informations supplémentaires *(Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).*

Le Roadmap de préparation du REDD+ en Guinée-Bissau (2016 – 2020) a défini les objectifs suivants:

- Réduire la déforestation et la dégradation forestière et, par conséquent, contribuer aux efforts mondiaux visant à atténuer les émissions forestières de Gaz à Effet de Serre (GES);
- Contribuer à la durabilité des ressources naturelles renouvelables, en particulier les forêts et leur patrimoine naturel, avec pour conséquence le maintien et l'amélioration de la productivité des sols agricoles;
- Appuyer les mesures de développement vert pour améliorer les conditions de vie des communautés, en particulier celles qui dépendent directement et indirectement des forêts;
- Avoir accès à des ressources qui permettent de financer à la fois la conservation des forêts et de la biodiversité nationale, la réduction de la pauvreté et l'augmentation du bien-être des populations.

Dans son Axe 3 sur la préparation de la Stratégie Nationale REDD+, il identifie les politiques, programmes et activités en cours dans le pays qui influencent, déterminent ou répondent aux principaux agents et causes de la déforestation et de la dégradation forestière.

Parallèlement, des sessions de sensibilisation à la lutte contre les incendies forestières et à la

promotion de foyers améliorés ont été organisées par différents acteurs. Et dans toutes les aires protégées, des plans de zonage et de gestion ont été élaborés pour faciliter l'utilisation des espaces.

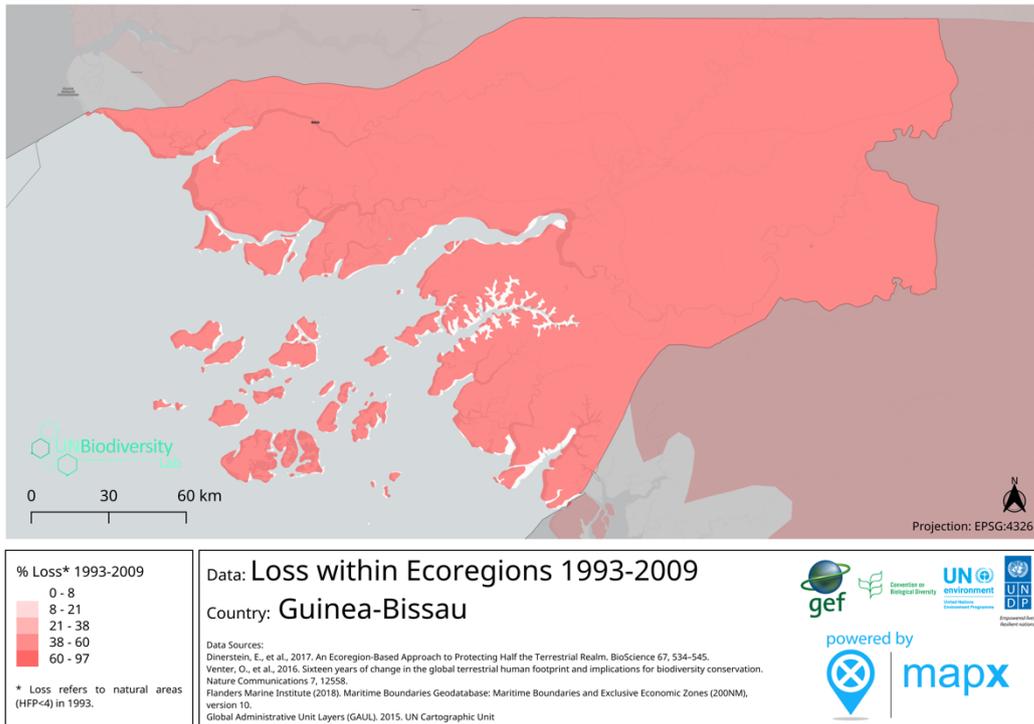
Une avancée majeure a été la création officielle de deux (2) aires protégées de l'intérieur continental avec trois (3) corridors permettant une connectivité écologique.

L'échéance de cet objectif a été fixée à 2020 et l'on constate une évolution remarquable des actions de lutte contre la dégradation et la fragmentation des habitats naturels.

Les évidences utilisées pour évaluer cet objectif sont fondés en partie sur des données factuelles disponibles.

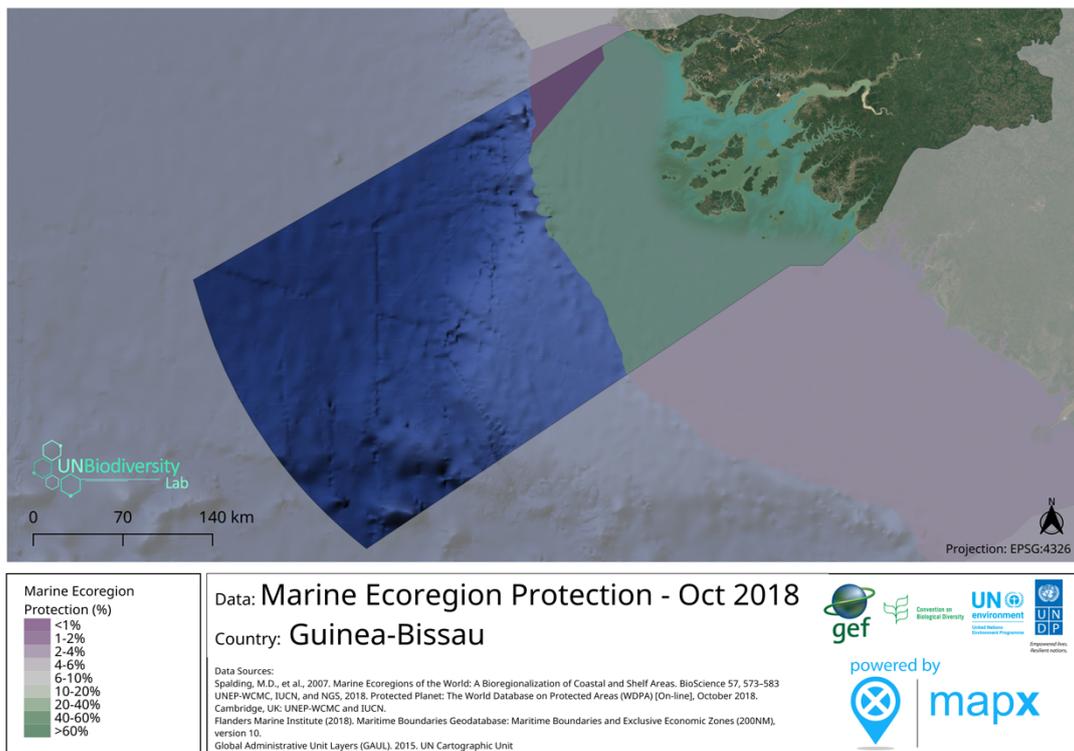
Obstacles: les données sont très territoriales, car les actions ont été développées dans des aires protégées alors que dans le reste du territoire il n'y a pas d'actions concrètes.

Illustration 3: Perte d'Ecorégions en Guinée-Bissau (1993-2009)



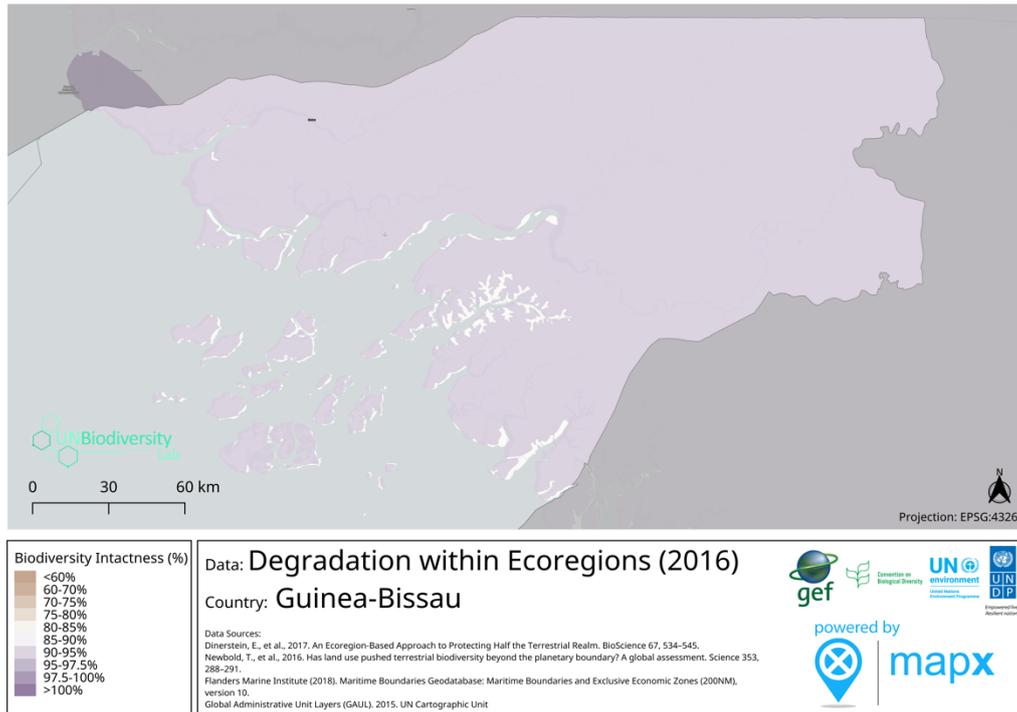
(Source: UN Lab)

Illustration 4: Protection de l'Ecorégion marine en Guinée-Bissau (2018)



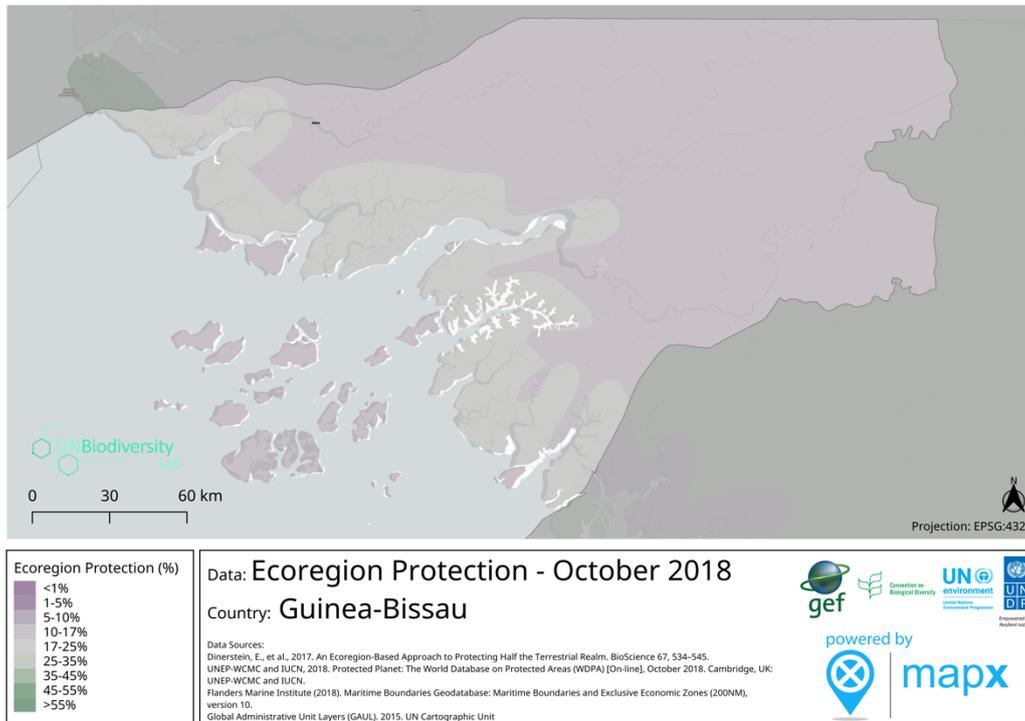
(Source: UN Lab)

Illustration 5: Dégradation des écorégions de la Guinée-Bissau (2016).



(Source: UN Biodiversity Lab)

Illustration 6: Protection des Ecorégions de la Guinée-Bissau (2018).



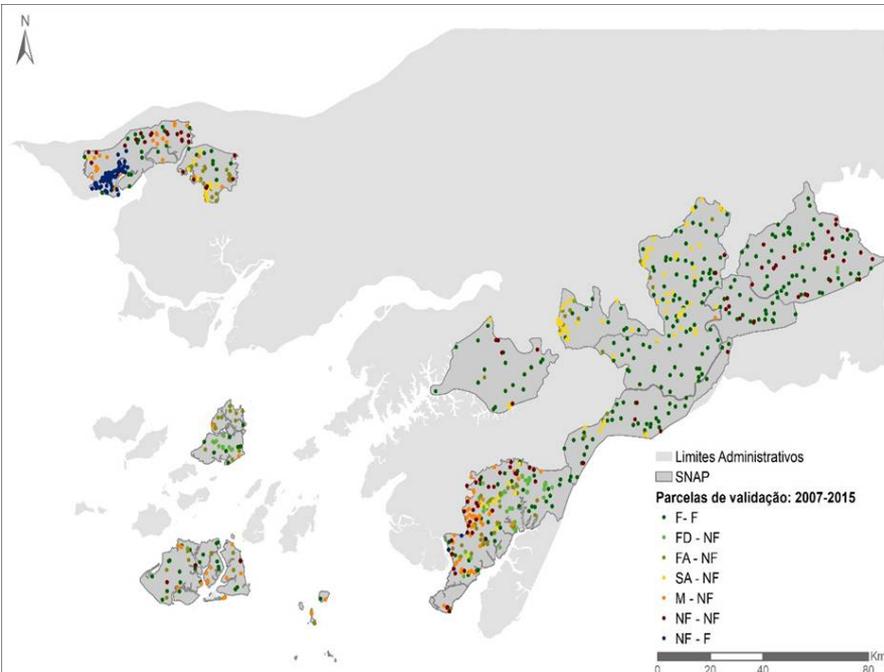
(Source: UN Biodiversity Lab)

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Création et classement de deux (2) parcs terrestres de l'intérieur continental, avec 3

- corridors faunistiques (décrets n° 11, 12, 13, 14 et 15/2017);
- Élaboration/mise à jour et mise en œuvre de plans de gestion de tous les parcs nationaux;
- Création du commandement de la Brigade Nationale de Protection de l'Environnement avec démembrement sur l'ensemble du territoire national;
- Création de 104 forêts communautaires qui représentent environ 26 050 ha;
- Existence de 4 zones humides d'importance internationale classées sites Ramsar: Lagunes de Cufada, Wendu Tcham, PNTC et RBABB;
- Proposition de ligne de référence infranationale pour les émissions forestières pour le SNAP de la Guinée-Bissau soumise à la CCNUCC (janvier 2019);
- Augmentation du personnel des aires de conservation sur l'ensemble du territoire (gardes de la nature, techniciens, collaborateurs locaux, gardes national);
- Mise en place d'un Système National d'Aires Protégées couvrant 26,3% du territoire national;
- Mise en place de l'aménagement agro-écologique dans trois (3) régions de Guinée-Bissau (2016) à travers EU-Active;
- Réalisation de 4 inventaires forestiers: DBT (2015) / PNLC (2018) / PNC (2018) / couverture de la mangrove PNTC (2016);
- Mis en œuvre de l'expériences REDD+ dans deux (2) sites pilotes, le PNTC et le PNC et l'évaluation VCS est attendue en juin 2019;
- Existence d'un plan d'aménagement et de gestion forestière du PNC, PNTC et PNLC;
- Mise en œuvre du SIPAM en tant que mécanisme de classement des sites importants du patrimoine agricole;
- Six (6) Pépinières forestières créées: PNTC - 21 mille plants; PNLC - 30 mille plants; PNB et PND - Pépinières temporaires; pépinières à Nibunhe et 2 dans la région Sud.

Illustration 7: Zones Forestières inventoriées dans le SNAP



(Source: IBAP/SIG, 2019)

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Analyse des documents de politique, des stratégies, des plans d'action et des rapports d'inventaire existants;

- Analyse des textes juridiques existants.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance dans l'évaluation est basé sur des données factuelles, car il existe des plans, des décrets de création et de classification des aires protégées, des sites Ramsar, des forêts classées et des forêts communautaires. Il existe également des protocoles pour les inventaires et des cartes.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi est assuré par les services publics à travers des missions de surveillance, de contrôle et d'évaluation, ainsi que des protocoles de recherche et des plans de gestion pour les aires protégées.

III. Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation des chaque objectif national

Objectif 6: *D'ici 2020, la gestion et la capture de toutes les réserves de poissons et d'invertébrés seront durables, légales et réalisées par l'application d'approches écosystémiques et dans des limites écologiques sûres, et des plans et mesures de rétablissement seront mises en place pour les espèces les plus sensibles et/ou menacées.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif**
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation: Mars 2019

Informations supplémentaires (Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

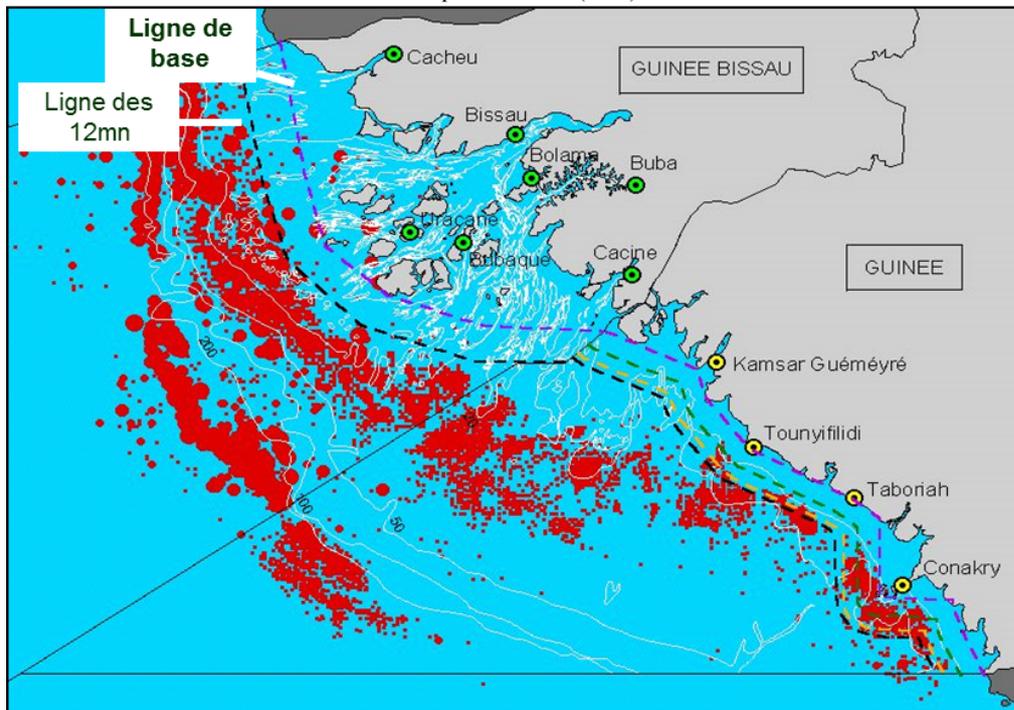
Le secteur de la pêche est considéré comme stratégique sur le plan général de développement de la Guinée-Bissau, en augmentant sa contribution aux recettes fiscales et aux recettes en devises. C'est aussi un secteur important dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire du pays. Ainsi, en 2015, un Plan stratégique pour le développement des pêches de la Guinée-Bissau (2015-2020) a été élaboré, il s'agit d'un document directeur des actions menées dans ce secteur ces dernières années.

Le chronogramme de cet objectif a été fixé pour 2020, et l'ensemble du cadre nous permet de considérer que les objectifs seront atteints, en renforçant certaines stratégies de mise en œuvre des actions.

Les éléments utilisés pour évaluer cet objectif se basent sur des données factuelles disponibles.

Obstacles: La mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire présente encore des faiblesses en raison de la faible présence des autorités compétentes dans le domaine de l'inspection dans les zones de pêche, des problèmes liés à l'absence ou à l'insuffisance d'infrastructures pour soutenir le développement du secteur, notamment l'absence d'infrastructures de base pour la commercialisation et la production, le manque d'avantages comparatifs du port de Bissau face aux ports de la sous-région, l'organisation insuffisante des producteurs et des associations de pêcheurs dans la région, l'instabilité politique dans le pays depuis déjà quelquel temps.

Illustration 8: Pêche dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de la Guinée-Bissau



(Source: Solié, K., et al, 2002)

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Un Plan Stratégique pour le développement du secteur de la pêche (2015-2020) a été élaboré et mis en œuvre;
- Réalisation de Campagnes annuelles (2016, 2017, 2018 et 2019) pour évaluer les stocks démersaux dans la Zone Economique et Exclusive;
- Biomasse totale des ressources démersales estimée en 2018, à 300 008 tonnes, soit 3 fois plus que celle estimée en 2017;
- Existence de Plans de Gestion Intégrée et de de gestion communautaires;
- Projet Régional de pêche en Afrique de l'Ouest - PRAO (2011-2016) avec l'objectif de

- renforcer les capacités de la Guinée-Bissau à déterminer et gérer les pêcheries ciblées, réduire la pêche illégale et augmenter la valeur ajoutée locale des produits de la pêche;
- Existence de groupes de pêcheurs autour des rivières et des lacs qui luttent contre certaines pratiques de pêche, y compris l'utilisation d'engins interdits;
 - Installation du Département d'inspection et de contrôle de la qualité du poisson (fourniture de marchandises et d'équipements de laboratoire (et autres) au laboratoire des pêches (autorité sanitaire compétente) pour la certification des exportations vers l'Union européenne;
 - Mise en place de systèmes de surveillance durables (équipement du centre de surveillance des pêches géré par l'Unité Autonome de surveillance des pêches (FISCAP);
 - Réalisation de patrouilles en mer par l'installation d'un système de surveillance des navires par satellite (radar VMS);
 - Rapport de l'installation du système VMS et AIS (radar) sur tous les navires opérant légalement en Guinée-Bissau (environ 150 navires);
 - Rapport d'activité des bases de surveillance maritime avancée;
 - Quatre stations de surveillance côtière avancées équipées;
 - Mise en œuvre du projet rias do Sul: Cogestion des pêcheries dans les fleuves du Sud de la Guinée-Bissau;
 - Création d'une période de repos biologique dans trois (3) estuaires (Cacheu, Cacine et Buba);
 - 48 missions de surveillance maritime participative par an par zone maritime et côtière protégée;
 - Réalisation du diagnostic sur l'exploitation des ressources halieutiques en Guinée-Bissau (2016);
 - Quatre (4) rencontres avec les pêcheurs locaux par année et par aire protégée;
 - Élaboration de deux (2) Plans de Gestion environnementale des pêcheries;
 - Mise en œuvre du Projet de gouvernance, des politiques de gestion des ressources marines et de réduction de la pauvreté dans l'écorégion Wamer - GoWamer (2014-2017);
 - Existence d'un accord de pêche quinquennal (2018-2023) entre l'UE et la Guinée-Bissau, basé sur le renforcement de la coopération pour le développement d'une pêche durable par la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la pêche et l'économie bleue. Avec une contribution financière annuelle de 15,6 millions d'euros donnant accès aux espèces pélagiques et démersales de manière réglementé et transparente;
 - Loi générale sur la pêche (approuvée en 2016 par le Conseil des ministres) avec des sanctions accrues pour certaines pratiques illégales;
 - Plan d'Action National de lutte contre la pêche (INN) (2017-2022);
 - Plan stratégique national de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche en Guinée-Bissau;
 - Rapport sur le démantèlement et le déplacement des campements de pêche et destruction des monofilaments (FISCAP, 2017);
 - Plans annuels de gestion des ressources halieutiques (2015-2018), avec les lignes directrices suivantes: mesures pour différentes pêcheries (engins de pêche, maillages, nombre de navires opérant dans les eaux territoriales sur la base de campagnes scientifiques; biomasse disponible et capacité d'exploitation);
 - Plan de gestion environnementale pour différentes pêcheries;
 - *Draft* de guide méthodologique de référence spécifique au secteur de la pêche;
 - *Draft* de guide des ressources halieutiques de la Guinée-Bissau (2019);
 - Rapport sur l'évaluation de l'état de l'écosystème marins de la Guinée-Bissau - Impact des changements climatiques (2016).

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer les progrès sont:

- Analyse des documents de politique, stratégies, plans d'action, des rapports de mission et de projet, des procès-verbaux existants;
- Rapports sur la formation des professionnels de pêche sur la qualité et la manipulation du poisson;
- Articles scientifiques sur les ressources halieutiques de la Guinée-Bissau.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de l'évaluation est fondé sur des données factuelles en raison de la disponibilité des plans de pêche annuels, des rapports annuels d'évaluation des stocks de ressources halieutiques et des rapports de suivi des missions.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi est assuré par les services techniques du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, en particulier le CIPA et par l'IBAP.

III. Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 7: *D'ici 2020, des aires sous l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture seront gérées de manière durable, en assurant la conservation de la biodiversité, et le maintien des processus écologiques essentiels et la connectivité entre les différents écosystèmes.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation: Mars 2019

Informations supplémentaires (Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles)

utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

La Guinée-Bissau ne dispose pas de Plan d'Aménagement du Territoire, devenant l'un des facteurs essentiels de la dégradation des écosystèmes. Seules les aires protégées intègrent un zonage spatial avec des règles spécifiques pour l'exploitation des ressources existantes. Des expériences d'aménagement agro-écologique ont également été menées en 2016 dans trois (3) régions du pays, à savoir Bafatá, Quinara et Tombali.

Le chronogramme pour la réalisation de cet objectif a été fixé pour 2020 et les progrès sont encore très lents.

Les éléments utilisés pour évaluer cet objectif sont fondés en partie sur des données factuelles disponibles et, dans une certaine mesure, sur une analyse subjective fondée sur des entretiens avec des personnes-ressources.

Obstacles: inexistence d'un plan d'aménagement du territoire et une trop grande dispersion de données et informations.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Rapport de zonage agroécologique des régions de Bafatá, Quinara et Tombali avec cartes d'aptitude agroécologique pour 17 cultures;
- Existence du Programme National de Développement Agricole de 2^{ème} génération - PNIA (2017);
- Existence de structures de recherche INPA, INEP, IBAP;
- Rapports de 4 inventaires forestiers: DBT (2015) / PNLC (2018) / PNC (2018) / couverture de la mangrove PNTC (2016) avec cartes spécifiques;
- Plans de gestion pour six (6) aires protégées;
- Inventaire des ressources et des usages, élaboration et mise en œuvre de plans de cogestion pour 104 forêts classées;
- Rapport d'inventaire des poissons d'eau douce dans trois lagunes/wendus (2017);
- Existence d'un *Draft* de guide méthodologique de référence spécifique au secteur forestier et aires protégées;
- *Draft* de guide méthodologique de référence spécifique au secteur agricole;
- Plans de développement régional (Quinara, Bafatá);
- Plans d'urbanisme pour les villes de Bissau, Buba, Bafatá, Gabu;
- Rapports du Projets Agriculture Ecologique élaborés par la Swissaid;
- Rapports d'activités de différentes ONG qui interviennent dans les zones rurales: EU-Active (Axes 1 et 3), Swissaid, Action pour le développement, IMVF, Divutec, etc;
- Projet rizicole et piscicole à Contuboel;
- Rapports sur la production de riz par irrigation avec le système solaire à Contuboel;
- Rapports sur la production de sel solaire en divers endroits.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer les progrès sont:

- Analyse des documents d'inventaires;
- Révision de documents légaux de création de l'AP.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de cette évaluation est fondé sur des données factuelles en raison de la disponibilité des rapports et des cartes.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

III. Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 8: *D'ici 2018, identifier les polluants et les principales sources de pollution et créer les mécanismes juridiques et institutionnels pour leur gestion et la réduction à des niveaux non nuisibles au fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation: *Mars 2019*

Informations supplémentaires (*Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation*).

Le pays a connu d'énormes difficultés dans la mise en œuvre des mesures visant à identifier les polluants et les principales sources de pollution et à créer des mécanismes juridico-institutionnels pour leur gestion et leur réduction. Peu d'actions ont été menées pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre la pollution dans le pays, seulement certaines études réalisées dans le cadre de projets de recherche universitaire peuvent être citées. D'autres mesures ont été identifiées mais n'ont pas été mises en œuvre et mêmes les lois, les décrets ne se sont pas fait respecter.

Néanmoins, le pays a ratifié plusieurs conventions internationales relatives à la pollution et compte actuellement trois (3) laboratoires d'analyse, dont la capacité opérationnelle est très limitée.

Le chronogramme de cet objectif a été fixé pour 2018, mais jusqu'à la date aucun progrès significatif n'a été réalisé.

Les éléments utilisés pour évaluer cet objectif se basent sur les données en partie factuelles et disponibles.

Les **Obstacles** sont d'ordres divers:

- Absence de données précises sur les différents types de pollution, il n'existe pas d'étude spécifique à ce sujet (types de polluants, leur répartition), ni de ressources matérielles et

humaines à cette fin;

- Absence de cadre juridique pour la définition et la classification des déchets et des substances dangereuses;
- Manque d'expertise technique dans le domaine de la classification, du tri des déchets et des substances dangereuses;
- Absence de centres de gestion de l'information sur les produits phytopharmaceutiques entrant dans le pays.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Existence de la Direction de la Protection Végétale qui assure la protection et le contrôle phytosanitaire des plantes et des produits d'origine végétale;
- Ratification des conventions internationales (POPs, Bâle, Bamako, Rotterdam, Minamata);
- Décret n° 7/2017 portant réglementation des Etudes d'Impact Environnemental et Social;
- Décret n° 8/2017 qui régleme l'obtention de Licences Environnementales;
- Décret n° 7/2017 portant réglementation de l'Inspection Environnementale;
- Document d'inventaire initial, avec le nombre et type de polluants dangereux;
- Un (1) centre de gestion des déchets créé en 2018;
- Existence de 2 laboratoires: Pêche et INASA, liés à l'identification des polluants;
- Rapport de projet sur l'exploitation des métaux lourds (Ilménite, Zircon, Leucoxene et Rutile) dans la zone de Varela, Région de Cacheu - Guinée-Bissau - Programme de gestion des déchets (2015);
- Existence de la 3ème Communication Nationale (2018);
- Rapport sur la méthodologie et le protocole de l'Inventaire National des déchets dangereux et autres résidus dans le cadre de la Convention de Bâle (INASA, 2015);
- Plan national de développement sanitaire phase II (2014-2017);
- Association pour l'Assainissement de base, Protection de l'Eau et de l'Environnement de Bafatá (ASPAAB);
- Dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure, un polluant dangereux avec des effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement, un inventaire réalisé et validé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement (SEA), avec une première évaluation et une étude de référence des réglementations sur le mercure (2018);
- Décret-loi n° 16/2013, interdit la fabrication, l'importation et la commercialisation de sacs en plastique à base de polyéthylène, mais sa mise en œuvre n'a pas eu de succès;
- Rapport d'auto-évaluation sur la réglementation sanitaire internationale de la République de Guinée-Bissau (2019);
- Existence d'un Plan Stratégique National pour le secteur de la santé (PENSS) et d'un autre plan spécifique qui inclut les fonctions de santé publique nécessaires pour mettre en œuvre et respecter le RSI (par exemple, PNDS III 2018 - 2022 et PEN-COES 2017 - 2019);
- Début de la mise en œuvre du projet "One health" REDISSE Guinée-Bissau (2018).

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis.

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Analyse des documents politiques, stratégies, plans d'action et rapports sectoriels existants;
- Analyse des textes juridiques existants.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles

Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance dans l'évaluation repose en partie sur des données factuelles, car l'évaluation est réalisée sur la base de documents existants et qualitatifs.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 9: *D'ici 2020, identifier des espèces exotiques et envahissantes et leurs respectives valeurs et établir des mécanismes de contrôle pour empêcher leur introduction et leur établissement.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation: Mars 2019

Informations supplémentaires (*Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation*).

En Guinée-Bissau, le problème des Espèces Exotiques Envahissantes - EEI est très peu développé. Seuls les secteurs liés à l'agriculture et à l'élevage, considèrent cette question et au cours des dernières décennies, a entraîné des pertes avec des conséquences directes sur les moyens de subsistance des communautés locales et d'une importance primordiale pour l'économie nationale.

Ce thème constitue donc un grand défi et de grands efforts doivent être déployés par le pays pour y parvenir d'ici 2020.

Les éléments utilisés pour évaluer cet objectif sont fondés sur des données factuelles très limitées.

Obstacles: Le manque de connaissances approfondies de la biologie et de l'écologie des espèces exotiques et de leur importance pour soutenir la législation est l'un des principaux obstacles. Et cela est exacerbé par le manque de ressources humaines et matérielles (réactifs) pour rendre le laboratoire de biosécurité fonctionnel.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Liste des EEI nationales, avec environ quatre dizaines d'espèces végétales exotiques identifiées comme potentiellement envahissantes, dont certaines ont une grande capacité d'adaptation et de multiplication;
- Base de données sur les espèces végétales exotiques envahissantes inventoriées/INEP /UL/FC: <https://www.dn.pt>
- Manuels de lutte antiparasitaire / Service de Protection Végétale;
- Programmes radiophoniques de lutte contre les ravageurs, diffusés sur les radios communautaires;
- Article dans Revue Lusa, sur une maladie causée par un insecte, la Chenille légionnaire, en octobre 2018: <https://www.dn.pt/lusa/interior/guine-bissau-atacada-pela-lagarta-legionaria-do-outono-9824485.html>
- Rapport de l'atelier sur le renforcement durable des capacités pour une participation efficace au centre d'échange d'informations;
- Participation au Réseau sous-régional sur les EEI;
- Élaboration du nouveau Code de l'élevage, avec l'appui de la FAO;
- Élaboration d'une réglementation visant à obtenir le statut de pays indemne de Peste bovine par la Direction des services vétérinaires;
- Article scientifique publié dans BioInvasions Record (vol.8) sur les premiers signalements et tendances d'expansion de *Chromolaena odorata* en Guinée-Bissau (Catarino L, Indjai B, Duarte MC, Monteiro F, 2019).

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Les autres outils ou moyens utilisés pour évaluer les progrès sont:

- Analyse des documents, des stratégies et des rapport d'étude;
- Analyse des textes juridiques en vigueur.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance dans l'évaluation repose en partie sur des données factuelles, car certaines données sont qualitatives.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 10: *D'ici 2020, identifier les multiples pressions anthropiques sur les mangroves, les plages, les vasières et d'autres écosystèmes marins et côtiers affectés par le changement climatique ou l'acidification des océans et établir des stratégies et programmes pour maintenir leur intégrité et leur fonctionnement.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation: *Mars 2019*

Informations supplémentaires (*Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation*).

La mangrove est l'un des écosystèmes les plus représentatifs de la zone côtière de Guinée-Bissau, elle couvre toute la zone côtière et pénètre jusqu'à 150 km dans les terres. Les données (Giri, 2011) indiquent que la superficie totale de la mangrove du pays est de l'ordre de 338 652 ha, couvrant environ 9% du territoire national. Mais cet écosystème est soumis à de fortes pressions d'origines diverses.

D'autres écosystèmes, comme les vasières et les bancs de sable, jouent un rôle important dans le maintien de la chaîne alimentaire.

Ces écosystèmes étant d'une grande importance, la Guinée-Bissau s'est efforcée de créer un cadre national et régional de protection en ratifiant les Protocoles de la Convention d'Abidjan sur la protection des mangroves et a adhéré à la Charte régionale des mangroves.

D'autres actions visant à appuyer les communautés à protéger les mangroves ont été mises en œuvre, telles que la réhabilitation des "Bolanhas" (zones inondées) de Mangrove pour accroître la production de riz dans les différentes régions.

Les éléments utilisés pour évaluer cet objectif se basent sur les données factuelles disponibles.

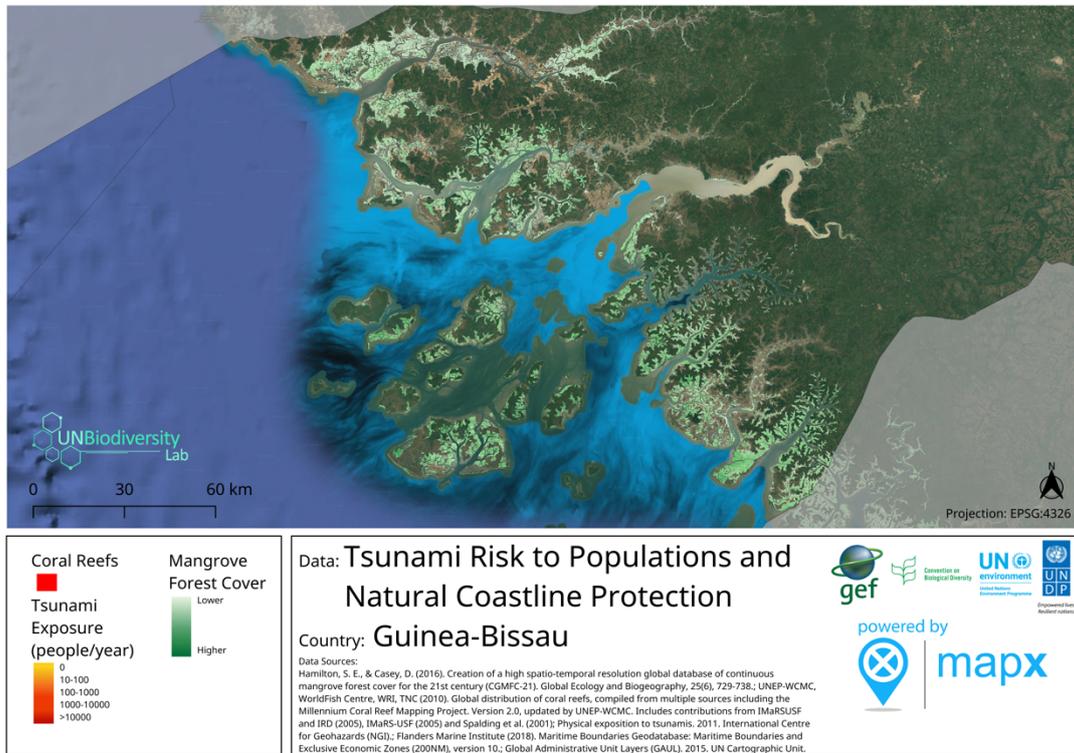
Obstacles: de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour restaurer et repeupler la mangrove, mais de manière dispersée car il n'existe pas de cadre de concertation.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Existence du Parc Naturel des Mangroves du fleuve Cacheu;
- Existence de 4 zones humides d'importance internationale - sites Ramsar avec une importante surface de mangrove;
- Au moins 10 actions de sensibilisation annuelles autour de la mangrove;
- Mise à jour de la cartographie des mangroves sur le territoire national qui démontre l'augmentation de sa superficie (2016);
- Projet de loi sur les mangroves;
- Différents rapports d'évaluation et de suivi existent au sein du AAAC;
- Rapports d'actions de réhabilitation des *Bolanhas* de Mangrove pour augmenter la production de riz de mangrove dans différentes communautés (2015 à 2019);

- Programmes d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation (presse écrite, radio, télévision, réseaux sociaux, écoles EVA, Maison de l'environnement et de la culture, etc);
- Existence de plusieurs projets liés à l'écosystème de mangrove, à savoir: Mangrovia; Gestion durable des ressources forestières du Parc Naturel des Mangrove du fleuve Cacheu; Riz et Mangrove; Deduran; Wetlands International; GoWamer;
- Rapport sur la supervision et le suivi des AP côtières et marines du SNAP;
- Rapport des actions de formation sur l'ostréculture et la transformation des ressources halieutiques dans les AP dans le cadre du projet GoWamer (2016);
- Bulletin Officiel de la République N°9/2011 - Loi Fondamentale de l'Environnement;
- Bulletin Officiel de la République n° 38/2010 - Loi sur l'Evaluation Environnementale.

Illustration 9: Protection du littoral de la Guinée-Bissau (2016)



(Source: UN Biodiversity Lab)

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Analyse de documents de politiques, stratégies, plans d'action, rapports de projet existants.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de l'évaluation repose en partie sur des données factuelles, car certaines données sont qualitatives.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place.

Suivi réalisé par l'IBAP, à travers des indicateurs de suivi du SNAP.

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 11: *D'ici 2020, renforcer et consolider le Système National des Aires Protégées et l'étendre à 26% du territoire national, couvrant les aires d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques, gérées de manière effective et équitable, écologiquement représentatives et reliées de manière satisfaisante, et proposer d'autres mesures spatiales de conservation, intégrées dans des paysages terrestres et marins plus amples.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif**
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation: Mars 2019

Informations supplémentaires (Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

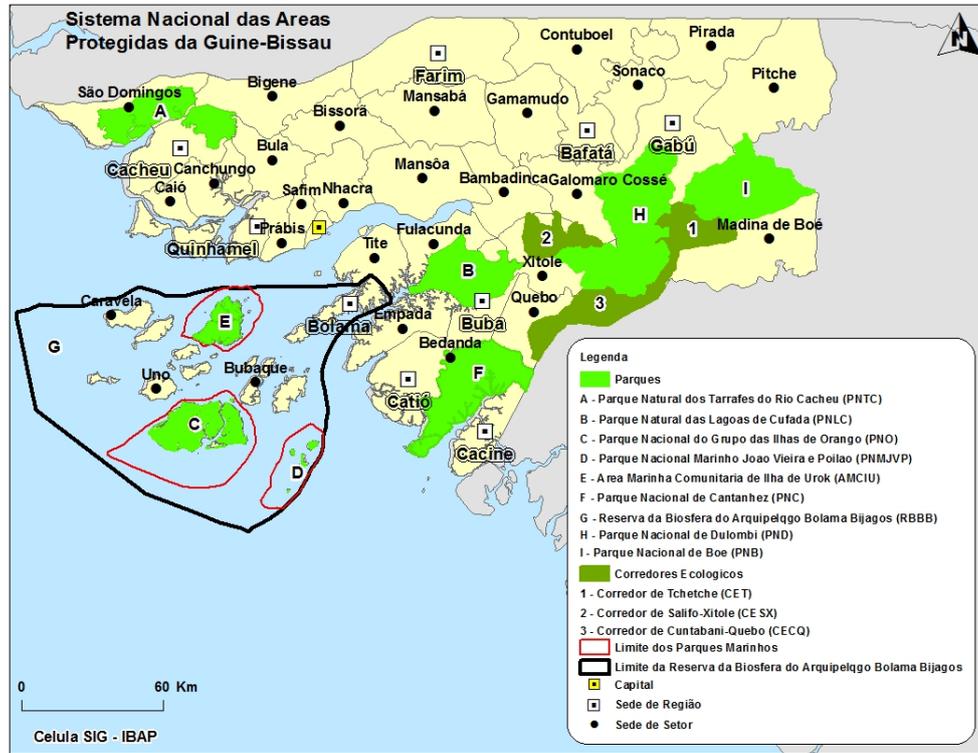
Dans le domaine des Aires Protégées, la République de Guinée-Bissau a enregistré les plus grands succès, en conduisant de forme exemplaire sa stratégie nationale de conservation. Initialement, la stratégie était orientée vers les zones marines et côtières avec la création de six (6) aires protégées représentant 12,6% du territoire national. Existant un déséquilibre, et en raison de la nécessité d'assurer une plus grande représentativité des écosystèmes, le gouvernement, à travers un long processus (études, inventaires, négociations avec les communautés locales), a procédé à l'extension du SNAP par la création de 5 nouvelles unités de conservation, soit deux parcs nationaux et trois corridors écologiques, passant ainsi à 26,3% (750 000 ha) du territoire national à travers les arrêtés n° 11, 12, 13, 14 et 15/2017.

Les éléments utilisés dans l'évaluation de cet objectif reposent en partie sur les données

factuelles disponibles.

Obstacles: Les lacunes les plus importantes sont le manque d'infrastructures, la qualité de ressources humaines, la faiblesse des investissements dans la conservation et la faible capacité scientifique des institutions nationales à produire des connaissances sur un certain groupe d'espèces et la durabilité financière, puisqu'elles fonctionnent sur la base de projets.

Illustration 10: Carte d'Aires Protégées de la Guinée-Bissau



(Source: IBAP/SIG, 2018)

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- 750 000 ha, soit une couverture de 26,3 % de la superficie en aires protégées avec une diversité d'écosystèmes (terrestres, marins et côtiers);
- Existence de 4 sites classés comme des Zones Humides d'importance internationale - Sites Ramsar;
- Existence de huit (8) aires protégées;
- Six (6) aires protégées avec des instruments de gestion pertinents, à savoir la Loi-cadre des aires protégées, des Plans de Gestion, Plans de zonage, Règlements internes et Plans d'Affaires;
- Conseils de Gestion dans toutes les aires protégées fonctionnent de manière inclusive et participative, en impliquant les communautés locales et leurs représentants, l'État, les ONG et les représentants de la société civile;
- Existence d'un système de suivi SNAP avec des indicateurs définis;
- 104 forêts communautaires;
- Existence de trois (3) corridors écologiques;
- Perspective de reconnaissance de la Réserve de Biosphère de Bolama-Bijagós (RBABB) comme site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO;
- Un processus de candidature pour la désignation de la Réserve de Biosphère (Jeta-Pecixe);
- Existence d'un système de signalisation et de marquage des limites extérieures et intérieures des AP;

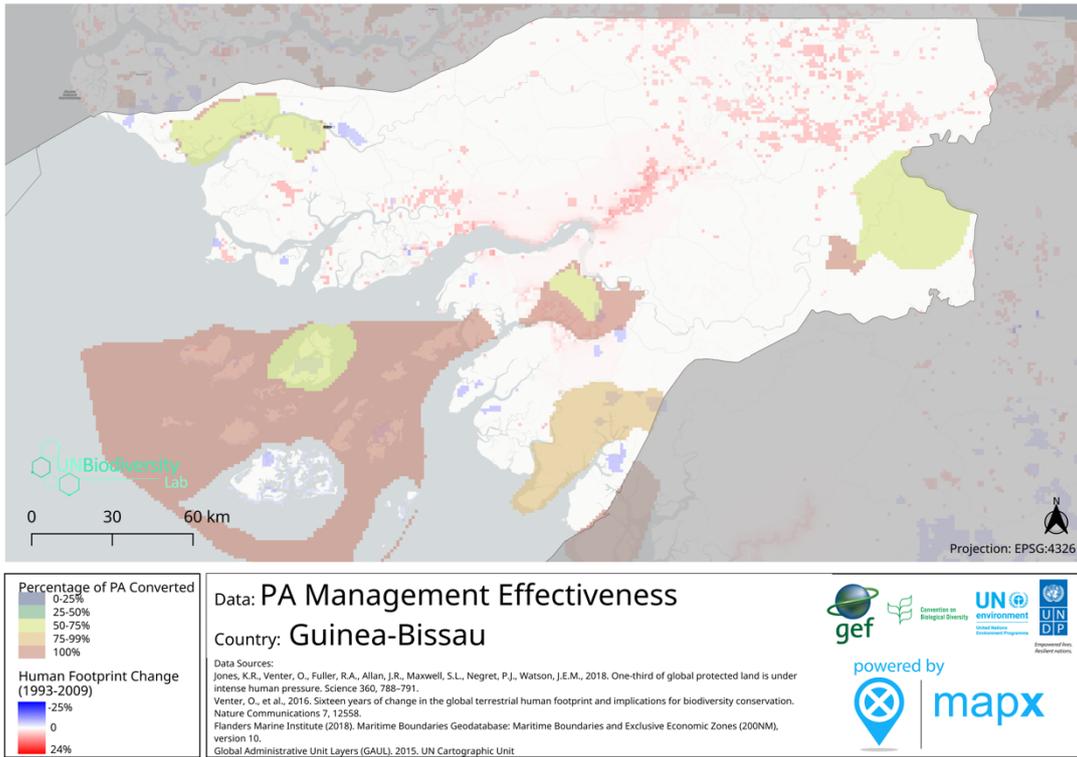
- Stratégie de surveillance maritime actualisée et permanente;
- Rapports d'activité annuels de l'IBAP;
- Stratégie Nationale d'écotourisme (2018-2023);
- Rapport d'évaluation périodique de l'efficacité de la gestion des aires protégées par l'IMET, PPAM;
- Stratégie nationale des AP et la conservation de la biodiversité (2011-2020);
- Rapport des réunions annuelles du Conseil de Gestion de chaque AP (2 internes et 2 générales);
- Plans de Gestion, plans d'affaires et règlements internes disponibles et opérationnels dans la plupart des AP du SNAP;
- Rapport d'inventaire forestier PNC, PNLC, DBT;
- Des patrouilles et des actions de surveillance régulières menées sur terre et en mer, respectivement, sur la base de la stratégie de surveillance;
- Rapports d'activité trimestriels, semestriels et annuels;
- Inventaire des infrastructures et des équipements des AP du SNAP;
- Base de données sur le paiement des entrées touristiques;
- Rapports des actions de développement communautaire développées dans les AP du SNAP;
- Plans de développement local qui ont été à la base du recrutement de certaines ONG pour la mise en œuvre d'actions de développement dans certaines AP du SNAP.
- Règles pour la pêche sportive, codes de conduite pour l'observation de la faune;
- *Draft* de la charte de politique nationale du développement de l'écotourisme en Guinée-Bissau;
- Rapports des missions de l'extension des corridors de Salifo-fifiol et Colbuia-cufada;
- Cartographie des sites sacrés de la RBABB;
- Cartographie de certaines zones sacrées du Complexe DBT;
- Base de données des espèces clés et emblématiques: tortues marines, oiseaux, mollusques, hippopotames, mammifères;
- Actions de recherche en cours, en partenariat avec des institutions de recherche nationales, sous-régionales et internationales;
- Création et capitalisation de la Fondation BioGuiné (FBG) comme mécanisme alternatif de financement des activités de conservation de la biodiversité.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer les progrès sont:

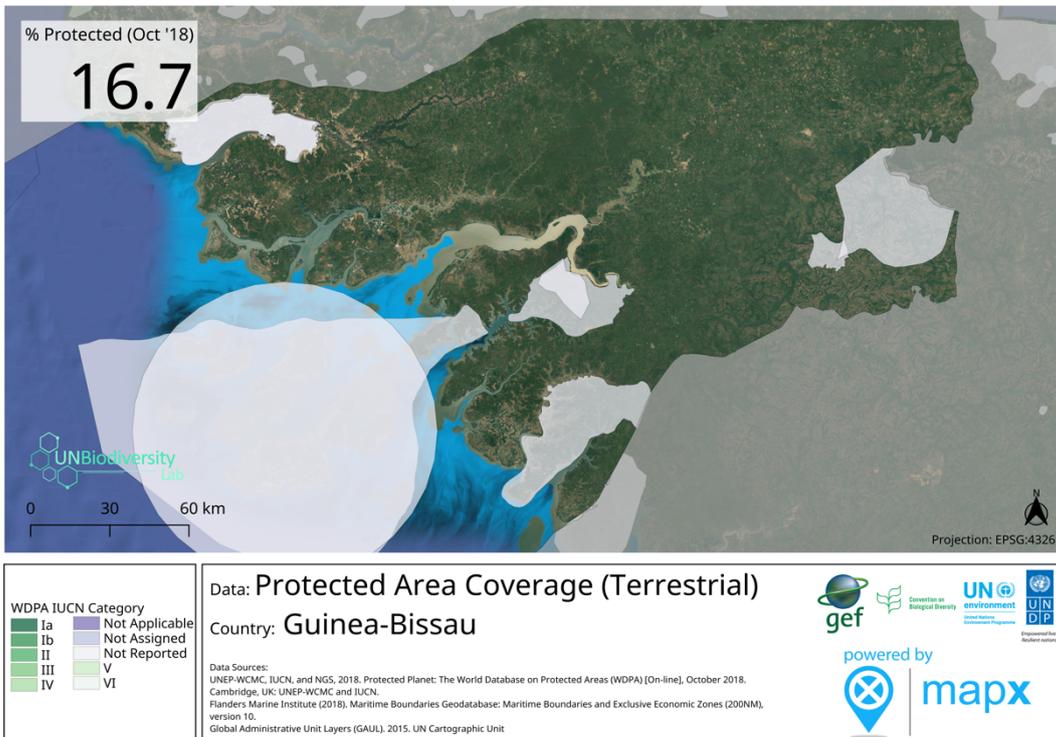
- Rapports d'évaluation et inventaires;
- Rapports annuels sur les activités de l'IBAP;
- Plans de Gestion et Plans d'affaires pour les Aires Protégées;
- Analyse des textes juridiques en vigueur.

Illustration 11: Efficacité de Gestion des Aires Protégées de la Guinée-Bissau



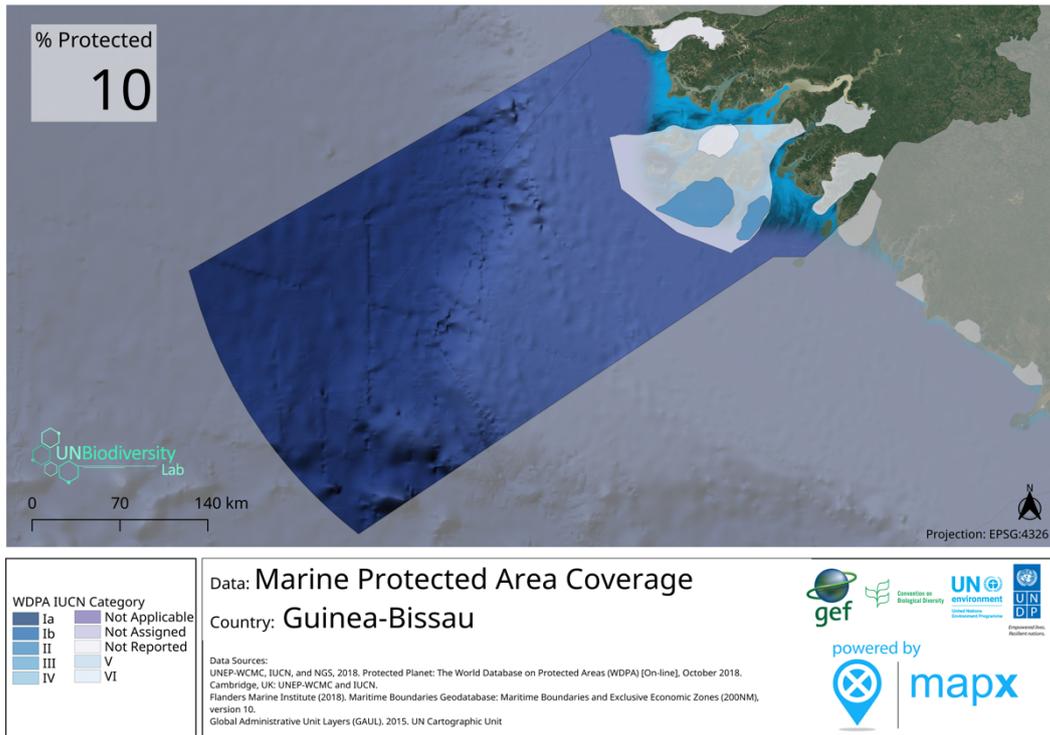
(Source: UN Lab)

Illustration 12: Couverture des Aires Protégées (Terrestre) en Guinée-Bissau



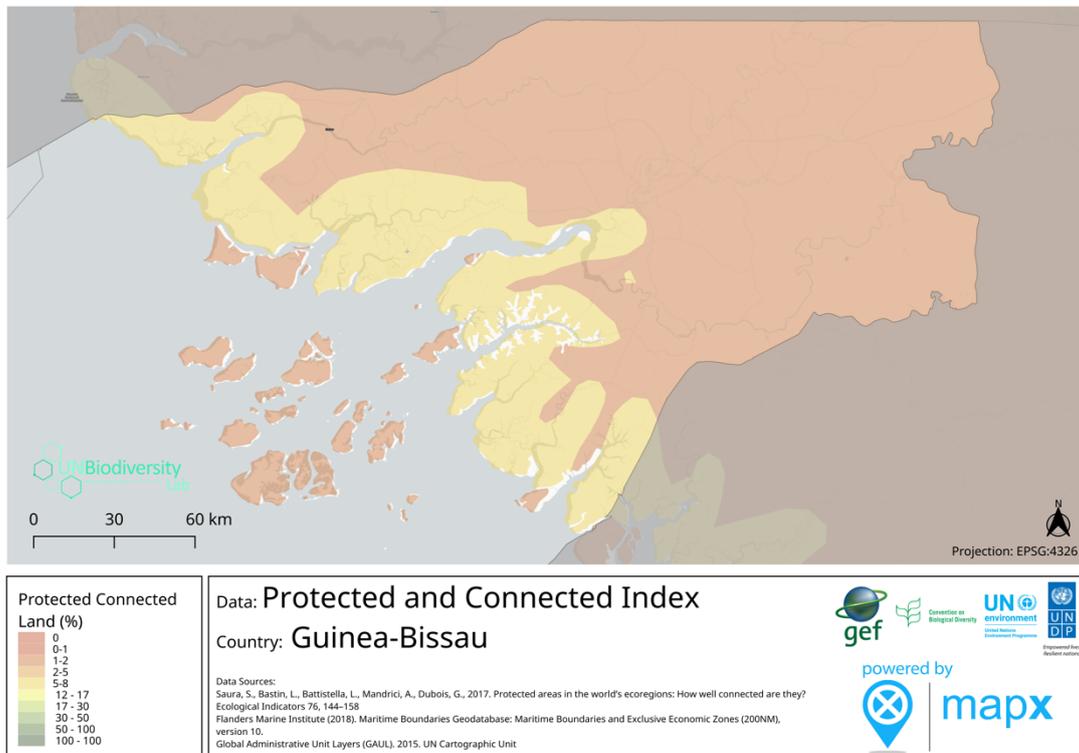
(Source: UN Lab)

Illustration 13: Couverture des Aires Marines Protégées de la Guinée-Bissau



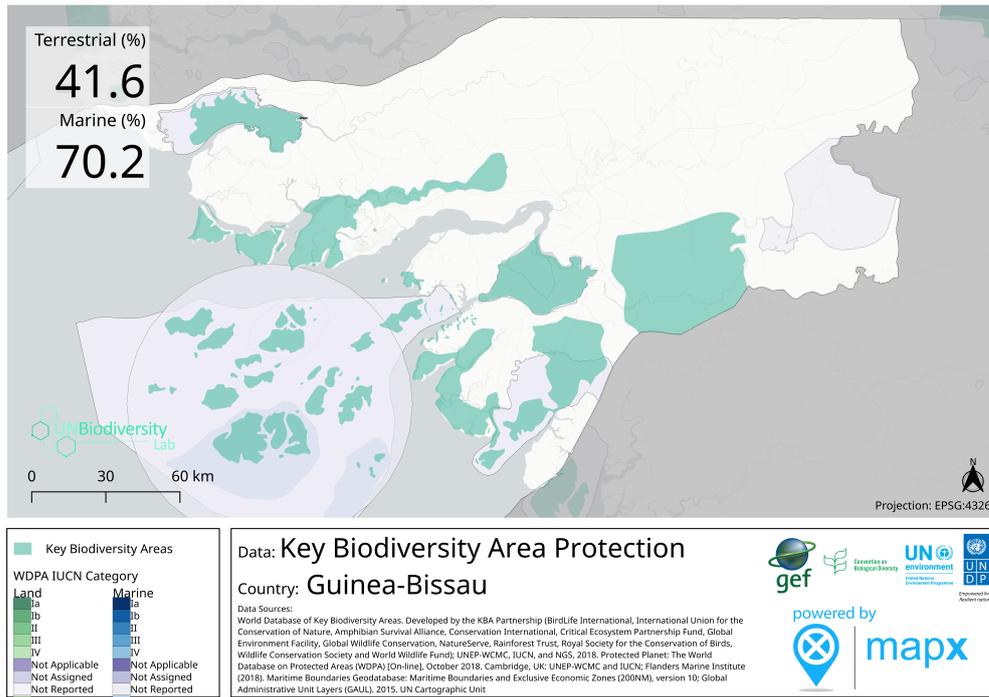
(Source: UN Lab)

Illustration 14: Indice de protection et connectivité en Guinée-Bissau



(Source: UN Lab)

Illustration 15: Protection des Aires clés de la Biodiversité en Guinée-Bissau



(Source: UN Biodiversity Lab)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de l'évaluation est basé sur des données factuelles, car tous les documents stratégiques, les actes de création et de classification des aires protégées, les sites Ramsar, les plans de gestion, les plans d'affaires, les rapports d'activité annuels sont disponibles. Il existe également des mesures juridiques et un système de suivi des SNAP basé sur des indicateurs écologiques, sociaux et économiques.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi et l'évaluation de cet objectif est assuré par les services techniques de l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées à travers un système de suivi (écologique, économique et social et avec des indicateurs bien identifiés) du Système national des aires protégées. D'autres instruments d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées sont également utilisés.

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 12: *D'ici 2020, le risque d'extension des espèces menacées connues sera considérablement réduit, ce qui détiendra le déclin des espèces les plus menacées.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif**
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation: *Mars 2019*

Informations supplémentaires (*Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation*).

La connaissance de la biodiversité s'est considérablement améliorée ces dernières années, notamment en ce qui concerne certaines espèces, comme les tortues marines, en particulier les tortues vertes, une espèce qui, en termes numériques, est la plus fréquente dans les eaux et les plages de la Guinée-Bissau; les primates, notamment les chimpanzés dont tout le sud-ouest de la Guinée-Bissau est considéré comme une zone critique pour sa conservation; les sous-espèces de perroquets gris (*Psittacus timneh*), les oiseaux migrateurs du nord de l'Europe et les résidents; le Lamantin (*Trichechus senegalensis*), très commun dans les eaux intérieures de la Guinée-Bissau, les hippopotames, etc.

Bien que de manière ponctuelle, la couverture végétale, la composition floristique de certaines formations végétales et l'utilisation de certaines espèces sont également étudiées, notamment dans la pharmacopée traditionnelle.

Le *Pterocarpus erinaceus*, espèce très recherchée sur le marché international et qui a fait l'objet de coupes abusives, a été inscrit à l'Annexe II de la CITES et a fait l'objet, avec d'autres espèces productrices de bois, d'un moratoire de cinq ans, notamment afin de mettre fin aux coupes abusives et de permettre la mise en œuvre des réformes et la restructuration du secteur forestier.

Les recherches menées, dont certaines à l'aide d'innovations technologiques, ont fourni des éléments extrêmement importants pour le développement futur d'une liste rouge en Guinée-Bissau et pour améliorer la capacité de gestion des populations de certaines espèces en déclin.

Un système de suivi du Système national des aires protégées a été créé avec des indicateurs écologiques bien définis, fournissant ainsi des informations régulières sur la dynamique de certaines espèces clés de la biodiversité.

Les éléments utilisés pour évaluer cet objectif se basent sur les données factuelles disponibles.

Obstacles: Les études sont limitées à certains groupes d'espèces et ne couvrent qu'une partie du territoire national. Les capacités sont insuffisantes pour évaluer et développer la Liste rouge nationale des espèces sauvages. Toutefois, d'autres domaines de recherche doivent être renforcés en termes de capacités techniques et scientifiques.

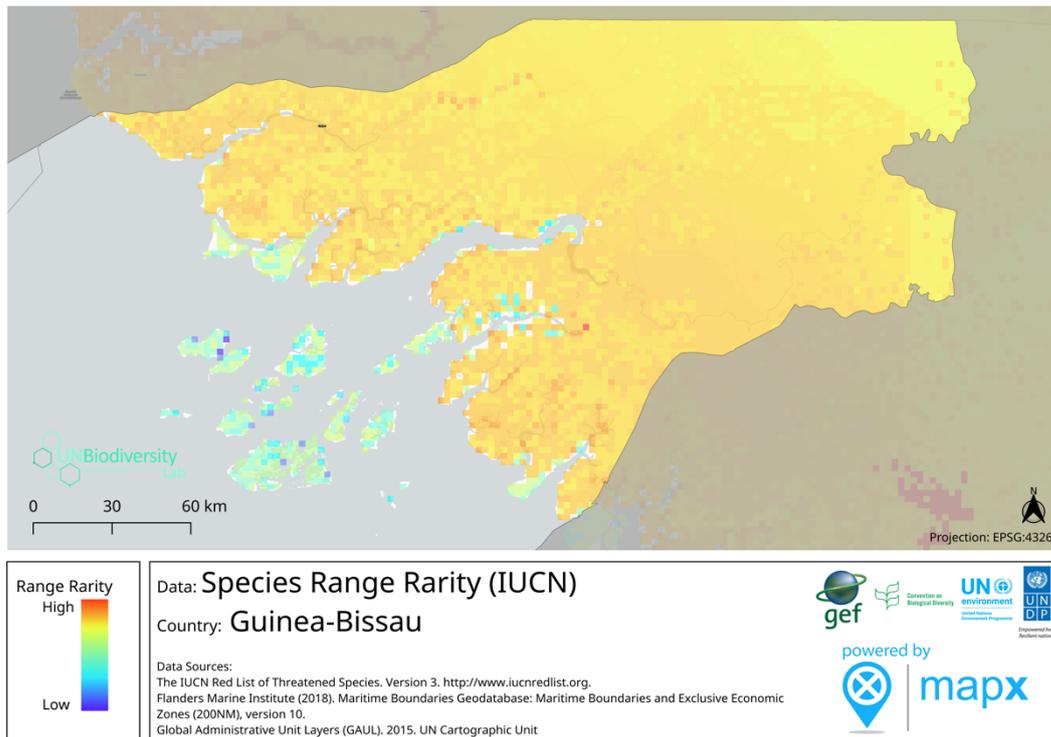
Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Mise à jour du guide des mammifères du Parc National du Cantanhez (2017);
- Existence d'un guide de suivi des tortues marines de Guinée-Bissau (2016);
- Rapports annuels d'inventaire de la biodiversité dans le système national des aires protégées;
- Rapports de recherche, études, articles scientifiques et monographies (Chimbo, universités partenaires, IBAP) pour l'identification des menaces, estimation des populations de certains groupes d'espèces (tortues marines, oiseaux aquatiques et marins, perroquets gris, chimpanzés et colobes, certaines espèces de flore);
- Stratégie nationale pour les AP et la conservation de la biodiversité en Guinée-Bissau 2014 - 2022;
- Diagnostic sur l'exploitation des ressources halieutiques en Guinée-Bissau (2016);
- Décret portant création de nouvelles aires protégées dans le Complexe Dulombi-Boé-Tchéché;
- Plan d'action national: tortues marines, 4 espèces d'oiseaux aquatiques, chimpanzés, mangroves, hippopotames, raies et requins;
- Plan d'action sous-régional pour les chimpanzés;
- Système de suivi et indicateurs SNAP;
- Campagnes annuelles de pêche;
- Présence d'une petite population de Lions et d'éléphants;
- Livre sur le Parc national marin de João Vieira et Poilão;
- Articles scientifiques:
 - AC, Airaud MB, Godley BJ, Regalla A, Tilley D, Catry P 2018. Nest site selection repeatability of green turtles, *Chelonia mydas*, and consequences for offspring. **Animal Behaviour** 139: 91-102. <https://doi.org/10.1016/j.anbehav.2018.03.006>
 - Barbosa C, Patrício R, Ferreira B, Sampaio M, Catry P (2018). Tartarugas Marinhas. In: Catry P, Regalla A (eds). **Parque Nacional Marinho João Vieira e Poilão: Biodiversidade e Conservação**. IBAP – Instituto da Biodiversidade e das Áreas Protegidas, Bissau.
 - Patrício R, Marques A, Barbosa C, Broderick AC, Godley BJ, Hawkes LA, Rebelo R, Regalla A, Catry P 2017. Balanced primary sex-ratios and resilience to climate change in a major sea turtle population. **Marine Ecology Progress Series** 577: 189-203. <https://doi.org/10.3354/meps12242>
 - Patrício AR, Formia A, Barbosa C, Broderick AC, Bruford M, Carreras C, Catry P, Ciofi C, Regalla A, Gofley BJ 2017. Dispersal of green turtles from Africa's largest rookery assessed through genetic markers. **Marine Ecology Progress Series** 569: 215-225.
 - Rebelo R, Barbosa C, Granadeiro JP, Indjai B, Novais B, Rosa GM, Catry P 2012. Can leftovers from predators be reliably used to monitor marine turtle hatchling sex-ratios? The implications of prey selection by ghost crabs. **Marine Biology** 159: 613–620. DOI 10.1007/s00227-011-1839-8.
 - Scott R, Hodgson DJ, Witt MJ, Coyne MS, Adnyana W, Blumenthal JM, Broderick AC, Canbolat AF, Catry P, Ciccione S, Delcroix E, Hitipeuw C, Luschi P, Pet-Soede L, Pendoley K, Richardson PB, Rees AF, Godley BJ 2012. Global analysis of satellite tracking data shows that adult green turtles are significantly aggregated in Marine Protected Areas. **Global Ecology and Biogeography** 21: 1053-1061 DOI: 10.1111/j.1466-8238.2011.00757.
 - Godley BJ, Barbosa C, Bruford M, Broderick AC, Catry P, Coyne MS, Formia A, Hays GC & Witt MJ 2010. Unravelling migratory connectivity in marine turtles using multiple methods. **Journal of Applied Ecology** 47: 769-778.
 - Catry P, Barbosa C, Paris B, Indjai B, Almeida A, Limoges B, Silva C & Pereira H 2009. Status, ecology and conservation of sea turtles in Guinea-Bissau. **Chelonian Conservation and Biology** 8: 150-160.
 - Catry P, Barbosa C & Indjai B 2010. *Marine Turtles of Guinea-Bissau. Status, Biology*

and Conservation. Instituto da Biodiversidade e das Áreas Protegidas, Bissau. 127p.

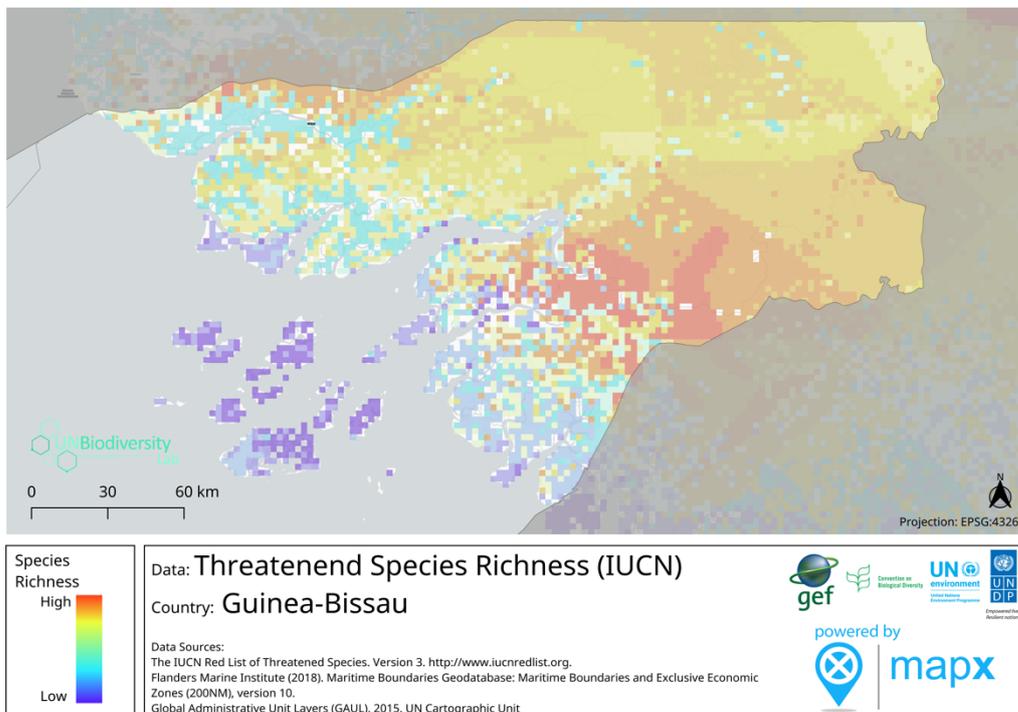
- *Catry, P., Barbosa, C. Indjai, B., Almeida, A., Godley, B.J. & Vié, J.C. 2002. First census and conservation of the green turtle at Poilão, Bijagós Archipelago (Guinea-Bissau); the most important nesting colony on the Atlantic coast of Africa. **Oryx** 36: 400-403.*

Illustration 16: Distribution des espèces rares en Guinée-Bissau (UICN)



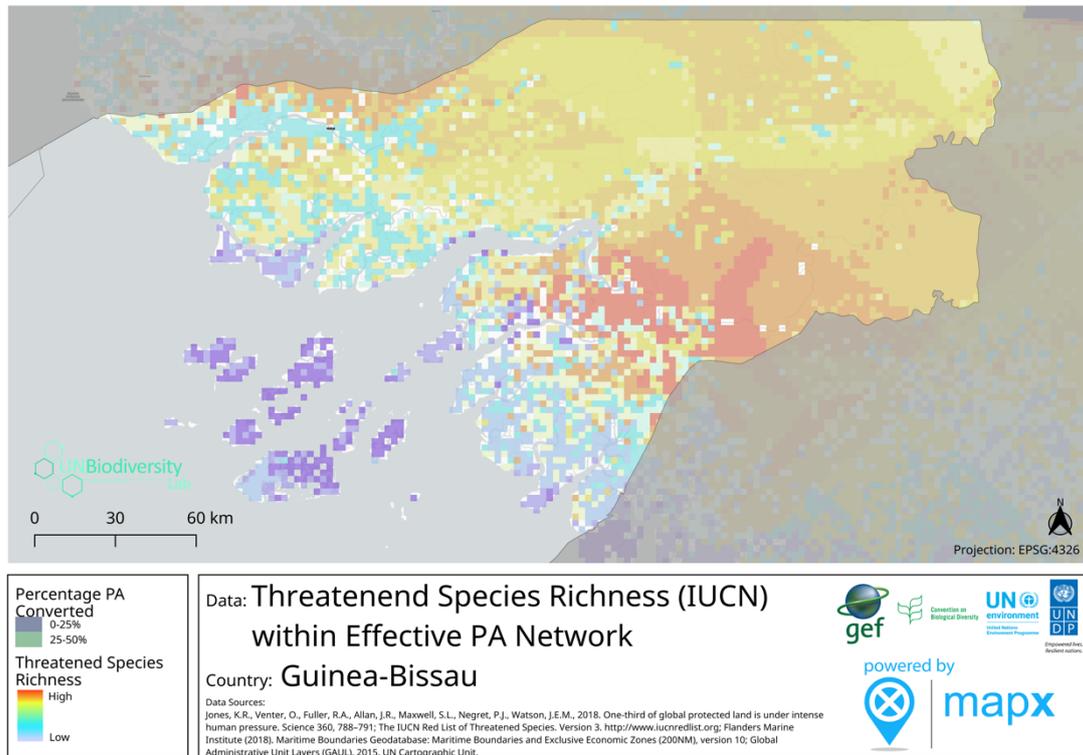
(Source: UN Biodiversity Lab)

Illustration 17: Richesse spécifique en Guinée-Bissau (UICN)



(Source: UN Biodiversity Lab)

Illustration 18: Richesse des espèces menacées dans le réseau des aires protégées de la Guinée-Bissau (IUCN)



(Source: UN Biodiversity Lab)

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Révision bibliographique dans les services techniques.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance dans l'évaluation est basé sur des informations disponibles ainsi que d'autres informations pas encore disponibles.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place.

Le suivi de cet objectif est assuré par des programmes de recherche et l'échange d'informations sur la biodiversité entre différentes institutions nationales et étrangères.

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 13: *D'ici 2020, maintenir, à travers l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies adéquates, la conservation des espèces cultivées, des animaux domestiques, des espèces forestières et d'autres espèces ayant une valeur socio-économiques et/ou culturelle.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation: *Mars 2019*

Informations supplémentaires (*Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation*).

Dans le cadre de la promotion des connaissances sur les ressources génétiques des animaux dans le pays, la Direction Générale de l'Élevage, a effectué la caractérisation morphogénétique des ruminants et des bovins dans 4 zones agroécologiques et 4 zones de production animale. En ce qui concerne les plantes, des inventaires forestiers ont été réalisés dans les aires protégées et également un certain nombre de publications sur la valorisation des ressources forestières en termes de pharmacopée.

Parallèlement, un code de l'élevage a été élaboré et validé en 2018, il est en attente d'approbation par le Conseil des Ministres.

Le Programme National d'Investissement Agricole - PNIA 2^{ème} génération, couvre tous les sous-secteurs: production végétale (cultures et sylviculture), élevage et pêche. Il prend en compte des domaines transversaux tels que le renforcement institutionnel, la recherche et la vulgarisation agricole et intègre les dimensions genre, jeunesse, nutrition, résilience et sociale (responsabilité sociale) dans le but d'assurer la durabilité des actions. Le programme prévoit également de renforcer la capacité des populations rurales à s'adapter aux effets des changements climatiques sur leurs activités. Il favorise la diffusion de technologies améliorées pour réduire les effets néfastes des changements climatiques.

Les données utilisées pour évaluer cet objectif sont fondées sur les documents de politique, les stratégies et les plans sectoriels en cours de mise en œuvre.

Obstacles: Accès très limité et dispersion de données et informations.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Existence de rapports d'études sur les races en risque;

- Existence d'un code de l'élevage validé en 2018 qui devra être approuvé en Conseil des Ministres;
- Fiches de production de semences à Coli, Caboxanque, Carantaba et Contuboel;
- Charte de la politique de développement agricole;
- Stratégie et Plan d'Action National pour la conservation de la Diversité Biologique;
- Cadre National pour la Biosécurité;
- Programme National d'Investissement Agricole - PNIA 2^{ème} génération;
- Loi sur l'orientation Agricole;
- Code de la Pêche Maritime et Artisanale;
- Rapport sur la caractérisation morphogénétique des ruminants et des bovins;
- Rapport d'analyse de 4 zones agroécologiques et 4 zones de production animale;
- Participation à la Commission internationale sur la génétique végétale et la zoogénétique;
- Rapport de la Direction Générale de l'Elevage/Services de protection épidémiologique sur une race bovine à risque "*Damu manjaku*";
- Rapports des services de surveillance épidémiologique et assistance technique des services phytosanitaires.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Analyse des documents politiques, stratégies et plans d'action existants ;
- Réalisation d'enquêtes auprès d'organismes publics, d'institutions, d'associations et de communautés locales.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de cet évaluation repose sur des programmes de recherche menés par des instituts de recherche agricole et des ONG compétents.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif est assuré par les services techniques des ministères en charge de: Agriculture avec des structures décentralisées: Institut National de Recherche Agricole - INPA, Direction Générale de l'Elevage, de la Protection des Végétaux, de la Pêche à travers le CIPA ; Institut National d'Etudes et de Recherche - INEP, Institut de la Biodiversité et des Aires protégées - IBAP.

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 14: *D'ici 2020, les écosystèmes pourvoyeur des services essentiels, y compris les services relatifs à l'eau et qui contribuent à la santé, aux moyens d'existence et au bien-être seront préservés, compte tenu des besoins des femmes, des pauvres, des plus vulnérables et des communautés ethniques locales en ce qui concerne leur reproduction socioculturelle et religieuse.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation: *Mars 2019*

Informations supplémentaires (*Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation*).

Pour évaluer les différents services fournis par les écosystèmes, ainsi que leur contribution à la vie des communautés, des études très embryonnaires ont été menées, fournissant des orientations pour assurer la protection des écosystèmes essentiels.

Obstacles: Il a été observé que les études menées étaient limitées à certaines composantes des services écosystémiques et ne concernaient que certains écosystèmes avec des valeurs monétaires calculables; des données partielles sont disponibles (ne couvrant pas tous les biens et services écosystémiques).

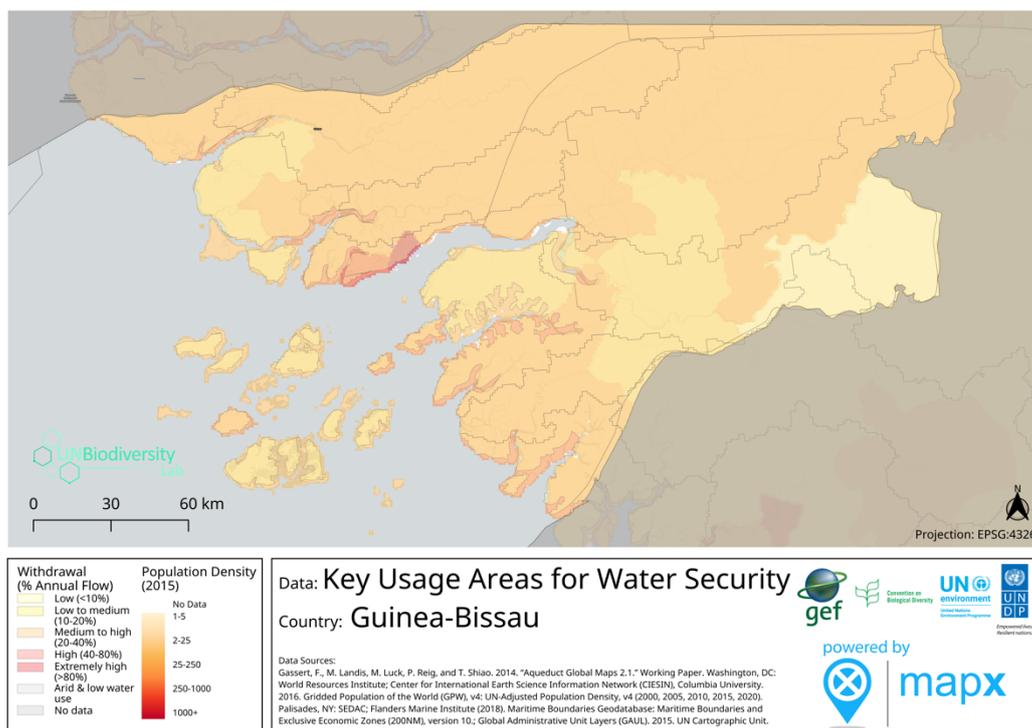
Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Evaluation des services d'approvisionnement et de régulation des mangroves de Guinée-Bissau, Master (2018);
- Existence du Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle;
- Existence du Plan Directeur de l'Eau et de l'Assainissement;
- Plusieurs études sur la Pharmacopée;
- Rapport du projet de renforcement des capacités de la société civile pour le suivi de la gestion des ressources naturelles en Guinée-Bissau - DCI-NSAPVD/2015/371-596 (2016-2018);
- Projet de comptabilité environnementale (2018).

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Aucun autre outil n'a été utilisé en dehors des études d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées de Guinée-Bissau avec l'IMET (Integrated Management Effectiveness Tool) en 2017.

Illustration 19: Principales zones de sécurité en eau en Guinée-Bissau



(Source: UN Biodiversity Lab)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de l'évaluation repose en partie sur des données factuelles, car certaines données sont qualitatives.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 15: D'ici 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone auront été augmentées par des mesures de conservations et de restauration,

notamment en restaurant au moins 15% des écosystèmes forestiers les plus sensibles et dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif**
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation: Mars 2019

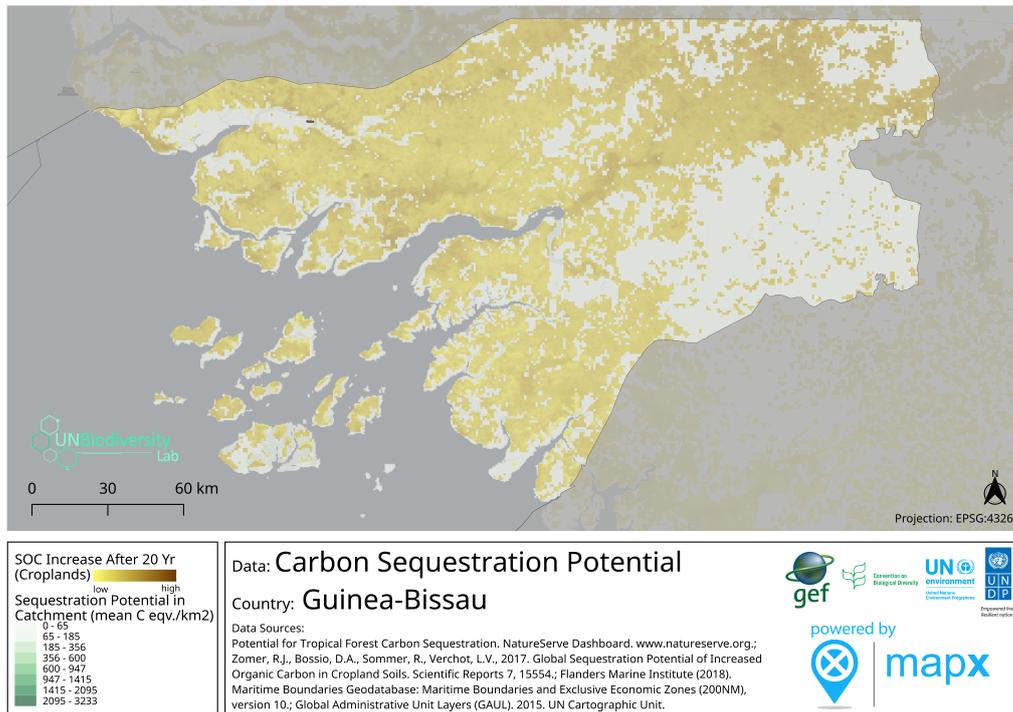
Informations supplémentaires (*Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation*).

Dans le but d'atténuer la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces aux changements climatiques, plusieurs documents ont été préparés, à savoir la 3^{ème} Communication Nationale (2018), le Document de Contribution Nationale Déterminée (2015), la Feuille de Route pour l'élaboration et la mise en œuvre du REDD+ (2015) et le Document FREL infranational (SNAP). Ces différents documents visent à créer une base pour accroître la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone.

Les éléments utilisés pour évaluer cet objectif sont fondés sur l'analyse de certains documents, stratégies, plans et programmes de politique générale et sur les résultats de certains projets élaborés dans le contexte de la résilience et de l'adaptation des activités aux effets des changements climatiques.

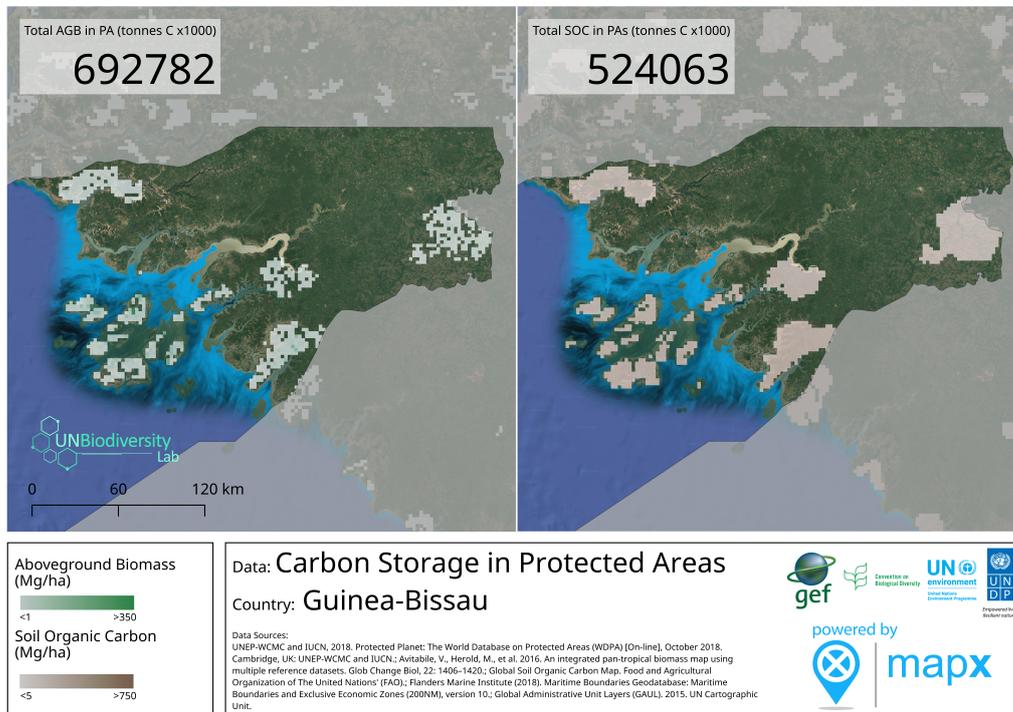
Obstacles: Difficultés à trouver certaines données scientifiques ainsi qu'une couverture nationale.

Illustration 20: Potentiel de séquestration du carbone en Guinée-Bissau



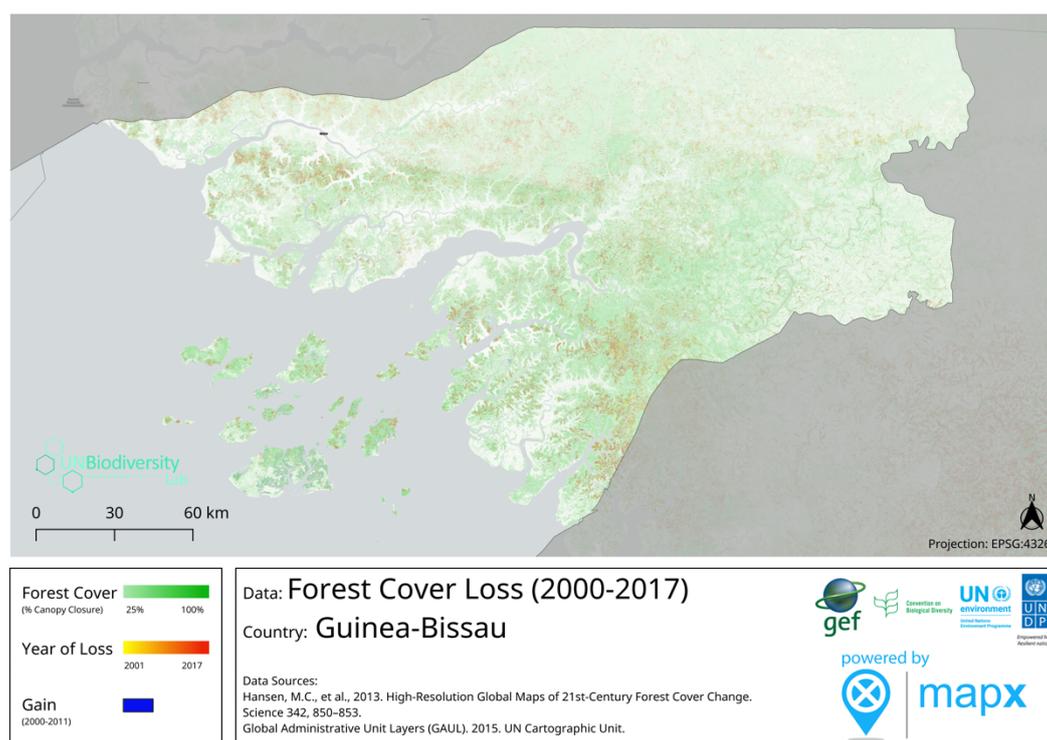
(Source: UN Biodiversity Lab)

Illustration 21: Stockage du carbone dans les Aires Protégées de la Guinée-Bissau



(Source: UN Biodiversity Lab)

Illustration 22: Perte du couvert forestier en Guinée-Bissau (2000-2017)



(Source: UN Biodiversity Lab)

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Document FREL infranational (SNAP) avec les composantes terrestres des 8 aires protégées de Guinée-Bissau représentant 750 000 ha;
- 3^{ème} Communication Nationale (2018);
- Stratégie des Aires Protégées et Conservation de la Biodiversité 2014-2020;
- Existence de l'*Intended Nationally Determined Contribution* – INDC (2015);
- Décret n° 8/SEA/15 qui crée le Groupe de Travail REDD+, dont la responsabilité est d'initier et de mettre en œuvre le processus de préparation REDD+ en Guinée-Bissau;
- Début du processus REDD+ avec 2 sites pilotes (PNTC et PNC) avec le scénario de référence historique de la déforestation (2002-2010) en 2015;
- Établissement du Programme National sur l'Energie Domestique et l'Environnement (2018);
- Création de huit (8) aires protégées;
- Couverture des forêts claires entre 40-60% du territoire national;
- Émissions historiques moyennes associées à la déforestation (2007-2015) dans le SNAP estimées à 67 805.5t CO₂-e an⁻¹
- Carte des écosystèmes clés avec des capacités accrues de rétention et de stockage du carbone;
- Plan d'Action Mangrove;
- Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (2006);
- Feuille de route pour la préparation du REDD+ en Guinée-Bissau (2016-2010);
- Projet Aires Protégées et Résilience aux Changements Climatiques GCCA+;
- Projet de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des secteurs de l'agriculture et de l'eau aux changements climatiques en Guinée-Bissau (2011-2016);
- Projet Bio Gaz en Guinée-Bissau;

<p>– Campagnes de reboisement menées chaque année par diverses institutions, ONG et communautés locales.</p>
<p>Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis</p> <p>D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de documents existantes.
<p>Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fondée sur des données factuelles</p> <p><input type="checkbox"/> Fondée en partie sur des données factuelles</p> <p><input type="checkbox"/> Fondée sur des données factuelles limitées</p>
<p>Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus</p> <p>Le niveau de confiance de l'évaluation est basé sur des données factuelles car les documents élaborés tiennent compte des engagements de la Guinée et de tous les impacts des changements sur les écosystèmes et les communautés.</p>
<p>Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le suivi relatif à cet objectif est adéquat</p> <p><input type="checkbox"/> Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun système de suivi en place</p> <p><input type="checkbox"/> Le suivi n'est pas nécessaire</p>
<p>Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place</p> <p>Le suivi de cet objectif est assuré par les services techniques des Ministères concernés.</p>

<p>III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national</p>
<p>Objectif 16: <i>D'ici à la fin 2016, veiller à la création, à l'adoption et à l'opérationnalisation d'un cadre juridique simple et efficace permettant la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment dans le domaine de l'Accès aux Ressources Génétiques et au Partage Juste et Équitable des avantages dérivés de son Utilisation, en conformité avec la législation nationale.</i></p>
<p>Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :</p> <p><input type="checkbox"/> En voie de dépasser l'objectif</p> <p><input type="checkbox"/> En voie d'atteindre l'objectif</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun changement notable</p> <p><input type="checkbox"/> Éloignement de l'objectif</p>

Inconnu

Date de l'évaluation: Mars 2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Afin d'améliorer la connaissance sur les dispositifs opérationnels d'accès aux ressources et la répartition juste et équitable des avantages qui en découlent, le pays a élaboré des projets de loi et a réalisé des séances de sensibilisation avec des groupes cibles.

Bien que le chronogramme soit fixé à 2016, l'objectif n'a pas encore été pleinement atteint. Toutefois, les actions visant à améliorer la compréhension des questions liées à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sont toujours en cours.

Les éléments utilisés pour l'évaluation de cet objectif se basent sur les textes juridiques existants et en révision par rapport à l'environnement, leurs ressources, l'utilisation rationnelle et sa mise en valeur.

Obstacles: L'instabilité politique a retardé l'adoption de certaines lois.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Résolution d'approbation et de ratification du Protocole de Nagoya par l'ANP;
- Directives pour le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya;
- Mise à jour de la Loi foncière;
- Press Release: Three new ratifications edge landmark treaty on genetic resources towards entry into force;
- Rapport du Projet de sensibilisation et d'éducation environnementale des agents locaux de développement sur la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles en Guinée-Bissau, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (2017);
- Projet de loi sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation en Guinée-Bissau;
- Animation d'au moins 3 ateliers de sensibilisation pour les guérisseurs, les chercheurs et les décideurs sur les défis du Protocole de Nagoya.

Veuillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Analyse des documents de textes juridiques en vigueur.
- Enquête auprès des services techniques du Secrétariat d'État à l'Environnement avec le Point Focal National du Protocole de Nagoya.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veuillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance dans l'évaluation repose en partie sur des données factuelles, dû au fait de que les dispositions du Protocole n'ont pas encore été prises en compte par le système

juridique national.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Les services techniques compétents et le point focal national veillent à ce que cet objectif soit atteint.

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 17: *D'ici la fin 2015, actualiser et adopter, à travers des méthodes participatives, la stratégie et le plan d'action pour la biodiversité comme instrument de politique de conservation de la biodiversité et de mise en œuvre au niveau nationale des dispositions de la Convention sur la biodiversité.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation: *Mars 2019*

Informations supplémentaires *(Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).*

Dans le but de rendre la SPANDB opérationnelle, des ateliers régionaux de restitution ont été organisés.

Bien que le chronogramme ait été fixé pour 2015, l'objectif n'a pas été pleinement atteint en raison de la dispersion des actions.

Obstacles: Comité National de la Biodiversité (CNB) créé pour suivre la mise en œuvre de la SPANDB n'a jamais fonctionné.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- SPANDB (2015-2020) mise à jour, disponible pour mise en œuvre;
- Mise en œuvre continue des stratégies et des plans sectoriels;

- Ateliers régionaux de restitution de la SPANDB;
- Existence du Comité National de la Biodiversité (CNB), créé par un Arrêté.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Analyse de documents de politiques, stratégies et plans d'action existants;
- Réalisation d'enquêtes auprès des organismes publics, institutions, associations et communautés locales;
- Analyse des textes légaux en vigueur.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de l'évaluation est basé sur des données factuelles, car:

- La SPANDB est élaboré, validé et mis en œuvre en tant que document de politique dans le contexte de la conservation de la biodiversité;
- Tous les ministères directement concernés par la biodiversité ont élaboré, adopté et mis en œuvre des instruments de politique nationale, des stratégies et des plans d'action participatifs et efficaces pour les ressources de biodiversité dans le cadre de leurs attributions.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 18: *D'ici 2020, respecter et faire respecter, conformément à la législation nationale et les obligations internationales, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés ethniques locales en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que l'utilisation coutumière de ces ressources biologiques, en les intégrant et en veillant à ce qu'elles soient prises en compte dans l'application des dispositions de la Convention, avec la participation pleine et effective des communautés ethniques locales à tous les niveaux.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif

- En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation: Mars 2019

Informations supplémentaires (*Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation*).

Dans le but de valoriser les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés locales en matière de biodiversité, certaines initiatives visant à promouvoir les initiatives traditionnelles liées à la biodiversité ont été menées. En outre, des séances de sensibilisation ont été organisées à l'intention des groupes cibles sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Les éléments utilisés pour évaluer cet objectif se basent en partie sur des données factuelles disponibles et, dans une certaine mesure, sur une analyse subjective fondée sur des entrevues avec des personnes-ressources.

Obstacles: Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales sont peu documentées. L'absence d'un cadre de coordination des actions entreprises par les partenaires conduit à un manque de données quantitatives sur le nombre de communautés touchées par la sensibilisation.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Rapports de recherche, thèses et publications scientifiques sur les savoirs traditionnelles;
- Existence d'une structure nationale de guérisseurs traditionnels et le Caritas;
- Ateliers de sensibilisation de toutes les parties prenantes dans les différentes régions sur le processus des APA;
- La SPANDB actualisée a pris en compte dans ses dispositions les connaissances, le savoir-faire et les pratiques traditionnelles des communautés locales en matière de conservation de la diversité biologique;
- Candidature au site du Patrimoine Mondial Naturel et Culturel;
- Inventaire des connaissances traditionnelles;
- Inventaire des sites sacrés dans l'Archipel des Bijagós et du nord du pays;
- Intégration des savoirs traditionnels dans la stratégie de conservation;
- Existence d'une association nationale de praticiens traditionnels;
- Réalisation des recherches sur la place des savoirs traditionnelles dans la gestion durable des ressources naturelles.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont:

- Recherche auprès des services techniques des Ministères concernés, des institutions de recherche, ONGs, associations socio-professionnelles et communautés locales.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de l'évaluation repose en partie sur des données factuelles, car certaines données sont qualitatives.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 19: *D'ici 2020, améliorer le partage, le transfert et application des connaissances, des bases scientifiques et des technologies liées à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement, sa situation, ses tendances et les conséquences de sa perte.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation: *Mars 2019*

Informations supplémentaires (*Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation*).

La Guinée-Bissau a développé ces dernières années beaucoup de recherche scientifique sur la biodiversité, en établissant des programmes de recherche avec des universités nationales et étrangères et créant un cadre pour la concertation et le dialogue international.

Les données utilisées pour évaluer cet objectif se basent sur les données factuelles disponibles, notamment les articles scientifiques disponibles.

Obstacles: Les inventaires et les recherches sur la flore et la faune ne couvrent que certains groupes taxonomiques et quelques écosystèmes. Il manque une base de données de toutes les publications et de nombreuses données ne sont pas publiées.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Existence d'institutions avec vocation pour la recherche: IBAP, INEP, INPA, CIPA, entre autres;
- Au niveau de l'enseignement supérieur, un cours en sciences de la mer et de l'environnement a été créé;
- Etudes scientifiques dans le domaine de la Biodiversité (Abondance, distribution, écologie, migration);

- Existence d'articles scientifiques publiés dans des revues internationales;
- Participation à des congrès internationaux;
- Six (6) Protocoles de coopération avec des universités étrangères dans différents domaines;
- Bourses de Master et de Doctorat disponibles dans le domaine de la conservation des oiseaux migrateurs et des tortues marines;
- Site d'information de l'IBAP, du CHM GB, UICN et du PRCM sur la biodiversité de la Guinée-Bissau;
- Inventaire forestier du PNC, PNLC et DBT.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer les progrès sont l'analyse des documents en ligne et auprès des institutions concernées.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de l'évaluation repose sur des données factuelles, en raison de la pertinence et de l'efficacité des données et des informations contenues dans les divers documents, y compris les résultats des recherches scientifiques.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 20: *D'ici 2020, assurer et mobiliser progressivement les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la Stratégie et du Plan d'Action pour la Biodiversité, y compris en intégrant des mécanismes de financement innovants et plus durables.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation: Mars 2019

Informations supplémentaires (*Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation*).

Dans le but de rendre les activités de conservation opérationnelles à long terme et d'assurer une gestion transparente, efficace et efficiente des ressources, la Guinée-Bissau a créé la Fondation BioGuiné, une fondation d'utilité publique et de droit privé, apolitique, créée par un processus participatif, impliquant non seulement le Gouvernement et ses partenaires sociaux, mais aussi des éléments de la société civile (ONG, fondations, etc.), le secteur privé et des personnalités nationales et étrangères ayant la volonté et la tradition de contribuer dans la préservation de l'environnement en Guinée-Bissau et à l'échelle mondiale.

La Fondation BioGuiné est un mécanisme de financement durable avec l'objectif de consolider les efforts de conservation de la nature et de préservation de la biodiversité, de réduction de la pauvreté et d'autonomisation des communautés vivant dans et autour des aires protégées de Guinée-Bissau, par l'appropriation, la responsabilisation et l'autonomisation des différents acteurs.

Les promoteurs de la création de la Fondation BioGuiné sont un ensemble de partenaires traditionnels de la Guinée-Bissau, à savoir: le Gouvernement en tant que partenaire associé; FEM/Banque Mondiale; l'UICN; la Fondation MAVA pour la Nature; Union Européenne.

Les éléments utilisés pour évaluer cet objectif sont fondés en partie sur les données factuelles disponibles.

Obstacles: sont liés à l'accès à l'information et l'absence d'une plateforme pour compiler les fonds alloués au domaine de l'environnement et aux domaines connexes.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Existence de la Fondation BioGuiné qui est en phase de capitalisation;
- Existence du Règlement du Fonds pour l'Environnement (Décret n° 6/2017);
- Existence d'une autorité nationale désignée du Fonds vert pour le climat et du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP);
- Existence d'une stratégie et d'un plan de mobilisation de fonds élaborés, de plans d'affaires pour les aires protégées et de l'IBAP;
- Nomination récente au Conseil des Ministres du Président du Conseil d'Administration du Fonds pour l'Environnement;
- Marché du carbone avec deux (2) sites pilotes à évaluer en 2019;
- Taxes et redevances environnementales (Fonds Environnemental);
- Signature de protocoles, conventions et accords de financement avec des partenaires tels que: PRCM, BM, WI, PNUD/GEF, UE, UICN, SWISSAID, MAVA;
- Document stratégique 2015 - 2020 "*Terra Ranka*";
- Mécanismes de financement résultant des compensations (accords de pêche entre autres);
- Mécanismes de financement innovants (REDD+ et autres);
- Partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils ou moyens utilisés pour évaluer le progrès sont des documents stratégiques, plans d'action auprès des organismes publics, institutions, ONG, etc.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles

Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance de l'évaluation repose en partie sur des données factuelles, car certains mécanismes établis pour le financement sont en cours de mise en œuvre.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat

Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)

Aucun système de suivi en place

Le suivi n'est pas nécessaire

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Bilan de l'évaluation de l'Efficacité des Objectifs Nationaux

En résumé, l'analyse de l'évaluation des progrès vers la réalisation des vingt (20) Objectifs Nationaux, démontre que l'objectif qui a fait moins de progrès est le huit (8), sur la Pollution représentant environ 5%, ce qui s'explique par le fait que cette problématique est encore dans une phase embryonnaire et que les supports légaux, scientifiques et matériels ne sont pas encore disponible dans ce pays. 65 % des objectifs nationaux, soit un total de treize (13) Objectifs Nationaux, ont eu un peu de progrès, mais sont encore considérés insuffisants, en raison de l'inexistence d'un cadre harmonisé et consolidé des actions mises en œuvre jusqu'à ce jour, les données étant très dispersées et les actions limitées à certaines zones. Cinq (5) Objectifs, représentant 25%, sont en voie d'être atteints si des efforts sont consentis et des stratégies de mise en œuvre réajustées, notamment, l'Objectif 1 (communication, sensibilisation et éducation environnementale), l'Objectif 6 (pêche), l'Objectif 10 (pression sur les mangroves), l'Objectif 12 (espèces) et l'Objectif 15 (résilience et stockage de carbone). Enfin, un seul objectif national, représentant 5 %, est en train de dépasser la cible, à savoir l'objectif 11 sur la consolidation du réseau national des aires protégées.

Malgré les difficultés, la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action en faveur de la Biodiversité peut encore être efficace grâce aux efforts nationaux, au financement des partenaires, au soutien technique et scientifique et à la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

Graphique 2: Evaluation de mise en œuvre des Objectifs Nationaux.

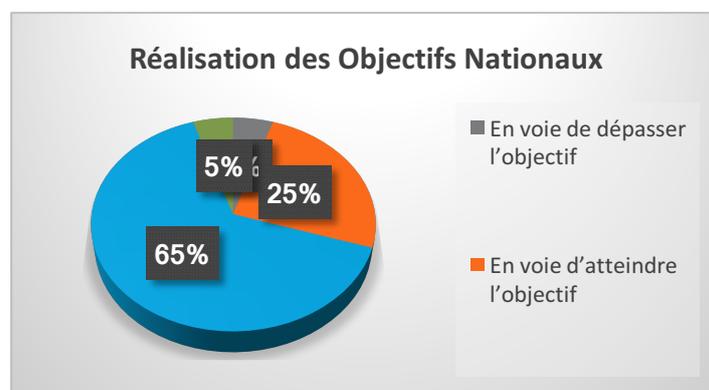


Tableau 4: Niveau de mise en œuvre des Objectifs Nationaux

Cible	Nombre
En voie de dépasser l'objectif	1
En voie d'atteindre l'objectif	5
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	13
Aucun changement notable	1
Éloignement de l'objectif	0
Inconnu	0
Total	20

Informations complémentaires:

La planification de la Guinée-Bissau est formalisée dans le Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2025 (Guinée-Bissau 2025: Plan stratégique et opérationnel), également appelé "Terra Ranka". Cette document présente une vision à long terme pour le pays, avec l'ambition de réaliser le progrès social. D'un point de vue environnemental, deux déclarations stratégiques de Terra Ranka s'en détachent:

- En 2025, la Guinée-Bissau sera un modèle de développement durable, où la biodiversité et le capital naturel seront préservés et régénérés pour maintenir le potentiel de création de valeur de ses ressources renouvelables et établir un cercle vertueux de prospérité dans le pays; et
- D'ici 2025, la Guinée-Bissau aura une économie diversifiée, axée sur quatre moteurs de croissance: agriculture et agro-industrie, pêche, tourisme et mines.

Pour autant qu'elle soit intégrée de manière transversale dans les prises de décision et dans les politiques publiques, la SPANDB et ses Objectifs Nationaux peuvent contribuer aux ambitions de Terra Ranka en créant des incitations pour soutenir le pays dans ses efforts de conservation des forêts et de la biodiversité.

Pour la mise en œuvre efficace des Objectifs Nationaux, il est essentiel de renforcer certains aspects, notamment en ce qui les concerne:

- L'aménagement du territoire qui est considéré comme le principal responsable indirect de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le pays. Ce fait contribue à l'absence de règles claires pour l'utilisation des terres et des ressources naturelles, aux processus incontrôlés de migration et de transhumance, à la construction arbitraire de nouveaux villages (*tabancas*) et à l'aggravation des fragilités des règles du régime foncier;
- Renforcer la mise en œuvre effective du cadre juridique et éviter le chevauchement des compétences et du rôle des institutions, ainsi que la coexistence des droits fonciers modernes et coutumiers, devraient être examinés et réformés;
- La priorité devrait être accordée à la gestion des systèmes agroforestiers, l'accent étant mis sur les agents directs de la déforestation et de la dégradation forestière;
- Diversification des partenariats techniques et des sources de financement par la recherche d'alternatives de financement innovantes;
- Promouvoir l'intégration des autorités et communautés locales et des savoirs traditionnels au plus haut niveau de décision en matière de gestion et d'exploitation des ressources naturelles;
- Renforcer l'acquisition d'information scientifique pour appuyer la prise de décisions. Et aussi les connaissances sur le Système d'Information Géographique (SIG) et de la Base de Données. Toutefois, ces activités sont fragmentées et il n'existe pas de procédures

- normalisées pour la collecte, l'enregistrement, le partage et l'utilisation des données;
- Renforcer le système de gouvernance et de transparence dans le pays par le biais d'appels d'offres publics afin de garantir la durabilité des activités et des projets les rendent moins vulnérables aux changements de gouvernement;
 - Il est essentiel de renforcer le processus d'obtention de licences environnementales, étant donné que la diversification économique de la Guinée-Bissau repose sur de nouvelles activités productives à grande échelle, telles que l'agriculture, la pêche, les mines, le tourisme et les infrastructures;
 - Créer et/ou renforcer les systèmes d'évaluation périodique de la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans en vue de leur gestion adaptative;
 - Renforcer la coordination des actions des ONG et des institutions sur le terrain, en exigeant une cartographie et le maintien d'une base de données sur les différentes institutions et leurs projets, ce qui peut contribuer à une utilisation efficace des ressources financières et à la complémentarité des actions;
 - Promouvoir les programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) au niveau local et en faveur des bénéficiaires;
 - Renforcer les capacités techniques et humaines dans toutes les composantes de l'environnement.

Sites Internet et fichiers pertinents:

Tous les documents cités sont disponibles dans les entités nationales impliquées dans la gestion de la biodiversité et aussi dans les sites des Ministères.

CHM Guinée-Bissau: www.biodiv.be/guine-bissau

SEA: Page facebook – Secretariat d'Etat à l'Environnement de la Guinée-Bissau

IBAP: www.ibap-gb.org ; Page facebook: IBAP – Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées

ONG Tiniguena: www.tiniguena.org

ONG Palmeirinha: www.palmeirinha.org

INEP: www.inep.gw

IMFV: www.imvf.org

CBD-Habitat: www.cbd-habitat.org

ONG AD: www.adbissau.org

PARTIE IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondial.

(En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez décrire la contribution de votre pays à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondiale. Ce tableau doit être rempli pour chacun des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Pour les Parties dont les objectifs nationaux sont identiques aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, une partie de ces informations peuvent être capturées dans les parties II et III ci-dessus. Veuillez fournir des descriptions supplémentaires de la contribution nationale de votre pays à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondiale).

IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondial

Veuillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

La Stratégie et le Plan d'Action National pour la Biodiversité 2015-2020 et les Objectifs Nationaux ont identifié les principales causes, directes et indirectes, de la perte de biodiversité, ainsi que les conséquences sur l'environnement en Guinée-Bissau.

Les Objectifs Nationaux, au nombre de vingt (20) décrits dans la Stratégie de la biodiversité 2015-2020, sont alignés sur les Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité Mondiale. Dans ce contexte, les contributions à la réalisation des 20 Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité Mondiale figurent déjà dans les Parties II et III de cette évaluation et peuvent être résumées comme suit:

Objectif d'Aichi 1. *D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.*

Veuillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

La sensibilisation des communautés locales et de toutes les parties prenantes sur la valeur réelle de la biodiversité est essentielle, car les ressources naturelles sont les principales sources de nourriture de la majorité de la population guinéenne.

La connaissance mène à la compréhension et donc au changement effectif de comportement. Donc, dans le but d'accroître la prise de conscience environnementale, la Guinée-Bissau, en se basant sur le Plan Stratégique pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur la biodiversité (2015-2020), a déployé des efforts à travers une série d'actions allant de l'inclusion de la biodiversité dans les programmes scolaires, la sensibilisation du public par la traduction de spots radiophoniques en langue nationale (créole) et dans d'autres langues ethniques (peul, Bijagós, manjac, etc.) et à travers l'élaboration de documents stratégiques et politiques sur la biodiversité, en donnant des orientations claires sur la meilleure manière de transmettre ces connaissances à la population bissau-guinéenne.

Pour atteindre la majorité de la population guinéenne, 3 canaux de diffusion sont constamment utilisés: (i) le réseau des Parlementaires de l'environnement à l'Assemblée Nationale Populaire; (ii) le réseau des écojournalistes pour l'environnement et; (iii) Les 32 radios communautaires présentes sur le territoire national.

Les journées internationales sur la biodiversité et l'environnement sont célébrées chaque année, à savoir: la journée mondiale des zones humides (2 février), la journée mondiale des oiseaux migrateurs (1^{er} mai), la journée internationale de la biodiversité (22 mai), la journée

internationale de l'environnement (5 juin), la journée internationale des océans (8 juin), la journée internationale des tortues marines (16 juin).

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Le pays a également élaboré sa 1^{ère} Stratégie Nationale d'Ecotourisme et a donc a procédé à la formation de guides écotouristiques des communautés locales à l'identification d'itinéraires touristiques basés sur la promotion des ressources locales (artisanat, alimentation, etc.).

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions susmentionnées appuient la mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, dans la mesure où les contributions nationales liées à cet objectif sont axées sur des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication. Ils visent la participation de tous les citoyens dans le processus de conservation de la biodiversité et assurent l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir le développement et des modes de vie durables, notamment à travers l'éducation pour le développement durable, le droit, la question de genre, la promotion de la citoyenneté mondiale et la mise en valeur de la diversité culturelle et la contribution de la culture au développement durable.

Ces dernières années, le pays s'est recentré sur l'enseignement supérieur en accordant des bourses pour la recherche scientifique, en particulier au Portugal et aux Pays-Bas.

Le pays s'est également mobilisé pour promouvoir la gestion durable et l'utilisation efficace des ressources naturelles par la diffusion d'informations pertinentes et la sensibilisation au développement durable et aux modes de vie en harmonie avec la nature par le biais des radios communautaires.

La Guinée-Bissau avec ses actions de sensibilisation à différents niveaux et pour la promotion du développement durable, y compris la biodiversité et les écosystèmes, qui sont essentiels pour changer les choix de consommation et de modes de vie, contribue pour atteindre les Objectifs de Développement Durables 4 et 12.

Objectif d'Aichi 2. *D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les questions liées à la biodiversité et à son utilisation durable ont été prises en compte dans les documents de stratégie et de politique nationale. La vision stratégique nationale 2015-2020 "Terra Ranka" pour la Guinée-Bissau se décline: "D'ici 2025, la Guinée-Bissau sera un modèle de développement durable, dont la biodiversité sera préservée et régénérée pour maintenir durablement le potentiel de création de valeur de ses ressources précieuses et renouvelables, offrant des services aux communautés locales, au pays et à la sous-région et contribuant de manière significative aux grands équilibres environnementaux de la planète". L'objectif attendu c'est une Guinée-Bissau positive, politiquement stable par un développement inclusif, la bonne gouvernance et la préservation de la biodiversité.

Le pays a également intégré les questions environnementales, le développement durable et la biodiversité dans ses politiques, stratégies sectorielles et plans d'action, notamment le Document de Stratégie nationale pour la Réduction de la Pauvreté phase II - DSRP II; Stratégie de sécurité alimentaire - faim zéro (2018-2030) ; Plan stratégique pour le secteur des pêches (2015-2020); Programme National d'Investissement Agricole - PNIA (2015-2020); Alignement du Plan d'Action de Lutte Contre la Désertification (PAN LCD) sur la stratégie décennale de CNULCD (2015); Stratégie nationale d'écotourisme – Guinée-Bissau Terre de biodiversité (2018-2023); Charte nationale de politique du tourisme élaborée et en cours d'approbation par le Conseil des ministres, entre autres. Ces mesures contribuent aux changements locaux qui peuvent avoir un impact sur la biodiversité au niveau régional et mondial.

La Guinée-Bissau participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion partagée des écosystèmes et facilite l'échange d'expériences techniques et le renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional. L'adhésion au Programme Régional de Conservation Marin - PRCM, depuis sa création, avec cinq autres pays de la sous-région Ouest Africaine, à savoir, le Cap Vert, Gambie, République de Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal. Ce qui a permis d'élaborer un document stratégique qui définit les orientations pour les acteurs de la zone côtière, en matière d'aires marines protégées des pays de la sous-région par les acteurs des zones côtières, pour les 20 prochaines années. Le pays est part et participe à divers projets sous-régionaux visant la gestion des ressources partagées, en particulier: (i) projet du courant de golf de Guinée; (ii) projet de gestion intégrée du grand écosystème marin des Canaries; (iii) plans d'action régionaux pour la conservation des raies, requins, tortues marines et cétacés; (iv) projet régional de gestion des pêches en Afrique occidentale (PRAO), entre autres.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Dernièrement, des approches multisectorielles intéressantes ont été définies, le secteur de la santé publique a créé un département de santé environnementale axé sur la gestion des polluants et l'assainissement. Récemment, on parle des questions liées aux zoonoses. Parallèlement, un réseau national "One Health" a été créé, et intègre les domaines de la santé publique, de l'environnement et de l'élevage, et un plan d'action est en cours d'élaboration.

Deux projets ont débuté en 2018, l'un visant à renforcer le réseau "Une Seule Santé et la création d'un laboratoire national intégrant les différents domaines et le second projet sur la comptabilité environnementale.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions susmentionnées appuient la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, dans la mesure où des actions d'intégration intersectorielle ont déjà été entreprises par le pays.

À ce jour, la compréhension des valeurs de la biodiversité n'est pas encore très claire, mais cette biodiversité est considérée comme l'axe central au plus haut niveau décisionnel, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs de Développement Durable **1**, **12** et **17** par la coordination et la cohérence des politiques et des institutions, le renforcement des partenariats multisectoriels pour le développement durable qui mobilisent et partagent connaissances, expertise, technologie et ressources financières, et la promotion de partenariats publics, public-privé et avec une société civile efficaces.

Objectif d'Aichi 3. *D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

La Guinée-Bissau a pris un certain nombre de mesures pour éliminer les incitations nuisibles à la biodiversité qui concernent principalement les subventions directes et indirectes à l'agriculture (y compris les engrais et les pesticides), à la sylviculture et à la production d'énergie qui sont associées à la production et gaspillage, aux inégalités sociales, à la surexploitation de la nature et à la consommation excessive. Dans d'autres cas, ceux qui encouragent la déforestation, la surexploitation des secteurs de la pêche et forestière et l'expansion urbaine. L'appui financier à l'agriculture risque de nuire à l'environnement et il n'existe toujours pas de politiques de subventions agricoles visant à réduire les pesticides et les pratiques non durables dans le pays, principalement liées à l'agriculture itinérante pratiquée sur l'ensemble du territoire national.

L'obligation d'effectuer des Etudes d'Impact Environnemental et Social avec les respectifs Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGAS) dans tous les projets de développement est une mesure mise en œuvre qui contribue à l'atténuation des effets négatifs sur la biodiversité marine et terrestre.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Le modèle d'aires protégées adopté en Guinée-Bissau intègre les communautés qui vivent à l'intérieur de ces zones et ont droit à un accès prioritaire aux ressources. Ce modèle est un atout et aussi un moyen de maximiser les incitations positives en créant des activités alternatives pour le développement local et durable à travers des micro-projets visant à réduire la pression sur les ressources de la biodiversité dans des sites stratégiques.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions décrites ci-dessus soutiennent la mise en œuvre du Programme de Développement Durable 2030, car la mise en place d'incitations positives pour les communautés locales est un facteur de croissance économique du pays et donc de protection de l'environnement.

Des décrets ont été élaborés et rendent obligatoire la mise en œuvre de mesures de compensation pour les communautés proches des zones où les ressources sont exploitées afin de réduire les impacts négatifs sur ces communautés.

Parmi les réussites, l'obligation d'effectuer des Etudes d'Impact sur l'Environnement avant l'exécution de tout projet de développement, ce qui n'est pas toujours le cas, contribue à la réalisation des **ODD 4** et **12**, en rationalisant les subventions inefficaces et en minimisant les impacts négatifs possibles sur l'environnement et par conséquent sur les communautés les plus vulnérables.

Objectif d'Aichi 4. *D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturel- les dans des limites écologiques sûres.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Selon les données existantes, la grande majorité de la population guinéenne (environ 80%) vit en milieu rural et dépend entièrement de l'exploitation des ressources naturelles, ce qui entraîne d'importants impacts anthropiques sur l'environnement et constitue une des principales menaces pour la biodiversité. Des mesures ont été prises par le pays pour déterminer la capacité d'exploitation de certaines ressources stratégiques et des efforts sont en cours pour réduire considérablement les pressions sur les écosystèmes par la construction de fours et de foyers améliorés qui réduisent la consommation de bois et d'autres méthodes améliorées pour l'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés.

Le Programme des cantines scolaires, soutenu par le Programme Alimentaire Mondial, adopte les achats locaux d'aliments directement aux agriculteurs familiaux pour les cantines, favorisant ainsi une plus grande participation scolaire et réduisant les inégalités liées au genre.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

La Guinée-Bissau est partie à la Convention sur le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et a été l'un des promoteurs du transfert du *Pterocarpus erinaceus* à l'Annexe II, avec un moratoire de 5 ans visant à réduire la coupe et la commercialisation du bois.

Depuis plus de cinq (5) ans, le pays développe et met en œuvre des politiques et stratégies de promotion d'un tourisme durable - l'écotourisme, basé essentiellement sur la création d'emplois pour les communautés locales et la promotion de la culture et des produits locaux.

Le pays a également promu des systèmes durables de production d'aliments et d'exploitation des ressources telles que les fours et les foyers améliorés, l'agriculture *bolanha* d'eau salée (sols inondés) avec le renforcement des digues, production durable de sel solaire, transformation des produits de la pêche, utilisation d'engins de pêche non nuisibles, entre autres, mais le recours aux produits chimiques synthétiques sont toujours privilégiées au détriment des produits agroécologiques et biologiques.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Le régime productif et alimentaire des communautés guinéennes sont étroitement liés à un ensemble de facteurs qui comprennent le modèle d'utilisation des terres, les cultures productives et les traditions culturelles qui leur sont associées, les mécanismes de mobilisation de la main-d'œuvre, la génération de revenus, l'épargne et l'investissement, et les priorités de consommation.

Les contributions décrites ci-dessus appuient la mise en œuvre du Programme de Développement Durable 2030 dans la mesure où tous les segments de la population participent aux audiences publiques sur les Etudes d'Impact Environnemental et Social.

Les actions développées par le pays contribuent à la réalisation des **ODD 1, 5, 8, 12, 14** et **15** à travers l'augmentation de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs, en

particulier les femmes, les agriculteurs familiaux et les pêcheurs, avec des initiatives diverses et encourageantes pour une production locale durable et avec des technologies adaptées dans certaines régions du pays, par des initiatives des ONG avec des indicateurs de succès ou par la récupération des espaces productifs comme moyen de prévenir les effets des changements climatiques, la construction d'infrastructures modernes pour la production et la transformation des produits de la biodiversité, notamment en termes d'influence des politiques publiques de consommation locale et naturelle, avec l'accent sur l'achat local d'aliments aux paysans issu de l'agriculture familiale pour les cantines scolaires, la création de la journée nationale de la consommation et également de fortes campagnes de sensibilisation sur la valorisation socio-économique des produits nationaux (i.e. *kil ki di nos ten balur – ce qui est à nous à de la valeur*).

Le savoir traditionnel doit également être récupéré et doit s'allier aux connaissances et technologies actuelles de conservation de l'environnement et à la réplication de la mobilisation de la main-d'œuvre dans le système de production traditionnel avec une durabilité basée sur le corporatisme et la solidarité.

L'un des secteurs les plus importants à cet effet est le système éducatif (ODD 4), qui est en cours de réforme afin d'intégrer dans le nouveau plan curriculaire, la discipline de l'éducation alimentaire et nutritionnelle.

Objectif d'Aichi 5. *D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

La perte d'habitat est la principale cause de perte de biodiversité en Guinée-Bissau. Les pertes dans la zone forestière se produisent sous forme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, ce qui affecte leur étendue et leur intégrité. Même en l'absence de données fiables, on peut dire que le déclin des habitats naturels est causé par les activités humaines (principalement les pratiques agricoles itinérantes, la monoculture d'anacardier, entre autres). Des causes indirectes ou profondes de la dégradation de la biodiversité sont également connues, notamment la pauvreté, la croissance démographique, les migrations et les processus institutionnels faibles de gestion de la biodiversité.

Pour inverser cette tendance, plusieurs initiatives sont mises en œuvre aux niveaux local et national, qui concernent la restauration de certaines zones dégradées, le reboisement, l'introduction d'innovations qui protègent l'environnement, l'éducation, la sensibilisation et l'information environnementale.

A cela s'ajoute l'engagement du gouvernement bissau-guinéen qui a porté la couverture du système national d'aires protégées à 26,3% du territoire national avec la création et le classement de deux (2) parcs terrestres à l'intérieur du continent, avec 3 corridors fauniques. Il est également important de souligner la création de 104 forêts communautaires, qui représentent environ 26 050 hectares et sont entièrement gérées par les communautés locales avec l'appui des ONG.

Parallèlement, pour une gestion efficace de ces zones, une Brigade Nationale de Protection de l'Environnement a été créée, et couvre l'ensemble du territoire national ce qui accroît le nombre de personnel dans les zones de conservation (gardes de la nature, garde nationale, techniciens, collaborateurs locaux).

La proposition d'une Ligne de Référence infranationale des émissions forestières pour le SNAP de la Guinée-Bissau a été soumise à la UNFCCC (janvier 2019). Ce FREL s'est basé sur les

différents inventaires forestiers réalisés dans le SNAP.

Veuillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

En 2012, lors du coup d'État, l'exploitation forestière a été incontrôlée. Une partie de ce bois a été confisquée et une partie de sa vente devrait être reversée à la restauration forestière.

En même temps, il y a une grande mobilisation des associations de jeunes, des scouts et de la société guinéenne me générale, dans le processus de reboisement pendant les journées environnementales.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions décrites ci-dessus appuient la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, le pays s'est efforcé de réduire la perte d'habitats naturels en investissant dans la diversification des sources d'énergie renouvelables, comme l'énergie solaire et le gaz. Il existe également de nombreuses initiatives visant à étendre les techniques qui réduisent l'utilisation du bois, comme les fours et foyers améliorés.

La prise de conscience de l'importance de la déforestation dans les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) a conduit à la création de mesures internationales favorisant la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière et la Guinée-Bissau a fait l'objet d'inventaires et de suivi forestiers qui ont contribué à l'élaboration de la 2^{ème} et 3^{ème} Communications Nationales et à l'établissement de scénarios de référence pour identifier les processus de dégradation forestière et comptabiliser la quantité de carbone stockée dans la biomasse forestière du pays.

Un projet "Community Based Avoided Deforestation Project in Guinea-Bissau" a été mis en œuvre dans le but de quantifier le carbone stocké dans les forêts et de développer une ligne de référence d'émissions de CO₂ dans deux parcs naturels de Guinée-Bissau et a été validé conformément aux Verified Carbon Standards (VCS) en 2015, permettant ainsi de réaliser des transactions sur le marché volontaire du carbone.

En outre, des programmes de sensibilisation à la plantation d'arbres sont mis en place dans tout le pays. Tout cela contribue à la réalisation des **ODD 7, 14 et 15**.

Objectif d'Aichi 6. *D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.*

Veuillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Au cours des deux dernières décennies, les ressources halieutiques ont été surexploitées en Guinée-Bissau, mais cette tendance est en train d'être corrigée par les mesures prises par le Ministère de la Pêche, à travers les orientations du Plan Stratégique pour le développement de la pêche formulé en 2015, qui comprend 3 axes (renforcement des capacités institutionnelles, gestion durable de la pêche artisanale et industrielle).

L'élaboration de Plans de Gestion des pêches pour les zones marines et côtières est également l'une des principales contributions à cet objectif. L'accès des communautés côtières aux ressources est amélioré pour limiter la surpêche des immigrants, par la mise en œuvre de diverses initiatives, telles que la cogestion des pêches dans les estuaires de la Guinée-Bissau (Buba, Cacine et Cacheu), l'appui à la valorisation et à la gestion durable des produits de la pêche artisanale, l'amélioration de la protection des parcs naturels et le développement de la pêche artisanale, l'appui à la pêche à petite échelle et à la construction du port de pêche de Alto Bandim à Bissau pour des flottes industrielle et artisanale.

En conclusion, la Guinée-Bissau a fait de grands progrès vers la réalisation de l'Objectif d'Aichi 6, mais la gestion durable des pêches demeure un défi. L'amélioration de la gouvernance dans ce secteur, avec une forte implication des communautés et des acteurs dans la gestion des ressources est essentielle, l'absence d'une flotte nationale de pêche industrielle, la présence de flottes subventionnées par l'étranger, de bateaux de pêche illégaux, l'insuffisance des moyens de contrôle et de surveillance de la pêche maritime, la faible gouvernance sectorielle et l'insuffisance de ressources financières et matérielles requièrent une attention accrue à cet important secteur de l'économie nationale.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

La dynamique autour de l'exploitation et de la gestion artisanale durable des ressources halieutiques a évolué ces dernières années. L'existence de groupes de pêcheurs autour des rivières qui luttent contre certaines pratiques de pêche, y compris l'utilisation d'engins interdits, la mise en place de périodes de repos biologique basées sur une gouvernance partagée autour de ces rivières, l'intégration des connaissances traditionnelles et le renforcement des capacités des communautés de pêcheurs dans la transformation et la valorisation des ressources halieutiques, la création de chaînes de valeur, l'alphabétisation des femmes, sont autant de mesures autour de cette ressource stratégique et principale source de devises du pays.

Toutes ces actions s'inscrivent également dans un cadre plus global qui vise à accroître les avantages économiques pour les Petits États Insulaires en Développement et les Pays les Moins Avancés, à laquelle la Guinée-Bissau est partie, pour l'utilisation durable des ressources marines, notamment par la gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.

Il existe actuellement des projets de développement mises en œuvre et que s'adaptent aux plus vulnérables et sensibles aux questions de genre, avec des programmes d'alphabétisation permettant à tous, et en particulier aux femmes, d'acquérir des connaissances de base en mathématiques.

Aussi, les politiques axées sur le développement sont encouragées pour soutenir la dynamisation du secteur de la pêche, la création d'emplois et sa formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux microcrédits, tels que le projet Rias do Sul, financé par l'UEMOA.

Des mesures sont également prises pour réglementer la collecte et réduire la surpêche, qui est illégale, non déclarée et non réglementée, et pour mettre en œuvre des plans de gestion des pêches dans les AMP qui représentent environ 12% des zones côtières et marines. Ces zones font l'objet de la recherche scientifique.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions décrites ci-dessus appuient la mise en œuvre du Programme de Développement Durable 2030 dans la mesure où le pays a pris des dispositions pour

réglementer le secteur de la pêche afin que les stocks de ressources soient gérés de manière durable.

La pêche artisanale fournit des moyens de subsistance aux populations les plus pauvres tout en soutenant l'économie du pays. Tandis que la pêche industrielle assure la devise du pays par le biais d'accords de pêche.

Cette activité fait intervenir des personnes de tous sexe et de tous âge, contribuant à la réalisation des **ODD 1, 6, 12 et 14**.

Meta de Aichi 7. *D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

L'agriculture guinéenne est de type extensif, dominée par un système agricole traditionnel qui utilise peu d'intrants agricoles. En fonction de la superficie cultivée, son impact sur la biodiversité est fortement accru par la réduction des délais de mise en jachère. Elles dépendent fortement des précipitations et la production ne sert qu'à satisfaire les besoins alimentaires de la famille. L'amélioration des rendements de la production agricole pour lutter contre les effets de l'agriculture extensive et itinérante est la première mesure prise par le gouvernement guinéen pour améliorer la production agricole, atteindre l'autosuffisance alimentaire et, en même temps, assurer la durabilité de l'activité par la protection environnementale.

En 2015, le Gouvernement a élaboré le Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2020 "Terra Ranka" dans lequel il réaffirme la priorité du Gouvernement en fixant des orientations pour la transformation du secteur agricole: *"D'ici 2025, la Guinée-Bissau sera une économie diversifiée qui reposera sur les quatre moteurs de la croissance: agriculture et agro-industrie, pêche, tourisme et mines. L'agriculture et l'agro-industrie reposent sur le développement des secteurs de l'anacardier et du riz"*.

Parallèlement, la Direction en charge du secteur agricole a mis en œuvre des documents stratégiques tels que le PNIA, la Charte de la politique de développement agricole (CPDA), qui présente de manière cohérente les différentes politiques sous-sectorielles (agriculture, élevage et foresterie) et leurs interactions avec d'autres secteurs, notamment la pêche, les infrastructures, l'environnement, l'éducation, la promotion des femmes et le commerce. Selon le CPDA, les objectifs généraux de la politique agricole sont de garantir la sécurité alimentaire, d'accroître et de diversifier les exportations agricoles, d'assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agroforestières et pastorales et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales. Ces quatre objectifs devraient permettre: l'accroissement de la production alimentaire par habitant, le renforcement de la disponibilité des produits alimentaires (marchés et stockage), l'amélioration des revenus des populations et l'accès financier aux produits alimentaires et la préservation du capital naturel (forêts, sols, eau et pêche) par une exploitation appropriée.

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) a été révisé en 2014 à la suite des directives du NEPAD. Quatre (4) thèmes majeurs ont été identifiés, visant à accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Parmi les piliers inclus dans le PNIA: Pilier 1: Augmenter de manière durable les superficies cultivées et disposer de systèmes fiables de contrôle de l'eau; Pilier 2: Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés; Pilier 3: Accroître l'approvisionnement en produits alimentaires, réduire la faim et améliorer les stratégies et les palliatifs en cas de crise alimentaire; Pilier 4: Améliorer la recherche agricole et l'adoption et la

diffusion des technologies.

Le Plan d'Aménagement du Territoire est inexistant en Guinée-Bissau et constitue l'un des facteurs essentiels de la dégradation des écosystèmes. Seules les aires protégées intègrent un zonage spatial avec des règles spécifiques pour l'exploitation des ressources existantes. Des expériences d'aménagement agro-écologique ont été menées en 2016 dans trois (3) régions du pays, à savoir Bafáta, Quinára et Tombali avec des cartes d'aptitude agro-écologique pour 17 cultures.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Les aires protégées sont les seules à avoir un plan de zonage ou d'aménagement clairement identifié avec trois (3) zones spécifiques, la zone de conservation intégrale, la zone tampon et la zone de développement.

L'agriculture et la sylviculture étant des activités permanentes et de subsistance des communautés rurales, il est indispensable de procéder à des inventaires forestiers permanents afin de s'assurer que les règles dans les plans d'aménagement et les règlements internes sont effectivement respectées.

D'autres initiatives peuvent également être citées, telles que les actions de gestion communautaire des forêts, à savoir, la création de 104 forêts communautaires classées, et des expériences d'aquaculture et d'ostréiculture, qui sont encore très peu développées.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions décrites ci-dessus appuient la mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, le pays ayant entrepris des efforts de gestion durable des ressources forestières, basés notamment sur la création d'aires protégées et des actions de reboisement. Le pays compte également 4 zones agro-écologiques contribuant à la réalisation des ODD 1, 2, 12 et 15.

En prenant des mesures urgentes et importantes pour réduire la dégradation des habitats naturels, enrayer la perte de biodiversité et assurer une répartition juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès adéquat aux ressources génétiques.

La Guinée-Bissau a également été l'un des promoteurs du transfert du *Pterocarpus* à l'Annexe II de la CITES et d'un moratoire au niveau national pour arrêter le trafic de cette espèce de flore fortement menacée.

Objectif d'Aichi 8. *D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et de la diversité biologique.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Pour la Guinée-Bissau, il a été difficile de mettre en œuvre l'objectif 8 sur la pollution. Cette thématique commence à s'aggraver, car les différentes sources de pollution n'ont pas encore été identifiées.

Dans l'agriculture, l'utilisation des intrants agricoles reste faible. Dans l'horticulture

commerciale, pratiquée principalement par des femmes, le taux d'utilisation des engrais organiques est déjà plus élevé et certains effets se font déjà sentir sur la biodiversité.

Ainsi, la pollution est devenue, ces dernières années, un grave problème international et, en Guinée-Bissau, les données sont encore fragmentées et ses impacts sur l'atmosphère, dans les eaux souterraines, des eaux intérieures et marines sont extrêmement localisés et peu connus.

La forme de pollution la plus courante et qui couvre la quasi-totalité du territoire national est plus étroitement liée à l'assainissement, qui est inexistant dans le pays et à l'utilisation de composants en plastique, utilisés à la fois pour transporter les déchets ménagers périssables et aussi comme support pour certains aliments et dans de rares cas, son utilisation dans la cuisine. Par la force du courant, ces plastiques se retrouvent en grande quantité sur les plages, sur les fonds marins et dans les rivières intérieures.

Conscient de la gravité de ce problème, le Gouvernement bissau-guinéen a pris plusieurs mesures pour lutter contre ce fléau et a été l'objet du décret-loi n° 16/2013 qui interdit la fabrication, l'importation et la commercialisation des sacs en plastique à base de polyéthylène. Cette loi est encore inefficace, mais elle sera renforcée par l'application de taxes environnementales.

Le lancement du projet “*One Health*” REDISSE, en 2018, financé par la Banque Mondiale, qui couvre les secteurs de la santé humaine, animale (domestique et sauvage) et environnementale (pollution, habitats et autres) sera une valeur ajoutée qui contribuera à la réalisation de cet objectif.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Des recherches scientifiques sur la pollution marine ont été menées dans l'Archipel des Bijagós, fournissant ainsi des informations sur les niveaux de pollution de cette zone de pêche artisanale d'extrême importance pour le pays, en particulier:

- L'évaluation des microfibres en plastique et d'autres microfibres dans les sédiments, les macroinvertébrés et les oiseaux marins de trois zones humides intertidales en Europe du Sud et en Afrique de l'Ouest (2017);
- Les évidences d'une accumulation de cadmium contrastante par rapport à d'autres éléments dans *Senilia senilis* et *Tagelus adansonii* (2017);
- Le suivi des micropolluants dans les sédiments et les mollusques bivalves en vue de l'établissement de leur niveaux de référence pour le milieu marin dans le PNMJVP, Guinée-Bissau (2016);
- L'estimation des valeurs de fond du mercure dans les sédiments et le biote de l'Archipel des Bijagós, Guinée-Bissau (2016).

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions décrites ci-dessus soutiennent la mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, car le pays a mis en œuvre certaines actions et en raison également de l'obligation de réaliser les EIE avec des actions de résilience. Le pays contribue ainsi à la réalisation des **ODD 3, 12 et 14**.

Objectif d'Aichi 9. *D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes la diversité biologique.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

En Guinée-Bissau, il existe encore peu d'informations sur les Espèces Exotiques Envahissantes - EEE. Selon la Convention sur la Diversité Biologique, les Espèces Exotiques Envahissantes proviennent d'autres régions géographiques et entrent et s'adaptent dans d'autres régions, où elles n'étaient pas présentes, prolifèrent de façon incontrôlable et passent à représenter une menace majeure pour les espèces natives, pour la santé humaine et les activités socio-économiques, en particulier dans l'agriculture et l'élevage et pour l'équilibre des écosystèmes, occupent et transforment les habitats pour leur meilleure adaptation.

La problématique des EEE au niveau national est plus ressentie dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, en particulier ces dernières décennies, en raison des dommages qu'il cause directement à ces secteurs traditionnels et de subsistance pour les communautés locales, qui sont d'une importance capitale pour l'économie nationale. Chaque année, les institutions compétentes des Services de Protection Végétale et celles des Services concernant de la Direction générale de l'Elevage sont confrontées avec peu de moyens logistiques et techniques dans la lutte contre les ravageurs, les insectes et les parasites qui attaquent les espèces fruitières et céréalières et dans la lutte contre les parasites des bovins, caprins et porcins, qui provoquent de lourdes pertes économiques, incalculables au niveau national.

En ce qui concerne les espèces végétales, une quarantaine d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ont été identifiées, dont certaines ont une grande capacité d'adaptation et de multiplication. Tout récemment, un article a été publié dans *BioInvasions Record* (vol.8) sur les premiers signalements et tendances de l'expansion de *Chromolaena odorata* en Guinée-Bissau (Catarino L, Indjai B, Duarte MC, Monteiro F, 2019). Une espèce exotique envahissante d'origine américaine, introduite accidentellement au Nigeria en 1937 et qui envahit actuellement plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Il n'y a pas d'avancées majeures à ce sujet, mais une étude récente a fait le Premier signalement de la moule envahissante *Arcuatula senhousia* (Benson, 1842) (Mollusca: Bivalvia: Mytilidae) en Afrique occidentale: *First record of the invasive Asian date mussel Arcuatula senhousia (Benson, 1842) (Mollusca: Bivalvia: Mytilidae) in West Africa, 2018*. Publié dans le *Journal of Natural History* (<https://doi.org/10.1080/00222933.2018.1545058>). Ce qui démontre que les invasions biologiques peuvent avoir de graves conséquences pour les communautés autochtones. La moule asiatique *Arcuatula senhousia* est une espèce asiatique qui a été introduite accidentellement dans les zones côtières de l'Amérique du Nord, de l'Océanie et de la Méditerranée, avec un impact significatif sur les communautés benthiques locales. L'article présente le premier signalement de cette espèce en Afrique de l'Ouest, où un spécimen vivant a été trouvé dans une vasière au large de l'île de Bubaque, dans l'archipel des Bijagós en Guinée-Bissau. Compte tenu de l'importance des communautés benthiques pour l'hivernage des oiseaux côtiers et la pêche locale dans cette zone humide clé d'Afrique de l'Ouest, et compte tenu du comportement envahissant de cette espèce de moule asiatique, il est recommandé un suivi supplémentaire pour confirmer si une population autonome s'est établie dans cette zone.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions décrites ci-dessus appuient la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable une fois que le pays a commencé à développer une base de données sur

les EEE. Avec ces actions, le pays appuie la mise en œuvre de certains des principes de base du programme 2030, y compris les connaissances nécessaires pour contenir ce fléau mondial.

Enfin, des campagnes de sensibilisation sur les EEE, ses conséquences et les mécanismes de contrôle sont diffusées sur les radios communautaires. Cela contribue à la réalisation des ODD **12** et **15**, en aidant à prévenir et à réduire considérablement l'impact des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes terrestres et aquatiques.

Objectif d'Aichi 10. *D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

La mangrove est l'un des écosystèmes les plus représentatifs de la zone côtière de Guinée-Bissau, elle couvre toute la zone côtière et pénètre jusqu'à 150 km à l'intérieur du territoire. Les données indiquent que la superficie totale des mangroves du pays est de l'ordre de 338 652 ha, couvrant environ 9 % du territoire national. Mais il s'agit d'un écosystème extrêmement vulnérable qui est soumis à de fortes pressions d'origines diverses, qui se manifestent par une forte érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer et la progression saline.

En ce qui concerne les écosystèmes de mangroves, contrairement aux tendances de dégradation d'autres pays, la Guinée-Bissau a enregistré ces dernières années une augmentation considérable de sa superficie, contribuant naturellement par ses fonctions à protéger la zone côtière.

Pour préparer la loi sur la conservation et la gestion des mangroves en Guinée-Bissau, il a été mené dans le but d'évaluer l'extension nationale actuelle des mangroves et l'évolution de sa superficie au cours des 43 dernières années (1973 à 2015). Sur la base des images satellite Landsat 2014, il a été possible de cartographier 3128 km² de mangroves de la Guinée-Bissau, qui occupe 8,66% du territoire national. Les mangroves occupaient 400,6 km² du PNTC en 2015 et l'analyse de son évolution au cours des 43 dernières années révèle que la superficie actuelle est de 3,8% supérieure à celle enregistrée en 1973, avec une extension supplémentaire de 14,66 km². Cette augmentation comprend les zones de mangrove régénérées, ainsi que de nouvelles zones où la mangrove a s'est installée. La loi sur les mangroves, qui doit encore être révisée, constitue une réponse effective aux besoins de conservation et de mise en valeur des mangroves de Guinée-Bissau.

Un certain nombre d'inventaires forestiers ont été réalisés et ont abouti à l'élaboration de plans d'aménagement et de plans de surveillance et de suivi des forêts, dont des forêts de mangroves, notamment dans le PNTC, PNLC, PNC et le complexe DBT.

Le pays a également adhéré à la Charte sous-régionale de la Mangrove, sous la coordination du Partenariat Régional pour la conservation Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). Cette Charte a été incorporée à la Convention d'Abidjan à laquelle la Guinée-Bissau est partie.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

En Guinée-Bissau, les communautés rurales entretiennent des relations harmonieuses avec la mangrove et reconnaissent le rôle qu'elles jouent dans la sécurité alimentaire et la fourniture de services de base pour répondre à leurs besoins; dans ce contexte, diverses activités ont été menées avec le soutien de la communauté, en particulier, la restauration et le repeuplement des mangroves dans les zones les plus dégradées et l'utilisation de la Régénération Naturelle

Assistée (ARN), la récupération des digues pour favoriser le développement de l'agriculture des *bolanha* (sols de mangroves inondées), l'utilisation de nouvelles techniques salicoles (sel iodé) pour réduire l'utilisation du bois et l'émission de fumées et des activités ostréicoles, les deux sous la responsabilité des femmes.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions décrites ci-dessus appuient la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, car le pays a conservé une partie importante de la mangrove et a déjà rédigé un projet de loi sur les mangroves.

De même, en vue de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles dans tous les pays, il existe toute une dynamique autour de la mangrove, avec diverses actions intégrant une forte composante communautaire, la sensibilisation dans les radios communautaires, le renforcement des capacités, etc. Ces actions contribuent à la réalisation des Objectifs de Développement Durable **13, 14 et 15**.

Objectif d'Aichi 11. *D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.*

Veuillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Dans le domaine des aires protégées, la Guinée-Bissau a enregistré les plus grands succès, remplissant son engagement international d'étendre la superficie du SNAP d'environ 15% à 26,3% du territoire national à travers la création de 5 nouvelles unités de conservation, soit deux parcs nationaux et trois corridors écologiques, augmentant significativement la représentativité des écosystèmes du SNAP. Les nouvelles aires protégées créées dans le cadre de cette extension sont situées dans le bassin du fleuve Corubal, un connecteur extrêmement important au niveau sous-régional, notamment en ce qui concerne la grande faune migratrice. Ces parcs de nouvelle génération intègrent des corridors écologiques pour accroître la connectivité entre les parcs de l'intérieur continental et les parcs les plus côtiers.

La plupart de ces parcs fonctionnent avec l'application de leurs principaux instruments de gestion, à savoir le Décret-loi sur les aires protégées, les décrets de création respectifs, les plans de gestion, les plans de zonage, les règlements internes et les plans d'affaires respectifs. L'efficacité de la gestion des aires protégées est évaluée périodiquement sur la base de différents instruments (IMET, PPAM...). Tous fonctionnent de manière inclusive et participative, impliquant les communautés et leurs représentants, l'État, les ONG et les représentants de la société civile.

Des actions de patrouille et de surveillance sont régulièrement menées à terre et en mer, afin de prévenir les perturbations et les dommages à l'intérieur des parcs du Système National des Aires Protégées - SNAP.

Il existe des actions de recherche quasi permanentes, en partenariat avec les institutions de recherche nationales, sous-régionales et européennes, qui sont complétées par la mise en œuvre d'un système de suivi et de contrôle du SNAP basé sur des indicateurs clés et transversaux

pour chacune des AP du SNAP, ce qui permettra de suivre et de contrôler les aspects écologiques, sociaux et économiques de chaque AP.

La valorisation du potentiel écotouristique du SNAP est en cours, notamment par l'expansion des offres écotouristiques et le renforcement du cadre juridique de cette activité. Il convient de noter qu'il y a eu une augmentation considérable des flux touristiques ces dernières années, en particulier vers les AP du SNAP.

Actuellement, le système de conservation national comprend 8 parcs, 3 corridors écologiques, 1 RBABB, 4 sites Ramsar officiellement reconnus, 104 forêts communautaires et il est en cours le processus de nomination de la Réserve de Biosphère de Bolama-Bijagós au site du Patrimoine Naturel Mondial et la perspective de créer une nouvelle réserve de biosphère sur les "îles terre de Manjac". Il existe également des potentiels de créer des aires protégées transfrontalières (avec la République de Guinée et le Sénégal).

Le respect des engagements pris par la Guinée-Bissau est également illustré par l'élaboration de la stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité et des aires protégées (2014-2020).

Malgré la création de la Fondation BioGuinée (FBG) comme mécanisme alternatif de financement des activités de conservation de la biodiversité, le risque de viabilité financière du SNAP persiste, en raison de la lenteur de la capitalisation de cette fondation et de la forte dépendance vis-à-vis des projets de court et moyen terme.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Le modèle d'aires protégées adopté par le pays, intègre les communautés "Parc avec populations et pour les populations", ce modèle de gestion a ses avantages car l'ensemble du processus de gestion doit être réalisé en concertation avec les communautés locales. Les différentes actions de conservation et de suivi doivent, tout au long du processus de gestion, intégrer les communautés locales et les savoirs traditionnels.

Pour chaque unité de conservation, il existe un organe officiel et décisif appelé Conseil de Gestion, composé de 26 membres, dont 13 issus des communautés locales et les 13 autres des institutions étatiques.

Ce modèle facilite le processus de conservation et donne un accès prioritaire aux ressources pour les communautés locales vivant dans ces territoires.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions décrites ci-dessus appuient la mise en œuvre du programme de développement durable 2030. C'est dans cet esprit que la Guinée-Bissau a procédé à l'extension de la superficie des aires protégées en augmentant significativement la représentativité des écosystèmes au sein du SNAP pour une conservation efficace des ressources stratégiques. Ces actions contribuent à la réalisation des ODD **6, 11, 14** et **15**.

Objectif d'Aichi 12. *D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette

description.

La Guinée-Bissau est partie contractante de deux importants accords multilatéraux sur l'environnement qui traitent directement de la question des espèces menacées, à savoir la Convention sur le Commerce International d'Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) et la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune Sauvage (CMS).

Parmi les principales espèces marines menacées d'extinction en Guinée-Bissau figurent les tortues marines, les lamantins, les dauphins et les baleines. Le pays a donc élaboré des plans d'action nationaux pour la protection et la conservation des deux premières espèces. La sensibilisation et le suivi des sites de nidification des tortues marines sur les plages les plus importantes dans les aires marines protégées sont très concluants et encourageants et méritent d'être étendus aux sites potentiels identifiés sur la côte guinéenne.

Pour les espèces de la faune terrestre, les extinctions peuvent dans de nombreux cas être évitées en protégeant des habitats importants (forêts, savanes et autres écosystèmes terrestres) ou en s'attaquant aux causes directes spécifiques du déclin de ces espèces (braconnage, espèces exotiques envahissantes, pollution et maladies). La plupart des espèces menacées font partie des cibles de conservation dans les aires protégées.

La connaissance de la biodiversité s'est considérablement améliorée, en particulier pour certaines espèces, grâce aux activités de recherche menées et en cours, notamment sur les tortues marines avec un fort accent sur les tortues vertes, l'espèce la plus fréquente en nombre dans les eaux et les plages de Guinée-Bissau; les chimpanzés et autres primates, dans le cas du chimpanzé, tout le sud-ouest de la Guinée-Bissau est considéré comme une zone critique pour sa conservation; la sous-espèce du perroquet gris (*Psittacus timneh*), les oiseaux migrateurs d'Europe du Nord et les résidents; le Lamantin (*Trichechus senegalensis*), très commun dans les eaux intérieures de Guinée Bissau, l'hippopotame, entre autres.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Dernièrement, le pays a beaucoup évolué dans le domaine de la recherche scientifique avec l'utilisation d'innovations technologiques qui fournissent des éléments et des informations d'une extrême importance sur la dynamique, l'utilisation des espaces de certaines espèces migratrices menacées et qui choisissent la Guinée-Bissau comme zone de frai ou d'alimentation, notamment les tortues marines et les échassiers.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions décrites ci-dessus appuient la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, le pays ayant mis en place un système de suivi des populations d'espèces rares et menacées d'importance internationale et de leurs habitats. Par ces actions, le pays contribue à la réalisation des **ODD 14** et **15**.

Objectif d'Aichi 13. *D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif

d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Avec la perte avérée de la biodiversité agricole, on peut dire que la diversité génétique des espèces locales est en déclin en Guinée-Bissau.

Les cadres réglementaires pour la biotechnologie et la biosécurité n'ont pas encore été développés, mais des actions ciblées sont menées, à savoir: la création de banques de gènes pour différents fruits (agrumes, mangue, banane), gérées par l'Institut National de Recherche Agricole (INPA) et les céréales gérées par certaines ONG; des actions de multiplication de semences et propagules végétales dans les centres de Contuboel, Caboxanque, Carantabá et Coli. Il convient de mentionner que ces centres n'ont pas les capacités techniques nécessaires pour remplir leur mandat; il a été établi un système d'alerte rapide pour les races animales et les espèces végétales menacées. Dans le domaine de l'élevage, il existe un réseau de surveillance et un système d'alerte rapide dans le domaine de la santé animale; dans le domaine des végétaux, il existe également un système d'alerte auprès des services de protection des végétaux, où sont fait des interventions dans les champs agricoles des communautés, pour lutter contre les ravageurs et les maladies observés; dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution des plans de gestion pour la diversité génétique des plantes et animaux domestiques menacés, il existe un code de l'élevage validé en 2018 et qui attend l'approbation par le Conseil des ministres, il existe également un Plan National d'Investissements Agricoles (PNIA) et une Charte de Politique Agricole.

En ce qui concerne l'amélioration génétique des races locales et l'introduction de races améliorées d'animaux à cycle court, cette mesure est récurrente dans certaines communautés, grâce au soutien de projets financés par des partenaires au développement et des ONG nationales et internationales, dans lesquels des espèces améliorées sont introduites dans le milieu paysan afin d'améliorer les races locales.

Veuillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

La Direction générale de l'élevage effectue des recensements et la caractérisation morphogénétique des ruminants, des bovins et des ovins; parallèlement sont identifiés et décrits la nature des risques d'érosion génétique ainsi que les mesures de conservation appropriées à travers le service de protection épidémiologique.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les contributions décrites ci-dessus appuient la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, car le pays dispose de programmes et d'institutions de recherche sur les ressources génétiques animales et végétales. Le pays soutient ainsi la mise en œuvre de certains des principes de base du programme 2030, notamment le principe de la mobilisation des connaissances, de l'expérience et des technologies pour la conservation appropriée des ressources génétiques, contribuant ainsi à la réalisation des **ODD 2, 12 et 15**.

Objectif d'Aichi 14. *D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.*

Veuillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette

description.

La Guinée-Bissau fournit une variété de biens et de services à travers des écosystèmes et de la biodiversité (bois, bois de chauffe, nourriture, emploi, médicament, loisirs, tourisme, culture, recherche, etc.) qui sont les principaux moyens de subsistance d'une proportion importante des populations rurales et vulnérables.

La reconnaissance de l'importance des services écosystémiques devient familière à l'ensemble de la population, des zones urbaines aux zones proches des forêts. A travers le processus de conservation, des efforts ont été entrepris pour appuyer la protection et la conservation d'une gamme représentative de tous les groupes d'écosystèmes naturels présents sur le territoire national (forêts, savanes, lagunes, mers, zones humides...) et les services que ces écosystèmes fournissent, encourageant la participation pleine et effective des acteurs concernés, en particulier des communautés locales. Ces acteurs sont impliqués dans la création d'un réseau d'aires protégées, y compris la création de 4 sites Ramsar et 104 forêts communautaires.

Malgré cela, on dispose de peu d'informations sur la valeur réelle des services rendus par ces écosystèmes en Guinée-Bissau. A l'exception de quelques études ponctuelles réalisées, en particulier: (i) étude de la valeur économique du Parc Naturel des Mangroves de Cacheu; (ii) évaluation des services de provisionne t de régulation des mangroves de Guinée-Bissau, mémoire de Master (2018); (iii) plusieurs études sur la pharmacopée traditionnelle et inventaire des sites sacrés (forêts et îles); (iv) rapport du projet de renforcement des capacités de la société civile pour le suivi de la gestion des ressources naturelles en Guinée-Bissau - DCI-NSAPVD/2015/371-596 (2016-2018); (v) rapports d'évaluation Rio+20 et des Petits États Insulaires en Développement; (vi) processus de candidature de la RBABB comme patrimoine naturel et culturel.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

En 2018, a débuté le projet de comptabilité environnementale qui vise à développer les capacités techniques et institutionnelles nécessaires pour procéder à une évaluation économique des biens et services environnementaux potentiellement impraticables par les politiques, programmes, plans et projets de développement. Parmi les principales activités du projet figurent le renforcement des capacités des acteurs clés, la création d'outils de suivi et de valorisation des ressources naturelles et des activités de sensibilisation.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

En mettant en œuvre ces actions, la Guinée-Bissau réaffirme son engagement de protéger l'environnement en général et d'améliorer les conditions de vie des populations qui vivent des services rendus par les écosystèmes. Le pays a démarré l'adoption des mesures utiles pour assurer le développement durable et le bien-être de l'ensemble de la population. Cela contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable **1, 2, 4, 5, 10, 14** et **15**.

Objectif d'Aichi 15. *D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette

description.

En Guinée-Bissau, de grands efforts ont été faits pour accroître la résilience des écosystèmes par la mise en œuvre et le suivi de projets et de programmes tels que la séquestration du carbone et la restauration de la biodiversité. Cet objectif est axé sur la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, dans ce contexte, une feuille de route de préparation du REDD+ a été élaborée en 2016 et est structurée en quatre composantes: (i) l'information, la participation et la consultation, (ii) le cadre de gestion et de mise en œuvre des activités de préparation au REDD+, (iii) la préparation de la stratégie nationale REDD+, et (iv) l'élaboration du niveau national de référence des émissions de GES (FREL), et un système national d'information pour le suivi et les sauvegardes (SIS).

La stratégie met également l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales à travers des activités de développement alternatif aux pratiques agricoles non durables et à la consommation de bois énergie, principalement dans les aires protégées du SNAP.

La Guinée-Bissau, étant que Petit État Insulaire en Développement, a mené des évaluations et des recherches sur la vulnérabilité, les risques et les méthodes d'adaptation afin d'améliorer la résilience des écosystèmes prioritaires et de mobiliser des fonds pour des projets de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.

La restauration est encore une activité très importante et le programme "Récupération, plantation et repeuplement des mangroves", dans différentes régions du pays et en particulier dans les zones côtières; la recherche sur le terrain, pour l'utilisation de nouvelles techniques appelées Régénération Naturelle Assistée (ARN), en collaboration avec d'autres institutions, sont les actions actuellement menées dans le pays pour atteindre cet objectif.

Des projets ont également été lancés dans le domaine des énergies renouvelables, pour la construction d'installations solaires photovoltaïques dans différentes villes, notamment à Bambadinca avec 312 KW, en service depuis 2015 et à Bissorã avec 500 KW, en 2018, mais qui n'est toujours pas en fonctionnement.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

La création de Mécanismes pour faciliter l'introduction sur le marché du carbone "Crédits Carbone" est l'un des grands défis entrepris par le pays, et deux (2) projets pilotes ont déjà été mis en œuvre au niveau des aires protégées (AP) pour la quantification du carbone et l'établissement de Lignes de Référence pour les émissions forestières (FREL), dans le SNAP soumis depuis février 2019. Ce document du FREL, appelé infranational, intègre la composante terrestre des 8 aires protégées du Système national des aires protégées de Guinée-Bissau, qui représente 750 000 hectares.

La moyenne historique des émissions associées à la déforestation (2007-2015) dans le SNAP a été estimée à 67 805.5t CO₂-e an⁻¹. Une mission d'évaluation est prévue en juillet 2019.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

En mettant en œuvre ces actions, la Guinée-Bissau réaffirme son compromis avec la protection de l'environnement en général et le renforcement de la résilience des écosystèmes aux changements climatiques en particulier. Ainsi, le pays a pris des mesures pour assurer la conservation effective des zones d'intérêt pour la biodiversité à travers sa gestion durable. La forte implication des communautés rurales dans la mise en œuvre de ce programme est une contribution à la réduction de la vulnérabilité des populations aux effets des changements climatiques et à l'atténuation des émissions de GES. Cette participation est cohérente et

contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable **13** et **15**.

Objectif d'Aichi 16. *D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Le Protocole de Nagoya a été ratifié par le pays en 2013 et a établi des lignes directrices pour le rapport intérimaire sur l'application du Protocole.

La SNAPDB 2015-2020 validé par le Gouvernement en 2015 prévoit dans l'objectif 16 la pleine opérationnalisation du Protocole de Nagoya.

Un projet de loi sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation en Guinée-Bissau a été élaboré et attend son adoption. Parallèlement, et dans le but d'améliorer la connaissance sur les mécanismes opérationnels d'accès aux ressources et partage juste et équitable des bénéfices qui en découlent, le pays a mis en œuvre un projet de sensibilisation et d'éducation environnementale pour les agents de développement local sur la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles en Guinée-Bissau, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (2017) et a organisé des ateliers de sensibilisation avec des guérisseurs, chercheurs et décideurs aux défis du Protocole de Nagoya.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

La loi foncière, promulguée en 1998 (loi 5/98), établit que ce bien est la propriété de l'État, mais qu'il peut être destiné à un usage privé dans les zones appelées d'us et coutumes (principalement en milieu rural) ou sur des terrains ayant fait l'objet d'un contrat de concession entre l'État et une personne physique ou morale. Cette loi stipule en outre que toute utilisation des terres doit tenir compte de la valeur écologique et assurer la protection des sols.

La loi foncière, qui régit le régime juridique de l'utilisation des terres privées, intégrée dans le domaine public de l'État, prévoit un mécanisme fiscal visant à accroître l'efficacité de l'utilisation des terres, à décourager la constitution ou l'entretien de grandes parcelles de terre dont le propriétaire est incapable de tirer une rentabilité économique. En outre, il prévoit une forte composante coutumière. La loi a récemment été révisée et est en cours d'application.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

En mettant en œuvre ces actions, la Guinée-Bissau réaffirme son engagement en faveur de la protection de l'environnement en général et de la gestion durable des ressources naturelles et en particulier des ressources génétiques. Le pays prend donc des dispositions utiles et nécessaires pour assurer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Dans cette optique, le pays contribue à la réalisation des **ODD 12, 14** et **15**.

Objectif d'Aichi 17. *D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

La Guinée-Bissau a élaboré et validé sa Stratégie Nationale de Conservation de la Biodiversité et son Plan d'Action 2015-2020. Ce document a pour base les Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité mondiale avec des objectifs nationaux déclinés en mesures. L'accent a été mis sur une approche de gestion décentralisée impliquant toutes les parties prenantes et en particulier les communautés locales.

L'instabilité politique cyclique dans le pays a eu des effets négatifs sur la mise en œuvre effective de cet objectif. Malgré l'existence de nombreux comités nationaux liés à d'autres conventions similaires, à savoir, celles sur les changements climatiques, la coopération dans la lutte contre la pollution (Convention d'Abidjan), les zones humides, la désertification et bien d'autres, rendre le Comité National de la Biodiversité effectif conformément aux exigences conventionnelles, à savoir la Convention sur la diversité biologique, a contribué à cette classification.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

La Guinée-Bissau est Partie de plusieurs conventions et les respectifs protocoles, qui contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, en particulier: Convention sur la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage (CMS); Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel; Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar); Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; Convention d'Abidjan; Convention MARPOL; Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone; Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; Convention instituant l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (UICN); Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe; Convention sur les mouvements transfrontières et l'élimination des déchets dangereux; Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains pesticides et produits chimiques dangereux qui font l'objet du commerce international - PIC; Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; Convention de Bamako sur l'interdiction de l'importation en Afrique et le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux en Afrique.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Grâce à cet objectif, le pays a pris des dispositions utiles et nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANDB 2015-2020) grâce à une synergie entre les parties prenantes. Dans cette perspective, certains outils de mise en œuvre ont été élaborés dans le cadre d'un processus participatif et inclusif. En outre, certains outils (lois, plans d'intégration, etc.) permettant de traiter les questions de biodiversité au niveau sectoriel sont disponibles dans le pays pour contribuer à la réalisation des **Objectifs du Développement Durable 17**.

Objectif d'Aichi 18. *D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la*

conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Environ 80% de la population guinéenne vit dans les zones rurales et dépend étroitement et traditionnellement de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles. Ces communautés locales possèdent des connaissances traditionnelles qui peuvent contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Ces connaissances traditionnelles sur les ressources naturelles, accumulées au fil des générations, sont respectées et se reflètent de plus en plus dans la mise en œuvre de la Convention dans le pays, avec la possibilité de participer pleinement et efficacement à la conservation, restauration et à la gestion des terres sur lesquelles ils ont des droits ou un contrôle.

Il a également été reconnu que les relations culturelles et spirituelles sont essentielles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, car les communautés locales sont des groupes d'experts et des gardiens des connaissances environnementales. Certains documents stratégiques nationaux tiennent déjà compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales en matière de conservation de la diversité biologique.

Afin de valoriser les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales en matière de biodiversité, certaines initiatives visant à promouvoir les initiatives traditionnelles liées à la biodiversité ont été entreprises.

L'intégration des connaissances et des savoirs traditionnels dans la Stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité et des aires protégées (2014-2015) a été un grand succès qui a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Le processus de conservation de la biodiversité en Guinée-Bissau est inséparable des aspects culturels et des savoirs traditionnels, en particulier dans les communautés côtières qui ont un lien étroit avec leur environnement et les formes d'exploitation des ressources de la biodiversité. Le processus d'inscription de la Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama Bijagós - RBABB au Site du Patrimoine Mondial Naturel et Culturel montre le lien étroit qui existe entre culture, savoir traditionnel et conservation.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

A travers cet objectif, la Guinée-Bissau s'est engagée à mettre en œuvre la Stratégie et le Plan d'action national pour la biodiversité (EPANBD 2015-2020), qui prend en compte la gestion durable de la biodiversité sous toutes ses formes et en intégrant les connaissances traditionnelles. Conformément au principe de l'amélioration et de la protection des savoirs traditionnels, en particulier pour les guérisseurs traditionnels du pays, ils contribuent à la réalisation des Objectifs du Développement Durable **10**.

Objectif d'Aichi 19. D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies

associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

La Guinée-Bissau a fait des progrès considérables dans l'amélioration des connaissances, de la science et technologie pour une meilleure gestion et conservation de la biodiversité. Plusieurs institutions guinéennes (centres et institutions de recherche) collectent, traitent et diffusent des données et des informations afin d'identifier les menaces qui pèsent sur la biodiversité et de déterminer les priorités pour leur conservation et leur utilisation durable.

La recherche se concentre sur les interactions écologiques, les inventaires botaniques et les espèces fauniques menacées. Les résultats de la recherche sont transcrits en langages simples et restitués aux communautés locales par le biais des Conseils de Gestion et d'autres événements environnementaux. Le pays est de plus en plus présent dans le monde scientifique avec les résultats de la recherche, des publications et des symposiums.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

A travers le site du CHM national et à d'autres sites internationaux, des revues scientifiques nationales (Soronda, Sintidus) et internationales, la Guinée-Bissau est plus présente dans le forum scientifique avec le partage constant de connaissances sur l'état et les tendances de la biodiversité avec le monde.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

À travers cet objectif, la Guinée-Bissau a pris des dispositions utiles et nécessaires pour diffuser les progrès réalisés en matière de partage des connaissances sur la biodiversité et les menaces les plus pressantes. Les bases scientifiques et technologiques liées à la diversité biologique sont largement partagées, transférées et appliquées. Enfin, certaines connaissances et technologies associées à la biodiversité sont disponibles et contribuent à la réalisation des Objectifs du Développement Durable 4 et 17.

Objectif d'Aichi 20. D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Au cours des deux dernières décennies, les investissements réalisés dans le domaine de l'environnement ont été essentiellement assurés par des ressources externes mobilisées par le gouvernement dans le cadre de projets. Cette dépendance à l'égard des projets confère à ces investissements un caractère temporaire limité, de pérennité nulle. L'Aide Publique au

Développement (APD) reçue par la Guinée-Bissau, en termes absolus, est relativement faible par rapport à d'autres pays, ce qui révèle la capacité limitée du pays à mobiliser des fonds.

En 2015, le Gouvernement a organisé une table ronde pour mobiliser des ressources financières là où la biodiversité était au centre de la promotion des investissements en Guinée-Bissau et dans le Document Stratégique 2015 - 2020 "*Terra Ranka*".

La Stratégie Nationale de communication pour l'échange d'informations sur la biodiversité 2015 - 2020, vise à renforcer la communication sur les valeurs et attributs de la biodiversité pour un développement économique durable. Ce document propose un budget afin de trouver les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan Stratégique 2011-2020 pour la biodiversité dans le cadre global de la CDB.

La diversité des sources de financement est une stratégie qui augmente considérablement par rapport aux niveaux actuels.

Dans ce contexte, afin d'assurer la pérennité des mécanismes de financement en faveur de la biodiversité, le Gouvernement de Guinée-Bissau et ses partenaires ont décidé de créer la Fondation BioGuiné (créée en Angleterre en mars 2012). Une Fondation d'utilité publique et de droit privé, apolitique et non partisane, créée dans le cadre d'un processus participatif, associant non seulement les entités de l'État et leurs partenaires de développement, mais aussi des éléments de la société civile (ONG, fondations, etc.), du secteur privé et des personnalités nationales et étrangères avec tradition et sensibilité pour la préservation d'un environnement sain en Guinée-Bissau et dans le monde.

L'existence du Fonds pour l'environnement résultant de la perception des taxes et droits environnementaux, ainsi que la stratégie de financement de la pêche résultant des accords de pêche, sont d'autres mécanismes alternatifs pour la mise en œuvre des actions prévues dans la SPANDB. Toutes les aires de conservation prioritaires ont également des plans d'affaires.

Le pays a également entamé le processus d'identification d'autres sources innovantes de financement, à savoir le Fonds vert pour le climat, le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et le marché du carbone - REDD+.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Aucune autre activité ne contribue à la réalisation de cet objectif de biodiversité d'Aichi à l'échelle mondiale.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

A travers cet objectif, la Guinée-Bissau a mis en place un instrument important pour le financement de la biodiversité "La stratégie nationale de communication pour l'échange d'informations sur la biodiversité 2015 - 2020", dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationale de la biodiversité (SPANDD 2015-2020). Il est en accord avec la mise en œuvre du deuxième principe de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable. En outre, il existe des plans et des stratégies de mobilisation financière et des projets relatifs à la biodiversité qui ont été élaborés et soumis à des partenaires financier afin d'atteindre les **ODD 17**.

PARTIE V. Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

(En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez décrire la contribution de votre pays à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Ce formulaire doit être rempli pour chacun des 16 objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes).

V. Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale des plantes.

Votre pays a-t-il fixé des objectifs nationaux liés aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ?

Non. Mais a entrepris des actions qui contribuent à la Stratégie Mondiale pour la conservation des plantes (SMCP)

Veuillez fournir des informations sur tout réseau actif de conservation des plantes présent dans votre pays.

Il existe actuellement deux grandes structures actives:

- Association des guérisseurs traditionnels de Guinée-Bissau;
- CARITAS

Liste des articles scientifiques publiés:

- ✓ Nunes e Silva L. - Plantas medicinais da Guinée-Bissau: Estudo da sua atividade biológica e caracterização química. Universidade Nova de Lisboa, Instituto de Higiene e medicina Tropical (2014)
- ✓ Frazão-Moreira A. (2016): The symbolic efficacy of medicinal plants: practices, knowledge, and religious beliefs amongst the Nalu healers of Guinea-Bissau
- ✓ Indjai B, Catarino L, Mourão D. Mezinhos de Orango - Plantas Medicinai e Pessoas da Ilha da Rainha Pampa. Bissau: Instituto da Biodiversidade e das Áreas Protegidas; 2010.
- ✓ Indjai B, Barbosa C, Catarino L. Mezinhos da terra e curas tradicionais nas Ilhas de Canhabaque e do Parque Nacional Marinho João Vieira e Polião. Instituto da Biodiversidade e das Áreas Protegidas: Bissau; 2014.
- ✓ Diniz MA, Martins ES, Silva O, Gomes E. Contribuição para o conhecimento de plantas medicinais da Guiné-Bissau. Portugaliae Acta Biológica. 2000; 19:417–27.
- ✓ Gomes E, Silva OM, Diniz MA, Martins ES. Plantas Medicinai da Guiné-Bissau – Manual Prático. Bissau: Acção para o Desenvolvimento; 2003.
- ✓ Martins AS, Gomes ET, Silva O. Caracterização botânica da liana medicinal da Guiné-Bissau Calycobolus heudelotii. In: Roque AC, Torrão MM, Havik P, editors. Actas do Workshop Plantas Medicinai e Práticas Fitoterapêuticas nos Trópicos (CD-Rom). Lisboa: Instituto de Investigação Científica Tropical; 2009.
- ✓ Romeiras MM, Duarte MC, Indjai B, Catarino L. Medicinal Plants Used to Treat Neurological Disorders in West Africa: A Case Study with GuineaBissau Flora. Am J Plant Sci. 2012; 3:1028–36. doi:10.4236/ajps.2012.327122.
- ✓ Silva O, Duarte A, Cabrita J, Pimentel M, Diniz A, Gomes E. Antimicrobial activity of Guinea-Bissau traditional remedies. J Ethnopharmacol. 1996;50(1):55–9.
- ✓ Sousa MR, Silva O, Gomes ET, Poiaras-da-Silva J. Antigiardial activity of Guinea-Bissau's medicinal plants. Clin Microbiol Infect. 2001;7(1):244.
- ✓ Frazão-Moreira A. Usos e concepções das plantas no mato de Cantanhez. Relatório Iniciativa de Cantanhez. Bissau: Acção para o Desenvolvimento; 1995.

Tableau 5: Relations entre les Objectifs nationaux et les Objectifs de la Stratégie Mondiale pour conservation des plantes (SMCP)

Objectifs EMPC	Objectifs Nationaux (ON)	Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif fixé	Informations supplémentaires
Objectif 1: Etablissement d'une flore en ligne pour toutes les plantes connues.	Objectif National 19	Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif, mais très lents	<ul style="list-style-type: none"> - Les espèces de flore sont connues, mais ne sont pas toutes en ligne; - Etude sur les plantes médicinales de Guinée-Bissau, qui a identifié à ce jour 218 espèces de plantes avec des effets médicinaux, dont 94 espèces dans la RBABB.
Objectif 2: Etablissement de l'état de conservation de toutes des espèces végétales connues, dans la mesure du possible, afin d'orienter des mesures de conservations.	Objectif National 1, 5, 13	Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif, mais très lents	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaires de la flore réalisés dans les Aires Protégées de Guinée-Bissau, mais il n'existe rien sur le territoire national.
Objectif 3: Les informations, la recherche et les produits associés ainsi que les méthodes requises pour mettre en œuvre de Stratégie sont développés et partagés.	Objectif National 12, 13, 19	Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif, mais très lents	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodes disponibles et partagées en fonction de l'objectif de la recherche.
Objectif 4: Au moins 15 % de chacune des régions écologiques ou types de végétation sont protégés au moyen d'une gestion et/ou restauration efficace.	Objectif National 5,11, 12, 13	Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif, mais très lents	<ul style="list-style-type: none"> - Les Aires Protégées couvrent les différentes régions écologiques du pays; - Existence de forêts communautaires dans l'est du pays; - Sites sacrés.
Objectif 5: Au moins 75% des zones les plus importantes du point de vue de la diversité végétale dans chaque région écologique sont protégées et une gestion efficace est mise en place pour conserver les plantes et leur diversité génétique.	Objectif National 5, 7, 11, 12, 13, 15	Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif, mais très lents	<ul style="list-style-type: none"> - Les zones centrales des AP coïncident avec les zones les plus importantes en termes de diversité floristique; - D'autres forêts importantes existent dans les zones de: Suru, Varela, Mato de Uco, Forêts communautaires de Bafata et Gabu.
Objectif 6: Au moins 75% des terres productives dans	Objectif National 2, 5, 7, 11, 14, 15	Aucun changement notable	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la production de l'anacardier, les bolanhas sont abandonnés. La noix de cajou remplace les forêts indigènes;

tous les secteurs sont gérées d'une manière durable et dans le respect de la conservation de la diversité végétale.			<ul style="list-style-type: none"> – Il existe des expériences de zonage agroécologique dans certaines régions du pays.
Objectif 7: Au moins 75% des espèces végétales menacées connues sont conservées <i>in situ</i> .	Objectif National 11, 12	Aucun changement notable	<ul style="list-style-type: none"> – Il n'existe pas d'étude exhaustive sur les espèces végétales menacées, mais dans certains cas le <i>Pterocarpus erinaceus</i> et <i>Prosopis africana</i> peuvent être citées, car elles ont une croissance très lente.
Objectif 8: Au moins 75% des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections ex situ, de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20% de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration.	Objectif National 4, 5, 7, 11, 12, 13, 14	Aucun changement notable	<ul style="list-style-type: none"> – Il n'y a pas de jardins botaniques ou d'arborets, mais il y a des initiatives de créer des pépinières, avec une forte production végétale et qui servent à restaurer des zones dégradées; – Il y a aussi des herbiers avec une collection d'environ 25 mil spécimens de plantes indigènes de Guinée-Bissau dans le centre botanique du Portugal.
Objectif 9: 70% de la diversité génétique des plantes cultivées, y compris leurs parents sauvages, et celle d'autres espèces végétales ayant une valeur socioéconomique sont conservées tout en respectant et en préservant les connaissances autochtones et locales.	Objectif National 2, 7, 12, 13	Aucun changement notable	<ul style="list-style-type: none"> – Il existe des banques de semences à Djalicunda, Caboxanque et Contuboel (céréales) et Coli (fruits), mais elles travaillent à demi gaz, en plus de celles qui sont aux mains des communautés; – Il est également nécessaire de faire l'inventaire des plantes urbaines.
Objectif 10: Des plans de gestion efficaces sont mis en place pour empêcher des nouvelles invasions biologiques et gérer des zones envahies qui sont importantes du point de vue de la diversité végétale.	Objectif National 8, 9	Aucun changement notable	<ul style="list-style-type: none"> – Il n'y a pas encore de plan de gestion, mais il existe toute une dynamique pour identifier les EEE et sa répartition au niveau national.
Objectif 11: Aucune espèce de flore sauvage n'est	Objectif National 12	Aucun changement notable	<ul style="list-style-type: none"> – Il y a eu des initiatives CITES dans le cas <i>Pterocarpus erinaceus</i>, mais le statut des plantes au niveau national n'est pas connu;

menacée par le commerce international			<ul style="list-style-type: none"> – Néanmoins, de nombreuses pressions sont exercées sur certaines espèces ayant une valeur commerciale et destinées à la construction, à savoir le Cibe (<i>Borassus aethiopicum</i>) et Malagueta preta (<i>Xylopia aethiopica</i>).
Objectif 12: Tous les produits à base de plantes sauvages proviennent de sources gérées de façon durable.	Objectif National 4, 7, 14	Aucun changement notable	<ul style="list-style-type: none"> – Il existe des règlements pour l'exploitation des plantes sauvages, mais ils ne sont pas fonctionnels, il y a exploitation, mais pas reposition; – Il existe des initiatives visant à renforcer les capacités des guérisseurs à travers la Caritas.
Objectif 13: Les savoirs, innovations et pratiques autochtones et locaux associés aux ressources végétales sont préservés ou renforcés selon que le besoin à l'appui de l'utilisation coutumière, des moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et des soins de santé locaux.	Objectif National 13, 15, 16, 18	Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif, mais très lents	<ul style="list-style-type: none"> – Kafo, jardin botanique de plantes médicinales avec environ 100 espèces; – Il existe de nombreuses initiatives, des études menées dans les aires protégées sur l'utilisation des plantes médicinales et alimentaires, les forêts sacrées et certaines plantes dont l'exploitation est envisagée.
Objectif 14: L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver sont prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation du public.	Objectif National 1, 19	En voie d'atteindre l'objectif au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> – Il y a un herbier à l'Université Lusophone de la Guinée-Bissau; – Des conférences, des affiches et des publications ont été élaborées; – Célébrée la journée de l'Arbre; – Caritas de la Guinée-Bissau a célébré en 2017, 15ème journée de la Médecine Traditionnelle avec la devise "Intégration de la Médecine Traditionnelle dans le Système de Santé en Afrique".
Objectif 15: Le nombre de personnes formées et travaillant avec des moyens adéquats est suffisant, en fonction des besoins nationaux, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie.	Objectif National 19, 20	Aucun changement notable	<ul style="list-style-type: none"> – Des personnes formés à l'inventaire des plantes, mais peu d'experts dans ce domaine.
Objectif 16: Des institutions, des réseaux et des partenaires relatifs à la conservation des plantes sont créés ou	Objectif National 17, 19	Aucun changement notable	<ul style="list-style-type: none"> – Il existe 2 réseaux: Association des guérisseurs traditionnels de Guinée-Bissau et CARITAS.

renforcés aux niveaux national, régional et international, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie.

PARTIE VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales.

(En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez fournir toute information supplémentaire sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, si ces informations ne sont pas capturées dans les parties ci-dessus).

VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, si ces informations ne sont pas capturées dans les parties ci-dessus.

Les communautés locales organisées en sociétés ethniques et territoriales en Guinée-Bissau ont, au fil du temps, développé une relation harmonieuse avec leur environnement, à travers un modèle culturel de gestion des espaces et ressources stratégiques dont elles dépendent.

Depuis le début du processus institutionnel de mise en œuvre d'une politique publique de conservation, les connaissances traditionnelles populaires sur le territoire et la biodiversité ont permis de concevoir des zones stratégiques pour la mise en œuvre d'une vision de gestion durable, qui ont ensuite été confirmées par des études scientifiques.

Dans ce contexte, lors de la création de mécanismes et d'institutions nationaux de conservation, les connaissances traditionnelles et les savoirs des communautés locales ont été intégrées sur la base de partenariats de collaboration entre les différentes formes d'organisations communautaires et locales, les chercheurs, les techniciens, les décideurs et autres acteurs pour trouver de nouveaux moyens de conceptualiser et d'intégrer leurs valeurs afin d'atteindre les changements souhaitables en faveur de la durabilité.

Il existe un ensemble très important de connaissances sur les formes traditionnelles de gestion de l'espace et des ressources naturelles, ressources biologiques, pratiques, valeurs traditionnelles et socioculturelles de conservation, pratiques agricoles, espèces et s'étendent sur le territoire et les communautés ethniques. Les règles d'accès et d'utilisation des ressources sont respectées par les communautés et sont composées d'histoires, mythes, tabous et de traditions que chaque individu de la communauté apprend au cours des différentes phases d'initiation comme mécanisme de socialisation, d'intégration socioculturelle et de création de liens entre le sacré et le spirituel, favorisant une bonne gestion des ressources de la communauté.

Ces connaissances démontrent le rôle et la pertinence que les communautés jouent dans le renforcement des liens participatifs, en générant un modèle plus proactif de gouvernance des aires de conservation dans les aires protégées de Guinée-Bissau, dénommée "Gouvernance Partagée".

Cependant, ce modèle n'est pas exclusif aux aires protégées, devenant de plus en plus courant dans de nombreux autres domaines et influençant également de nouveaux modèles d'aires et de territoires du patrimoine communautaire, ainsi que d'importants sites du patrimoine agricole.

En ce qui concerne les sites sacrés, les différentes communautés et sociétés traditionnelles guinéennes, en particulier celles qui professent des religions de matrice africaine, considèrent dans leurs mythologies, certaines forêts ou leurs étendues, rivières, plages ainsi que des îles et îlots ou parties d'îles comme des sanctuaires sacrés, acquérant une grande importance socio-culturelle et symbolique dans les traditions des différents groupes. D'une part, l'aspect sacré joue un rôle décisif dans la dynamique de la construction des territoires ethniques et a un impact sur la manière dont les sociétés traditionnelles interagissent et agissent avec la nature, notamment dans les respectifs processus de reproduction sociale.

Cependant, en raison des restrictions d'accès et d'utilisation instituées, les Sites Naturels Sacrés ont des niveaux de conservation plus élevés que les espaces environnants. Ce fait démontre également leur importance pour les fonctions écologiques et les différents services

écosystémiques qu'ils fournissent aux communautés, présentant ainsi une plus grande biodiversité et une plus grande richesse des paysages. Les Sites Naturels Sacrés contribuent également à lutter contre les effets des changements climatiques, en particulier en ce qui concerne la séquestration du carbone ou la protection des côtes dans les environnements insulaires.

Ces aires, même si elles représentent des réserves naturelles et symboliques, sont souvent inhabitées, ne peuvent exercer aucune activité économique ou ne peuvent être exploitées que périodiquement et à petite échelle, sans fins commerciales. La fonction principale de ces sites est de réaliser certains rituels, comme l'initiation. Seules les personnes (hommes ou femmes) qui ont déjà rempli leurs obligations cérémonielles peuvent entrer sur ces sites. Ces pratiques ancestrales du peuple guinéen d'interdire de façon permanente ou périodique le libre accès à certaines zones et à leurs ressources par l'homme sont un des moyen de créer des zones de préservation où la flore et la faune peuvent se reproduire en toute tranquillité.

Bien que les aires sacrées soient des espaces de reproduction socioculturelle, elles constituent un système de gestion traditionnel qui permet la conservation des aires sensibles, la création de futures réserves et la protection de certaines espèces. La stratégie commune de tous est de réduire au maximum la présence et donc la pression humaine. L'utilisation des espaces, des arbres et des forêts, des animaux et de leurs sous-produits et autres ressources de biodiversité par les communautés humaines résulte de connaissances traditionnelles et séculaires transmises de génération en génération et acquises dans un long processus de coexistence interactive entre l'homme bissau-guinéen et son environnement.

Dans le cas spécifique de la flore, la Guinée-Bissau est très riche en plantes utilisées dans la pharmacopée traditionnelle, une pratique profondément ancrée au sein des communautés rurales du pays. Les plantes médicinales sont essentiellement destinées à guérir les maladies les plus fréquentes. En raison de la rareté ou de l'absence totale de personnel médical et paramédical, de moyens de diagnostic, de médicaments et d'autres matériels, les populations, en particulier dans les régions les plus reculées et isolées du pays, font souvent appel au savoir des guérisseurs, ou médecins traditionnels, qui ont recours aux services des écosystèmes et de la biodiversité.

À cette fin, les connaissances, techniques et pratiques traditionnelles liées à la biodiversité doivent être inventoriées sur la base d'accords mutuels avec les communautés qui en sont propriétaires, en vue d'une meilleure protection, maintenance, récupération et intégration dans les efforts nationaux de conservation et de valorisation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes, sans négliger la protection de ces connaissances et le risque de biopiraterie.

Alors, il est essentiel de valoriser les savoirs traditionnels par des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation, notamment par le biais des radios communautaires, en favorisant le partage et la transmission des connaissances, en apportant une contribution positive au processus de conservation et de gestion durable des ressources forestières, tout en créant des possibilités pour réduire l'extinction des espèces forestières emblématiques dans les forêts.

En termes concluants, il est crucial de donner aux communautés locales la possibilité de participer pleinement et efficacement à la conservation, à la restauration et à la gestion des terres et de la biodiversité sur lesquelles elles ont des droits ou un contrôle et de renforcer le respect et la reconnaissance de leurs droits, pratiques et systèmes de connaissances pour assurer l'équité et le partage des avantages, en participant aux sphères de décisions afin de garantir la durabilité des processus de gouvernance et la santé des écosystèmes.

PARTIE VII. Mise à jour du profil des pays en matière de biodiversité.

(Veuillez revoir et mettre à jour le profil de votre pays en matière de biodiversité qui est actuellement affiché sur le centre d'échange. Les profils des pays en matière de biodiversité donnent un aperçu général des informations relatives à l'application de la Convention et de ses Protocoles par votre pays).

VII. Mise à jour du profil du pays en matière de.

Etat et tendances de la biodiversité, y compris les avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques.

Il est difficile de donner une image précise de l'état et des tendances de la biodiversité en raison de l'absence de données globales sur la biodiversité dans le pays. Par exemple, il est nécessaire de mener des études plus approfondies sur différents groupes taxonomiques de faune et de flore, terrestres et aquatiques. Il est également nécessaire de mettre à jour de manière indépendante les inventaires nationaux de la flore et de la faune sauvages. En outre, la plupart des banques de gènes de l'Institut National de Recherche Agricole ont été complètement détruites lors du conflit politico-militaire de 1998.

Malgré ces difficultés, plusieurs succès peuvent être signalés, comme on peut le voir ci-dessous.

A ce jour, 8 aires protégées ont été créées et une Réserve de Biosphère reconnue (Archipel des Bijagós) couvrant 10 000 km² ou 11,1% du territoire national.

En plus de cette dynamique, plusieurs corridors entre aires protégées ont été identifiés, ainsi que des aires protégées transfrontalières (Guinée-Bissau, République de Guinée, Sénégal) qui devraient également être protégées par la loi à court et moyen terme. Les communautés locales à l'intérieur et autour des aires protégées du pays bénéficient des alternatives socio-économiques mises en œuvre. Les activités de conservation *in situ* menées avec les ONG ont contribué de manière significative à l'établissement du système et/ou du réseau national d'aires protégées.

L'agriculture est la base de l'économie du pays. Cependant, le système agricole en place dans le pays est responsable d'une perte importante de biodiversité, rendant le pays encore plus vulnérable aux effets des changements climatiques. Bien que le potentiel agricole soit estimé à environ 35 % de la superficie totale du pays, la superficie effectivement cultivée est estimée à 18 % seulement. Les céréales comme le riz, le maïs, le sorgho et le phonium sont les aliments de base de la population, occupant 80% de la superficie cultivée. Les arachides et les tubercules sont cultivés dans une moindre mesure. 70% du riz produit en Guinée-Bissau est cultivé dans les écosystèmes de mangrove. Les ressources zoogénétiques, par ordre d'importance, comprennent les vaches, les chèvres, les porcs et les moutons.

Les résultats 2018 de la campagne d'évaluation des stocks de démersaux dans la Zone Economique Exclusive de la Guinée-Bissau montrent une biomasse totale, trois fois supérieure à celle estimée en 2017 et deux fois supérieure à celle de 2014 et 2016, par le même navire et à la même période de l'année. Toutefois, les augmentations de la biomasse étaient inégales entre les groupes taxonomiques et la strate bathymétrique. Les espèces commerciales de poissons d'eau profonde ont toutes montré une augmentation de leur abondance. Cette augmentation est probablement liée à la diminution de l'effort de pêche dans la zone profonde, en raison de l'absence de la flotte européenne l'année dernière.

Du point de vue de la diversité biologique, 221 espèces de poissons ont été identifiées au cours de cette dernière saison, réparties en 104 familles, 71 espèces de crustacés appartenant à 34 familles et enfin 23 espèces de mollusques, dont 16 correspondent au groupe des céphalopodes. Les poissons représentaient ainsi la biomasse la plus importante évaluée avec une valeur de 79% des prises totales, suivis des crustacés avec 14% et des céphalopodes avec

8%.

Les ostéictios, c'est-à-dire les poissons osseux, étaient nettement dominants dans l'ichtyofaune, avec 72% des espèces et 88% des familles de poissons capturés. Pour le groupe des chondrichthyens (poissons cartilagineux), 15 espèces appartenant à 12 familles ont été identifiées. La famille des Rajidae était la plus diversifiée avec 5 espèces, suivie des Rhinobatidae, Dasyatidae et Paralichthyidae avec 2 espèces et une grande diversité spécifique.

En ce qui concerne les crustacés, il y a eu une diminution de l'abondance dans les zones côtières d'espèces côtières telles que la crevette rose et une augmentation significative de l'abondance des espèces d'eau profonde, également motivée par l'absence de la flotte européenne, qui dirige son effort de pêche vers ces espèces. En ce qui concerne les céphalopodes, il a été observé une augmentation générale des trois espèces, avec une forte abondance de poulpes, en particulier dans la zone nord (Centre de Recherche de la Pêche - CIPA 2019): Rapport de campagne d'évaluation des stocks de démersaux dans la Zone Economique Exclusive de la Guinée-Bissau).

Le secteur de la pêche est divisé en deux sous-secteurs (artisanal et industriel) et, selon une étude réalisée en 2009, contribue pour plus de 40% au budget national (représentant 4% du PIB). Le secteur emploie également un peu plus de femmes (51,7 %) que d'hommes. Cependant, les écosystèmes aquatiques sont les plus touchés au pays.

En ce qui concerne les échassiers et les oiseaux marins côtiers, l'Archipel des Bijagós occupe en termes d'importance la 2^{ème} place pour l'hivernage des échassiers côtiers de la route migratoire de l'Atlantique Est, mais aussi comme local d'arrêt pour les hivernants plus au sud. Selon les experts dans ce domaine, cette place importante des Bijagós s'explique en partie par l'extension considérable des vasières (vase intertidales) ou des plaines marécageuses. Si la biomasse des organismes benthiques est faible par rapport aux vasas des latitudes tempérées, cette pauvreté est probablement compensée par une productivité et une diversité élevées. Catry et al (2016) ont montré qu'il existe un partage efficace des ressources entre des espèces telles que: *Numenius phaeopus*, *Tringa totanus*, *Pluvialis squatarola* qui consomment principalement des crabes, les *Limosa lapponica*, *Calidris ferruginea*, *Charadrius hiaticula* qui consomment des polychètes, tandis que les *Calidris canutus* sont spécialisés dans la capture des bivalves.

Les niches trophiques semblent donc relativement étroites et se chevauchent peu en dehors des espèces qui se nourrissent de crabes, favorisant ainsi la cohabitation d'un grand nombre d'individus (Lourenço et al., 2017).

Les résultats des dénombrements montrent toutefois qu'au fil du temps, il y a eu une diminution en termes de nombre. Cette tendance est difficile à interpréter, car les caractéristiques écologiques de l'Archipel ne semblent pas avoir subi de changements spécifiques depuis le premier recensement. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer la baisse des effectifs, on peut citer (Henriques 2019):

- Un déclin de la capacité des sites intermédiaires ou des zones de reproduction des populations concernées (Stroudt et al., 2006, Zwarts et al., 2009);
- Difficultés liées au recensement lui-même qui en découle de l'extension du site, mais aussi parce que certains oiseaux utilisent l'écosystème de mangrove (perchés sur des branches de mangrove ou posant sur des tannes) où ils sont difficilement observés;
- La surexploitation des ressources naturelles par l'homme dans l'archipel, qui pourrait avoir des conséquences directes ou indirectes sur les proies des oiseaux de rivage. Malgré la pression de pêche ou la capture de mollusques, rien dans l'état actuel n'indique une influence sur la situation du benthos;
- Une augmentation des perturbations: la tendance récente pour le développement de la chasse aux oiseaux aquatiques est, pour l'instant, insuffisamment expressive pour exercer une influence significative sur les sites de stationnement;

- Pollution organique ou métaux lourds, mais avec des niveaux très faibles (Coelho et al 2016, Cattray et al 2017, Mullie 2017), et des niveaux élevés de cadmium enregistrés dans les arches *Anadara senilis*;
- Les changements climatiques, par exemple, par l'élévation du niveau de la mer, qui pourrait influencer la durée de l'évacuation des vases et donc l'accessibilité des proies (Galbraith et al., 2002, Austin & Rehfish 2003, Lourenço et al. 2013).

Récemment, une colonie de Sternes royales (*Sterna maxima*) a été établie sur l'île de Bantambour, tout près de l'île de Jeta, près du continent. Leur nombre a été estimé à 25 281 couples en 2015 (Veen et al., 2015).

Il est important de mentionner l'utilisation de technologies innovantes pour l'étude des mouvements migratoires de certains groupes de faune.

C'est le cas des oiseaux migrateurs, dits "connecteurs globaux" de notre planète, qui ont fait l'objet de recherches visant à établir des niveaux de connectivité entre les Bijagós (RBABB) et d'autres lieux le long de la route migratoire de l'Atlantique Est.

Entre la fin janvier et mars 2018, plus de 300 échassiers ont été marqués individuellement dans cinq endroits dans les Bijagós et des scientifiques et des citoyens actifs ont enregistré plusieurs d'entre eux dans plusieurs pays, notamment en Espagne, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Norvège. En total de 39 connexions individuelles ont été établies entre l'Archipel dans l'Afrique de l'Ouest et les pays européens. C'est le cas de *Limosa lapponica*, marquée à Klepp, dans le sud de la Norvège, en septembre 2017, enregistrée le mois suivant à Noord-Holland, aux Pays-Bas, et revue un an plus tard sur l'île de Formosa, Bijagós.

En fait, et malgré l'avantage de suivre de nombreux individus avec des bagues de couleur, ces connexions plus fines peuvent être réalisées en utilisant des dispositifs de suivi électroniques couplés à des échassiers, comme le GPS ou des technologies similaires.

Il convient de mentionner les recherches sur les mouvements effectués dans un autre groupe, les tortues marines, qui utilisent l'extrémité sud des Bijagós, la petite île de Poilão, avec une plage de seulement 2 km, et qui abrite une des populations de tortues vertes les plus abondantes du monde, la troisième en importance dans l'Atlantique et la plus importante en Afrique, avec en moyenne 27 000 nids par an (2013-2017).

Au cours de la saison de nidification de 2018, 20 dispositifs de repérage par satellite ont été déployés avec succès sur des tortues vertes femelles qui nichaient à Poilão. Les tortues ont également été baguées et étiquetées avec PIT. Grâce à la technologie satellitaire, les déplacements quotidiens de ces tortues vertes sont surveillés de près et il existe déjà des informations sur leurs déplacements dans les eaux côtières de certains pays de la sous-région (Gambie, Sénégal et Mauritanie) en quête de nourriture.

Il sera essentiel de comprendre ces mouvements pour renégocier et redéfinir les limites des Aires Protégées, tandis que la connaissance des voies migratoires post-nidification et la connectivité entre les zones de reproduction et d'alimentation seront essentielles pour comprendre les menaces qui pèsent sur cette population en dehors des AP, identifier les zones de conflit avec la pêche, et établir des collaborations avec des projets de conservation des tortues marines dans la région.

Avec la recherche en cours sur la connectivité entre les plages de nidification et les zones de développement des juvéniles, sont également étudiés les facteurs qui influencent le succès de la reproduction et sa gestion (érosion, inondation et prédation), ces résultats contribueront à une meilleure compréhension de l'état de conservation et des principales menaces aux tortues-verte de l'Archipel des Bijagós.

Une autre espèce d'importance globale et menacée est le perroquet gris (*Psittacus timneh*), une espèce endémique des forêts subhumides d'Afrique de l'Ouest et en voie de disparition. En

2016, elle a été classée "En danger" sur la liste rouge de l'UICN en raison d'un déclin rapide présumé de la population dû à la perte d'habitat et à d'importantes prises pour le commerce comme animal domestique. Les évaluations systématiques de l'état des populations sont encore rares. En Guinée-Bissau, la présence du perroquet-timneh est limitée aux îles de l'archipel des Bijagós et de Pecixe (îles continentales).

Des recherches d'observation directe sont menées le long de transects sur 19 îles. Au total, 69 groupes ont été observés sur huit de ces îles, dont la majorité (78 %) sur seulement deux îles. Quarante-deux enquêtes ont été menées auprès des membres de la communauté locale sur 24 îles. Les enquêtes ont signalé que l'espèce est présente sur 20 îles et qu'un certain déclin de ces populations a été observé au cours des dernières décennies. Sur la base de ces résultats et des données existantes, nous concluons que les perroquets timneh sont présents sur 22 des 32 îles considérées et on estime que la population nationale en Guinée-Bissau est de l'ordre de plusieurs centaines d'individus, dont peut-être la moitié sur les îles de João Vieira et Meio.

L'étude des facteurs liés à la variation de la densité des perroquets entre les îles indique que les densités sont plus élevées dans les îles, qui sont plus éloignées des agglomérations humaines permanents. Ces résultats suggèrent que les activités humaines, y compris la modification de l'habitat et leur capture, ont joué un rôle important dans le déclin démographique en Guinée-Bissau.

Les écosystèmes terrestres se dégradent sous l'effet des pressions anthropiques. Entre 1990 et 2007, le taux de déforestation a été de 50% pour les forêts denses, 15% pour les forêts ouvertes et 13% pour les forêts de savane. Les forêts de mangroves sont presque intactes, ce qui place la Guinée-Bissau au 12ème rang des pays du monde ayant les taux les plus élevés de couverture de mangroves, et au 2ème rang en Afrique après le Nigeria.

Malgré les pressions anthropiques sur les forêts, les études cartographiques montrent que les caractéristiques des forêts sont restées intactes. Les stocks de carbone forestier sont importants en termes de contribution potentielle de la Guinée-Bissau au Mécanisme pour le Développement Propre (MDP) au niveau du Protocole de Kyoto. Certaines forêts communautaires ont été classées.

Principales pressions exercées sur la biodiversité et facteurs de changement (directs et indirects) dans la diversité biologique

Malgré plusieurs mesures positives prises en ce qui concerne les aires protégées, l'exploitation des ressources et la chasse illégale restent un problème et il est nécessaire d'accroître le niveau de surveillance de ces zones stratégiques.

Le niveau de participation des femmes dans la gestion des aires protégées est encore faible, même si elles savent que leur rôle dans ce processus est essentiel, il faudra donc leur donner plus de voix à travers leur participation dans des réunions et aux organes des Conseils de Gestion, leur donner plus d'opportunités de lutter contre la pauvreté.

Les écosystèmes terrestres ont été dégradés par les pratiques agricoles traditionnelles itinérantes, l'exploitation des ressources forestières, le braconnage, les incendies de forêt, l'exploitation minière, qui entraîne l'érosion des sols, entre autres conséquences négatives. Bien que la législation forestière ait été actualisée en 2011, il est nécessaire d'en appliquer les dispositions, notamment en ce qui concerne l'exploitation rationnelle des ressources forestières et le reboisement. Il est urgent de mettre à jour et d'harmoniser la législation sur la faune et la flore sauvages avec les objectifs de la CDB. La monoculture d'anacardier et les événements climatiques aléatoires entraînent des pertes importantes pour la biodiversité, tandis que les maladies périodiques dues à des problèmes d'assainissement dévastent les populations d'animaux d'élevage, entraînant de graves répercussions socio-économiques et culturelles.

Les pressions sur les stocks de poissons sont constantes. La pêche illégale, la surpêche, le braconnage et le manque de respect pour les arts de la pêche, tant au niveau artisanal qu'industriel, sont tous des facteurs qui en contribuent. La grande majorité des navires étrangers de pêche industrielle, dont la principale prise est la crevette, n'ont pas le droit légal de pêcher dans les eaux territoriales. On estime que le gouvernement et les partenaires nationaux devraient s'efforcer de surveiller le nombre de permis de pêche délivrés, de taxer les activités de pêche en général, de mener des recherches sur la diversité des espèces locales et sur leur potentiel et leur contribution pour le développement. Les écosystèmes de mangroves sont menacés par les activités liées au fumage du poisson.

Les espèces exotiques envahissantes ne constituent pas une menace pour le pays à l'heure actuelle et, par conséquent, peu d'attention a été accordée aux mesures nécessaires pour lutter contre les espèces végétales envahissantes.

Le commerce non réglementé et l'exploitation irrationnelle de bois commercial de grande valeur, comme *Azelia africana*, *Khaya senegalensis* et *Pterocarpus erinaceus*, ont mis ces essences sous pression.

Le renforcement des capacités pour la planification de la gestion de la biodiversité et l'application de la recherche est nécessaire.

L'extrême pauvreté est une menace générale pour l'utilisation durable des ressources du pays.

Mesures prises pour renforcer l'application de la Convention

Mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANDB)

La première version de la SPANDB a été adoptée en 2002, sa révision et sa mise à jour sont prévues à court terme. Le pays a reconnu qu'il était impératif de mettre à jour la SPANDB, car la version existante ne couvrait pas les liens entre la conservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté. Il convient également de noter que le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) du pays n'intègre pas les aspects environnementaux, mais ce besoin a été pris en compte dans l'élaboration du DSRP révisé (2010). Le pays a également reconnu la nécessité de développer des actions d'intégration sectorielle et intersectorielle, des mécanismes de paiement pour les services environnementaux (pêche, forêts), la participation au marché des crédits carbone (REDD, REDD+), la formation et le renforcement des capacités, les nouvelles sources énergétiques, la biodiversité urbaine. Malgré les contraintes financières, les goulets d'étranglement institutionnels, le manque de ressources humaines, de suivi et d'indicateurs, le pays a actualisé la SPANDB comme un outil efficace pour la mise en œuvre de la CDB.

En 2011, la Guinée-Bissau a entamé l'élaboration d'un projet pilote visant à réduire la déforestation et la dégradation forestière dans le Parc National de Cantanhez (PNC) et le Parc Naturel des Mangroves du Fleuve de Cacheu (PNTC). Le projet REDD+, soutenu techniquement par le RSeT, a été développé selon les exigences du VCS (*Verified Carbon Standard* qui est maintenant VERRA) et a été audité par un organisme de validation et de vérification (SCS - www.scsglobalservices.com) en février 2015. En 2017, le premier suivi a été effectué et le deuxième audit pour la délivrance de crédits carbone échangeables est en cours de préparation.

L'élaboration d'un FREL est un processus itératif, il est donc important de commencer par tester des méthodologies accréditées pour la collecte, l'analyse et la communication des données. Cette première phase a permis d'identifier les difficultés et les contraintes, puis de mettre en place un FREL pour l'ensemble du Système National d'Aires Protégées (SNAP) afin de couvrir la plupart des types de forêts présents dans le SNAP. La zone géographique retenue pour la construction du FREL préliminaire est le Parc National de Cantanhez (PNC) et 2 régions du Complexe Dulombi, Boé et Tchetché (DBT): le Parc National de Dulombi et le corridor de Cuntabane (RSeT 2018).

La Guinée-Bissau a mis en place un FREL infranational comme première étape vers la création d'un FREL national. Cette FREL comprend la composante terrestre du (SNAP) et correspond à sept aires protégées: Parc National des Lagunes de Cufada (PNLC), Parc National de Cantanhez (PNC), Complexe Dulombi, Boé et Tchetché (DBT), Parc National d'Orango (PNO), Parc National des Mangroves de Cacheu (PNTC), la partie terrestre du Parc National Marin João Vieira et Poilão (PNMJVP) et Aire Marine Protégée Communautaire des îles Uroku (AMPCU).

Avec une extension d'environ 750 000 ha, le SNAP correspond à environ 26,3% du territoire national. Cet ensemble d'aires protégées et leurs respectives zones d'influence contiennent les parcelles de forêt terrestre et de mangrove les plus importants du pays (SEA, 2019).

La classification des images Landsat8 de 2014 a permis de cartographier 326 087 hectares de forêt de mangrove pour la Guinée-Bissau, ce qui correspond à 9,03% du territoire national. La superficie totale des mangroves dans les AP: 9 387 hectares.

Avec l'officialisation du Complexe d'Aires Protégées Terrestres dans la ceinture forestière de Guinée-Bissau, le Système National des Aires Protégées (SNAP) représente désormais 26,3% du territoire national. Cela représente un grand succès pour le pays, car il atteint en partie les objectifs d'Aichi et de la Stratégie et le Plan d'Action Nationale de la Biodiversité 2011-2020, et répond aux engagements mondiaux assumés par le gouvernement. La classification des aires

protégées terrestres du Complexe Dulombi-Boé-Tchéché (Complexe DBT), constitué de deux parcs nationaux et de trois corridors écologiques, représente également le passage à une nouvelle génération d'aires protégées basées sur des combinaisons d'approches paysagères, de bassins hydrographiques et de connectivité écologique. Ainsi, les aires protégées cessent d'être des entités spatiales isolées et s'intègrent davantage dans leur contexte, permettant la continuité à différentes échelles des processus écologiques qui leur sont inhérents.

Le processus d'inscription du complexe Cacheu-Pecixe-Jeta à la Réserve de Biosphère de l'UNESCO a été lancé en 2018, avec l'élaboration de la fiche de projet "Candidature du complexe de Cacheu, Pecixe-Jeta à la Réserve de Biosphère de l'UNESCO", et présenté au Ministère de l'Environnement - Fonds pour l'Environnement du Portugal. Le financement de la phase de préparation du dossier a été accepté et le début du processus est imminent.

L'objectif de cette initiative est de consolider toutes les dimensions, telles que la conservation de la nature et de la biodiversité, la recherche et le développement durable, en renforçant la présence et la participation de la Guinée-Bissau au Programme MaB (Man and Biosphère) de l'UNESCO. Et en tant que pays internationalement reconnu pour son engagement en faveur du Développement Durable, en utilisant les résultats de cette initiative comme moyen d'autopromotion, en particulier du tourisme, et pour renforcer la conservation de la nature et de la biodiversité associée à la création d'emplois et au développement économique fondé sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, culturelles, historiques et du patrimoine.

La dévastation incontrôlée et abusive des forêts pour l'exportation du bois a fait l'objet de plaintes constantes et de polémiques diverses, non seulement pour les dommages et pertes qui menacent l'écosystème national et l'équilibre environnemental, mais aussi pour la grave violation de la stratégie de développement définie par le Gouvernement dans son Plan Stratégique et Opérationnel. La deuxième conférence sous le thème "La problématique de l'exploitation forestière en Guinée-Bissau: Quelles implications pour l'économie et l'environnement?", tenue en février 2015, est l'une des principales étapes de ces dénonciations.

Afin de mettre un terme à la situation actuelle, tant au niveau de l'exploitation anarchique des forêts qu'au niveau de la commercialisation et de l'exportation du bois, le Gouvernement a pris des mesures administratives et juridiques visant à préserver et assurer une exploitation rationnelle et durable du patrimoine forestier national.

Ainsi, lors d'une de ses réunions, le Conseil des Ministres a délibéré sur l'interdiction sur l'ensemble du territoire national et pour une période de cinq (5) ans de coupe et d'exportation de bois (Moratoire). Pour cela, une Commission Interministérielle a été établie et chargée de procéder à l'identification, inventaire et transport du bois saisi par le Gouvernement et qui se trouve dans différentes localités du pays vers Bissau, afin de vérifier ultérieurement la légalité des processus respectifs.

Tout d'abord, la coupe et l'exportation de l'espèce *Pterocarpus erinaceus*, est interdite par la moratoire. Avec l'entrée de cette espèce à l'Annexe II (2 janvier 2017), en 22 avril 2018, 90 jours après la date de la Notification émise par la CITES, l'exportation de *Pterocarpus erinaceus* a été interdite sur tout le territoire nationale.

Il faut dire qu'au moment de la première notification de la CITES, il existait un stock de 24 339 m³ de *P. erineceus*. L'opération pour son exportation a eu beaucoup de difficultés, n'ayant été exportée que 9 021.656 m³. Une deuxième notification, émise le 17 mai 2018, a été donc nécessaire pour permettre l'exportation du stock restant de 15 317 344 m³ jusqu'à la fin 2018, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2018.

Au même moment, le Gouvernement bissau-guinéen s'est engagé à affecter 30% des recettes du projet d'exportation à la conservation de *Pterocarpus erinaceus* en Guinée-Bissau, à identifier en consultation avec toutes les parties prenantes.

L'Union Européenne et la Fondation GALP ont récemment lancé un projet appelé *Fumu Kaba*

"Plus de fumée" qui visait à fournir environ 25 000 kits de gaz butane à environ 130 000 Guinéens de la capitale Bissau. Ce projet vise à encourager les Guinéens à cesser d'utiliser le charbon pour la cuisson des aliments et à passer au gaz. Après une évaluation de son impact, il serait étendu aux autres localités du pays, projetant ainsi une transition énergétique. On estime que la mise en œuvre de ce projet permettra de réduire de 530 000 tonnes les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'éviter la déforestation de l'équivalent d'une superficie de 100 000 hectares. Il est attendu également qu'avec l'introduction du gaz butane dans la cuisine, la couche féminine aura plus de temps pour d'autres activités et travaillera avec une technologie sûre, ce qui aura des impacts positifs sur leur santé.

Ensemble de mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre du Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020:

Mécanismes de soutien à la mise en œuvre au niveau national (législation, financement, renforcement des capacités, coordination, intégration, etc.):

Le Gouvernement Bissau-guinéen a récemment adopté des instruments d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité, tels que la Loi-cadre sur l'Environnement (2011), Loi sur l'Evaluation des Impacts Environnemental (2010), le Plan National de Lutte Contre la Désertification (2011) et le Plan d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques. D'autres outils pertinents sont la Loi forestière (2011), la loi sur la faune, la loi sur les aires protégées, la stratégie nationale pour les aires protégées et la conservation de la biodiversité, la stratégie nationale de l'environnement, le plan national de gestion environnementale et le code de l'environnement. L'Evaluation de l'Impact Environnemental est exigée par la Loi des Aires Protégées (2011) pour tous les projets de développement qui affectent les aires protégées, en tenant compte de la biodiversité. Un projet de décret sur la mise en valeur de la biodiversité, y compris les questions liées à l'accès et au partage des avantages, a également été préparé, mais des ressources financières sont nécessaires pour poursuivre et achever le processus.

Toutes les aires protégées dotées de plans de gestion sont actuellement cogérées avec les communautés locales, qui sont également représentées au Conseil de Gestion. La mise en œuvre des activités liées à la gestion durable des aires protégées a été rendue possible grâce à la création de la Fondation BioGuiné le 22 mars 2011. Ce mécanisme de financement vise à améliorer la capacité de gestion des aires protégées, en développant un financement durable à travers par des incitations fiscales, services environnementaux et d'autres instruments. Bien que la biodiversité soit intégrée, directe ou indirectement, dans différentes lois, stratégies et plans sectoriels et intersectoriels, il n'existe toujours pas de mécanisme de coordination permettant de suivre les activités de tous les acteurs. Il est attendu que tel mécanisme soit élaboré dans un court délai.

La Guinée-Bissau coopère avec plusieurs pays de la région en participant à des programmes tels que la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRPA), le Programme Régional de Conservation des zones côtières et Marines d'Afrique de l'Ouest (PRCM), le Réseau ouest africain pour la Biodiversité côtière et marine (BIOMAC) qui est un produit du PRCM, le Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO), le Réseau Régional pour la Conservation des Tortues Marines (URTOMA).

Une base de données contenant des informations sur plus de 1200 espèces d'animaux natifs (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons) a été développée, ainsi qu'un inventaire des plantes médicinales dans le pays. Divers programmes de recherche ont été développés pour le riz, le manioc, la patate douce, l'igname, le millet, le sorgho, les cultures fruitières, l'horticulture et l'introduction de certaines espèces animales dans le but d'améliorer les races locales. Des mesures de conservation ont été mises en œuvre pour les oiseaux aquatiques, les chimpanzés, les hippopotames et les tortues marines.

Des programmes de communication, éducation et de sensibilisation du public ont été bien développés par les ONG et les associations travaillant dans ce domaine. Des écoles axées sur l'évaluation environnementale ont été créées dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire du nord du pays, et cette expérience a été reproduite dans l'ensemble du pays. La sensibilisation du public à la préservation de la diversité végétale est menée par des sociétés ecclésiastiques.

Mécanismes de suivi et d'examen de la mise en œuvre

Des institutions essentielles pour le suivi et la révision de la mise en œuvre ont été créées, telles que l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) en 2004, la Cellule d'Évaluation des Impacts Environnemental (CAIA) et le Secrétariat d'État à l'Environnement et Développement Durable.

TABLEAU D'ÉVALUATION DES MESURES IDENTIFIÉES DANS LA SPANDB (2015-2020)

Évaluation du niveau d'efficacité

Pour évaluer le niveau d'efficacité, utilisez ces scores:

- 0 - Inconnu
- 1 – Les mesures prises ont été inefficaces
- 2 – Les mesures prises ont été en partie efficaces
- 3 – Les mesures prises ont été efficaces

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
But Stratégique A. Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société en générale.					
Objectif national 1 : D'ici à 2020 au plus tard, 50% de la population de la Guinée-Bissau auront des connaissances de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils pourront prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.					
M1	Création et opérationnalisation du Comité National de la Biodiversité.	1	Absence de réglementation du fonctionnement du CNB. Aucun fonds n'est prévu pour son fonctionnement. Absence de rapports de fonctionnement.	Création du CNB n'était qu'une simple formalité pour le respect des exigences de la convention, son fonctionnement devrait être réglementé et rendu opérationnel par l'établissement de programmes annuels d'activités et de son budget.	Réglementer le fonctionnement du CNB et établir un programme annuel d'activités avec des calendriers, des résultats attendus et des coûts pour chaque activité.
M2	Opérationnalisation des mécanismes d'échange d'informations sur la biodiversité (CHM) et l'Accès et le Partage Equitable des Avantages.	3	Manque de financement spécifique pour la dynamisation du CHM. Accès limité à Internet pour la saisie des données sur le site Web national du CHM.	La Guinée-Bissau a remporté le Prix Bronze du CHM en 2018, mais il est nécessaire de renforcer les capacités des membres nationaux du CHM à collaborer avec le centre d'échange d'informations. Renforcer les actions de sensibilisation et la célébration des Journées de l'Environnement, pour diffuser la cause de la conservation et de la valorisation des ressources naturelles.	Etablir un mécanisme financier pour le CHM de Guinée-Bissau. Renforcer les capacités techniques et la coopération scientifique et technique. Mettre en œuvre les actions prévues dans la Stratégie du Plan d'Action National pour le CHM. Renforcer les actions d'information et de sensibilisation au niveau national. Renforcer la formation des éco-journalistes (radios communautaires, enseignants des Ecoles de Vérification Environnementale et les associations de jeunes et de femmes).
M3	Évaluer, mettre à jour et diffuser auprès du grand	2	Absence d'un fonds prévu pour cette activité dans le Budget	La plupart des politiques et stratégies datent de 2013.	Créer un centre de documentation et d'information

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	public les politiques, stratégies, plans et programmes environnementaux nationaux (PNGA, NAPA, NAMA's, PAN-LCD, Communications Nationales sur le changement climatique, EPANDB, etc.).		Général de l'État, la diffusion des instruments politiques n'est pas une priorité.	Il est important d'établir une structure et/ou attribuer un mandat pour évaluer et proposer une mise à jour systématique de toutes les politiques, stratégies, plans et programmes nationaux et sectoriels en matière d'environnement et de développement durable.	(bibliothèque) au sein du SEA et dans les régions et secteurs administratifs, et institutionnaliser un programme d'information, de communication et d'éducation en matière d'environnement dans le SEA.
M4	Présenter et diffuser le SPANDB auprès des décideurs, du grand public et des organisations de coopération internationale.	3	Manque de moyens financiers pour rendre opérationnel le plan de diffusion et implication des décideurs et de mesure de l'audience publique.	Il y a une diffusion partielle de l'information de l'EPANDB qui devrait être améliorée, tant au niveau des synergies que de la collecte et de la compilation des actions avec les ONG et les Associations de jeunes.	Adopter un système de mesure des connaissances, de l'intérêt et de la sensibilisation du public sur cette thématique.
M5	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information, d'éducation et de communication à l'intention du grand public et de secteurs spécifiques sur la diversité biologique guinéenne, sa valeur, les tendances et les conséquences de sa perte ou de sa dégradation (expositions sur la Biodiversité).	3	Diverses actions d'information, d'éducation et de communication destinées au grand public, mais non coordonnées. Manque de ressources financières pour couvrir l'ensemble du territoire national.	Coordonner et renforcer la Stratégie de communication et de sensibilisation sur la Diversité Biologique (CDB).	Améliorer le <i>fundraising</i> en vue de mettre en œuvre la Stratégie d'information et de communication sur la DB. Et de compiler/quantifier les actions mises en œuvre afin de faciliter les évaluations ultérieures.
M6	Mener un sondage pour recueillir l'opinion des différentes parties prenantes sur l'importance de la DB.	1	Manque de connaissance d'un modèle de mesure efficace.	Un sondage d'opinion a été réalisé par une société privée sur les niveaux de confiance de la population dans les institutions publiques à l'aide des outils de l'Afro-Baromètre et a mesuré les perceptions des Guinéens sur les questions environnementales en démontrant le haut niveau de	Développer des partenariats avec l'institut national de statistique pour l'introduction d'indicateurs permettant de caractériser l'état de conservation et de mesurer la compréhension de la population sur la DB. Développer un observatoire sur

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
				sensibilisation et l'importance de la conservation et de la BD, mais les données ne sont ni quantitatives ni complètes.	les perceptions des parties prenantes de l'état de conservation et de la DB dans le pays.
Objectif national 2: D'ici à 2018, les valeurs de la diversité biologique seront intégrées dans les stratégies nationales et locales de développement et de réduction de la pauvreté et dans les processus de planification et incorporées dans les comptes nationaux, selon le besoin.					
M7	Intégrer et opérationnaliser la Politique environnementale et la SPANDB dans les institutions publiques et les ONG ayant les compétences nécessaires pour concilier la gestion des écosystèmes et la DB avec les besoins du développement durable.	2	Insuffisance de l'information et des connaissances sur la valeur de la DB au niveau des communautés ainsi qu'au sein de la communauté scientifique, en particulier au niveau national.	Il est important d'encourager l'internalisation de la conscience scientifique chez les jeunes et de promouvoir les publications dans tous les domaines (social, économique et écologique), notamment dans l'enseignement supérieur.	Améliorer et renforcer les études scientifiques sur les valeurs de la biodiversité dans leur spécificité. Accroître la sensibilisation et la diffusion de l'information sur cette thématique. Prévoir dans le Budget de l'Etat, une ligne pour promouvoir la recherche et la publication scientifique dans le domaine de la DB.
M8	Évaluer et présenter les principaux services écosystémiques et les principales valeurs critiques de la biodiversité nationale.	2	Il n'existe pas d'études qui couvre le territoire national et qui présentent tous les services écosystémiques.	Les études se limitent à la comptabilisation environnementale des valeurs de certains services écosystémiques. Il y a un grand besoin de renforcement des capacités techniques pour réaliser davantage d'études de ce type.	Renforcer les capacités techniques nationales en matière de comptabilisation des services écosystémiques.
M9	Renforcer les capacités des gestionnaires institutionnels et leaders d'opinion publique pour mieux connaître la valeur environnementale, économique et sociale de la diversité biologique.	2	Instabilité politique et gouvernementale. Faible connaissance de la valeur environnementale.	Il est extrêmement important de sensibiliser les décideurs politiques et d'inclure la communauté locale dans le processus. Diffuser auprès du grand public, des politiciens et de la société civile, du secteur privé et de la communauté locale.	La communauté locale, en tant que principal bénéficiaire des services écosystémiques, doit être en mesure d'évaluer les avantages des services écologiques. Diffuser les résultats des enquêtes auprès de la population

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					générale.
M10	Renforcement des exigences en matière d'études préalables à la mise en place d'infrastructures, afin d'éviter des impacts négatifs sur l'environnement naturel ou l'introduction du principe de compensation des zones dégradées dans l'impossibilité d'éviter des dommages sur l'environnement naturel.	2	Résistance aux changements associées à une faible campagne d'information et de sensibilisation sur l'importance des études au préalable pour la durabilité des infrastructures.	L'étude avant tout investissement constitue le cœur de sa durabilité. De même, pour la planification, la programmation et la projection en fonction du lieu, de la méthode et de la technologie. La non exigence d'études préalables est due au peu d'importance accordée à l'Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AAAC) dans l'exercice de ses fonctions, par les gouvernements successifs, sauf dans le cas de besoins et d'exigences externes.	Le rôle de l'AAAC devrait être reconnu dans le processus de développement durable en renforçant la capacité de l'AAAC dans tous ses domaines d'intervention.
M11	Intégrer des lignes directrices pour appliquer ou renforcer la valorisation de la DB dans les Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES).	2	Absence de guides de référence pour des lignes directrices précises sur la façon d'intégrer la DB et les changements climatiques dans l'évaluation environnementale des politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement.	L'IBAP et d'autres institutions sectorielles devraient être très proactives au sein du Comité Technico-scientifique <i>Ah Doc</i> , en particulier dans la phase d'analyse et d'évaluation Des TdR, où sont proposés des paramètres qui devraient être pris en compte pendant l'étude et ensuite dans le Rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (REIES).	Il faudrait élaborer des Guides de référence pour des directives précises sur l'intégration de la biodiversité et des changements climatiques dans l'évaluation environnementale des politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement à être élaborées.
M12	Renforcement des capacités sur l'utilisation d'outils pour la comptabilité nationale des services environnementaux, économiques et sociaux de la DB et des écosystèmes.	2	Faibles capacités techniques et scientifiques dans ce domaine.	Il existe des techniciens nationaux en sciences économiques et environnementales qui s'intéressent à l'approfondissement de cette matière. Il est nécessaire de renforcer des capacités et de former le personnel national compétent en matière	Il est nécessaire de former et de renforcer les capacités techniques des cadres nationaux dans le domaine de la comptabilité des services environnementaux.

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
				d'environnement.	
M13	Étude sur l'évaluation économique de la biodiversité et le paiement des services écosystémiques et développement d'outils pour leur intégration dans le système de comptabilité nationale.	1	Faible sensibilisation pour la mise en œuvre des politiques visant à améliorer les services écosystémiques.	Il existe déjà des initiatives dans ce domaine, mais elles doivent être renforcées. La conservation de la biodiversité doit être une stratégie pour le développement socio-économique du pays. Promouvoir la conservation de la BD et le paiement des SE.	Valoriser la contribution des Aires Protégées à la conservation de la biodiversité et à la fourniture des services écosystémiques à la communauté locale.
M14	Intégrer la diversité biologique dans la comptabilité nationale.	1	Connaissance scientifique insuffisante de la valeur économique des différentes composantes de la diversité biologique au niveau national.	La connaissance et l'intégration des valeurs de la biodiversité dans le PIB et dans la comptabilité nationale peuvent aider le pays à réduire sa dette. Pour cela, le développement de la recherche scientifique dans ce domaine pour la détermination des valeurs de chaque bien naturel de la diversité biologique au niveau national doit être encouragé.	Un projet de comptabilité environnementale est déjà en cours de mise en œuvre et permettra ainsi d'intégrer les valeurs de biodiversité dans les comptes nationaux. Encourager les institutions techniques et scientifiques, y compris les universités, à développer des études et des recherches scientifiques dans le domaine de la détermination de la valeur des différentes composantes naturelles, notamment biologiques et socioculturelles.
M15	Évaluer le degré de prise en considération de la biodiversité et ses impacts sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté.	1	Connaissance insuffisante des valeurs réelles et par conséquent du mécanisme de leur évaluation.	L'évaluation de la performance institutionnelle et de ses impacts sur le processus de développement est encore très faible ou presque inexistante. Les stratégies nationales tiennent déjà en compte cet aspect, mais les institutions techniques et scientifiques doivent être encouragées à développer	Dans le calcul du PIB national, les valeurs des actifs naturels et environnementaux doivent être intégrées conformément au Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2020 "Terra Ranka".

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
				des mécanismes permettant d'évaluer systématiquement le degré de prise en compte de la biodiversité.	
Objectif national 3: D'ici 2018, le pays disposera d'un diagnostic et d'un inventaire à jour et disponible des incitations et des subventions nuisibles à la diversité biologique et élaborera un plan d'action pour corriger, réduire ou éliminer ces incitations négatives et promouvoir des mesures positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques.					
M16	Réaliser un inventaire des incitations et des subventions nationales dans différents secteurs et analyser leur efficacité et leur impact sur la biodiversité et le maintien des services écosystémiques.	2	Manque de mise en œuvre pratique des politiques promotionnelles dans le secteur de l'environnement. Manque d'incitations de l'État pour la conservation de la diversité biologique.	Il existe déjà certaines initiatives promues par divers secteurs environnementaux, à savoir les incitations à l'importation de carburants, les vieilles voitures, les appareils ménagers utilisés avec l'augmentation des taxes, mais elles devraient être améliorées et comptabilisées.	Promouvoir des incitations financières pour la conservation de la biodiversité dans les différents secteurs de développement.
M17	Élaborer un plan d'action national pour la réduction, la réforme et l'élimination des incitations et des subventions nuisibles à la biodiversité.	2	L'absence d'évaluation systématique du plan, crée des difficultés aux autorités dans la définition de nouvelles mesures de réduction, de réforme et d'élimination des incitations et subventions nuisibles à la biodiversité.	Existence dispersée de divers instruments sectoriels qui prévoient des mesures de réforme et d'élimination des incitations et des subventions nuisibles à la biodiversité. Ces instruments devraient donc être compilés et leur efficacité évaluée.	Le SPANDB doit disposer d'un mécanisme d'évaluation et mise à jour. Reformuler les mesures, étant donné que la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité sont en place depuis 2002.
M18	Élaborer et diffuser des mesures incitatives pour les externalités environnementales positives.	2	Faiblesse de la recherche et du développement d'études sur l'économie de l'environnement et donc faible disponibilité des données et des informations.	Clarifier les compétences au niveau des institutions du SEA. Qui est responsable de la mise en œuvre de cette mesure (IBAP, AAAC, DGDD, etc.).	Le développement de la recherche et des études dans le domaine de l'économie de l'environnement devrait être encouragé dans les institutions techniques et scientifiques, y compris les universités.
M19	Promouvoir l'application des lignes directrices et des guides	2	Manque d'information et de sensibilisation sur l'importance de	Renforcer la campagne de sensibilisation et d'information sur	L'EES est un outil préventif à l'appui de la planification et de la

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	de la CDB sur les Evaluations Environnementales Stratégiques et renforcer les analyses de la biodiversité dans les EIE.		l'EES pour la planification et la programmation de l'aménagement d'une partie d'un territoire ou d'un secteur.	l'importance de l'EES et de la planification, programmation et de la prise de décision informées, intégrées, équilibrées et durables.	programmation très récentes, en particulier en Guinée-Bissau. Que le guide méthodologique référentiel d'orientation spécifique soit adapté et appliqué pour l'intégration de la biodiversité dans l'évaluation environnementale stratégique en général et l'EIAS en particulier.
M20	Introduire des taxes et redevances environnementales et des instruments économiques comme partie d'un Cadre de Réforme Fiscal Environnementale.	2	La pauvreté, l'inégalité dans la répartition des avantages tirés de ces instruments économiques, le manque d'informations sont des goulets d'étranglement majeurs dans l'introduction et l'application des taxes et redevances environnementales et des instruments économiques.	Ces dernières années, les forêts ont subi de fortes pressions, dont les conséquences ont eu un impact sur les autres ressources qui leur sont associées, en raison de la mauvaise répartition des bénéfices. Cela peut se reproduire pour toutes les autres ressources communes dans lesquelles les communautés sont impliquées. Il y a déjà des initiatives, très récentes, mais il faut les consolider.	Des instruments économiques devraient être introduits dans tous les secteurs du développement économique et social du pays, c'est-à-dire dans les lois sectorielles, les taxes et redevances environnementales, en tant que système de régulation et de mise en valeur de la biodiversité et ses différentes composantes.
Objectif national 4: D'ici à 2020 au plus tard, le Gouvernement de Guinée-Bissau, le secteur privé et les groupes d'intérêt à tous les niveaux auront pris des mesures ou élaboré des plans pour assurer une production et une consommation durables et auront réussi à limiter les impacts des secteurs de développement qui exercent la plus forte pression sur la diversité biologique et les ressources naturelles.					
M21	Identifier et promouvoir les bonnes pratiques pour l'utilisation durable de la biodiversité dans différents secteurs économiques et activités productives.	2	Le secteur forestier continue d'être la cible de coupes illégales et clandestines et de violations de moratoire.	Des initiatives sont prises dans différents secteurs, mais il est nécessaire d'améliorer les mécanismes de coordination et d'évaluation intersectorielle de l'état de l'exploitation de la biodiversité. Créer un environnement institutionnel	Plus grande application de la période de repos biologique pour la pêche artisanale. Zonage des aires protégées et plus grande socialisation et partage des mécanismes de

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
				<p>favorable au respect de la loi dans le secteur forestier et à la coordination intersectorielle.</p> <p>Améliorer les mécanismes de communication et de transparence.</p>	<p>gestion.</p> <p>Adopter une législation et promouvoir des processus efficaces de gestion communautaire des forêts.</p> <p>Développer une nouvelle politique d'exploitation, de transformation et de commercialisation des ressources naturelles.</p> <p>Investissement dans l'autonomie financière, patrimoniale et administrative de l'AAAC, en tant que cadre de supervision.</p>
M22	<p>Valoriser et promouvoir la production et la consommation locales, à travers la campagne "Consommer localement o que é da terra e nosso". ("Consommer localement ce qui est de la terre et à nous").</p>	3	<p>L'absence d'un mécanisme interne de financement et de parrainage d'événements stimulant la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits locaux détermine la fréquence et la continuité des activités.</p>	<p>Il existe déjà un réseau d'organisations de la société civile qui se consacrent à la valorisation et à la consommation de la production locale, mais il est nécessaire d'investir dans une plus grande coordination et des synergies entre l'État, le secteur privé et la société civile dans la promotion des stratégies plus efficaces de production et consommation des produits de la biodiversité.</p>	<p>Renforcer le Programme de cantines scolaires et adopter les achats d'aliments locaux directement auprès des agriculteurs familiaux.</p> <p>Établir une journée nationale de la consommation (20 décembre).</p> <p>Initiatives entrepreneuriales nationales dans le domaine de la restauration, de la mode et de la musique.</p> <p>Initiatives culturelles pour promouvoir la consommation locale et la consommation naturelle.</p> <p>Renforcer les dispositifs de</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					promotion de la consommation locale et naturelle.
M23	Élaborer, de manière participative, des directives et des politiques pour la mise en œuvre d'actions d'atténuation/mitigation (NAMA, LEDS et MRV) appropriées pour le pays en relation avec les trois principales activités économiques (agriculture, exploitation des ressources forestières, élevage) associées à la déforestation et à la dégradation forestière.	2	Processus de consultation inadéquat (approche descendante). La conception des projets dans les bureaux rend difficile la mise en œuvre car elle ne correspond pas toujours aux souhaits et aux priorités des populations locales.	Changement d'approche, avec une plus grande implication des communautés locales dans les différentes étapes et phases de la gestion du projet, avec l'aide des agents locaux de développement et des animateurs locaux.	Créer une structure de gouvernance qui respecte le droit coutumier, en cherchant à aligner les souhaits de la communauté locale avec l'objectif de préserver la Biodiversité. Malgré les difficultés que l'on peut observer, ce modèle décentralisé est capable de supprimer les conflits, de gérer les différends et d'harmoniser les intérêts divergents.
M24	Élaborer des modèles productifs qui favorisent l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et des services écosystémiques.	2	Absence de politiques publiques de promotion.	Développer un mécanisme de communication, Concertation et de coordination des politiques permettant le développement des modèles de production qui valorisent la biodiversité et les services écosystémiques.	Intégrer dans les politiques publiques des initiatives visant à stimuler la production et la transformation naturelle des produits de la biodiversité mis en œuvre par les ONG à travers des projets et l'appui aux communautés locales et leur fournir une plus grande capacité de réplification nationale en intégrant les petites et moyennes entreprises dans la chaîne de production écologique et durable de valorisation socio-économique des produits et services de biodiversité des écosystèmes côtiers, marins,

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					agricoles et forestiers.
M25	Renforcer la conservation et la gestion des ressources halieutiques biologiques.	2	<p>Faible capacité d'investissement interne dans ce secteur, qui est fortement tributaire des investissements étrangers, en particulier de la coopération internationale.</p> <p>Manque d'infrastructures d'appui à la pêche (ports de pêche, chambres de conservation, transport en général, etc.)</p> <p>Faible développement technique des opérateurs privés.</p> <p>Capacité insuffisante de l'administration publique sous-sectorielle.</p>	<p>Promotion de la pêche artisanale nationale, de telle sorte que l'écart avec la pêche artisanale étrangère soit progressivement réduit.</p> <p>Améliorer les capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs nationaux.</p> <p>Améliorer des filières et des conditions de commercialisation des produits de la pêche artisanale.</p>	<p>Création d'établissements de crédit, principalement ceux liés au microcrédit, dans les zones de pêche.</p> <p>Renforcer les capacités des communautés de pêche, c'est-à-dire les pêcheurs, les transformateurs, les vendeurs et autres professionnels impliqués dans la pêche artisanale afin d'accroître leur contribution à la création de richesse nationale, d'emplois et de sécurité alimentaire et de participer à la gestion des ressources halieutiques et à la pêche artisanale.</p>
M26	Créer et/ou réhabiliter des arborets spécialisés pour mieux gérer les différents types de climat et de végétations et exploiter des stations de collecte de semences et des centres de prolifération de plantes utiles.	2	<p>Les actions sont ponctuelles et discontinues sans un plan effectif ni système de suivi et de surveillance de la récolte des semences utiles.</p> <p>Manque de ressources financières disponibles et de ressources humaines spécialisées.</p>	<p>Identifier l'espace approprié.</p> <p>Concevoir et renouveler le cadre de mobilisation et d'allocation des ressources humaines.</p> <p>Élaborer un plan d'entretien.</p>	<p>Renforcement des capacités institutionnelles et équipement technique et programmatique pour la mise en œuvre du plan de réhabilitation des arborets.</p>
M27	Diffuser, recommander et mettre en œuvre de bonnes pratiques environnementales et sociales pour les industries	2	<p>Ce secteur est encore dans une phase embryonnaire, mais l'instabilité politique récurrente peut créer des failles dans le</p>	<p>Diffuser des guides de bonnes pratiques sur l'exploitation des Ressources Naturelles (Tinguena, Ace</p>	<p>Encourager la formation des groupes d'intérêt, des décideurs et des journalistes aux bonnes</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	extractives.		respect des bonnes pratiques environnementales.	Monte/IBAP, GTP-IE).	pratiques du secteur. Réalisation de visites d'échange, de débats et des conférences promus par le GTP-IE. Consolider les résultats du Projet Pétrole et Gaz en régime offshore et des infrastructures dans les zones humides d'Afrique de l'Ouest mis en œuvre en Guinée-Bissau par IBAP et Tiniguena.
But stratégique B. Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable					
Objectif national 5: D'ici 2020, réduire de plus de moitié la dégradation et la fragmentation des habitats et des écosystèmes, en particulier les forêts et les écosystèmes les plus sensibles, causées par des activités illégales.					
M28	Inventorier les zones dégradées et leurs causes respectives en vue d'élaborer des plans spécifiques de prévention et de réhabilitation.	2	Faible capacité technique et financière nationale pour couvrir l'ensemble du territoire national. Absence d'une approche nationale pour quantifier les zones dégradées.	Cette activité est déjà mise en œuvre au niveau sectoriel, principalement dans le cadre du SNAP. L'évaluation des zones dégradées en termes de déforestation des forêts et des causes de dégradation identifiées a également été réalisée. Mais les capacités techniques nationales dans le domaine de l'inventaire et de la télédétection doivent être renforcées.	Il est nécessaire de créer et d'opérationnaliser une structure nationale de coordination pour compiler l'ensemble des informations, enquêtes, études et inventaires réalisés par les différents acteurs et secteurs.
M29	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'inspection sectorielle, régionale et locale pour réduire la dégradation des écosystèmes.	2	Manque de moyens logistiques et matériels pour les structures d'inspection.	Fournir davantage de ressources humaines, logistiques et matérielles au personnel opérationnel, principalement de la DGFF et de la FISCAP.	Mettre en œuvre les réformes envisagées pour la FISCAP, la DGFF afin de les rendre moins lourdes et plus opérationnelles.
M30	Promouvoir des incitations qui	2	Ressources financières et	Plus de 200 hectares de forêt de	Il est nécessaire d'élaborer une

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	permettent la participation de tous les groupes sociaux au processus de restauration des écosystèmes dégradés.		logistiques insuffisantes pour soutenir la participation communautaire. Insuffisance en termes de diagnostic.	mangrove et de zones adjacentes ont été restaurés (GPC, IBAP et partenaires locaux et internationaux, EU-Active, WI...). Et plus de 180 000 hectares de terres reboisées. Néanmoins, il n'y a pas d'incitation réelle, mais un certain soutien à l'implication des jeunes et des communautés locales. Il est nécessaire de créer une équipe de surveillance pour les zones récupérées et aussi de créer des pépinières de plantes fruitières.	stratégie de reconstitution des écosystèmes dégradés par zone d'importance écologique, en créant une équipe de surveillance des zones reconstituées principalement en dehors des AP. Plantations pendant la célébration de "Journée mondiale de l'arbre", "Journée mondiale de la mangrove", comme moyen de sensibilisation de tous les groupes sociaux.
M31	Mettre en place des mécanismes de compensation pour compléter les efforts entrepris dans le cadre de la conservation des écosystèmes forestiers (REDD, REDD+, ...).	2	Dépendance à l'égard des experts internationaux pour mener à bien la majorité des actions.	Une stratégie nationale REDD+ a déjà été élaborée et est en cours de mise en œuvre partielle. Mais il est absolument nécessaire de renforcer les capacités internes pour la plupart des actions.	Il est urgent de commencer à mettre en œuvre la stratégie REDD+ au niveau national, créant ainsi des capacités internes pour réaliser une grande partie des études.
M32	Élaborer une stratégie nationale de restauration écologique des écosystèmes et des habitats menacés de disparition ou abritant des espèces menacées.	2	Insuffisance des moyens financiers et des capacités humaines nationales.	Renforcement des capacités et création d'une base de données centrale contenant toutes les informations sur les zones dégradées et réhabilitées.	Créer une base de données pour faciliter la consultation de toutes les stratégies déjà élaborées.
M33	Mettre en œuvre des activités de conservation et de restauration des écosystèmes et des habitats dégradés.	2	Insuffisance des ressources humaines, financières, logistiques et matérielles.	Il existe des initiatives visant à créer des pépinières régionales et dans certaines aires protégées ayant la capacité de répondre à la demande: PNTC - 21 mille plantes	Revertir une partie des fonds provenant de la commercialisation de bois pour soutenir la restauration des zones dégradées.

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
				PNLC - 30 mille plantes PNB et PND - Pépinières temporaires. Il y a une pépinière à Nbunhe et PADES en crée 2 autres dans la région Sud. Mais il est nécessaire de créer une unité de suivi des zones restaurées. Renforcer les actions en faveur de la plantation de cibe " <i>Borrassus aethiopicus</i> ", mangroves, etc.	
M34	Identifier et intensifier les programmes et les actions qui peuvent minimiser les répercussions de l'utilisation de matériaux ligneux, en encourageant l'utilisation de sources d'énergie alternatives.	2	Insuffisance de sources d'énergie alternatives. Faible pouvoir d'achat des communautés.	Améliorer l'accessibilité aux sources d'énergie alternatives. Réduire le prix du gaz butane.	Il est nécessaire de réduire le coût du gaz, l'accessibilité et les coûts des foyers à gaz, etc. (Projet Fumu Kaba)
M35	Identifier, compiler, capitaliser et diffuser les bonnes et mauvaises pratiques d'exploitation et de gestion durable des terres et de la biodiversité dans les différents domaines d'activité (agriculture, pêche, foresterie, chasse, tourisme, etc.).	2	Absence de structure de coordination.	Créer une structure de coordination nationale fonctionnelle avec une capacité de présence décentralisée.	Les actions de bonnes pratiques pour l'utilisation des ressources naturelles sont menées par diverses organisations impliquées dans la conservation et la valorisation des ressources naturelles telles que : IBAP, CIPA, DGPA, FISCAP, AAAC, DGT, Palmeirinha, Tiniguena, Kafo, AD, GTP-IE.. Mais il est nécessaire de disposer d'une structure de coordination pour regrouper toutes les publications et tous les rapports d'activité sur les bonnes

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					<p>pratiques en matière de ressources naturelles.</p> <p>Mise en œuvre de l'APAC en tant que mécanisme de gestion des territoires communautaires fondés sur la culture autochtone.</p> <p>Mise en œuvre du SIPAM en tant que mécanisme de classement des sites du patrimoine agricole d'importance.</p>
<p>Objectif national 6: D'ici 2020, la gestion et la capture de tous les stocks de poissons et d'invertébrés seront durables, légales et réalisées par l'application d'approches écosystémiques et dans des limites écologiques sûres, et des plans et mesures de rétablissement seront mis en place pour les espèces les plus sensibles et/ou menacées.</p>					
M36	<p>Veiller au respect de la réglementation en matière de pêche en renforçant les activités de contrôle, en luttant contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et en appliquant le régime de sanctions approprié.</p>	2	<p>Faible capacité à suivre les différentes décisions.</p> <p>Ressources humaines peu qualifiées dans l'utilisation des nouvelles technologies.</p> <p>Personnel peu engagé.</p>	<p>Malgré l'existence du Plan Stratégique des Pêches (2015-2020), qui englobe toutes ses composantes, il y a encore le besoin:</p> <p>Renforcer les bases avancées de surveillance.</p> <p>Renforcer la formation du personnel technique à l'utilisation des nouvelles technologies.</p> <p>Équipement du centre de suivi des opérations du système central VMS et des 5 pôles régionaux.</p>	<p>Définir un cadre de gestion institutionnelle et de supervision.</p> <p>Établir des bases décentralisées de MCS et acquisition de ressources opérationnelles supplémentaires, amélioration du programme régional d'observateurs et amélioration des systèmes d'information utiles au MCS.</p> <p>Réviser et Promulguer la Loi générale sur la Pêche, avec des sanctions accrues pour certaines pratiques illégales.</p> <p>Renforcer la mise en œuvre du Plan d'Action National de lutte</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					contre la pêche (2017-2022).
M37	Promouvoir l'approche territoriale de la pêche artisanale avec le droit d'accès pour les nationaux et les résidents, en particulier dans les zones d'intérêt stratégique pour la sécurité environnementale et alimentaire (y compris les estuaires et les îles).	2	<p>Forte pression des pêcheurs non-résidents de la sous-région.</p> <p>Peu de moyens pour réagir à la pêche illégale en dehors des aires protégées et aussi pour la surveillance nocturne.</p> <p>Faible appropriation des mesures de gestion et de conservation des ressources de la pêche par les communautés résidentes.</p>	<p>Chaque année, des Plans de Gestion des ressources halieutiques sont élaborés avec des lignes directrices sur les mesures à prendre pour différentes pêcheries (engins de pêche, maillages, nombre de navires opérant dans les eaux territoriales sur la base de la campagne scientifique, biomasse disponible et capacité d'exploitation). Ce document devrait être diffusé pour une meilleure compréhension des enjeux.</p>	<p>Le ministère de la Pêche doit adopter dans le secteur de la pêche des politiques fondées sur le droit d'accès aux ressources qui faciliteront la gestion des territoires de pêche et étendre le droit d'accès prioritaire aux ressources à toutes les rias du pays.</p> <p>Soutenir une meilleure structuration des associations de pêcheurs dans les domaines identifiés de cogestion de la pêche.</p> <p>Affiner l'applicabilité du concept de droit d'accès prioritaire aux ressources halieutiques, afin que les communautés comprennent pleinement ses avantages du point de vue de la gestion des ressources halieutiques.</p> <p>Renforcer la recherche associée aux connaissances traditionnelles afin d'améliorer l'acceptation des zonages de pêche.</p> <p>Renforcer le suivi participatif dans les AMP et des estuaires pour mieux intégrer les pêcheurs dans la gestion de leurs ressources.</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
M38	Renforcer la surveillance, le démantèlement et la relocalisation des campements de pêche artisanale illégale.	2	<p>Faible capacité d'accompagnement des campements relocalisés.</p> <p>Faible capacité de réponse de la FISCAP en raison du manque de ressources financières et humaines.</p>	<p>Pour être pleinement efficace, il est très important que les sanctions soient établies et décidées sans ingérence politique, le recours étant réservé exclusivement aux fonctions judiciaires.</p>	<p>Réhabiliter et acquérir des moyens navals, des infrastructures d'appui (centre de commandement, 3 bases de surveillance avancée et 3 centres de surveillance côtière) équipées de moyens de surveillance et de communication pour dynamiser et optimiser les opérations.</p> <p>Accroître la capacité d'intervention et de réaction du système de surveillance par l'adoption de nouveaux moyens techniques (VMS, AIS, autopolice, etc.) et de moyens navals et aériens.</p> <p>Renforcer la surveillance participative dans les aires protégées.</p>
M39	Réduire et modifier les activités de pêche qui nuisent à la durabilité des populations et à la conservation des espèces marines et aquatiques.	2	<p>Faible capacité d'accompagnement des mesures de durabilité des pêches.</p> <p>Absence de centres pour l'achat de matériaux non nocifs.</p>	<p>Plans annuels de gestion des ressources halieutiques sont établis, avec des lignes directrices spécifiques pour les différentes pêcheries (engins de pêche, maillages, effort de pêche basé sur la campagne scientifique, biomasse disponible et capacité d'exploitation).</p> <p>Des plans de gestion environnementale sont également élaborés pour différentes pêcheries et un catalogue des mesures de pêche est établi. Mais ils doivent tous être diffusés auprès des communautés de pêcheurs résidents et</p>	<p>Renforcer la diffusion auprès des communautés de pêcheurs des différents instruments existants (plans annuels de gestion des ressources halieutiques, catalogue avec des mesures de pêche) sur les radios communautaires et les forums de consultation existants.</p> <p>Réaliser des études sur les techniques de pêche alternatives et non nocives.</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
				non-résidents.	
M40	Établir des mesures visant à améliorer les méthodes de pêche afin de minimiser les pertes, les captures accidentelles de cétacés, d'oiseaux et de tortues et les impacts négatifs sur les habitats et les écosystèmes, en impliquant les secteurs et groupes concernés.	2	<p>Faible appropriation des mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques par les communautés résidentes.</p> <p>Faible capacité de réponse de la FISCAP en raison du manque de ressources financières et humaines.</p>	Des mesures sur les meilleures méthodes de pêche sont en cours d'élaboration, mais leur mise en œuvre doit être renforcée par un suivi efficace et une consultation permanente avec les différents acteurs concernés.	<p>Renforcer le cadre de diffusion des règles de pêche.</p> <p>Renforcer le cadre de consultation avec les différentes parties prenantes du secteur.</p> <p>Suivi par des inspecteurs et des observateurs des pêches.</p>
M41	Accroître les connaissances sur le milieu marin et ses écosystèmes.	2	<p>Faible capacité technique et scientifique pour approfondir les connaissances des impacts du climat sur les pêches et des dimensions socio-économiques de ces impacts sur les moyens d'existence locaux.</p> <p>Absence d'études approfondies sur l'écologie marine et les impacts de la pêche sur les écosystèmes.</p>	<p>Des évaluations de l'état d'exploitation des ressources crevettières, céphalopodes et démersales sont effectuées chaque année et un système de statistiques sur la pêche artisanale est en cours de mise en œuvre, mais les capacités techniques et scientifiques doivent être renforcées pour approfondir la connaissance des impacts du climat sur la pêche et des dimensions socio-économiques de ces impacts sur les moyens de subsistance locaux.</p> <p>Réaliser des études avancées sur ces impacts et menaces pour la pêche artisanale, car la plupart des études se concentrent sur la pêche industrielle à grande échelle.</p>	<p>Appuyer l'institution de recherche halieutique dans l'amélioration des connaissances de l'état des ressources en vue d'une gestion durable.</p> <p>Renforcer les synergies entre les institutions impliquées dans la pêche et le changement climatique.</p> <p>Renforcer la surveillance et les actions participatives des communautés de pêcheurs.</p> <p>Il est nécessaire de poursuivre les activités de recherche, mettre en place une période de repos biologique pour les espèces en danger.</p> <p>En outre, la formation dans différents domaines devrait être axée sur les associations et les</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					infrastructures pour la conservation du poisson, et elles devraient être encore renforcées.
M42	Exiger l'introduction du système d'exclusion (TED) pour les crevettiers.	1	Inexistence et faible connaissance des systèmes TED, un dispositif qui permet la sortie d'espèces indésirables, telles que les tortues capturées dans les filets de pêche.	Des mesures sont prises pour la protection des espèces marines menacées, mais les systèmes sont encore peu connus étant nécessaire renforcer les connaissances des experts pour l'introduction de ces systèmes.	Créer un cadre de concertation entre les acteurs de la pêche et de la conservation des ressources pour discuter de cette question en vue de trouver des moyens efficaces pour l'introduction du système d'exclusion (TED) et d'autres instruments efficaces.
Objectif national 7: D'ici 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et de la sylviculture seront gérées de manière durable, assurant la conservation de la biodiversité, le maintien des processus écologiques essentiels et la connectivité entre les différents écosystèmes.					
M43	Intégrer dans le EIES les critères de durabilité des projets et programmes agricoles, forestiers et halieutiques.	2	Peu de reconnaissance de l'importance de l'évaluation environnementale dans la durabilité des programmes et des projets de développement. Faible capacité de connaissance des critères de durabilité des projets et programmes agricoles, forestiers et halieutiques.	Élaborer et diffuser des critères et des indicateurs de développement durable.	La Guinée-Bissau ne dispose pas encore de ses propres indicateurs de développement durable. Des critères et des indicateurs de développement durable devraient être élaborés au niveau national.
M44	Cartographie des terres agricoles, forestières et pastorales pour une gestion durable.	2	Manque de capacités techniques et financières nationales. Manque de volonté politique.	Zonage agro-écologique a été effectué dans certaines régions de Guinée-Bissau avec la détermination de scénarios possibles pour les changements climatiques. Des études ont également été menées sur certains périmètres rizicoles des Bolanhas (ex.: Cã), mais il est nécessaire de créer des capacités	Un zonage agro-écologique du pays s'impose d'urgence afin de réduire les conflits fréquents entre éleveurs et agriculteurs, en plus d'une occupation anarchique des terres qui ne respecte pas les compétences agronomiques.

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
				internes capables de réaliser les études et de suivre leur mise en œuvre.	
M45	Revoir les plans nationaux, régionaux et communautaires d'aménagement et administration du territoire, en intégrant les zones dédiées à l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie.	2	Absence d'évaluation systématique de l'état ou du niveau de mise en œuvre de ces plans. Faible capacité financière des institutions responsables de la mise en œuvre de ces plans.	Cette mesure doit être améliorée car il n'existe pas de plan national d'aménagement du territoire.	Des plans nationaux, régionaux et communautaires d'aménagement du territoire et d'administration devraient être élaborés.
M46	Appliquer les principes de l'approche écosystémique en agriculture, en élevage, en foresterie et en aquaculture.	2	Absence d'aménagement agro-écologique.	Des expériences pilotes de zonage agroécologique ont déjà été mises en œuvre dans trois régions du pays, mais elles doivent être adoptées au niveau global.	Étendre cette expérience à l'ensemble du territoire national et adopter une législation pour le respect effectif de ce zonage.
Objectif national 8: D'ici 2018, identifier les polluants et les principales sources de pollution et créer des mécanismes juridiques et institutionnels pour leur gestion et leur réduction à des niveaux non nuisibles au fonctionnement des écosystèmes et à la biodiversité.					
M47	Réaliser et/ou mettre à jour l'inventaire des objets, substances et organismes dangereux.	2	Le pays ne dispose pas de stratégie de gestion des déchets. Absence de cadre juridique pour la définition et la classification des résidus et des substances dangereuses. Absence d'enregistrement national avec localisation précise de tous les sites et institutions susceptibles de générer des	La Guinée-Bissau devrait faciliter les mécanismes permettant la mise en œuvre et l'application effectives des mesures découlant de la Convention de Bâle. Les communications nationales présentent une liste d'objets, de substances et d'organismes dangereux et l'INASA a déjà réalisé un inventaire, mais il devrait être mis à jour	Créer une entité nationale chargée du traitement des résidus, des substances et des organismes dangereux. Établir un cadre juridique pour la gestion des déchets permettant la définition et la classification des déchets en fonction du danger. Établir une "Taxe Verte" sur les producteurs qui produisent des

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
			<p>déchets.</p> <p>Manque d'experts techniques en matière de classification et tri des déchets et des substances dangereuses.</p>	<p>fréquemment.</p> <p>Informatiser et diffuser sur tout le territoire national les systèmes d'information et d'enregistrement des entreprises et des organismes (publics et privés) qui produisent ou utilisent des déchets et des substances dangereuses dans leurs activités.</p>	<p>déchets afin de financer le fonctionnement de l'autorité nationale responsable du traitement de ces déchets.</p> <p>Renforcer le contrôle de l'utilisation de ces substances.</p> <p>Établir un cadre juridique.</p> <p>Diffuser les informations d'inventaire déjà prises.</p> <p>Mettre en œuvre les recommandations de la Convention de Minamata dans le contexte national.</p>
M48	Identifier les principales sources de pollution nuisibles aux écosystèmes.	2	<p>Existence d'un inventaire partiel des principales sources de pollution nuisibles aux écosystèmes.</p> <p>Absence de contrôle des organismes compétents.</p> <p>Manque d'investissement dans l'infrastructure sanitaire de base, équipements de collecte et de traitement des déchets, système de drainage de l'eau.</p> <p>Manque de techniciens dans les autarchies/administrations locales pour surveiller la mise en œuvre de l'urbanisation.</p> <p>Le pays ne dispose d'aucun</p>	<p>Il est important de renforcer sur le plan logistique les structures de collecte et de traitement des déchets sur le territoire national.</p> <p>Améliorer les conditions d'hygiène des déversoirs ou en construire de nouveaux loin des centres urbains.</p> <p>Renforcer les campagnes de sensibilisation visant à réduire la défécation en plein air.</p> <p>Compiler et consolider les actions mises en œuvre par les ONG Palmeirinha, Adema, Andorinha, entre autres, et les reproduire dans tout le pays.</p>	<p>Accroître l'investissement en l'infrastructures sanitaires de base.</p> <p>Construction d'un incinérateur qui empêche la combustion des déchets à l'air libre.</p> <p>Construction d'un centre chargé du tri, de la classification et de la catégorisation des déchets solides.</p> <p>Fixation d'éco points et de conteneurs dans les rues pour le tri et le dépôt des déchets.</p> <p>Dans les zones rurales ou semi-urbaines, créer des réseaux de latrines communautaires.</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
			appareil de mesure de la pollution.		Acquisition de moyens et supports techniques pour la mesure et la surveillance des polluants. Réalisation d'un inventaire national des polluants.
M49	Renforcer le contrôle et l'inspection des activités présentant un niveau élevé de pollution.	1	Absence de responsabilité des organes de contrôle (Autorités locales/Administration locale) dans la supervision des travaux et des constructions. Absence dans les frontières d'un système de classification et d'enregistrement des produits susceptibles de produire des déchets après utilisation.	Fournir aux centres d'inspection des véhicules des équipements plus sophistiqués pour le contrôle des émissions lors de l'inspection des véhicules. Créer des mécanismes plus efficaces pour la collecte et le traitement des déchets. Massifier l'utilisation des conteneurs pour la collecte des ordures sur les plages du pays. Étendre aux régions la surveillance sur l'obligation de l'imperméabilisation des fosses septiques dans les maisons. Étendre à tous les hôpitaux du pays du Centre de collecte et d'incinération des déchets hospitaliers dangereux puisque seul l'hôpital national dispose d'un tel centre.	Établir un programme de contrôle et de surveillance de la pollution atmosphérique. Créer des mécanismes de contrôle et d'enregistrement des ateliers automobiles. Créer une institution/organe chargé de contrôler les émissions de toutes les activités dans la sphère économique du pays. Mise en œuvre effective de la récente loi sur l'"Inspection générale de l'environnement" promulguée par le Conseil des Ministres.
M50	Élaborer et mettre en œuvre la Politique Nationale d'Assainissement de Base.	2	Politique Nationale d'Assainissement de Base n'a pas encore été approuvée par le Conseil des Ministres.	Reformuler cette mesure, puisque le plan directeur de l'eau et de l'assainissement existe déjà, il est donc nécessaire d'évaluer la mise à jour. Améliorer l'état des déversoirs	Que le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement et le code de l'eau et de l'assainissement soient évalués et mis à jour. Le contrôle et l'aménagement

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
			<p>Instabilité politique récurrente.</p> <p>Manque de synergie institutionnelle entre le MINSAP et le MRN.</p> <p>Manque de ressources financières pour le fonctionnement des organes.</p>	existants en appliquant des normes.	<p>des quartiers résidentiels et le contrôle des flux d'exode de l'intérieur vers Bissau, ce qui se traduit par une multiplication du nombre de la population.</p> <p>Améliorer et étendre les réseaux d'assainissement et d'évacuation des eaux usées.</p>
M51	Créer des Centres de Résidus et de Produits Chimiques dans une vision intégrée de la collecte, traitement, mise en valeur et destin finale.	1	Absence de mise en œuvre effective du plan national de gestion des résidus.	<p>Améliorer les conditions des déversoirs existants en appliquant des normes spécifiques.</p> <p>Élaborer une stratégie de gestion des résidus.</p>	<p>Créer des mécanismes juridiques pour gérer le flux des résidus et des produits chimiques nocifs.</p> <p>Former des techniciens techniques en systèmes de traitement des résidus.</p> <p>Mettre en œuvre le plan national de gestion des résidus.</p> <p>Créer un centre de collecte, classification, traitement et de recyclage des résidus solides et des résidus dangereux.</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
M52	Mettre en place un système de quarantaine pour les organismes suspects	1	Pénurie de personnel technique spécialisé dans ce domaine. Manque de mise à jour et de transfert des connaissances.	Des actions ponctuelles sont mises en œuvre au niveau sectoriel, avec la création du laboratoire de pêche, la mise en œuvre du projet REDISSE II et des actions développées par les services phytosanitaires, mais il faudra renforcer les capacités dans ce domaine avec l'implication des jeunes. Transfert de technologies dans ce domaine. Renforcer le fonctionnement du laboratoire de pêche déjà existant.	Établir des laboratoires, au moins dans chaque capitale provinciale et les équiper avec des matériels de pointe en détection et le contrôle des espèces dangereuses. Restreindre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à ceux qui sont moins toxiques, par le biais de la classification de la FAO/OMS, et créer des mécanismes d'exception si nécessaire. Création d'une Commission composée de représentants des services de la Santé et de l'Environnement pour suivre de près l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et sa problématique et restreindre ou suspendre leur utilisation si nécessaire.
Objectif national 9: D'ici 2020, les espèces exotiques et envahissantes et leurs vecteurs sont identifiées et classées et un mécanisme de contrôle est mise en place pour empêcher leur introduction et leur établissement.					
M53	Réviser et mettre à jour les législations existantes sur le contrôle de l'introduction et de la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes.	1	Absence de mise à jour de la législation sur l'EEI	Les EEI constituent une préoccupation majeure et une menace pour la biodiversité et les agroécosystèmes, dans ce contexte, il est important d'améliorer les connaissances sur les EEI. Mettre à jour la législation sur les EEI.	Réviser la législation relative aux EEI. Inventorier les EEI au niveau national et créer une base de données et la partager avec la sous-région.

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
M54	Élaborer une Stratégie et un Plan d'Action pour les EEI.	1	Absence d'un agenda gouvernemental prioritaire pour les EEI.	Les EEI sont des menaces pour la biodiversité et le développement socio-économique national. C'est pourquoi il est primordial d'inscrire les EEI dans l'agenda des ministères concernés.	Élaborer un plan stratégique et sa mise en œuvre immédiate.
M55	Élaborer des mécanismes et des mesures pour prévenir l'introduction, l'établissement et le contrôle des EEI, en particulier dans les écosystèmes les plus critiques.	1	Manque de moyens matériels et financiers pour assurer un suivi plus efficace au niveau national. Absence de mesures de vérification et de contrôle efficaces des EEI. Manque de centres d'étude et de postes de contrôle des forêts et de l'élevage efficaces.	Affecter des moyens financiers et des équipements de contrôle aux Services de Protection Végétal.	Développer des études et des inventaires sur les EEI en collaboration avec la communauté locale.
M56	Élaborer des programmes d'éradication des EEI qui nuisent à la biodiversité et aux écosystèmes.	1	Manque de ressources financières et humaines. Manque d'équipements nécessaires. Manque de synergie entre les institutions concernées.	Le gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, devrait s'engager sérieusement à unir ses efforts pour élaborer des programmes de lutte contre les EEI.	Fournir des moyens financiers pour des études et un suivi efficaces des EEI.
M57	Identifier et créer une base de données sur les principales espèces envahissantes établies dans le pays et évaluer celles qui sont les plus susceptibles de causer des dommages environnementaux.	2	Manque de moyens financiers pour développer la recherche et des inventaires des espèces envahissantes.	Les espèces exotiques envahissantes représentent des menaces majeures pour le système agricole traditionnel. Soutenir les initiatives de recherche en cours sur les EEI.	Le gouvernement et le secteur privé doivent soutenir la recherche et le contrôle des EEI qui peuvent causer des dommages économiques majeurs au pays. Il y a une liste qui doit être mise

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					à jour, et le renforcement des capacités en entomologie est également nécessaire.
M58	Identifier et mettre en œuvre des paquets technologiques pour la valorisation des EEI.	1	Manque de connaissance approfondie de la biologie et de l'écologie des EEI.	Les EEI sont encore mal connues au niveau du pays et il est possible que certaines d'entre elles puissent être utiles. Le pays a déjà bénéficié de formations ponctuelles, mais il est nécessaire de partager les informations sur les EEI aux niveaux national et sous-régional.	Développer la recherche scientifique sur les EEI et partager les informations.
M59	Mettre en place un système d'alerte rapide sur les EEI.	1	Absence d'un système d'alerte et de contrôle efficace.	Les EEI ont une capacité multiplicatrice très rapide, il est donc nécessaire de réagir rapidement et il est important d'étendre et d'intensifier le contrôle au niveau des frontières nationales.	Doter les autorités compétentes des moyens logistiques et matériels nécessaires et les médias auront un rôle important à jouer. Renforcer la mise en œuvre du plan d'urgence pour la lutte contre les ravageurs du bétail, du plan sous-régional de lutte contre les chenilles et du réseau de surveillance entomologique et zoonoses.
Objectif national 10: D'ici 2020, identifier les multiples pressions anthropiques sur les mangroves, les plages, les vasières et autres écosystèmes marins et côtiers affectés par le changement climatique ou l'acidification des océans et établir des stratégies et programmes pour maintenir leur intégrité et leur fonctionnement.					
M60	Améliorer et réformer les structures de gouvernance pour assurer une gestion et une conservation intégrées.	2	Instabilité politique et institutionnelle des dernières années. Manque de ressources humaines,	Les structures chargées de contrôler les actions ayant un impact sur l'environnement devraient être renforcées.	Créer des structures intersectorielles / interministérielles dotées d'un pouvoir de décision accru en matière de conciliation des

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
			matérielles et financières.	Mise en œuvre du projet de conservation des zones côtières avec l'aménagement des zones côtières tenant compte des zones sensibles.	politiques, programmes et projets sectoriels.
M61	Identifier, reconnaître et diffuser la législation gouvernementale, ainsi que les directives/lois/traditions des communautés locales, visant à la protection et à l'utilisation durable de l'écosystème de mangrove.	2	Loi peu concluante en matière de zonage des mangroves. Manque de moyens matériels, humains et financières et des synergies sectorielles pour la mise en œuvre des lignes directrices.	Finaliser la Loi de la Mangrove avec l'intégration du zonage écologique de la forêt de mangrove et la création de structures de suivi. Aménagement de la zone côtière, y compris la mangrove et le respect du Plan d'Action Mangrove.	Conclure la loi sur les mangroves et créer/renforcer les structures nécessaires à sa mise en œuvre effective. Fournir des moyens pour la mise en œuvre des plans de surveillance et de suivi de la couverture végétale visant principalement les zones de mangroves. Aménagement générale de la zone côtière avec des lignes directrices spécifiques pour chaque zone.
M62	Suivre les variations en termes d'extension et de distribution des différents habitats marins et côtiers, ainsi que des littoraux, afin d'interpréter et de comprendre la dynamique de l'occupation du sol.	2	Fragilité du GPC. IMP, CIPA et structures étatiques déconcentrées. Absence de structures de suivi.	Renforcer la capacité des structures existantes. Consolider les résultats des Projets Mangrovia; Riz et Mangal et Deduran, entre autres.	Caractérisation et cartographie des écosystèmes marins et côtiers en vue de la gestion actuelle des zones côtières. Etude et analyse de la situation actuelle pour l'établissement d'une base de référence et des mécanismes de suivi basés sur des systèmes d'analyse spatiale et SIG. Réactivation, renforcement et restructuration des structures de gestion, de contrôle et de suivi

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					(GPC, IMP, RBABB, etc). Renforcement des travaux de recherche basés sur des espèces indicatrices de l'état écologique de certains écosystèmes.
M63	Réaliser une évaluation de la vulnérabilité et élaborer des mesures d'adaptation pertinentes pour améliorer la résilience des écosystèmes prioritaires au changement climatique.	2	<p>Faible capacité technique à diffuser des stratégies de développement à faibles émissions, l'accent étant mis sur le niveau institutionnel et la mobilisation des ressources financières.</p> <p>Manque de promotion de la gestion durable de l'environnement dans les forêts nationales.</p> <p>Manque d'institutions formées et habilitées dans le domaine du contrôle et de la vérification des émissions de GES.</p> <p>Existence de structures propres pour les actions d'adaptation sur une base intersectorielle.</p>	<p>Dans un passé récent, la Guinée-Bissau a développée de manière isolée et sans aucune orientation stratégique des mesures d'Atténuation/Mitigation.</p> <p>Toutefois, il est nécessaire de créer des mécanismes plus efficaces pour la captation et mobilisation des fonds par l'intermédiaire des bailleurs et des Organismes internationaux.</p> <p>Renforcement des capacités de recherche sur la vulnérabilité, les risques et les méthodes d'adaptation.</p> <p>Mettre davantage l'accent sur des structures spécifiques pour les mesures d'adaptation sur une base intersectorielle existante.</p> <p>Renforcer la mobilisation de fonds pour les Projets de Résilience et d'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Étant donné que la croissance démographique exerce une pression énorme sur les ressources forestières, promouvoir l'utilisation massive de foyers améliorés auprès des communautés ainsi que l'utilisation de fours de production de charbon plus efficaces.</p> <p>Création d'un système d'information uniforme et d'un système d'inventaire pour la classification des forêts.</p> <p>Formation de techniciens pour effectuer des analyses sur les changements dans l'utilisation des sols et du couvert forestier.</p> <p>Création d'une structure spécialisée pour comptabiliser les émissions de GES.</p> <p>Réduire l'expansion incontrôlée des plantations d'anacardier et les effets des incendies forestières sur le couvert végétal.</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					<p>Une approche plus globale au niveau national, compte tenu de la grande vulnérabilité du pays aux phénomènes des changements climatiques.</p> <p>Mobilisation accrue de fonds pour des projets de résilience aux changements climatiques et d'adaptation aux changements climatiques.</p>
M64	Mettre en œuvre des mesures efficaces d'évaluation, de contrôle, suivi et de surveillance pour la protection des mangroves.	2	<p>Désorganisation de la DGFF.</p> <p>Manque de clarification des compétences du BAPN de la GN.</p> <p>Absence de structures adéquates de suivi, de contrôle et de surveillance des zones relevant du domaine public maritime.</p> <p>Faible implication des structures de supervision de l'urbanisation par rapport à l'occupation des zones humides et de mangrove.</p>	<p>Création de structures spécifiques, bien organisées et formées pour opérer en dehors du SNAP.</p> <p>Renforcement des capacités d'inspection environnementale.</p> <p>Diffusion des fonctions, biens et services de la mangrove à travers le programme IEC au niveau national.</p> <p>Actions au niveau du SNAP pour la protection, la conservation, la restauration et le reboisement de la mangrove.</p>	<p>Renforcement des mesures juridico-institutionnelles et structurelles pour l'aménagement et la gestion de la mangrove au niveau national avec des compétences bien définies.</p>
M65	Réaliser des Evaluations d'Impact Environnemental conséquentes, participatives et indépendantes avant l'approbation de tout programme/projet de développement ou d'expansion qui interfère avec l'écosystème de mangrove en aval et en	2	<p>Crainte de l'infaisabilité du projet et du programme en raison de l'EIES.</p> <p>Coût élevé des procédures d'évaluation environnementale.</p> <p>Information insuffisante sur l'importance et les avantages de l'évaluation environnementale</p>	<p>Renforcement des capacités et restructuration institutionnelle pour donner plus d'autonomie à l'AAAC.</p> <p>Renforcement des capacités de l'inspection générale de l'environnement.</p>	<p>Renforcer les campagnes d'information, de formation et de sensibilisation sur l'importance et les avantages de l'EES pour la durabilité des projets de développement pour les promoteurs à différents niveaux.</p> <p>Renforcer la capacité de</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	amont.		pour la durabilité des projets, des programmes, des plans et des politiques. Faible capacité de surveillance du PGES.		l'AAAC. Renforcer la structure d'inspection, y compris les régions, et mettre en place un système d'alerte en cas de risques potentiels et/ou de violations des lois environnementales existantes, permettant une intervention préventive plutôt que des mesures correctives. Créer des structures de contrôle et de suivi sur une base participative et avec des compétences et des responsabilités bien définies.
M66	Promouvoir la réhabilitation ou la régénération naturelle assistée ou d'autres interventions lorsque les écosystèmes de mangroves n'ont pas la capacité de se renouveler, y compris la restauration du régime hydrologique et/ou la plantation de mangroves.	3	Manque de ressources matérielles, humaines et financières pour couvrir l'ensemble de la zone côtière du pays.	Les zones dégradées ont été restaurées grâce à l'élaboration de diverses méthodologies tenant compte les conditions environnementales. Travailler à l'extension et à la promotion de ces activités à l'extérieur du SNAP, en impliquant d'autres structures de masse (scouts, militaires, réseaux de jeunes, etc.).	Multiplier les actions de reboisement à travers des projets intervenant à l'échelle nationale et portant sur les principaux facteurs de dégradation des mangroves (riziculture, exploitation des matériaux de construction, exploitation des matériaux ligneux pour la production d'énergie, fumage du poisson, production de sel, de bois de chauffage et de charbon, exploitation des huîtres, etc.) Reproduire l'expérience de Rio Grande Buba, PNTC.
M67	Promouvoir et améliorer les	2	Manque de ressources	Utilisation des connaissances	Amélioration de la technique de

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	techniques traditionnelles de conservation et de gestion durable de l'écosystème des mangroves et de ses ressources.		matérielles, humaines et financières pour couvrir l'ensemble de la zone côtière du pays.	<p>traditionnelles pour le repeuplement naturel avec la destruction d'anciennes digues.</p> <p>Introduction de fours améliorés de fumage du poisson à faible consommation de bois et/ou de techniques alternatives de fermentation et de salage telles que le bubacalhou.</p> <p>Travailler à la vulgarisation et promouvoir ces activités dans d'autres zones avec la participation d'autres partenaires, afin qu'elles ne se limitent pas au domaine d'intervention de ces projets.</p>	<p>production du sel, avec l'introduction du sel solaire.</p> <p>Ostréiculture sans couper les racines des mangroves.</p> <p>Repeuplement assisté des zones de mangroves dégradées.</p> <p>Sédentarisation de la riziculture des mangroves avec une meilleure gestion de l'eau, construction de digues et des ceintures de protection des digues et contre la sédimentation.</p> <p>Promouvoir les travaux d'extension pour étendre ce type d'action à d'autres zones où la dégradation de la mangrove est encore rapide.</p>
M68	Assurer la conservation et la gestion durable de la mangrove sur la base d'une approche écosystémique.	2	<p>Manque de ressources matérielles, humaines et financières pour couvrir l'ensemble de la zone côtière du pays.</p> <p>Faible promotion des approches écosystémiques et/ou des solutions naturelles.</p>	<p>Vulgarisation et promotion de l'approche écosystémique et en particulier des solutions naturelles aux problèmes de conservation et de gestion des mangroves - Repeuplement naturel.</p> <p>Maintien des bandes de végétation pour protéger la mangrove contre l'envasement.</p>	Effectuer un travail de vulgarisation et de promotion de ces techniques identifiées et reconnues pour leur efficacité.
M69	Réglementer et mettre en œuvre des mesures appropriées pour éliminer,	1	Absence de cadre juridique et institutionnel et de réglementations spécifiques.	L'élaboration de la stratégie et de la législation nationale sur les déchets solides et liquides, les déchets toxiques	Il est recommandé de mettre en place un système de collecte des déchets plus efficace et de

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	réduire au minimum ou atténuer les effets de la pollution, y compris ceux causés par le déversement de déchets provenant de différentes sources, d'eaux usées, d'hydrocarbures et d'effluents industriels, de déchets solides et toxiques.		Fragilité de l'inspection environnementale. Absence de systèmes de collecte, de séparation, de traitement et de valorisation des déchets.	et les polluants chimiques est en cours et la législation et son règlement ont déjà été préparées, mais attendent l'approbation du Conseil des ministres. Achever l'élaboration de la stratégie nationale et de la législation sur les déchets solides et liquides.	construire des décharges sanitaires dotées de systèmes appropriés pour le traitement et le recyclage de certains types de déchets. Construction progressive d'un réseau d'égouts, avec traitement des eaux usées à des fins industrielles et autres comme l'irrigation. Mise en place d'un système efficace de contrôle, de suivi et d'évaluation du PGES dans les grandes établissements industriels et touristiques, etc.
M70	Identifier et améliorer l'utilisation des meilleures pratiques de gestion des écosystèmes de mangrove par la recherche, l'éducation, la formation et l'incitation au respect par les communautés et autres parties prenantes.	2	Actions très localisées par manque de ressources.	Certaines actions de recherche très ponctuelles ont été développées dans le cadre de certains projets (études hydrologiques, des sols, de production de biomasse, etc.) mais les actions de recherche doivent être renforcées. Mise en place d'un système d'éducation, de sensibilisation et de communication sur le Mangal. Mise en place de mécanismes incitatifs pour l'adoption, la mise en œuvre et l'appropriation des meilleures pratiques de gestion.	Capitaliser et promouvoir les actions d'éducation et de sensibilisation déjà menées pour introduire les bonnes pratiques dans l'utilisation de certains produits et services des mangroves. Renforce les institutions dédiées à la recherche sur la forêt de mangrove. Réaliser un inventaire, une évaluation et une diffusion de ces bonnes pratiques au niveau national. Développer et mettre en œuvre un système d'incitation pour les

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					partenaires et les communautés afin d'étendre, promouvoir et adopter de bonnes pratiques de gestion des mangroves.
M71	Reconnaître, promouvoir et assurer les liens culturels/historiques et autres liens traditionnels et en particulier la contribution des femmes à la conservation, à la réhabilitation et à la gestion durable des mangroves.	2	Faible capitalisation des savoirs traditionnels en dehors du SNAP. Manque de ressources financières, humaines et matérielles pour l'étendre au niveau national.	Améliorer l'introduction de la biodiversité (biens et services) des forêts de mangrove dans les systèmes de production pratiqués par les femmes. Promotion des incitations spécifiques, notamment financières et autres, pour améliorer la condition de la femme.	Amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation des mollusques et crustacés exploités par les femmes dans les écosystèmes de mangroves. Élargissement et promotion des résultats et des bonnes pratiques inhérents au niveau national. Cataloguer les produits avec des marques de produits écologiques. Créer des incitations pour la conservation et le développement des bonnes pratiques dans la production, la conservation, l'exploitation et la diffusion des ressources des mangroves. Échange d'expérience sur les bonnes pratiques au niveau national et sous-régional en matière de gestion des mangroves.
M72	Améliorer les opportunités et promouvoir d'autres activités génératrices de revenus	2	Absence de structures plus spécifiques pour promouvoir les différents secteurs de production	Plus grande disponibilité de ressources humaines, matérielles et financières pour étendre les expériences pilotes	Réaliser une étude sur l'exploitation des produits de la mangrove et les problèmes liés à

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	associées à l'écosystème de mangrove.		basés sur les produits de mangrove et en vue d'améliorer la chaîne de valeur. Absence de structures de crédit spécifiques pour le secteur informel concerné. Difficulté d'accès au marché.	existantes au niveau national. Création de structures spécifiques d'extension et de promotion de ce secteur. Création de structures de crédit spécifiques. Amélioration des processus de transformation et de l'accès au marché. Catalogage en tant que produits biologiques.	la promotion de la production et à l'accès au marché. Améliorer la base de revenu associée aux mangroves afin de donner une plus grande importance socio-économique aux produits et services des mangroves.
M73	Intensifier les actions de formation, sensibilisation et éducation en matière d'environnement sur l'utilisation durable des produits des mangroves.	3	Manque de moyens financiers.	Sensibilisation à la nécessité d'une utilisation durable et du respect des multiples fonctions de l'écosystème de mangrove et formation pour une meilleure transformation et amélioration de la chaîne de valeur des produits de mangrove.	Nécessité de renforcer les actions au niveau de la ville de Bissau, car leurs zones de mangroves sont utilisées comme décharges pour les ordures et les huiles usées. Étendre la sensibilisation et les actions concernées à l'ensemble de la zone côtière compte tenu de la grande vulnérabilité de la côte guinéenne aux changements climatiques.
But stratégique. Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.					
Objectif national 11: D'ici à 2020, renforcer et consolider le Système National d'Aires Protégées et l'étendre à 26 % du territoire national, couvrant des zones d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques, gérées de manière efficace et équitable, écologiquement représentatives et reliées de manière satisfaisante, et proposer d'autres mesures spéciales de conservation, intégrées dans des paysages terrestres et marins plus vastes.					
M74	Elaborer et/ou mettre à jour les plans de gestion et d'affaires et les règlements	3	Manque de ressources financières, matérielles et humaines (fonctionnement dans	Ces instruments ont toutefois permis, dans un scénario minimaliste, de gérer les aires protégées du SNAP couvrant	Avec l'appui de consultants nationaux et externes, élaborer et mettre à jour les plans de gestion

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	internes de toutes les AP.		des scénarios minimalistes). Absence de jalons pour délimiter les limites physiques du zonage des AP du SNAP, ce qui rend difficile l'application des règlements.	environ 26,3 % de la superficie de la Guinée-Bissau. Elaboration de plans d'action adaptés à la réalité de chaque AP du SNAP. Encourager le gouvernement, les partenaires et le FBG lui-même à dynamiser le processus de mobilisation des ressources pour son capital d'investissement.	et les règlements de la nouvelle génération. Mobiliser des fonds pour la gestion sur la base d'un scénario optimal et réaliste.
M75	Revoir et mettre à jour le système de zonage des AP, en valorisant les connaissances scientifiques et locales et, surtout, assurer la faisabilité d'identifier et de mettre en œuvre cet aménagement du territoire.	2	Manque de ressources financières, matérielles et humaines (fonctionnement dans des scénarios minimalistes).	Révision possible basée sur des métadonnées plus récentes et mises à jour, avec une marge d'erreur plus faible. Nécessité de réaliser des études plus spécifiques pour évaluer le potentiel écologique des différentes zones du parc en fonction de différents paramètres permettant un zonage plus approprié. Produire de nouvelles métadonnées avec peu de marges d'erreur pour servir de base à la délimitation actuelle des parcs et du zonage.	Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'aménagement du territoire dans les AP et le SNAP et créer des jalons spécifiques pour la délimitation des parcs et du zonage.
M76	Améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de suivi, de patrouille et de surveillance dans les aires protégées.	3	Ressources financières, matérielles et humaines limitées. Manque de connaissance des nouvelles techniques de patrouille terrestre. Faible implication des partenaires institutionnels dans le processus	La surveillance et les patrouilles ont réduit la pression sur les ressources, l'utilisation d'engins de pêche inappropriés, ainsi que les activités de chasse et l'utilisation de l'espace à d'autres fins dans les zones de protection intégrale, mais il y a un	Achèvement de la stratégie de patrouille. Établissement de programmes de formation de la BNPA. Mobilisation de ressources pour la surveillance et les patrouilles.

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
			<p>de surveillance.</p> <p>Désorganisation et faible capacité de la DGFF, du BNPA et de la GN à appliquer leurs orientations.</p>	<p>besoin:</p> <p>Mobilisation de ressources supplémentaires pour l'équipement, le recrutement du personnel et le financement des activités de surveillance.</p> <p>Renforcement des capacités et clarification des compétences de la GN et du BNPA.</p> <p>Achèvement de la stratégie de patrouille des AP.</p>	<p>Renforcement des capacités des Gardes de la nature aux actions de patrouille et de surveillance.</p> <p>Adoption de techniques innovantes pour les actions de patrouille et de surveillance.</p> <p>Mobiliser des ressources pour créer un centre de formation avancée pour le personnel des aires protégées.</p>
M77	Promouvoir le dialogue et une concertation permanente avec et au sein des communautés résidentes et entre toutes les parties prenantes, en les impliquant dans tous les processus de conservation et de gestion.	3	<p>Taux élevé d'analphabétisme dans les communautés locales.</p> <p>Faible capacité d'appropriation et de restitution et de discussion des résolutions du CG au niveau communautaire.</p> <p>Moyens très limités de diffusion des résolutions du CG.</p>	<p>Renforcement des capacités de IEC en matière de résolutions du CG, y compris dans différentes langues locales.</p> <p>Une plus grande implication des structures étatiques, y compris en termes de prise de décision, en relation avec les initiatives de développement de leurs secteurs respectifs dans les AP du SNAP.</p>	<p>Améliorer la représentativité et le changement des membres du CG.</p> <p>Accroître la représentation des femmes sur la base de la loi sur la parité récemment approuvée.</p> <p>Mobiliser les représentations au plus haut niveau des institutions étatiques, en particulier pour résoudre les problèmes de développement au sein des AP du SNAP.</p> <p>Recréer les modalités de la participation communautaire, c'est-à-dire veiller à ce que les principales questions soient discutées de bas en haut et que les décisions soient soumises à</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					un processus de libération sous caution inversée.
M78	Renforcer les infrastructures et les équipements de toutes les aires protégées pour améliorer leur fonctionnement et leur environnement de travail et en faire des destinations attrayantes pour les touristes et les investisseurs touristiques.	2	Ressources financières pour la construction de nouvelles infrastructures de DBT et l'entretien du siège.	<p>Les infrastructures et les équipements permettent de maintenir le personnel au sein de l'AP et de disposer de toutes les conditions opérationnelles et fonctionnelles pour le développement de leurs activités de terrain, dont une grande partie sont de gestion et de conservation des ressources de ces parcs, il est donc important:</p> <p>Construire des infrastructures pour le complexe DBT.</p> <p>Réparation des infrastructures les plus anciennes.</p> <p>Mettre en œuvre de nouveaux modèles de sièges.</p>	<p>Mobiliser des ressources pour la construction d'infrastructures dans les AP et les corridors du complexe DBT.</p> <p>Mobiliser des ressources pour la réparation et l'entretien des sièges du PNO, PNTC et PNMJP.</p> <p>Mobiliser des fonds pour la construction des postes avancés de surveillance dans les AP du SNAP.</p> <p>Mobiliser des ressources pour l'équipement adéquat des AP du SNAP.</p> <p>Créer des programmes pour améliorer les offres touristiques au sein des AP du SNAP, y compris la mise en place de concessions pour les particuliers basées sur un tourisme de qualité et avec des bénéfices pour les communautés locales.</p>
M79	Consolider la gestion intégrée des aires protégées afin qu'elles puissent générer des bénéfices économiques, résoudre les conflits entre animaux sauvages et humains	2	<p>Difficultés à mobiliser des fonds et vocation de l'IBAP pour la mise en œuvre d'initiatives de développement.</p> <p>Fragilité des ONG et des</p>	Certains bénéfices sont générés, ce qui a en partie soutenu les recettes internes, qui sont en partie utilisés pour promouvoir plus d'emplois et certaines actions de développement dans les AP et pour soutenir certaines initiatives	<p>Amélioration de l'efficacité de la gestion.</p> <p>Mobilisation des ressources pour opérer dans un scénario réaliste et/ou optimal.</p>

(
(
,

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	et indemniser les communautés locales.		Associations de Base qui interviennent dans les AP du SNAP.	socioculturelles de la population locale. Mais il y a un besoin de: Renforcer et établir un système de paiement des droits d'entrée. Améliorer les conditions d'accueil au niveau des sièges, y compris pour les personnes provenant d'autres institutions publiques. Établir des circuits touristiques innovants.	Mobiliser des ressources internes et externes pour des actions de développement communautaire. Valoriser la culture locale en tant que source d'attraction pour le tourisme solidaire. Chercher des solutions novatrices aux conflits entre les humains et les animaux.
M80	Identifier les opportunités d'écodéveloppement pour les communautés vivant dans et autour des aires protégées.	2	Faible capacité de mise en œuvre les plans de développement des AP (zones de développement à l'intérieur des AP). Faible capacité à mobiliser des ressources. Manqué d'appropriation durable des bonnes pratiques et des initiatives productives impliquant l'introduction de la biodiversité dans les systèmes de production.	Amélioration de la capacité d'élaborer des plans, programmes et projets de développement plus ambitieux pour les AP du SNAP. Sortir des modèles de développement classiques pour les initiatives innovantes dans le cadre de l'écodéveloppement. Aménagement et Plans de développement spécifiques pour les zones de transition/développement et pour la périphérie des parcs. Certaines bonnes pratiques de pêche (période de repos et maillage) ont été introduites et adoptées sur la base des résultats de la recherche.	Il est recommandé que des études et d'autres expériences de la sous-région soient utilisées, telles que des villages écologiques, afin de promouvoir des initiatives novatrices d'adaptation aux changements climatiques et d'écodéveloppement. Reproduction d'autres actions respectueuses de l'environnement telles que l'extraction d'huile de palme, la production et la transformation du miel, la transformation des produits forestiers non ligneux, etc.
M81	Soutenir le développement d'un écotourisme à faible impact qui profite aux	3	Manque de ressources financières et humaines. Faible volonté politique et	La Stratégie et la Charte de l'Écotourisme ont déjà été élaborées et appuieront la planification de l'écotourisme dans les zones les plus	Développer des plans d'action écotouristiques pour chaque AP du SNAP et sites sensibles.

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	communautés résidentes.		instabilité permanente. Absence d'un cadre juridique et institutionnel appropriés.	sensibles et réduiront les impacts et les conflits éventuels liés à la conservation et aux activités socio-culturelles des communautés locales. Coupler un plan d'action à développer, adapté au contexte de la Guinée-Bissau. Élaborer et adopter un cadre juridique et institutionnel approprié. Élaborer un plan directeur d'écotourisme pour la RBABB.	Établir des mécanismes de compensation et de partage des avantages plus transparents, adaptés au contexte national et fondés sur des principes éthiques et de solidarité.
M82	Identifier les habitats et écosystèmes sensibles non protégés, les aires marines d'importance écologique et biologique particulière et dresser un inventaire de la biodiversité en vue de son intégration dans le SNAP.	3	Forte expansion foncière et du front agricole. Manque de volonté politique. Faibles ressources pour la mise en œuvre. Capacités limitées en matière de ressources humaines.	Certaines études de cas démontrent la pertinence de la création d'une RB dans les îles du Chão de Manjaco et d'autres études soulignent la nécessité de conserver les forêts d'Uco et le complexe Unhocomo/Unhocomozinho. Mais il est important d'évaluer ces propositions. Réaliser un inventaire forestier e faunique national en vue de proposer de nouvelles unités de conservation pour assurer une meilleure représentativité des écosystèmes dans le SNAP. Elaboration de plans de gestion pour le complexe DBT.	Dynamiser le processus de création de la RB de Jeta et Pecixe, avec l'inclusion des forêts d'Uco et des îles de l'estuaire du fleuve Mansoa. Analyser le potentiel écologique des propositions de réserves forestières et fauniques faites au début des années 90. Réévaluer le document sur les lacunes et les possibilités de création et de mise en œuvre sur la base des propositions du RAMP AO pour les AP marines et océaniques. Lancer les travaux de rapprochement avec les pays voisins en vue de la création d'aires protégées

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					transfrontalières.
M83	Évaluer les opportunités et les potentialités et reprendre le processus de création et de gestion des forêts communautaires.	2	<p>Manque de volonté politique.</p> <p>Il manque un cadre juridique-institutionnel clair, transparent et facilitateur pour le processus des initiatives communautaires de cette nature.</p> <p>Désorganisation et incapacité de l'actuelle DGFF à promouvoir ce type d'initiative communautaire.</p>	<p>Etude d'évaluation de la situation des ressources naturelles, notamment des forêts, démontre la nécessité de créer ce type d'unité comme moyen d'accroître le réseau d'habitats favorables à la conservation de la faune et de la biodiversité en général.</p> <p>Élaboration d'un plan d'action national pour les forêts communautaires.</p> <p>Développement d'un cadre juridique-légal simplifié pour la création de forêts communautaires.</p>	<p>Réviser et valoriser les propositions existantes de la KAFO et d'autres initiatives visant à promouvoir la création de forêts communautaires.</p> <p>Créer un cadre institutionnel propice à la création de tels espaces.</p>
M84	Promouvoir la création et l'utilisation durable des forêts et autres sites sacrés et soutenir l'élaboration des plans de gestion respectifs, en vue d'intégrer la conservation de la biodiversité dans leurs activités.	2	<p>Cadre juridique pour la protection de ces zones peu claires.</p> <p>Développement incontrôlé du front agricole et le développement de certaines initiatives touristiques.</p>	<p>Ces zones restent presque intouchables car elles ne peuvent pas être objet d'aliénation et sont soumises aux mécanismes de gestion socioreligieux des communautés locales.</p> <p>Mais il est important d'identifier, cataloguer, géoréférencer et d'étudier les mécanismes de gestion de toutes les aires sacrées au niveau national.</p> <p>Élaborer un plan d'action pour les aires et les sites sacrés.</p> <p>Établir un cadre juridique et institutionnel propice à son maintien sur une base traditionnelle et/ou ethnique.</p>	<p>Un inventaire exhaustif de ces zones est recommandé.</p> <p>Élaborer un plan de recherche dynamique couvrant tous ces domaines au niveau national.</p> <p>Établir un plan d'action national pour la conservation de ces zones, ainsi qu'un cadre juridique et institutionnel adapté à leurs formes de gestion.</p>
M85	Mener des études et des négociations pour identifier	2	Faible volonté politique et priorités très différentes entre les	Améliorer la compréhension, les partenariats et la coopération en tirant	Les parcs frontaliers sont riches en ressources partagées, telles

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	les possibilités d'accroître la connectivité entre les aires protégées existantes grâce à la création de corridors écologiques au niveau national et avec les pays voisins.		pays voisins. Faiblesse dans la mise en œuvre des directives et de certains plans d'action régionaux comme le cas des chimpanzés.	parti des possibilités offertes par la CSRP, le PRCM, le RAMPAO et les travaux antérieurs du projet AGIR.	que la grande faune terrestre, les stocks de poissons, etc., qui manquent d'une gestion commune pour qu'ils soient gérés et conservés efficacement des deux côtés des frontières ; il faut donc reprendre le dialogue et établir de nouveaux partenariats avec les pays voisins.
Objectif national 12: D'ici 2020, le risque d'extinction des espèces menacées connues sera considérablement réduit, mettant fin au déclin des espèces les plus menacées.					
M86	Renforcer le cadre juridique pour l'application des lois liées au commerce illégal de la faune et de la flore et des produits dérivés d'espèces menacées.	2	Instabilité politique associée à la faiblesse institutionnelle.	Le pau-sangue (<i>Pterocarpus erinaceus</i>) a été inscrit à l'Annexe II à la demande de la Guinée-Bissau, ce qui est déjà une bonne initiative, mais les conditions doivent être créées pour que les institutions concernées soient fortes, afin d'appliquer les lois et règlements nationaux. Nécessité de renforcer la mise en œuvre de la CITES au niveau national.	Créer les conditions pour que les lois et règlements nationaux soient respectés et appliqués pour tous les citoyens. Renforcement de la capacité des gardes-frontières en ce qui concerne les espèces inscrites aux Annexes de la CITES.
M87	Finaliser et diffuser la liste rouge des espèces des espèces de la faune, de flore et d'autres groupes taxonomiques menacées dans le pays.	2	Capacité de recherche limitée (ressources humaines spécialisées, matérielles et financières).	Des études ont été menées sur les populations de faune et de flore menacées, mais il est important d'améliorer la capacité de recherche au niveau national. Améliorer l'articulation avec les structures universitaires nationales et stimuler le développement d'activités scientifiques dans des domaines liés à	Il est recommandé d'approfondir des études en cours et qu'elles soient étendues à d'autres espèces qui existent en Guinée-Bissau mais qui figurent déjà sur la liste rouge de l'UICN. Mobiliser des fonds pour des actions de recherche scientifique. Ces études permettront d'établir

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
				la biologie, à l'écologie, etc. Améliorer et élargir les partenariats avec les institutions internationales de référence.	la liste rouge nationale.
M88	Améliorer la gestion et l'état de conservation des espèces menacées et vulnérables.	2	Faible capacité des ressources humaines, financières et matérielles. Faible intégration de la biodiversité dans les systèmes productifs et dans les politiques d'autres secteurs de développement. Ressources limitées allouées à la conservation.	Bien que la stratégie n'ait pas défini d'actions visant les espèces, elle tient compte du fait que les aires protégées sont le meilleur instrument pour la conservation de la biodiversité menacée, mais il est nécessaire d'allouer des ressources humaines, financières et matérielles pour la conservation. Formation dans le domaine de la gestion, la recherche, etc. pour connaître les menaces et prendre les meilleures mesures de protection.	Il est recommandé d'achever le processus de création de corridors de connectivité entre les AP du SNAP afin d'améliorer les processus écologiques. Élaborer des plans d'action plus spécifiques avec des lignes directrices pour la protection des espèces menacées et en danger en Guinée-Bissau.
M89	Identifier et introduire des mesures et des incitations légales pour la conservation des écosystèmes et des habitats d'espèces menacées en dehors des aires protégées.	1	Connaissance insuffisante de l'état des habitats et des écosystèmes en dehors des AP. Désorganisation de la DGFF et absence de définition du rôle et des compétences du BPNA de la GN. Perspective d'exploitation minière strictement commerciale dans l'exploitation des ressources naturelles.	La plupart des mesures prises jusqu'à présent ont été contraires aux mesures de préservation, il est donc pertinent de procéder à un inventaire et à des études de l'état des habitats et des écosystèmes au niveau national et d'établir un système de suivi périodique. Clarification et harmonisation du rôle des différents acteurs impliqués dans le secteur de l'environnement.	Restructuration et réorganisation de la DGFF et des acteurs qui interviennent en dehors de l'AP dans la gestion des habitats et des écosystèmes. Une plus grande implication des communautés. Simplification des processus de formalisation des forêts sous gestion communautaire. Inventaire et études sur la situation des écosystèmes et des

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					habitats au niveau national.
Objectif national 13: D'ici 2020, maintenir, par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies appropriées, la conservation des espèces cultivées, des animaux domestiques, des espèces forestières et des autres espèces ayant une valeur socio-économique et/ou culturelle.					
M90	Actualiser et promouvoir les connaissances sur les ressources génétiques animales et végétales existant dans le pays.	2	Absence de structure de coordination. Difficultés financières dans le financement des études et des publications.	Les services de vétérinaire et d'élevage a réalisé la caractérisation morphogénétique des ruminants et des bovins, un travail d'analyse en cours. Analysées 4 zones agroécologiques et 4 zones de production animale. La Guinée-Bissau est également membre de la Commission internationale sur la phylogénétique et la zoogénétique, mais a besoin de ressources financières accrues pour la production scientifique.	Ouverture du gouvernement à l'embauche de personnel plus spécialisé pour les institutions concernées, et allocation budgétaire pour la mise en œuvre des actions clés de ces institutions.
M91	Recenser les races à risque, préciser la nature des risques et les mesures de conservation appropriées.	2	Manque de capacités financières et humaines pour développer cette activité.	Doter l'institution de plus de ressources (financières et techniques).	Des études génétiques sont recommandées pour identifier les espèces indigènes et recenser les espèces introduites. Élaborer une stratégie pour la préservation des espèces indigènes.
M92	Créer des moyens pour traiter, réserver et analyser les données et établir un système d'alerte rapide pour les races animales et les espèces végétales menacées.	3	Manque de ressources financières, techniques et matérielles. Les réponses sont parfois inefficaces.	Doter la Direction générale de l'élevage, l'INPA et les Services de la Protection Végétal des capacités techniques et des moyens financiers nécessaires à cette fin. Il est nécessaire d'avoir des vaccins, mais ils sont chers et ne sont produits qu'en Afrique du Sud et au Botswana.	Doter les institutions de ressources supplémentaires (financière et capacité technique pour faire face à des demandes croissantes).

(
(
,

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
M93	Maintenir et améliorer la diversité génétique des espèces bovines et des cultures à travers des processus <i>in-situ</i> et <i>ex-situ</i> (jardins botaniques et zoologiques, musées vivants, arborets, banques génétiques), des mesures de conservation efficaces et l'utilisation sûre de la biotechnologie pour améliorer la sécurité alimentaire et la résistance de l'agriculture au changement climatique.	2	Manque de moyens financiers et de capacités techniques disponibles. Manque de mise en œuvre de la lettre de politique agricole.	Doter les institutions de moyens techniques et financiers à cette fin. En particulier, le DGP doit reprendre la recherche sur l'amélioration de la race bovine et étendre cette amélioration aux animaux à cycle court. Sur le plan végétal, créer un jardin botanique dans les régions.	Créer des structures pour la conservation <i>ex-situ</i> des espèces indigènes importantes et renforcer la création de zones de conservation, telles que les forêts communautaires.
M94	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de la diversité génétique des plantes et des animaux domestiques menacés.	2	Manque de ressources disponibles (financières, matérielles et humaines).	Doter le pays de laboratoires et de techniciens capables de mener à bien des actions d'amélioration végétale et animale.	Le pays devrait créer les conditions pour la construction de laboratoires et renforcer la capacité des techniciens à mener des actions d'amélioration végétale et animale, en particulier pour les espèces domestiques et celles à valeur économique.
M95	Régénérer et préserver le matériel génétique des variétés déjà introduites dans le milieu paysan.	2	Manque de moyens financiers et de capacités techniques au niveau national.	Doter les centres de recherche de capacités techniques et financières pour l'amélioration et la production des semences agricoles.	Nécessité d'améliorer les centres de production de semences agricoles.
M96	Améliorer la génétique des races locales et introduire des races améliorées d'animaux à	2	Manque de moyens financiers et de capacités techniques pour y parvenir.	Appuyer la mise en œuvre du code de l'élevage.	Il est important de définir et d'améliorer les performances des races animales en les rendant aptes à la production de viande

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	cycle court.				ou de lait.
But stratégique D. Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes					
Objectif national 14: D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, y compris des services liés à l'eau, et qui contribuent à la santé, aux moyens d'existence et au bien-être seront préservés, compte tenu des besoins des femmes, des pauvres, des communautés ethniques les plus vulnérables et locales en ce qui concerne leur reproduction socio-culturelle et religieuse.					
M97	Identifier les services écosystémiques de valeur particulière pour les plus pauvres et les plus vulnérables, en augmentant leurs bénéfices directs.	2	Manque de promotion et de mise en valeur des services écosystémiques par les autorités compétentes.	Approfondir les études visant à valoriser les services écosystémiques au niveau national. Promouvoir une nouvelle approche entre l'homme et la nature environnante.	Sensibiliser l'opinion publique nationale à la valeur écologique et environnementale des services écologiques pour le bien-être des populations les plus démunies.
M98	Promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus avec les communautés locales.	2	Faible capacité interne des pouvoirs publics à promouvoir l'investissement. Absence de mécanismes de coordination entre les acteurs étatiques et non étatiques et de coordination aux niveaux national et local.	Meilleure intégration de l'initiative d'achat d'aliments produits localement par les agriculteurs familiaux dans le cadre du programme de cantine scolaire.	Utiliser les stratégies de conservation de la biodiversité et la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle comme modèles d'orientation et de promotion d'alternatives durables. Une plus grande appropriation du projet sur les femmes rurales mis en œuvre par le PAM et Tiniguena dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.
M99	Promouvoir la mise en œuvre de plans de gestion intégrée des ressources en eau, y compris la protection et la	2	Difficulté à contrôler et à gérer les zones humides périurbaines. Faible capacité d'exploitation du potentiel des services	Inventaire des zones humides, de leur diversité biologique et des services potentiels fournis.	Accorder une plus grande attention aux zones humides et à leurs services pour promouvoir le développement socio-

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	restauration des zones humides critiques.		écosystémiques des zones humides.		économique durable du pays. Finaliser l'élaboration et l'approbation de la politique nationale pour les zones humides. Reconnaître et conserver les zones humides d'importance nationale et internationale. Restaurer les zones humides de Cussana et Cussentche.
M100	Mettre à jour l'évaluation de toutes les zones humides du pays et élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion conformément aux principes de gestion des sites Ramsar.	2	Manque d'engagement politique et financier de l'État de Guinée-Bissau.	Mobiliser les ressources financières nécessaires pour inventorier et gérer les zones humides et bien les gérer. Les zones humides de Guinée-Bissau sont vulnérables et doivent faire l'objet de mesures écologiques d'atténuation en cas de catastrophes naturelles potentielles.	Protéger et valoriser les zones humides et leurs services écosystémiques. Réaliser des inventaires des zones humides continentales et côtières. Inventorier des zones humides qui existent à l'extérieur des aires protégées.
M101	Instituer l'attribution d'incitations et la reconnaissance annuelle des meilleures pratiques en matière de gestion publique, privée et communautaire aux niveaux local, régional et national en faveur de la conservation de la biodiversité.	1	Manque d'incitations et de reconnaissance des meilleures pratiques en matière de gestion publique, privée et communautaire aux niveaux local, régional et national en faveur de la conservation de la biodiversité.	Le pays a adopté des incitations générales à la reconnaissance et l'IBAP et l'ONG Tiniguena ont déjà été nominés pour des prix de conservation. Il est important de créer des incitations pour valoriser les efforts entrepris.	Il est important d'instituer des mesures incitatives afin de valoriser les meilleurs efforts de gestion publique, privée et communautaire entrepris aux niveaux local, régional et national en faveur de la conservation de la biodiversité.

Objectif national 15: D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone auront été renforcées par des

(
(
,

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
mesures de conservation et de restauration, notamment en restaurant au moins 15 % des écosystèmes forestiers les plus sensibles et les plus dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements et à la lutte contre la désertification.					
M102	Concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.	2	<p>Faible formation des différents exploitants des ressources forestières (associations de charbonniers, exploitants des PFNL...).</p> <p>Faible organisation de l'industrie du charbon de bois et du bois de feu et vulgarisation des techniques de carbonisation améliorées.</p>	<p>Le gouvernement devrait créer des incitations fiscales (subvention) afin de réduire le prix du gaz butane dans la mise en œuvre du projet de Butanisation.</p> <p>Une plus grande implication du secteur privé dans la conception des systèmes photovoltaïques.</p> <p>Étendre aux régions un projet d'énergie domestique durable similaire au "<u>Projet Fumu Kaba</u>" mis en œuvre dans la ville de Bissau.</p> <p>Investir davantage de ressources dans les campagnes de sensibilisation et la mise en œuvre de programmes d'efficacité énergétique dans les écoles.</p>	<p>Renforcer la formation, sur l'ensemble du territoire national, des associations du charbonniers et de la mise en place de la filière charbon de bois et bois et vulgarisation des techniques améliorées de carbonisation.</p> <p>Poursuivre le renforcement des capacités des Organisations Communautaires de Base (OCB) en matière de gestion participative de l'énergie domestique.</p> <p>Mettre l'accent sur la promotion des énergies de substitution du bois-énergie, en vue de la diversification des sources de combustibles domestiques.</p> <p>Créer un système d'enregistrement et de comptabilisation des gaz dérivés de la gestion du fumier une fois dans le secteur agricole, dans le sous-secteur de l'élevage, la fermentation entérique est ce qui contribue le plus à l'émission de méthane.</p> <p>Investir davantage dans les</p>

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
					infrastructures et les unités de production d'énergie grâce aux sources renouvelables. Encourager et massifier l'utilisation des "Foyers et fours améliorés" et l'utilisation des foyers à gaz afin de réduire la pression sur nos forêts.
M103	Revoir et compiler des informations sur la contribution possible des écosystèmes clés à la séquestration et au stockage du carbone afin de renforcer la participation de la diversité biologique et la résilience des écosystèmes au stockage du carbone.	2	Il n'y a pas d'institutions formées et qualifiées dans le pays pour contrôler et vérifier les émissions de GES. Absence de système d'enregistrement (inventaire), d'information et de compilation de données sur le système forestier. Manque de mobilisation de ressources financières pour créer un centre de base de données sur les écosystèmes clés et les apports possibles.	Si en partie des "reporting" sur le contrôle des émissions existe, elle peut être intégrée dans un système d'information et reproduite au niveau national.	Formation de techniciens et transfert de technologie subséquent dans le domaine de l'inventaire des écosystèmes. Création d'un centre chargé de structurer et de compiler au niveau national les données relatives aux différents écosystèmes.
M104	Promouvoir des actions pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité qui contribuent activement à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.	2	Absence de politique de reboisement. Manque de projets au niveau national.	Identifier les actions réussies et les bonnes pratiques et les reproduire au niveau national. Inventaire des actions de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.	Accroître le financement des solutions alternatives de développement local qui favorisent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
M105	Veiller à ce que les mesures d'atténuation et d'adaptation	2	Faible mobilisation de fonds par le biais de projets/programmes de	Renforcement des capacités des animateurs communautaires.	Inverser la tendance de changement dans l'utilisation des

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	aux changements climatiques répondent de manière adéquate aux exigences de conservation de la biodiversité.		conservation de l'environnement et de la biodiversité. Manque de renforcement des capacités et de massification des animateurs communautaires pour le travail de diffusion et les campagnes de sensibilisation. Faible implication des communautés locales dans la conception et la gestion des projets et activités de sensibilisation et de gestion des conflits.	Renforcer la formation des acteurs communautaires par la formation aux modalités de gestion de conflits, à la gestion des projets et aux modalités de communication et de conception des campagnes de sensibilisation. Décrire clairement les responsabilités et les compétences de chaque institution dans les différentes phases du projet.	sols et des forêts. En santé publique, investir des ressources dans des campagnes de sensibilisation à la naissance car la croissance démographique est l'une des principales causes de forte pression sur l'écosystème. Créer un système d'inventaire et de suivi des espèces menacées. Promotion de la gestion durable de l'environnement des forêts nationales.
M106	Poursuivre et améliorer le processus de mesure du rôle des systèmes forestiers en tant que puits de carbone et d'adaptation au changement climatique.	2	Faible capacité technique nationale de mise en œuvre du FREL et du MRV. Manque de ressources financières et matérielles.	Renforcer les projets visant à promouvoir des actions de développement propre dans le cadre de programmes bilatéraux et multilatéraux, en soutenant également les investissements dans la gestion durable des forêts et la certification des produits et services qu'ils fournissent.	Renforcer les systèmes de surveillance de la forêt, de la végétation naturelle et plantée créés dans le cadre de projets successifs et fournir des équipements, un outil d'information géographique et un personnel qualifié. Renforcer la reporting de l'inventaire national des émissions de GES et créer un système d'information au moyen d'une base de données existante. Continuer d'exploiter le système de surveillance de la végétation forestière et agroforestière.
M107	Maintenir ou restaurer la	2	Absence de méthodes et d'outils	Étendre le travail de suivi effectué par	Diminuer l'intensification des

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	capacité d'adaptation des espèces et la capacité de restaurer les habitats clés qui servent de puits ou de réservoir de carbone.		appropriés pour la quantification/cartographie des zones sensibles. Faible activité de repeuplement forestier sur l'ensemble du territoire national.	les autorités nationales, les ONG et les associations de base à l'ensemble du territoire national. Poursuivre avec le programme de diffusion de foyers et de fours améliorés et améliorer les techniques de carbonisation et de sylviculture et promouvoir d'autres moyens d'obtenir des combustibles, tels que le gaz butane, l'énergie solaire, les océans, etc. Renforcer la création d'aires protégées continentales.	activités économiques dans les zones d'extraction, en particulier (incendies forestières, extraction illégale de bois comme combustible, plantation d'anacardier). Diminuer et contrôler la transhumance, l'érosion des sols et la croissance démographique dans les zones forestières, bref, la pression sur les forêts. Renforcer le reboisement, en particulier avec des espèces qui peuvent servir de puits de CO ₂ .
Objectif national 16: D'ici la fin de 2016, veiller à la création, à l'adoption et à la mise en œuvre d'un cadre juridique et légal simple et efficace permettant la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment dans le domaine de l'Accès aux Ressources Génétiques et au Partage Juste et Equitable des Avantages Tirés de leur Utilisation, conformément à la législation nationale.					
M108	Finaliser et rendre opérationnels les instruments juridiques, institutionnels et réglementaires sur l'APA.	1	Instabilité politique a ralenti le processus de ratification du protocole. Manque de fonds pour la transcription des dispositions de la convention dans le système juridique national.	Créé dans le budget de l'État de 2019, une ligne budgétaire pour la transcription du protocole dans le système juridique national ainsi que sa mise en œuvre.	Transcrire le protocole dans le système juridique national.
M109	Élaborer et mettre en œuvre un programme national de renforcement des capacités pour un régime APA.	1	Instabilité politique a ralenti le processus de ratification du protocole. Manque de fonds pour transcrire les dispositions de la convention dans le système juridique	Dans le budget de l'État de 2019, une ligne budgétaire pour la création et la mise en œuvre du programme national d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs sur le régime APA dans le régime juridique national ainsi que sa mise en	Des démarches sont en cours avec le secrétariat de la convention en vue d'établir le programme national de renforcement des capacités pour un régime APA.

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
			national.	œuvre.	
M110	Etablir des programmes/projets qui contribuent à améliorer l'accès et le partage des avantages pour faire en sorte que les parties prenantes bénéficient suffisamment des mesures de conservation de la biodiversité.	1	Instabilité politique a ralenti le processus de ratification du protocole. Manque de fonds pour la transcription des dispositions de la convention dans le système juridique national.	Établir dans le budget de l'État de 2019 une ligne budgétaire pour soutenir la mise en place de programmes et/ou de projets qui contribuent à améliorer l'accès et le partage des avantages afin de s'assurer que les parties prenantes bénéficient suffisamment des mesures de conservation de la DB.	Des démarches sont en cours avec le secrétariat de la convention afin d'établir le programme national de renforcement des capacités pour un régime APA.
M111	Lancer une initiative pilote pour protéger et valoriser les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et biologiques.	2	Haut niveau de dépendance extérieure à l'égard des investissements.	Cartographie et systématisation des initiatives en cours. Nécessité de capitaliser sur les actions déjà entreprises : Etudes sur les techniques et les savoirs traditionnels locaux dans les AP, étude des sites sacrés, études sur les plantes médicinales du PNMJVP, PNO et Urok.	Renforcer la mise en œuvre de l'APA au niveau national. Empêcher la dissémination illégale de ressources génétiques. Préparer un projet pour soutenir la création de l'Association des guérisseurs dans chaque région administrative et dans le SAB.
M112	Créer des mécanismes opérationnels pour protéger les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales, qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.	1	Manques de législation pertinente. Absence de stratégies et de mécanismes pour protéger les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales.	Préparer une législation dans ce domaine. Reproduire le processus déjà mis en œuvre dans d'autres pays de la sous-région.	Renforcer les structures pertinentes et l'OAPI dans la mise en œuvre des mécanismes opérationnels pour protéger les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales.

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
But stratégique E. Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités					
Objectif national 17: D'ici la fin de 2015, actualiser et adopter, au moyen de méthodes participatives, la stratégie et le plan d'action en faveur de la diversité biologique en tant qu'instrument politique pour la conservation de la diversité biologique et pour la mise en œuvre nationale des dispositions de la convention sur la biodiversité.					
M113	Mettre en place une cellule de coordination, de suivi et d'évaluation de la Stratégie et le Plan d'Action National pour la Diversité Biologique.	1	CNB inopérant	Identifier l'institution compétente pour le suivi et l'évaluation du SPANDB. Élaborer un programme de suivi efficace avec des indicateurs clairement identifiés.	Elaborer une stratégie de suivi et d'évaluation du SPANDB dans tous les départements sectoriels.
M114	Établir des mécanismes de collaboration et de coopération pour la mise en œuvre et l'élaboration du Plan Stratégique et assurer la participation de tous les acteurs concernés.	1	Cet organe n'a pas été réglementé pour son fonctionnement et n'est donc pas opérationnel. Faible capacité financière du Secrétariat d'État à l'Environnement a motivé sa monotonie.	Réglementer le Comité National de la Biodiversité (CNB) et inclure dans le programme d'activités ainsi que dans une ligne budgétaire pour le fonctionnement de cet organe.	Le Comité National de la Biodiversité (CNB) doit être réglementé et inclus dans le programme d'activités, ainsi qu'une ligne budgétaire pour son fonctionnement.
M115	Établir des mécanismes conjoints de prise de décision et de réglementation pour mettre en œuvre les mesures contenues dans le Plan Stratégique qui ont une incidence sur les différentes politiques sectorielles.	1	Cet organe n'a pas été réglementé pour son fonctionnement et n'est donc pas opérationnel.	Réglementer le Comité National de la Biodiversité (CNB) et inclure dans le programme d'activités ainsi qu'une ligne budgétaire pour son fonctionnement.	Créer une structure de coordination pour la compilation des actions/mesures du SPANDB mises en œuvre dans tous les secteurs de la vie sociale.
Objectif national 18: D'ici à 2020, respecter et appliquer, conformément à la législation nationale et aux obligations internationales, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés ethniques locales en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que l'utilisation coutumière de ces ressources biologiques, en les intégrant et en veillant à ce qu'elles soient prises en compte dans l'application des dispositions de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés ethniques locales à tous les niveaux.					

(
(
,

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
M116	Inventorier et diffuser les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales.	2	Absence d'inventaire des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales. Pas de réglementation pour protéger ces connaissances.	Réaliser l'inventaire des connaissances traditionnelles. Diffuser cette information dans les médias afin de renforcer leur protection.	Certaines initiatives ont déjà été entreprises, mais seulement partiellement, telles que l'inventaire des plantes médicinales des AMP, les inventaires des sites sacrés de la RBABB et de la zone nord. Cependant, il est important de mettre en place une plateforme qui inclut toutes les parties prenantes et qui consolide toutes les informations dans ce domaine.
M117	Elaborer des lois et des règlements pour protéger les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés locales.	1	Absence de législation dans ce domaine. Ce n'est pas une priorité du gouvernement.	Les communautés locales ont toujours créé des mécanismes pour protéger leurs connaissances et pratiques traditionnelles, mais avec l'évolution de la science, il est important de renforcer les mécanismes juridiques.	Élaborer des lois pour protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales.
M118	Encourager les activités traditionnelles qui favorisent la conservation des ressources biologiques (apiculture, plantes médicinales, paille, etc.).	3	Absence d'une plateforme de suivi des actions mises en œuvre avec l'appui de l'Etat ou des ONG.	Ces actions sont récurrentes sur l'ensemble du territoire national et en particulier dans les AP, où il existe des moyens d'aider les communautés à développer des alternatives économiques basées sur leurs activités traditionnelles durables.	Renforcer les activités traditionnelles qui favorisent la conservation des ressources biologiques et créer un mécanisme de suivi territorial.
Objectif national 19: D'ici 2020, améliorer, partager, transférer et appliquer des connaissances, des bases scientifiques et des technologies liées à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement, sa situation, ses tendances et les conséquences de sa perte.					
M119	Compiler et synthétiser les données et informations scientifiques existantes sur la	2	Difficulté d'assurer une couverture nationale à travers les moyens de communication	Nombre des actions développées ont été menées dans le cadre de projets de conservation de l'environnement visant	Étendre la couverture de ces actions au niveau du SNAP et à la périphérie.

(
(
,

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	biodiversité et diffuser ces connaissances auprès du grand public.		visuels. Faible capacité d'implication des structures de l'enseignement. Faible utilisation par le public des moyens électroniques d'accès à l'information.	à la fois des objectifs IEC spécifiques (espèces, menaces spécifiques, etc.) et des objectifs généraux et globaux. Publications orales en langues nationales. Elaboration de matériels audio et vidéo pour l'IEC en langues ethniques. Une plus grande implication des structures d'enseignement.	Introduire certains de ces thèmes sous forme de modules dans l'enseignement. Impliquer davantage de structures académiques et spécialisées, notamment dans la production de connaissances et dans les processus de leur diffusion.
M120	Promouvoir et stimuler la recherche qui contribue à la connaissance et à la compréhension de la biodiversité, des services écosystémiques, des valeurs socio-économiques et des avantages pour le bien-être humain.	2	Faible disponibilité des ressources humaines, financières et matérielles. Fragilité des institutions universitaires nationales. Accès limité aux revues scientifiques.	Développer des programmes de recherche dans le secteur de l'environnement et les secteurs connexes par des institutions universitaires nationales. Stimuler la recherche et la publication scientifique. Créer et animer des revues scientifiques nationales interinstitutionnelles et ainsi que sur des revues spécialisées dans des sujets liés aux questions environnementales. Faciliter l'accès aux publications scientifiques internationales en tant que facteur de stimulation, motivation et de production de connaissances et de publications.	La plupart des études ont permis de mieux connaître les habitats, les espèces, les populations et les principaux facteurs de menace, permettant d'élaborer des lignes directrices et de rendre plus efficaces les mesures de protection. Il est recommandé d'encourager le renforcement des programmes de recherche conjoints impliquant des institutions nationales, avec des partenariats sous-régionaux et internationaux avec des institutions internationalement reconnues.
Objectif national 20: D'ici 2020, assurer et mobiliser progressivement les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la Stratégie et du Plan d'Action en faveur de la diversité biologique, notamment en intégrant des mécanismes de financement innovants et plus durables.					
M121	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation	2		La Fondation BioGuinée a été créée et il est important de renforcer sa	Mettre en œuvre des stratégies pour capitaliser la Fondation

Mesures	Désignation	Niveau d'efficacité	Obstacles de mise en œuvre	Besoins d'amélioration	Recommandation
	des ressources et un plan d'action pour obtenir du financement pour la biodiversité.		L'instabilité politique l'a rendu impossible et a réduit la confiance des bailleurs.	capitalisation.	BioGuiné et identifier des sources de financement.
M122	Etablir un groupe de travail de l'Administration de l'État chargé d'étudier les mécanismes fiscaux visant à encourager la conservation de la biodiversité.	1	Manque d'opérationnalisation et de fonctionnement de la CNB	Réglementer le fonctionnement de la CNB, au sein de laquelle elle peut créer des groupes de travail en fonction de ses besoins.	Le fonctionnement de la CNB devrait être réglementé et des groupes de travail créés en fonction des besoins.
M123	Promouvoir l'utilisation de mécanismes de financement novateurs pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.	2	Le système de compensation environnementale pour les activités productives n'est pas réglementé au niveau national.	Réglementer le système de compensation environnementale pour les activités productives au niveau national.	Réglementer le système de compensation environnementale pour les activités productives.
M124	Renforcer et élargir les partenariats avec les organisations régionales, sous-régionales et internationales sur les questions environnementales.	3	Instabilité politique a rendu impossible et a réduit la confiance des bailleurs. Faible taux d'identification de mécanismes de financement alternatifs pour le SNAP.	Il est nécessaire d'identifier des alternatives de financement durable des actions de conservation.	Mettre en œuvre des stratégies pour capitaliser la Fondation BioGuiné et identifier des sources de financement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anonimo. Industrial fisheries in guinea bissau, 2013. URL <http://transparentsea.co/index.php>. [Online; acesso em 4 de Fevereiro de 2016].
- Associação Nacional das Empresas Metalúrgicas e Electromecânicas (ANEMA) - Enquadramento Perspectivas de Desenvolvimento. Levantamento e caracterização das empresas comerciais e industriais (Abril 2018).
- Carneiro C, Monteiro H, Henriques M, Correia E, Rebelo R, Lecoq M, Romero J, Barbosa C, Tchanchalam Q, Regalla A & Catry P 2017. Birds of the João Vieira and Poilão Marine National Park, Bijagós, Guinea-Bissau, including first country records of four species. *African Bird Club Bulletin*, 24: 182-191
- Carneiro C, Henriques M, Barbosa C, Tchanchalam Q, Regalla A, Patrício AR & Catry P 2017. Ecology and behaviour of Palm-nut Vultures *Gypohierax angolensis* in the Bijagós Archipelago, Guinea-Bissau. *Ostrich*, 88(2): <http://dx.doi.org/10.2989/00306525.2017.1291540>
- Carvalho L, Figueira P, Monteiro R, Reis AT, Almeida J, Catry T, Lourenço PM, Catry P, Barbosa C, Catry I, Pereira E, Granadeiro JP, Vale P 2017. Major, minor, trace and rare earth elements in sediments of the Bijagós archipelago, Guinea-Bissau. *Marine Pollution Bulletin* <http://dx.doi.org/10.1016/j.marpolbul.2017.10.007>
- Catarino L, Indjai B (2018) Flora e Vegetação. In: Catry P, Regalla A (eds). Parque Nacional Marinho João Vieira e Poilão: Biodiversidade e Conservação. IBAP – Instituto da Biodiversidade e das Áreas Protegidas, Bissau.
- Catarino, L & Indjai, B (2017) Flora and Vegetation of the Parque Nacional Marinho João Vieira e Poilão, Guinea-Bissau. Poster presented at the AETFAT 2017 Congress. Kenya 15 – 19, May.
- Catarino, L. et al. (2015) Plano de Ordenamento e Gestão Florestal do Parque Natural dos Tarrafes do Rio Cacheu, Guiné-Bissau. Monte ONGD / IBAP, Bissau. 182 p
- Catarino, L. et al. (2015) Plano de Ordenamento e Gestão Florestal do Parque Natural dos Tarrafes do Rio Cacheu, Guiné-Bissau. Monte ONGD / IBAP, Bissau. 182 p.
- Catarino, L. Palminha A (2018) Plano de gestão das florestas do Parque Nacional de Cantanhez. Inventário Florestal do Parque Nacional de Cantanhez
- Catarino, L. & Indjai, B. (2018) Flora e Vegetação. Parque Nacional Marinho João Vieira e Poilão: Biodiversidade e Conservação. (ed. by Catry, P. and Regalla, A.), IBAP – Instituto da Biodiversidade e das Áreas Protegidas, Bissau, Guiné-Bissau, In Press.
- Catarino, L.; Havik, P. J.; Indjai, B. & Romeiras, M.M. (2016) Ecological data in support of an analysis of Guinea-Bissau's medicinal flora. *Data in Brief* 7: 1078-1097. doi:10.1016/j.dib.2016.03.077
- Catarino, L.; Havik, P. J.; Indjai, B. & Romeiras, M.M. (2016) Ecological data in support of an analysis of Guinea-Bissau's medicinal flora. *Data in Brief* 7: 1078-1097.
- Catarino, L.; Indjai, B.; Frazão-Moreira, A (2017) Edible wild flora of Guinea-Bissau (West Africa) – plants used and species with valuation possibilities. Communication presented at the 58th Annual Meeting of the Society For Economic Botany. Living in a global world: local knowledge and sustainability. Bragança – Portugal, June 4 - 9, 2017.
- Catarino, L.; Indjai, B.; Frazão-Moreira, A (2017) The edible flora of Guinea-Bissau – diversity of uses and potentially marketable wild plants. Communication presented at the AETFAT 2017 Congress. Kenya 15 – 19, May
- Catarino L., Philip J. Havik, Bucar Indjai, Maria M. Romeiras (2017) Ecological data in support of an analysis of Guinea-Bissau's medicinal flora. journal homepage: www.elsevier.com/locate/dib.

- Catry T, Figueira P, Carvalho L, Monteiro R, Coelho P, Lourenço PM, Catry P, Tchanchalam Q, Catry I, Botelho MJ, Pereira E, Granadeiro JP & Vale C 2017. Evidence for contrasting accumulation pattern of cadmium in relation to other elements in *Senilia senilis* and *Tagelus adansonii* from the Bijagós archipelago, Guinea-Bissau. *Environmental Science and Pollution Research*, DOI 10.1007/s11356-017-9902-8
- CIPA & IMROP, 2017. Rapport scientifique de la campagne d'évaluation des ressources halieutiques demersales de la ZEE de Guinée-Bissau (2017), 58 PP.
- CIPA & UE, 2018. Rapport scientifique de la campagne d'évaluation des ressources halieutiques demersales de la ZEE de Guinée-Bissau (2018), 130 PP.
- CIPA e AtlantNIRO. Relatório sobre as investigações científicas realizadas pelo navio de investigação "atlantida" na zona económica exclusiva da república da guiné-bissau. Relatório Técnico Kaliningrado, CIPA e AtlantNIRO, 2013.
- CITES. Citeslistofcontractingparties,2016. URL <http://www.cites.org/eng/disc/parties/chronolo.php>. [Online; acesso em 4 de Fevereiro de 2016].
- Coelho JP, Monteiro RJR, Catry T, Lourenço PM, Catry P, Regalla A, Catry I, Figueira P, Pereira E, Vale C & Granadeiro JP 2016. Estimation of mercury background values in sediment and biota of the Bijagós archipelago, Guinea-Bissau. *Marine Pollution Bulletin*, 111: 488-492
- Correia E, Granadeiro JP, Regalla A, Dias E, Almeida A & Catry P 2017. Predatory pelagic fish in the Bijagós Archipelago (Guinea-Bissau) show high overlap in diet dominated by sardinella. *African Journal of Marine Science*, in press
- Correia E, Granadeiro JP, Regalla A, Catry P 2017. Length-weight relationship of fish species from the Bijagós Archipelago, Guinea-Bissau. *Journal of Applied Ichthyology*, DOI: 10.1111/jai.13522
- Daniel da Costa Lopes, Rowan O. Martin, Bucar Indjai, Hamilton Monteiro, Mohamed Henriques, Aissa Regalla, Paulo Catry (2018) Food diversity of Timneh Parrots (*Psittacus timneh*) in the Bijagós archipelago, Guinea-Bissau
- Decreto-Lei n.º 9/2011.- Aprovado o Regulamento de Inspeção de Pescado, em anexo, e que faz parte integrante do presente diploma.
- Decreto-Lei n.º 10/2011.- Aprovada a Revisão da Lei Geral das Pescas.
- Decreto n.º 24/2011.- Aprovada a Revisão do Regulamento da Pesca Artesanal.
- Decreto lei n.º 5/2017 de 16 de fevereiro, relativa a participação popular no processo de avaliação ambiental
- Decreto lei n.º 6/2017 de 16 de fevereiro, relativa a criação do fundo do ambiente;
- Decreto lei n.º 7/2017 de 16 de fevereiro, relativa ao estudo de impacto ambiental e social;
- Decreto lei n.º 8/2017 de 16 de fevereiro, relativo ao licenciamento ambiental;
- Decreto lei n.º 9/2017 de 16 de fevereiro, relativa a auditoria ambiental;
- Decreto lei n.º 10/2017 de 16 de fevereiro, relativa a Inspeção Geral do Ambiente
- Decreto lei n.º 11, 12, 13, 14 e 15/2017 de 16 de fevereiro, relativa a aprovação e classificações dos corredores ecológicos.
- Direção Geral do Desenvolvimento Sustentável – Estratégia Nacional de Comunicação em matéria de intercâmbio de informações sobre a biodiversidade (2015-2020). Setembro 2015
- FAO. Fao fisheries statistics, 2016. URL <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-capture-production/en>. [Online; acesso em 4 de Fevereiro de 2016].
- GEP /SEPEM/ CEATA/INEP (2015) Relatório preliminar sobre o consumo de pescado na Guiné-Bissau. Secretaria de Estado das Pescas e Economia Marítima/União Europeia.
- Guiné-Bissau (2025) – Plano Estratégico e Operacional (2015-2020) - Terra Ranka, Documento II. Relatório Final.
- Henriques M, Lecoq M, Monteiro H, Regalla A, Granadeiro JP & Catry P (2017) Status of birds of prey in Guinea-Bissau: first assessment based on road surveys. *Ostrich*, 88(2): <http://dx.doi.org/10.2989/00306525.2017.1312584>
- INDC. Intended nationally determined contributions. Relatório técnico, Republic of GuineaBissau, 2015.

- ndjai B.; Frazão-Moreira, A.; Catarino, L (2017) Medicinal plants and practices in the Communitarian Marine Protected Area of Urok Islands, Guinea-Bissau. Communication in 58th Annual Meeting of the Society For Economic Botany. Living in a global world: local knowledge and sustainability. Bragança – Portugal, June 4 - 9, 2017
- Indjai, B (2015) Relatório do Inventário das Florestas Comunitárias de Semecua, Fembam, Gãmamudo e Uacaba, nos Sectores de Bafatá e Sonaco. Associação Sahel 21. Bafatá.
- Indjai, B (2017) O saber local sobre a utilização das plantas medicinais na Área Marinha Protegida Comunitária das Ilhas Urok (Reserva da Biosfera do Arquipélago Bolama Bijagós, Guiné-Bissau). New University of Lisbon. Faculty of Social Sciences and Humanity's. Lisbon, Portugal.
- Indjai, B (2018) Comunicação. Características e importância ecológica das zonas húmidas. Organização para Defesa e Desenvolvimento das Zonas Húmidas (ODZH) Bubaque 24 de Novembro 2018.
- Indjai, B (2018) Comunicação. Os Saberes sobre usos das plantas medicinais na Guiné-Bissau. Instituto Nacional de Estudos e Pesquisa / Universidade Lusófona da Guiné-Bissau.
- Indjai, B.; Catarino, L.; Romeiras, M.M (2017) Traditional knowledge and use of medicinal plants in Guinea-Bissau (West Africa). Featured poster
- Indjai, B.; Luís, C.; Philip, H.; Maria, M. R (2017) The medicinal flora of Guinea-Bissau. Plants, uses and traditional knowledge valuation. Poster presented at the III Fórum Internacional de Medicina Tradicional e Complementar. Lisboa, 03 e 04 de Junho de 2017. Faculdade de Farmácia da Universidade de Lisboa.
- Instituto Nacional de Estatística (INE) - Estratégia Nacional de Desenvolvimento da Estatística 2018-2020 – resumo do relatório.
- INEP (2016) Relatório do estudo da avaliação económica dos recursos de ecossistema do Parque Nacional de Orango.
- INEP (2018) Relatório do Estudo Socioeconómico e Ambiental no Parque Nacional de Cantanhez.
- International Union for Conservation of Nature (IUCN). Threats classification scheme, 2016. URL <http://www.iucnredlist.org/technical-documents/classification-schemes/threats-classification-scheme>. [Online; acesso em 4 de Fevereiro de 2016].
- Lopes D, Martin RO, Henriques M, Monteiro H, Regalla A, Tchanchalam Q, Indjai B, Cardoso S, Manuel C, Cunha M, Cunha D & Catry P 2017. Nest-site characteristics and aspects of the breeding biology of the endangered Timneh Parrot *Psittacus timneh* in Guinea-Bissau. Ostrich, <http://dx.doi.org/10.2989/00306525.2017.1369467>
- M.C.M.Welten,P.A.J.Audiffred and W.F.Prud'homme van Reine (2015) Notes on Marine Algae Collected in Guinea-Bissau,Tropical West Africa. *Botanica Marina* Vol.45,2002,pp.380–384 © 2002 by Walter de Gruyter · Berlin · New York
- Mendes, P. Indjai, B. Costa R (2018) Estudo de caracterização de agregados familiares em Bissau sobre o uso de energias domésticas/ FUMUKABA.
- Ministério do Ambiente e do Desenvolvimento Sustentável (2018) – Draft.Política Nacional de Ambiente e Desenvolvimento Sustentável.
- Ministério da Saúde Pública - Plano Nacional de Desenvolvimento Sanitário PNDS II (2008 – 2017).
- Monteiro F; Catarino L; Batista D; Indjai B; Duarte C M; Romeiras M M (2016). CASHEW AS A HIGH-VALUE AGRICULTURAL COMMODITY IN WEST AFRICA. *Frontiers* website link: www.frontiersin.org
- ODZH / Plano estratégico (2017-2022) O futuro da nova geração constitui a preocupação da ODZH.
- OHI Team. The ocean health index conduct phase, 2016. URL <http://ohi-science.org/manual/>. [Online; acesso em 4 de Fevereiro de 2016].
- Patrício AR, Marques A, Barbosa C, Broderick AC, Godley BJ, Hawkes LA, Rebelo R, Regalla A & Catry P 2017. Balanced primary sex ratios and resilience to climate change in a major sea turtle population. *Marine Ecology Progress Series*, 577: 189-203

- Patrício AR, Formia A, Barbosa C, Broderick AC, Bruford M, Carreras C, Catry P, Ciofi C, Regalla A & Godley BJ (2017) Dispersal of green turtles from Africa's largest rookery assessed through genetic markers. *Marine Ecology Progress Series*, 569: 215-225
- Plano de Desenvolvimento Agrícola Regional de Quinára (2017 – 2021)
- Rainho A & Palmeirim JM 2017. Understanding the long term consequences of fragmentation: lessons from the bats of Bijagós (Guinea-Bissau, West Africa). *Hystrix*, 28(2): 1-7
- Regulamento da lei de terra promulgado pelo Presidente da Republica.
- Ricardo F. Sánchez Leal (2016): Avaliação do estado do ecossistema nas águas da Guiné-Bissau Impactes das mudanças climáticas na pesca.
- Rodrigues, D (2017) relatório. Constrangimentos a produção orizícola na Secção de Suzana, Sector de São Domingos e Região de Cacheu. ONG VIDA. Projeto “Kopoti pa Cudji nõ futuro. DCI-NSAPVD/2014/354-463
- Rodrigues, D (2018) Étude socioéconomique dans les alentours du périmètre rizicole de Cã. Projecto de apoio ao desenvolvimento económico das regiões do sul.
- Saraiva, C (2015) Os sítios sagrados no Arquipélago dos Bijagós
- Secretaria de Estado do Ambiente. Estratégia e Plano de Ação Nacional para a Biodiversidade 2015 - 2020 da Guiné-Bissau (2015)
- Secretaria de Estado das Pescas e Economia Marítima. Plano estratégico de desenvolvimento das Pescas da Guiné-Bissau (2015 – 2020). Documento de plano. Relatório técnico, República da Guiné-Bissau, outubro 2014.
- UE-ACTIVA: Eixo 1 Relatório / Governação Territorial (2018) | Resultados e Avaliação do impacto da reabilitação das bolanhas no rendimento das famílias do setor de Komo
- UICN, Secretaria de Estado das Pescas e Economia Marítima: Relatório final de actividades do Projeto RIAS do SUL: Cogestão das Pescas nas Rias do Sul da Guiné-Bissau (2016)
- UNEP WCMC. Global distribution of seagrasses - points dataset, 2005.
- Videira, C.; Zagalo, J.; Indjai, B.; Catarino, L.; Figueiredo, A.C (2017) Composition of the essential oils isolated from two *Zanthoxylum* species used in traditional medicine in Guinea-Bissau. Poster presented at the III Fórum Internacional de Medicina Tradicional e Complementar. Lisboa, 03 e 04 de Junho de 2017. Faculdade de Farmácia da Universidade de Lisboa.

SITES INTERNET

- Site internet IBAP: www.ibapgbissau.org
- Site CHM Buiné-Bissau : www.biodiv.be/guine-bissau
- Projeto PNMJVP: <https://sites.google.com/site/projectopnmjvp/inicio>
- Website http://www.sospecies.org/sos_projects/birds/timneh_parrots
- <http://www.ecreee.org/procurement/promocao-das-energias-renovaveis-na-guine-bissau-eref-gb>
- <http://www.ppa.pt/wp-content/uploads/2016/08/PPA-Guin%C3%A9-Bissau-PPA-2016.06.29.pdf>
- <https://www.dn.pt/lusa/interior/guine-bissau-atacada-pela-lagarta-legionaria-do-outono-9824485.html>
- <https://www.google.com/search?q=Plano+estrat%C3%A9gico+Terra+Ranka%2C&oq=Plano+estrat%C3%A9gico+Terra+Ranka%2C&aqs=chrome..69i57j0l2.10345j0j8&sourceid=chrome&ie=UTF-8>
- <https://www.google.com/search?q=UE-ACTIVA%3A+Eixo+1+-+Governa%C3%A7%C3%A3o+Territorial.&oq=UE-ACTIVA%3A+Eixo+1+-+Governa%C3%A7%C3%A3o+Territorial.&ie=UTF-8>

[+Governa%C3%A7%C3%A3o+Territorial.&aqs=chrome..69i57j69i58.4338j0j8&sourceid=chrome&ie=UTF-8](#)

- <https://www.uccla.pt/noticias/estudo-sobre-utilizacao-de-energia-domestica-para-confecao-de-alimentos-nos-bairros-de>
- Press release: Three new ratifications edge landmark treaty on genetic resources towards entry into force, *Montreal, 31 January 2014.*
- <https://www.cbd.int/abs/nagoya-protocol/signatories/>
- <https://www.cbd.int/countries/default.shtml?country=gw>
- <https://repositorio-aberto.up.pt/bitstream/10216/81012/2/36074.pdf>
- <https://www.cbd.int/doc/world/gw/gw-nbsap-01-pt.pdf>
- www.biodiv.be/guine-bissau/implementation/estrategia-nacional/...ap-s.../download
- https://info.undp.org/docs/pdc/.../GNB/ANCR_CCD_Rapport%20Final%20Aissa.pdf
- www.tinigenagb.org/.../RELATORIO-DIAGNOSTICO-PESCAS-TINIGUENA-Defin...
- [https://www.dn.pt/.../governo-da-guine-bissau-exporta-madeira-apreendida-por-corte.](https://www.dn.pt/.../governo-da-guine-bissau-exporta-madeira-apreendida-por-corte)